« Initiatives » : développer les services



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14960 – 7 F

MERCREDI 3 MARS 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Nouvelles démissions

La crise économique s'aggrave au Brésil

Valse des prix et des ministres

L'AMÉRIQUE latine fait désormais figure de modèle, aux yeux des organismes monétaires internationaux. La majorité des Etats ont mis en œuvre des politiques d'assainissement économique, se sortant peu à peu du piège de l'endettement, et attirant des investissements étrangers massifs. Du Mexique à l'Argentine, en passant par la Bolivie ou le Chili, tous les gouvernements placent le redressement économique au sommet de leurs préoccupations. A une exception près, le Brésil. Le premier emprunteur du monde en développement (la dette extérieure atteint 120 milliards de dollars) paraît enlisé dans des difficultés économiques de plus en plus complexes.

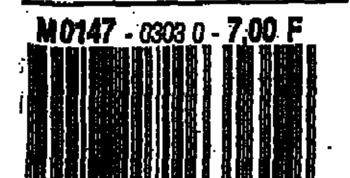
DE plan Cruzado en plan Cruzeiro, Brasilia se bat depuis longtemps déjà contre une inflation galopante. Sans se doter d'armes très solides, puisque les cinq tentatives sérieuses de contrôle des prix menées entre 1986 et 1991 ont été remises en cause par des scandales politiques, des mesures électoralistes, ou hypothéquées par la désobéissance passive des vingt-trois Etats fédérés. Résultat, la hausse des prix a atteint 1 150 % l'an dernier. Chaque mois, les prix s'accroissent de 30 % environ, sous l'effet d'une émission monétaire non contrôlée, d'un endettement interne gigantesque, et surtout par les conséquences perverses des anticipations sur l'inflation future.

A la veille de la démission de M. Haddad, le président Itamar Franco lui avait donné trois mois pour juguler l'inflation. Comme si quelques semaines suffisaient pour éradiquer un fléau qui mine le pays depuis plusieurs années ! Comme si une simple incantation pouvait éliminer des déséquilibres macroéconomiques structurels ! Certes, la population s'est habituée à la valse quotidienne des prix – une partie en vit même – et les entreprises ont même trouvé les moyens de gonfler leur trésorerie, en jouant sur les cours de change. Mais l'absence de toute réforme économique crédible constitue une plaie pour le pays, qui a fort besoin de s'ouvrir davantage à la concurrence étrangère et de restructurer son industrie. Or, le président Itamar Franco voudrait obtenir à la fois une diminution de l'inflation et une relance de l'activité. Mais il s'est contenté pour le moment de demi-mesures au caractère très populiste. La relance d'une coccinelle Volkswagen « Made in Brazil » est à elle seule un symbole.

LA tourmente économique n'arrange pas non plus les relations avec les voisins. Le ton a récemment monté entre Buenos-Aires et Brasilia, les Argentins dénonçant les exportations à bas prix du Brésil, alors qu'eux-mêmes, pour prévenir un retour de l'inflation, maintiennent le taux de change symbolique – et très élevé – d'un peso pour un dollar. En 1989, l'Argentine battait tous les records d'hyperinflation. L'an dernier, la hausse des prix a été limitée à moins de 20 %. L'Argentine et le Brésil doivent à terme faire partie d'une même zone de libre échange, le Mercosur, aux côtés de l'Uruguay et du Paraguay. Or l'adhésion de l'immense Brésil est indispensable pour tout projet d'alliance régionale. La réforme économique brésilienne est un enjeu pour le continent tout entier.

Le président brésilien, M. Itamar Franco, a accepté, lundi 1er mars, la démission de M. Paulo Haddad, deuxième ministre de l'économie et des finances à quitter son gouvernement en trois mois, et de M. Gustavo Loyola, président de la Banque centrale. M. Franco avait donné à son grand argentier cent jours pour réduire une inflation, dont le taux a été de 1 150 % en 1992, tout en exigeant la présentation rapide d'un plan susceptible de relancer la croissance. Dans la confusion régnante, cette tâche délicate incombera désormais à M. Eliseu Rezende, un ingénieur proche de M. Franco, nommé pour succéder à M. Haddad.

Lire page 3 l'article
de DENIS HAUTIN-GUIRAUT



M0147 - 0303 0 - 7,00 F

Attendant des progrès dans les négociations avec Israël

La Syrie a amorcé une timide libéralisation

Laissant entendre que des progrès substantiels pourraient être prochainement réalisés dans les pourparlers avec la Syrie, le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin, dans des propos rapportés lundi 1er mars à Jérusalem, a déclaré que l'Etat juif « ferait de son mieux » pour ne pas restituer la totalité du plateau du Golan... Se préparant à l'éventualité d'un accord de paix, Damas a déjà amorcé une timide libéralisation, notamment dans le domaine économique.

DAMAS

de notre envoyée spéciale

On les voit partout, à Damas et ailleurs ; *ils sont pour l'instant,* aux yeux des Syriens, le seul signe tangible et positif de la timide ouverture économique poursuivie depuis deux ans : propres, confortables et très bon marché, les mini-bus privés ont mis fin au cauchemar des transports publics défaillants. Ce n'est qu'un des indices des changements qui s'opèrent discrètement en Syrie, donnant à la population quelques espoirs pour l'avenir.

« Les choses évoluent lentement. le régime veut montrer qu'il est prêt à faire quelque chose mais rien de décisif n'interviendra avant des résultats concrets dans le processus de paix », affirme le représentant d'un parti politique. *« Nous sommes prêts pour la paix s'il y a quelque chose de positif,* poursuit-il, *le problème étant qu'Israël exige la normalisation de nos rapports avec lui pour la restitution du Golan, alors que le Golan ne suffit pas à la Syrie pour envisager un traité de paix. Celui-ci ne pourra intervenir qu'à l'issue du règlement du problème palestinien ; alors seulement la paix sera globale et totale. »*

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite page 6

Bibliothèque de France l'année des choix

Le dernier des « grands chantiers » du président sera une priorité pour le prochain ministre de la culture

par Emmanuel de Roux

1993 est une année charnière pour la Bibliothèque de France, *sur le plan politique,* financier et technique. Sa naissance a été accompagnée par des polémiques nombreuses. Le coût de sa construction est élevé (7,2 milliards de francs). Celui de son fonctionnement, enfin évalué, l'est tout autant : entre 1 milliard et 1 milliard et demi, soit 10 % environ du budget total du ministère de la culture. De quoi donner des cauchemars au successeur de M. Jack Lang. L'opposition s'apprête-t-elle à tailler en charpie le dernier des grands *travaux de M. François Mitter*rand ? Sans doute pas – à cause de l'état d'avancement *du chantier où travaillent* 1 200 personnes, et de la logique du projet. Mais l'achèvement de la Bibliothèque continue de susciter inquiétudes et interrogations.

Aujourd'hui, une douzaine de grues tournoient quai de la Gare. Chaque jour, 3 000 m² de planchers sont posés. En ce début de mars, le gros œuvre du rez-de-jardin et des mezzanines est achevé, ainsi que la carcasse de deux des quatres tours, soit 175 000 m² sur les 348 000 m² prévus. Mais surtout, 90 % du coût du bâtiment sont déjà engagés. *« L'affectation du terrain comme la forme architecturale ne peuvent plus être remises en cause,* estime M. Dominique Jamet, président de l'Etablissement public constructeur. *Et le chantier est trop avancé pour qu'on puisse modifier profondément le bâtiment. Définir une autre stratégie reviendrait à stopper les travaux. Comme les marchés et les contrats sont désormais conclus, en cas d'interruption du chantier, le montant des indemnités s'élèverait à 7 millions de francs par jour. »*

Lire la suite page 17 et nos informations page 16

Les parachutages de vivres en Bosnie

Lire nos informations page 5

Provence-Alpes-Côte d'Azur : le temps du reflux

Sans grand espoir dans les autres départements les socialistes peuvent limiter leurs pertes dans les Bouches-du-Rhône

MARSEILLE

de notre correspondant régional

« Il y a, ici, un fond de culture populaire de gauche, toujours vivant, qui devrait m'aider. Cela va se jouer à peu de chose, très peu de chose. Mais je suis confiant. J'explique aux gens qu'il faut défendre les acquis sociaux et lutter contre les risques d'une société à deux vitesses qui se profile à l'horizon. Souvenez-vous du référendum sur Maastricht. Ils ont eu la tentation de voter « non ». Et puis, ils ont réfléchi aux enjeux. Et il y a eu un petit « oui ». De la même façon, pour ces législatives, après avoir beaucoup critiqué le gouvernement, le pouvoir socialiste, ils vont réfléchir à ce que peut leur apporter la droite. » Dans sa circonscription d'Arles, le ministre de la justice, Michel Vauzelle, analyse, de façon cartésienne, ses chances de réélection.

En 1988, au second tour de scrutin, il avait distancé de près de 10 points son adversaire de droite, Mme Thérèse Aillaud, maire et conseiller général (app. UDF) de Tarascon, qu'il retrouve, aujourd'hui, sur son chemin. Cinq ans plus tard, M. Vauzelle se contenterait bien d'un « petit » succès. Son cas va servir de baromètre électoral. S'il est battu, compte tenu de la marge dont il dispose, cela signifiera que le PS aura essuyé une grosse dépression dans la région. Dans le cas inverse, il s'agira de grains plus localisés qui épargneront davantage de sortants socialistes.

Heureux temps, pour la gauche, que celui de la vague rose de 1981, où elle totalisait, PS et PC réunis, vingt et un des vingt-huit sièges de députés de la région PACA.

GUY PORTE

Lire la suite page 8 et nos informations pages 7 à 9

Un entretien avec M. Chevènement

Faute de réponses claires aux questions de fond, le « big bang » sera vite suivi d'une plongée dans la « soupe primitive ».

page 7

Le territoire de Gaza isolé

Conséquence de l'assassinat de deux Israéliens à Tel-Aviv.

Lire page 6 l'article de PATRICE CLAUDE

L'Inde libère sa monnaie

A l'occasion de la présentation du budget, le gouvernement a décidé de rendre la *roupie* convertible.

Lire page 18 l'article de BRUNO PHILIP

SCIENCES ◆ MÉDECINE

● Crimes de jeunesse ● Deux bateaux romains mis au jour à Marseille ● Lavoisier rentre à l'Académie ● La fin du supplice de Tantale norvégien.

Pages 11 à 13

Le sommaire complet se trouve page 24

Les humiliées de Guilvinec

Dure pour les marins-pêcheurs, la crise l'est aussi pour leurs épouses. « Les terriens ne peuvent pas comprendre »

GUILVINEC

de notre envoyée spéciale

On ne citera aucun nom. Juste quelques prénoms. On le leur a promis. C'était la condition. Les femmes, à Guilvinec (Finistère), ne parlent que sous couvert d'anonymat. *« Ici, on ne se raconte pas. » « Ici, on a sa dignité ! ». « Sa misère, ici, on ne la dit pas ! ».* Appelez cela pudeur, orgueil, timidité, tradition... Quels que soient leur âge, leur caractère, leur condition, les femmes de pêcheurs ne se livrent jamais volontiers. On peut parler du temps, de la maison et des enfants. Très peu de sentiments. Et plus rarement d'argent. Seulement voilà. La pêche vit un marasme et leurs hommes un cauchemar. Des marées minables, des tonnes d'invendus, des paies amputées de moitié ou des deux tiers... Le vent de la révolte a soufflé sur les quais. Certains ont « fait » Roscoff, Rungis, Bruxelles. D'autres, à peine débarqués, se sont vite inscrits pour *« toute action à venir »* tandis que les premiers tentent de reprendre la mer. Et les femmes, d'ordinaire si discrètes, se sont mises en colère.

Relancé il y a trois ans, le *Comité des femmes de marins de* Guilvinec est, depuis le début du conflit, à la pointe de l'action. C'est à lui notamment que l'on doit les premières manifestations et un siège pacifique de la préfecture de Quimper. Ce sont ses militantes qui ont distribué la cargaison quotidienne des poissons invendus (opérations sourire dans les villes, distribution à Emmaüs, dans les écoles ou aux Restos du cœur).

ANNICK COJEAN

Lire la suite page 19

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 260 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 190 esc ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Big Bang

Quelle refondation pour le socialisme français ?

par Alain Bergounioux et Gérard Grunberg

LES appels à la rénovation constituent un classique de la parole politique. Dans une année, même paisible, on n'arrive guère à les compter. Mais de temps à autre un de ces appels sonne juste et rencontre un écho profond. A l'évidence, il en va ainsi avec le discours de Michel Rocard à Montlouis le 17 février. La conjoncture – des élections difficiles pour le Parti socialiste – explique le moment, le jour et le lieu. Mais, l'onde de choc provoquée par Michel Rocard va manifestement au-delà. Aux yeux de *tous*, le socialisme français se trouve à un tournant. Tout appelle, en effet, une «refondation» ample, *tant les points de repère sont* aujourd'hui brouillés. Le socialisme français a déjà connu dans son histoire *plusieurs crises qui l'ont* amené à se remettre en cause.

Mais la crise actuelle ne ressemble pas aux crises du passé. La nouvelle refondation qu'appelle le socialisme ne peut se faire selon les schémas des refondations antérieures.

L'histoire du Parti socialiste n'offre pas un cours linéaire, elle a, au contraire, un caractère cyclique. Quinze années après sa création, la SFIO connaît la scission en 1920 et une minorité seulement refuse le communisme. En 1940, le Parti est paralysé par l'opposition entre «pacifistes» et «bellicistes». Il ne se reconstitue difficilement qu'à travers la Résistance au prix d'une sévère épuration. La victoire de Guy Mollet au congrès d'août 1946 ne permet de renouer que momen*tanément* les fils de la continuité. La «troisième force» de guerre froide, les choix demandés par la *décolonisation, le défi que consti*tue la Vᵉ République entraînent l'étiolement et la division. Depuis *l'élection présidentielle de 1965, la* recomposition demande plus de six années. Le dernier cycle ouvert à Epinay, marqué par le plus long exercice du pouvoir qu'ait connu le socialisme français, s'achève aujourd'hui.

Que finalement, à peu près d'une *génération à l'autre, tout ou pres*que soit à reprendre traduit une fragilité inhérente au socialisme *français* qui *rend compte de la* nécessité périodique de le «refonder». Cette fragilité a une origine qui peut *paraître paradoxale, mais* qui n'a cessé de façonner l'identité du socialisme français. Le décalage entre l'éclosion précoce de la République et le développement tardif du mouvement ouvrier explique, à la fois d'un côté la prégnance de la culture républicaine avec notamment la division entre la droite et la gauche, clivage de nature politique, de l'autre côté, la méfiance anarcho-syndicaliste pour la République bourgeoise, la défiance vis-à-vis des élus, finalement la dichotomie consacrée par la charte d'Amiens entre le combat syndical et l'action politique, renforcée, pour les socialistes, par l'emprise du communisme sur une part du mouvement syndical.

Une double impossibilité

Les socialistes *se sont* ainsi trouvés longtemps devant une double impossibilité, celle de la lutte contre les républicains et celle du com*promis durable* avec la bourgeoisie, devant donc la tâche de rassembler socialistes et républicains sans pour *autant compromettre les premiers* dans le partage du pouvoir avec les seconds. Tel est l'exercice de vol*tige qu'ont pratiqué tous les diri*geants socialistes depuis Jaurès jusqu'à Mitterrand. Les traits essentiels du Parti socialiste en ont découlé dessinant une sorte de modèle génétique : l'importance de la doctrine marxiste, «marqueur» idéologique d'autant plus important que l'identité est régulièrement en question, l'existence de courants divisés sur l'interprétation de cette doctrine, la faiblesse de la base sociale et une réelle dépendance vis-à-vis de l'environnement, la légèreté des structures organisationnelles, un faible degré de cohésion qui rend indispensable le rôle d'un leader, *maître de la «synthèse».*

Il est aisé de comprendre pourquoi le pouvoir a toujours été une épreuve pour le socialisme. Que ce soit en 1936, à la Libération, encore plus dans les gouvernements de «troisième force», et, récemment, depuis 1981, il a non seulement mis en évidence l'écart entre des promesses et des réalités (mais cela est commun à tous les partis) mais surtout mis à mal l'identité contradictoire du Parti socialiste. A chaque fois, les socia*listes ont dû travailler* à refonder leur identité. Ils l'ont fait en retrouvant une intransigeance idéo*logique, en condamnant les* alliances à droite, en se réunissant autour d'un leader. Au fur et à *mesure évidemment que, le temps* passant, le Parti socialiste s'est intégré pleinement dans le jeu politique, les refondations ont été plus difficiles. Mais il a été possible qu'elles gardent les mêmes caractères – car la structure de la gauche, le Parti socialiste assis dans un entre-deux, entre une gauche modérée et une gauche révolutionnaire, pouvait conserver une capacité de synthèse conciliant la «réforme» et la «révolution», en un mot la République et le socialisme. De cette faiblesse, le socialisme consciemment ou inconsciemment selon les hommes et selon les périodes a pu tirer les ressources de ces renaissances successives malgré les crises traversées.

Aujourd'hui, la crise paraît plus grave. Elle va bien au-delà de *l'usure naturelle du pouvoir.* Car, à la fois, la doctrine et la stratégie sont en cause. La doctrine, bien, sûr. *Le déclin du* marxisme est patent. Mais c'est surtout la réalité qu'il recouvrait qui est en cause. Le choix du printemps 1983, qui, sous la question du maintien ou non du franc dans le SME, amène de fait l'acceptation d'une économie de marché ouverte sur le monde, remet en cause ce qui était le cœur de la doctrine depuis le Front populaire, la confiance quasi exclusive dans l'action réformatrice de l'Etat national. La nationalisation était devenue depuis cette date le critère de l'orthodoxie socialiste en étant censée répondre aux nécessités économiques, sociales et *politiques. Le projet socialiste* de décembre 1991 en a pris acte.

L'usage du pouvoir

La stratégie également est en cause. L'union de la gauche tripar*tite, gauche républicaine, gauche* socialiste, gauche communiste, n'a plus le sens qu'elle a eu longtemps *dans la mesure où le Parti commu*niste n'a plus de légitimité réelle tant qu'il n'a pas mis en œuvre la même *mutation* que le communisme italien. Une troisième dimension s'ajoute à ces deux données déjà importantes. Elle tient dans la crise morale que traverse le Parti socialiste. On peut certes rappeler qu'il en allait ainsi dans les crises précédentes. La crise morale provoquée par l'union sacrée de 1914 à 1917 n'a pas été pour rien dans l'affaiblissement de 1920. L'attitude collaborationniste d'un courant de la SFIO a handicapé les socialistes à la Libération. L'ab*sence de dénonciation* des actes de torture pendant la guerre d'Algérie a profondément discrédité le *«socialisme molletiste». Aujour*d'hui, la crise morale a une origine en un sens moins dramatique mais non moins grave. *Les «affaires»* ne touchent qu'une petite minorité de personnes. Mais l'impression est forte que les socialistes n'ont pas maîtrisé non l'exercice du pouvoir – au contraire, ils ont fait la preuve de leur capacité à gouverner, – mais l'usage du pouvoir.

Si une refondation est à nouveau nécessaire, elle ne peut donc ressembler à celles d'hier, pour des *raisons qui tiennent à la fois à* l'évolution du Parti socialiste français et à la situation générale du *socialisme démocratique aujour*d'hui.

Les refondations ou tentatives de refondation successives du Parti socialiste jusqu'au congrès d'Epinay ont voulu signifier un retour à la fidélité doctrinale, une critique de l'excercice du pouvoir, une volonté d'effacer la coupure de Tours dès que les conditions le permettraient, la réaffirmation de la primauté du parti sur le pouvoir, du militant sur l'élu, enfin, l'irréductibilité du « Parti socialiste de *toujours* » à toute autre formation politique. La refondation d'Epinay en 1971 a représenté un modèle *différent d'adaptation.* François Mitterrand a entendu réévaluer l'objectif du pouvoir. Mais, dans les conditions du moment, il a échangé en quelque sorte cette réévaluation, et ce qu'elle exigeait du *point* de vue de sa propre autonomie par rapport au parti, contre le retour à l'orthodoxie doctrinale – rupture avec le capitalisme, union avec le Parti communiste, refloraison des concepts marxistes, rejet de la social-démocratie, – qui conduisait à mesurer l'ampleur des transformations à apporter à l'aune des nationalisations réalisées. Ce modèle d'adaptation a révélé son efficacité : reconstitution d'un grand Parti socialiste et victoire électorale.

Pourtant, son coût est apparu de *plus en plus lourd au fur et à* mesure que l'exercice du pouvoir se prolongeait, surtout après le tournant de la politique gouvernementale en 1983. La position prééminente de François Mitterrand, à la fois dans l'Etat et dans le parti, jointe au fait qu'il n'éprouva pas le besoin de hâter la révision doctrinale d'un parti de plus en plus en porte à faux par rapport à l'action gouvernementale, eurent pour conséquence que le parti put ainsi entretenir l'illusion que la politique gouvernementale socialiste ne l'engageait pas totalement, se réservant le rôle d'aiguillon du gouvernement *et différant* le plus longtemps possible le moment de la révision doctrinale. Lorsque celle-ci eut enfin *lieu à la fin de l'année* 1991, ce fut dans des conditions telles qu'elle fut davantage un état des lieux *courageux et lucide de la fin de* l'orthodoxie socialiste qu'une véritable redéfinition, maîtrisée et assumée, des objectifs futurs du socialisme français.

La nouvelle refondation ne peut à l'évidence reproduire le modèle d'Epinay et moins encore celui des *refondations antérieures. Les cir*constances exceptionnelles ne peuvent être invoquées pour justifier *les dix années de gouvernement* socialiste. Le Parti socialiste se dit désormais volontiers social-démocrate et *il* a renoncé à faire des nationalisations le moyen et la mesure du changement socialiste. *L'alliance préférentielle* avec le Parti communiste appartient au passé. Le surgissement des écologistes et la permanence d'une sensibilité centriste l'obligent, compte-tenu de son propre affaiblissement, à repenser ses alliances. Surtout, en devenant un parti à vocation gouvernementale, il est contraint de terminer lui-même le mouvement d'inversion des priorités commencé par François Mitterrand, cessant d'être un instrument pour devenir acteur à part entière et redéfinis*sant ses objectifs à partir des buts* et des contraintes de l'action gouvernementale. Plus que jamais, *sauf à se résoudre au déclin dont* François Mitterrand avait jadis interrompu le cours, il lui faut mettre au centre de sa réflexion et au premier rang de ses préoccupations la reconquête d'une capacité de transformation sociale dans l'action gouvernementale même dont la crédibilité est aujourd'hui fortement entamée.

La difficulté est qu'au moment *où le socialisme français prend* enfin le cap social-démocrate pour tenter de retrouver un équilibre et *une identité, la social-démocratie* elle-même traverse une crise qui, si elle n'est pas la première de sa longue histoire, n'en présente pas moins une gravité particulière. Cette crise est à la fois politique, idéologique et organisationnelle, et le parti français la subit comme ses homologues européens.

Crise politique et idéologique, car les deux sont liées. A partir de la fin des années 30, les partis socialistes avaient pu assumer l'exercice du pouvoir normal en régime capitaliste et effectuer leur révision doctrinale sans abandonner leur objectif de transformation sociale. Cela avait été rendu possible par la mise en œuvre de politiques gouvernementales d'inspiration keynésienne qui produisaient à la fois le plein emploi, la modernisation économique, et permettaient le financement des régimes de protection sociale. Les chocs pétroliers des années 70 et 80 et les dérèglements monétaires ont ouvert une période nouvelle au cours de laquelle le « keynésianisme dans un seul pays » qui fondait le compromis social-démocrate a perdu sa pertinence. Le passage du « capitalisme organisé » au « capitalisme désorganisé », l'ouverture continue des marchés et le ralentissement de la croissance ont provoqué une augmentation structurelle du chômage.

Défaites électorales

L'âpreté croissante de la concurrence économique, les limites des finances publiques et l'accroissement du chômage ont conduit les gouvernements, notamment socialistes, à privilégier à la fois la compétitivité des entreprises et la limite des déficits, et donc à prôner la modération salariale. Les tensions internes produites par ces *tentatives gouvernementales* ont eu pour conséquences les défaites électorales du socialisme anglais, en *1979, puis allemand* en 1982. Les sociaux-démocrates suédois ont connu le même sort un peu plus tard. Aujourd'hui, ces trois partis sont dans l'opposition. Depuis plus d'une décennie, les socialistes ont été confrontés au dilemme suivant : aller de plus en plus loin, dans la révision doctrinale et les politiques gouvernementales suivies dans le sens d'une modernisation de leur capitalisme national – par exemple en Espagne, dès l'arrivée au pouvoir en 1982, ou en France, après le tournant de 1983 – ou tenter, comme en Grande-Bretagne après la défaite de 1979, jusqu'en 1983, un raidissement doctrinal qui n'a eu pour conséquence que l'aggravation de la *perte de crédibilité gouvernemen*tale.

A la fin des années 80, les grands partis socialistes ont remis leurs projets et programmes en chantier dans le but de tirer toutes les conséquences du changement des conditions sociales et économiques, abandonnant, comme en Suède, une grande partie de ce qui leur restait encore de spécificité socialiste. Le progrès des idées libérales, l'écroulement du communisme, l'individualisation crois*sante et l'apparition de demandes* qui n'étaient pas prises en charge ou pas suffisamment, écologie, *droit des femmes, besoins de sécu*rité, ont conduit les partis socialistes à élargir leur champ de réflexion et d'action, et à réduire l'aspect productiviste de leur programme. Mais cela ne suffit pas dans la période à venir où la question du chômage structurel est devenue un défi et un enjeu central pour les socialistes. Les débats dans les milieux intellectuels proches de la social-démocratie allemande, appelant à une réflexion sur le partage du travail et l'établissement d'un keynésianisme à l'échelle européenne, voire au-delà, indiquent de nouvelles *directions.* Les socialistes sont contraints de renouveler les schémas qui, hier, avaient marqué l'âge *d'or de la social-démocratie,* celui de la croissance et celui du plein-emploi. On est loin de la simple *révision des dogmes marxistes que* vient d'effectuer le parti français. Il s'agit de beaucoup plus que cela, d'une *explosion* des cadres de référence à l'aide desquels étaient évalués le progrès social, le rôle de l'Etat, la place du travail dans la société. On mesure *ainsi* l'ampleur du travail de réflexion à mener.

Or les partis socialistes n'ont pas d'autre issue que de progresser dans cette voie car le repli vers le statut de partis d'opposition n'a plus de sens maintenant qu'ils ont abandonné leur vieux fonds idéolo*gique – même si demeure l'engage*ment en faveur des politiques de solidarité et de justice sociale – et qu'ils sont devenus des partis politiques «généralistes», c'est-à-dire ayant vocation à gouverner. La crédibilité gouvernementale est désormais la seule mesure de leur succès et la seule raison de leur action. Ils sont faits pour gouverner ou pour périr.

Crise organisationnelle aussi, et plus largement crise de la forme partisane traditionnelle, avec ce que le politologue Bernard Manin a appelé le passage de la démocratie de partis à la démocratie du public, du fait du développement des grands canaux modernes de la *communication et de l'information* relativement neutres que sont la télévision et les sondages d'opinion.

Crise de la représentation

Le rôle des partis est à repenser d'autant que ces transformations de la démocratie représentative les font apparaître à l'opinion comme fermés sur eux-mêmes, incapables de prendre en compte les soucis des gouvernés, établissant une barrière entre eux, au mieux arrogants, au pire corrompus. La persistance de la crise économique accentue encore cette crise de la *représentation. Les partis socia*listes ne sont pas les seuls à souffrir d'une telle crise de confiance. Mais elle les frappe d'autant plus durement – surtout lorsqu'ils sont atteints par des scandales comme actuellement les partis socialistes de l'Europe du Sud – qu'ils ont prétendu, depuis plus d'un siècle, assurer la véritable expression du peuple et opposer la vertu de l'ac*tion collective désintéressée* à la puissance de l'argent. Idéologique et politique, la réflexion et le renouveau devront ainsi également concerner la forme parti elle-même. Ceux des partis qui ne pourront mener à temps cette réflexion risquent d'être condamnés d'autant que les bases traditionnelles des partis sociaux-démocrates sont en voie de dissolution *rapide. Les partis socialistes* ne feront pas l'économie d'une réflexion hardie sur les nécessités du nouvel âge démocratique.

Puisque le Parti socialiste français se veut aujourd'hui social-démocrate, il ne peut refuser de participer à la tâche de réflexion qui *est celle de toute la social-démocra*tie européenne aujourd'hui. L'enjeu est de reconstituer une conception du progrès social répondant aux changements intervenus dans l'organisation des sociétés modernes et dans l'ordre de la représentation politique.

▶ **Alain Bergounioux et Gérard Grunberg sont les auteurs de *le Long Remords du pouvoir. Le Parti socialiste français (1905-1992)*, Fayard.**

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1986-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

BRÉSIL : la démission du ministre de l'économie et du président de la Banque centrale

Le gouvernement hésite entre la stabilisation et la relance

Le ministre brésilien de l'économie et des finances, M. Paulo Haddad, et le président de la Banque centrale, M. Gustavo Loyola, ont présenté, lundi 1er mars, leur démission, aussitôt acceptée. Remplacé par M. Eliseu Resende, un ingénieur qui dirigeait la compagnie nationale d'électricité, M. Haddad est le deuxième ministre de l'économie à quitter le gouvernement du président Itamar Franco, avec lequel il était en profond désaccord.

La réaction des marchés boursiers a été à la mesure de l'inquiétude que suscitent les intentions réelles du président Franco, soupçonné de revenir à une politique populiste, susceptible d'aggraver l'inflation galopante.

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

Le Brésil aura connu, en cinq mois, quatre ministres de l'économie et des finances. *« C'est tout simplement lamentable »*, estime crûment l'ancien président de la Banque centrale, M. Carlos Longoni, en ajoutant que ce nouvel épisode *« illustre parfaitement les problèmes actuels du Brésil »* et les hésitations de ses gouvernants sur la politique à mener.

Face à une inflation redevenue galopante dans un contexte de stagnation, faut-il privilégier la stabilisation et la modernisation de l'économie, comme le fit l'ancien président Fernando Collor de Mello, ou sa relance, comme semble vouloir le faire son successeur? Après la condamnation pour corruption de M. Collor, son ministre de l'économie, M. Marcilio Marques Moreira, avait quitté son poste au tout début d'octobre. Ses successeurs, M. Gustavo Krauze puis M. Paulo Haddad, n'ont chacun assumé leurs fonctions que deux mois environ.

Réformes en panne

Les raisons invoquées par les deux derniers ministres démissionnaires mettent directement ou indirectement en cause le chef de l'Etat. M. Haddad n'a ainsi pas caché qu'il déplorait *« le caractère uniquement politique et clientéliste des récentes nominations à la Banque centrale, et dans les organismes financiers nationaux »*. Lors d'une conférence de presse donnée lundi, l'ancien ministre a résumé sa position en affirmant *« avoir préféré être loyal à son éthique, plutôt qu'au pouvoir »*.

Une crise larvée opposait en fait depuis plusieurs semaines le chef de l'Etat et son ministre de l'économie. Refusant d'accorder un délai à M. Haddad pour la présentation d'un nouveau plan de stabilisation, le président Franco lui avait intimé l'ordre, la semaine passée, de juguler en trois mois une inflation dont le taux mensuel est de 30 %.

Les décisions les plus simples donnaient matière à controverse, comme l'illustre la « guerre des trois zéros » sur le cruzeiro *(voir encadré)*. Pour réaffirmer ses vues contestées et son autorité, le président avait même téléphoné à un éditorialiste réputé du *Jornal do Brasil*, M. Carlos Castello Branco, pour déclarer : *« Celui qui commande dans le gouvernement c'est moi, et le ministre de l'économie, comme n'importe quel autre, ne reste au gouvernement que par ma volonté. »*

Cette nouvelle démission ne fait qu'ajouter à la confusion ambiante. Les réformes structurelles lancées sous M. Collor (fiscalité, douanes, modernisation de la législation des brevets et des ports) sont différées, l'important plan de privatisation a été suspendu par M. Franco, au moins temporairement. Les difficiles négociations menées sur la restructuration de l'énorme dette du pays devront vraisemblablement être, une fois encore, reportées à une date ultérieure. Une mission du FMI était arrivée lundi, dans le cadre d'une mission d'évaluation, à l'issue de laquelle le sort d'un crédit-relais de deux milliards de dollars devait être revu.

Un nouveau « soldat du président »

La réaction des marchés a largement reflété l'inquiétude ambiante. La Bourse de Sao Paulo a accusé une baisse de 5,5 %, celle de Rio de Janeiro de 4,1 %, alors que l'or et le dollar étaient cotés à la hausse (plus 1,65 % et 3 % respectivement). Cette crise intervient alors que la confiance des milieux économiques semblait progressivement revenir, un capital aujourd'hui de nouveau presque réduit à néant.

Dans sa toute première déclaration, le nouveau ministre, M. Eliseu Resende, âgé de soixante-quatre ans, s'est présenté comme un simple *« soldat du président »* et s'est refusé à envisager un nouveau plan de choc. Ministre des transports entre 1979 et 1985 sous le gouvernement militaire, cet ingénieur est un ami personnel du président, originaire, comme lui, de l'Etat du Minas Gerais, dans le sud du pays.

Le chef de l'Etat, dorénavant presque exclusivement entouré par des amis politiques ou par des proches, n'a toujours pas tracé les grandes lignes de son programme économique. Il s'est contenté, depuis son accession au pouvoir en octobre dernier, d'aborder des problèmes ponctuels (prix des médicaments ou relance de la fabrication de la Coccinelle comme voiture populaire). Un blocage des prix d'une dizaine de produits alimentaires de base (riz, sucre, huile, haricots...) a d'autre part été annoncé lundi.

Beaucoup d'observateurs craignent que la tendance populiste du gouvernement Franco ne s'accentue. L'ancien président de la Banque centrale n'exclut pas un éventuel blocage du taux de change. *« D'une manière générale*, dit M. Lagoni, *le discours s'oriente de plus en plus vers une relance de la croissance et non pas vers une stabilisation de l'économie. Avec tous les risques graves d'explosion de l'inflation que cela comporte. »*

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Guerre des zéros autour du cruzeiro

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Les trois derniers zéros qui *alourdissent la monnaie brésilienne* font l'objet depuis plusieurs mois d'une querelle à *rebondissement*. L'inflation, dont le taux a atteint 30 % en janvier et autant en février, rogne chaque jour la valeur du cruzeiro. Ainsi, entre l'annonce du lancement du nouveau billet de 500 000 cruzeiros, et son arrivée six semaines plus tard dans les banques, il avait déjà perdu 42 % de sa valeur. Aujourd'hui, 1 000 cruzeiros ne valent que 0,008 franc, et le maigre salaire minimum (équivalant à 300 francs) dépasse le million, 1,25 million très exactement.

Pour faciliter la tâche, ne serait-ce que d'un simple utilisateur de calculatrice, la banque centrale avait imaginé de supprimer trois zéros à la fin de l'année dernière. Le président Itamar Franco s'était alors opposé à une mesure jugée *« démoralisante »*. Dans la rue, le cruzeiro simplifié est déjà pourtant « monnaie courante ». Le cafetier ne demande que 5 cruzeiros pour un jus d'orange et le chauffeur de taxi, 20 pour une simple *course. L'agilité mentale des* Brésiliens n'est plus à démontrer : ils ont connu, en six ans, *le cruzeiro, le cruzado, le cru*zado novo, à nouveau le cruzeiro, en attendant le « nouveau *cruzeiro novo* ».

Cette gymnastique déroute totalement le touriste de passage qui ne sait plus s'il vient de dépenser des fortunes, de se faire avoir, ou de réaliser l'affaire du siècle. Les entreprises, qui ne peuvent légalement faire autrement, s'astreignent à des acrobaties chaque jour plus complexes, et les informaticiens développent des *trésors d'imagination pour faire* rentrer dans leurs programmes les milliers de milliards, tout en envisageant d'utiliser les trillions. Les commerçants demandent souvent un paiement « par tranche de million », leurs caisses enregistreuses étant dépassées par les zéros.

Conscient de cette aberration, le ministre de l'économie et des finances démissionnaire avait donc reprogrammé la suppression de ces trois zéros. Mais le chef de l'Etat est de nouveau intervenu, assurant qu'il *« avait été désagréablement surpris en apprenant ce projet »*. Selon son porte-parole, le président *« n'avait pas pensé à ce dossier, n'en avait pas délibéré, ni pris l'initiative »*. Nul ne sait si le nouveau ministre de l'économie osera relancer cette guerre des trois zéros.

D. H-G.

Colombie : Medellin à feu et à sang

Neuf voitures piégées en six semaines, 3 600 crimes en six mois, la capitale de la drogue est la proie de multiples vendettas

MEDELLIN

de notre envoyé spécial

Deux hommes gisent sur le trottoir, la tête trouée, au coin de la 50e Rue, au centre de Medellin. Le sang fait une petite rigole dans le caniveau. La nuit est tiède et moite. Le tueur, casqué, est encore sur sa moto. Pas un policier, pas un militaire en vue. La capitale de l'Antioquia, militarisée depuis la semaine dernière pour le *« dernier quart d'heure »* de la chasse à Pablo Escobar, le chef du cartel de la drogue de Medellin, reste une ville ouverte à la délinquance et aux règlements de comptes.

Une demi-douzaine de jeunes Noirs, en jean et tricot de corps, contemplent cette scène si banale de western. L'un d'eux pose un journal sur le visage des cadavres anonymes. La rue est jonchée de papiers sales. Les éboueurs sont en grève depuis une semaine, et cette ordure inhabituelle ajoute au côté sinistre du décor.

A cinquante mètres de là, les façades de la Maison du café et de l'immeuble des télécommunications sont criblées d'éclats. La dernière voiture piégée a frappé vendredi dernier le cœur même de la ville. Medellin est figée, traumatisée. Cette nuit, les rues du centre, de la 50e à la 70e, si animées d'habitude, sont quasiment désertes. La Columbia n'est qu'un long boulevard obscur. Les restaurants et les discothèques, qui se succèdent au long de la 70e, éclairés par de faibles lumignons, ont perdu leurs clients.

Les communes, ces immenses quartiers populaires du nord-est et du nord-ouest, qui se font face comme les tribunes d'un stade *gigantesque, sont recroquevillées* sur leur angoisse. A Bellavista, les policiers de quartier écoutent au loin les échos de rafales d'armes automatiques. *« La nuit*, dit un lieutenant, *policiers et militaires sont consignés dans leur cantonnement. »* Seules les patrouilles, assez rares semble-t-il, circulent.

Les communes, 600 000 habitants, viviers de *sicarios*, les tueurs à gages, appartiennent plus que jamais aux milices populaires, dont les autorités affirment qu'elles sont passées au service du cartel. L'alliance de groupes dissidents de la guérilla et de *narcos* locaux est un thème largement débattu. Vrai ? Faux ? Medellin est en tout cas de nouveau à la hauteur de sa réputation : la ville la plus violente du pays le plus violent de la planète.

Tueur à gages kamikaze...

« C'est pire qu'il y a deux ans », affirme Maria Angelica, la directrice des ventes d'un supermarché. *Il y a deux semaines, on lui a* volé sa voiture. Elle était au volant, en plein centre, à midi. Un jeune type l'a braquée avec un revolver, à visage découvert. Personne, dans la file de voitures, n'a bronché. Terrorisée, elle a donné ses clés. *« C'était une Sprint*, dit-elle, *dernier modèle, toute neuve, vert olive. On m'a volé une illusion... »* Elle ajoute avec une lueur d'excitation dans le regard : *« Au moins, j'ai sauvé ma vie. »* Jours tranquilles à Medellin...

Trois mille six cents crimes en six mois ; neuf voitures piégées depuis un mois et demi : en tout une bonne tonne de dynamite. Quarante meurtres depuis deux semaines, attribués aux vendettas entre cartels rivaux, guerre entre Pablo Escobar et la police. Les deux cadavres de la 50e Rue s'ajoutent à la dizaine de tués par balles du dernier week-end.

Des meurtres sans mobile apparent. Narcoterrorisme ? Peut-être, mais pas sûr, et pas tous. La ville entière s'interroge. *« L'industrie des sicarios est de nouveau en expansion rapide »*, affirme M. Oscar Paredes, directeur régional du DAS, la police secrète. *« Trop facile*, ajoute un recteur d'université, *de tout mettre sur le dos de Pablo Escobar. »* De fait, la violence est partout, multiforme, sans barrières et sans possibilité pour les autorités du moindre contrôle réel.

Militaires de la 4e brigade, troupes d'élite et parachutistes venus de Bogota la semaine dernière, superflics du groupe spécial de recherche du parrain, milices populaires, guérilleros dissidents ou encore affiliés au FARC communiste ou à l'ELN castriste, tueurs à gages du cartel de Cali, rivale de Medellin, sbires de *pepes* (personnes persécutées par Pablo Escobar, organisations clandestines financées par d'anciens membres du cartel de Pablo ayant juré d'avoir la peau du « patron »), groupes d'autodéfense et paramilitaires du moyen Magdelena et de l'Uraba (nord-Antioquia), gardes du corps des officiels, des notables, des industriels menacés d'enlèvement (un millier d'entre eux ont préféré quitter provisoirement la ville), *sicarios* du groupe : cela fait beaucoup de gens en armes, d'alliances et de rivalités toujours susceptibles de retournement.

Qui tue qui et pourquoi ? Questions sans réponses. Bilan de la dernière semaine à Medellin : Gloria Londono, vingt-huit ans, avocate, maire d'Abriagui, assassinée. Six jeunes motards, adeptes de moto-cross, massacrés dans une station-service. *« Le fils de Pablo Escobar pratique aussi ce sport »*, constate un officier du DAS. Cinq autres jeunes garçons abattus à Campo Valdes, un quartier populaire du nord-est. Jose Molina, trente-neuf ans, dirigeant du principal syndicat agricole de l'Uraba, assassiné près de la salle des congrès.

Un inconnu, portant brassard de la police secrète, armé d'un fusil d'assaut, réussit à pénétrer dans les locaux de la mairie d'Envigado, pourtant considérée comme un véritable bunker. Il mitraille couloirs et bureaux à la recherche du maire. Sans succès. Il ressort et se suicide *« au cyanure »*, selon la version officielle. Un tueur à gages kamikaze : c'est la dernière et surprenante variante de la violence locale.

MARCEL NIEDERGANG

Assassinat d'un riche homme d'affaires proche de Pablo Escobar

M. Luis Guillermo Londono White, riche homme d'affaires proche de Pablo Escobar, le chef du cartel de la drogue de Medellin, a été enlevé et assassiné, lundi 1er mars, par un commando d'une trentaine d'hommes se réclamant de l'organisation Pepes (Personnes persécutées par Pablo Escobar). Le même jour, M. Jose Fernando Posada, le cerveau financier du cartel, s'est livré à la police.

La semaine dernière, près de six millions de dollars ont été saisis sur neuf cents comptes en banque, et deux cent cinquante personnes ont été arrêtées en Colombie, au cours d'une vaste opération contre les réseaux de blanchiment de l'argent de la drogue.

□ **PÉROU : deux morts et quarante blessés dans un attentat à la voiture piégée à Lima.** – Deux personnes ont été tuées et quarante autres blessées, lundi 1er mars, dans un quartier sud de Lima, dans un attentat à la voiture piégée attribué, selon la police, aux guérilleros du Sentier lumineux. Le véhicule, chargé de 100 kilos de dynamite, a explosé à proximité du centre de recrutement de l'armée de l'air, dans le quartier de Surco. Les victimes sont de jeunes conscrits qui s'apprêtaient à s'inscrire pour effectuer leur service militaire obligatoire. – *(AFP, AP, UPI, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Le président s'est rendu au Pakistan pour des négociations

Le président afghan est arrivé, lundi 1er mars, à Islamabad pour y participer aux pourparlers organisés par le gouvernement pakistanais afin de restaurer la paix à Kaboul. M. Burhanuddin Rabbani est l'hôte du premier ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, qui a également invité plusieurs dirigeants afghans, parmi lesquels le chef fondamentaliste Gulbuddin Hekmatyar. Mais on ne sait si ce dernier acceptera de se rendre à Islamabad, et aucun calendrier n'a encore été annoncé pour ces pourparlers.

D'autre part, le ministre de la défense de Kaboul, M. Ahmad Shah Massoud, cité par l'agence américaine UPI, a demandé qu'un *comité de religieux* islamiques, de juristes et d'intellectuels soit formé pour aider à trouver une solution au conflit entre factions afghanes. Il a accusé, sans les nommer, *« ces pays qui ont donné une aide militaire et financière à Hekmatyar »*, *« un homme qui ne cherche que le pouvoir et qui est prêt à tout pour y parvenir »*. *« Nous voulons un règlement politique obtenu par la négociation. Mais si nous devons nous battre, ce sera une opération-éclair. Nous nous préparons pour de nouveaux combats, et nous en ferons une guerre très brève »*, a-t-il affirmé.

MAROC

De « graves problèmes » de droits de l'homme officiellement reconnus

Fondé en 1989 par le roi Hassan II, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) a admis, lundi 1er mars à Rabat, qu'il existait de *« graves problèmes »*.

Lors d'une conférence de presse, la première du genre, les dirigeants du CCDH ont indiqué que les *« problèmes des détenus politiques, l'entrave au droit à la circulation dont souffrent plusieurs citoyens privés de leur passeport, ainsi que la situation dégradante et décevante dans les prisons surpeuplées feront prochainement l'objet d'un examen très approfondi pour leur trouver des solutions. »*

La question des grèves de la faim entamées récemment par plusieurs détenus politiques à Kénitra et Casablanca *(le Monde* daté 28 février-1er mars) sera examinée en priorité, a fait savoir le Conseil. – *(AFP.)*

□ **CONGO : trente-trois Zaïrois expulsés ont péri dans un naufrage.** – De sources hospitalières, on a indiqué, lundi 1er mars à Brazzaville, que trente-trois Zaïrois sont morts noyés, à la suite de l'effondrement de la passerelle d'un bateau qui assurait la traversée du fleuve Congo, entre Brazzaville et Kinshasa. Le bateau assurait le transport de Zaïrois expulsés du Congo. Les autorités congolaises se livrent actuellement à des expulsions massives d'émigrants qui cherchent à fuir la misère et les violences politiques au Zaïre. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

L'attentat du World Trade Center a mis en lumière l'insuffisance des conditions de sécurité dans les gratte-ciel

L'explosion qui a secoué le World Trade Center le 26 février, faisant cinq morts et un millier de blessés et creusant un cratère de plus de 30 mètres sur six étages en sous-sol, provenait d'une charge de 500 à 700 kilos, sans doute de dynamite, transportée à bord d'une camionnette, a indiqué, lundi 1er mars, M. James Cox, directeur new-yorkais du FBI. L'attentat pourrait être l'œuvre *« d'un cartel de la drogue ou d'un groupe terroriste ».* Toujours d'après le FBI, la vérification des plaques d'immatriculation des véhicules entrés dans le parking peu de temps avant l'explosion a apporté des indications utiles. Les policiers ont indiqué de leur côté qu'ils étaient en possession de deux bandes vidéo filmant l'entrée du garage. L'attentat a relancé le débat sur les conditions de sécurité dans les gratte-ciel.

NEW-YORK

de notre correspondant

« On recommence. Comme d'habitude. » Pour les 2 500 employés des bourses de commerce abritées dans l'un des bâtiments du World Trade Center et qui ont été les seuls locataires autorisés à regagner leur lieu de travail lundi, la vie a repris son cours. A cette nuance près que la ventilation est réduite au minimum et qu'il n'y a ni eau ni chauffage. La peur d'une nouvelle explosion ? La plupart affirment qu'ils n'y pensent pas. Après tout, ils travaillent sur des marchés à hauts risques et le danger fait déjà partie de leur quotidien.

En revanche, parmi les 55 000 personnes qui ont échappé au piège des tours jumelles et dont certaines sont revenues sur place lundi matin pour s'informer sur un éventuel retour à la normale, les questions ne portent pas tant sur l'identité des auteurs de l'attentat que sur les conditions de sécurité, que beaucoup jugent insuffisantes dans ces gigantesques gratte-ciel qui font l'orgueil des métropoles américaines.

Car le malaise n'est pas seulement new-yorkais. A Chicago par exemple, où se dressent à plus de 480 mètres du sol les 110 étages de la tour Sears, la plus haute des Etats-Unis, les 6 000 employés sont aussi particulièrement nerveux, ainsi qu'en témoigne l'émotion suscitée lundi matin par la découverte d'un colis suspect qui devait s'avérer n'être qu'un sac poubelle.

Au World Trade Center, où les superstructures, reposant sur 1,25 million de tonnes de fondations coulées dans le béton, n'ont pratiquement pas bougé, et où la rapidité des secours et le sang-froid des personnes tentant de quitter les bâtiments ont permis d'éviter un scénario digne de la *Tour infernale*, tous les témoignages concordent pour déplorer le manque total d'informations en cas d'accident. Privés de tout système sonore en raison du manque d'électricité, mais aussi de lumières d'urgence fonctionnant sur batteries, les occupants ont été livrés à eux-mêmes, dans l'obscurité totale pour ceux qui étaient dans les escaliers.

« Le maximum de dégâts »

Les circonstances de l'attentat expliquent en partie ces défaillances. Selon le directeur de la Port Authority, la voiture piégée *« avait été placée exactement à l'endroit où elle pouvait provoquer le maximum de dégâts »*, à proximité des systèmes de contrôle et d'urgence, centralisés au même endroit et détruits aussitôt par la déflagration. L'explosion a également neutralisé les systèmes de ventilation, et les générateurs électriques ont été rendus inutilisables par la mise en service des dispositifs anti-incendie et la rupture des canalisations d'eau. De plus, l'électricité a été immédiatement coupée pour éviter tout risque d'électrocution, bloquant les 250 ascenseurs.

« Avec plusieurs collègues, j'avais réussi à descendre du 78e au 45e étage au milieu d'une épaisse fumée, mais là, c'était devenu irrespirable. J'ai dû remonter. Nous avons eu la chance de tomber sur une petite cafétéria et de trouver de l'eau. Nous nous sommes mis des serviettes mouillées sur le visage et, plus morts que vifs, nous avons attendu trois heures les pompiers », explique un rescapé. D'autres ont réussi à s'échapper, comme cette secrétaire qui, se heurtant longtemps à des issues de secours fermées, a trouvé son chemin grâce à la lampe de poche glissée dans son sac à main.

Interrogé sur le fait que le World Trade Center, propriété des autorités portuaires de New-York et du New-Jersey, ne soit pas soumis à la réglementation anti-incendie de la ville de New-York, le directeur de la Port Authority a éludé la question et indiqué simplement qu'à l'avenir les générateurs seraient placés dans les étages supérieurs au lieu d'être disposés en sous-sol et que les indications sur les murs seraient peintes avec une matière phosphorescente.

Il est temps. En 1987, une section anti-terroriste de la Port Authority avait réclamé des mesures pour prévenir un éventuel attentat à la voiture piégée. Elle préconisait notamment que le parking en sous-sol ne soit pas accessible au public et que des lumières d'urgence, fonctionnant sur batteries, soient installées dans les escaliers. Ces recommandations n'avaient pas été suivies d'effet. A l'exception de celle qui prévoyait de renforcer le dispositif de sécurité au 67e étage de l'une des tours jumelles, là où se réunissent les directeurs de l'organisation et son conseil d'administration.

SERGE MARTI

Le président Clinton lance son projet de « service national civil »

Le président Bill Clinton a appelé, lundi 1er mars, tous les jeunes Américains à lui écrire à la Maison Blanche afin de soutenir le projet de *« service national civil »* qu'il entend présenter au Congrès. Ce programme – dont le coût est estimé à 7,4 milliards de dollars sur quatre ans – est destiné à aider les étudiants à financer leurs études par des prêts fédéraux remboursables en heures de travail d'utilité collective. Pour convaincre les parlementaires de voter ces nouvelles dépenses, qui s'ajouteront aux *15 milliards de dollars du plan* de relance compris dans le programme économique présenté le mois dernier, M. Clinton a décidé de lancer l'opération à titre expérimental avec un millier de volontaires dans une dizaine de villes dès l'été prochain. – *(AFP, UPI.)*

□ **Dernière « loterie » pour l'attribution de 40 000 visas permanents.** – Le département d'Etat organise, à partir du mardi 2 mars, pour la troisième et dernière année consécutive, une loterie qui permettra aux ressortissants de trente-sept pays d'obtenir des visas permanents pour les Etats-Unis, en envoyant leur candidature par courrier d'ici fin mars. L'année dernière, une personne sur vingt avait ainsi été tirée au sort. Comme les fois précédentes, 40 000 personnes seront sélectionnées, dont 16 000 de nationalité irlandaise. Tous les ressortissants de pays européens peuvent participer à la loterie. En revanche ceux d'Afrique, d'Amérique latine (à l'exception de l'Argentine) et d'Asie (sauf le Japon) ne peuvent tenter leur chance. – *(AFP.)*

□ **Un Américain sur dix a reçu des allocations alimentaires en décembre.** – Un nombre record de 26,2 millions de personnes, soit un Américain sur dix, ont reçu des allocations alimentaires en décembre 1992, selon des statistiques officielles publiées, lundi 1er mars, à Washington. La situation économique et les rigueurs de l'hiver ont contraint le département de l'agriculture à y consacrer 1,8 milliard de dollars, soit 68,40 dollars par bénéficiaire. Entre décembre 1991 et décembre 1992, le nombre de bénéficiaires de ces allocations a augmenté de 1,8 million. Au cours de la même période, celui des chômeurs a progressé de 7 %. – *(AFP.)*

□ **ARGENTINE : M. Oscar Camilion, nouveau ministre de la défense.** – Le président Carlos Menem a nommé, lundi 1er mars, M. Oscar Camilion, actuellement représentant des Nations unies à Chypre, au poste de ministre de la défense. Il succède à M. Erman Gonzalez, qui doit se présenter aux élections législatives de septembre pour le parti péroniste au pouvoir. M. Camilion, un avocat de soixante-trois ans, avait été ministre des affaires étrangères en 1981 sous la dictature du général Roberto Viola. Il devra notamment assurer la restructuration des forces armées, faire face aux revendications de salaire des militaires et abandonner le projet de missile Condor II, comme s'y est engagée l'Argentine devant les Etats-Unis. – *(AFP, UPI.)*

ASIE

CAMBODGE : les difficultés de l'ONU

Un remaniement de la direction de l'APRONUC paraît indispensable

Comment sortir de sa paralysie actuelle l'intervention des Nations unies au Cambodge ? Telle est la question à laquelle M. Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général de l'ONU, devrait d'autant plus rapidement donner une réponse que la campagne pour des élections générales, toujours prévues du 23 au 27 mai, doit commencer dès le 7 avril et qu'elle se présente dans de bien mauvaises conditions.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Au sein de l'APRONUC, l'Autorité provisoire de l'ONU pour le Cambodge, le moral est au plus bas. Fondé sur la réconciliation et la bonne volonté, l'accord de paix signé à Paris en octobre 1991 s'est révélé, à l'usage, inadapté. Au lieu de ficeler les Khmers rouges, il leur a rendu une légitimité dont ils se servent comme d'un tremplin. Ils ont décidé de ne plus appliquer l'accord dès qu'il a été question, en juin dernier, de leur reprendre leurs fusils. En prenant acte, l'autre faction politico-militaire – le régime de Phnom-Penh – s'est organisée pour conserver le contrôle de la situation et ne pas perdre le pouvoir à l'occasion d'un éventuel scrutin.

L'APRONUC n'a pas eu les moyens d'imposer une paix désarmée, sans même parler d'un cessez-le-feu. Elle semble encore moins posséder ceux de gérer une paix armée. Elle n'a pas su prévenir le pillage, par les Thaïlandais et les Chinois d'outre-mer, des ressources du pays, qui se poursuit avec la complicité de toutes les factions, y compris les Khmers rouges, dont l'image de « nationalistes fanatiques » en a pris un sérieux coup. Elle n'a pas davantage ralenti l'émigration de travailleurs vietnamiens. Le plus inquiétant, c'est que la braderie du Cambodge reprendrait sans doute de plus belle si les perspectives de guerre civile s'estompaient définitivement.

Ce n'est pas le cas. Boudée par les Khmers rouges et laissant de côté Norodom Sihanouk – le seul Cambodgien qui puisse revendiquer une légitimité, – l'élection d'une Assemblée au scrutin de liste offre déjà quelque chose de dérisoire. Elle a beau être organisée par l'ONU, elle risque de se dérouler dans la confusion. De quelle autorité disposeront les nouveaux élus ? Sur les vingt partis reconnus par l'APRONUC, combien dénonceront les résultats dès le lendemain du scrutin ? Que se passera-t-il si le régime de Phnom-Penh perd des élections qui se seront déroulées, presque exclusivement, dans la zone qu'il administre et que ses forces armées contrôlent ? Dans l'hypothèse inverse – la victoire du Parti du peuple de MM. Hun Sen et Chea Sim, – qui pourra empêcher ces derniers de reprendre, contre les dissidents khmers rouges, le sentier de la guerre ?

L'APRONUC ne peut être tenue responsable du caractère impraticable de l'accord de Paris. En revanche, le refus de M. Gérard Porcell, responsable de l'administration civile, de renouveler son contrat avec l'APRONUC (*le Monde* du 28 février et 1er mars), vient de souligner, s'il le fallait encore, les frustrations à l'égard d'une direction consensuelle qui ne prend guère d'initiatives, encaisse les coups au lieu de tenter d'imposer son autorité, et laisse le navire prendre l'eau. La direction actuelle de l'APRONUC, débarquée tardivement au Cambodge, le 15 mars 1992, n'a pas su prendre ses marques.

Retrouver un semblant d'autorité

Elle n'a pas su établir des relations de travail et de confiance avec un prince Sihanouk de plus en plus préoccupé par ses problèmes de santé et dont la popularité demeure réelle. Elle n'a pas su rappeler aux factions en présence, à commencer par les Khmers rouges, qu'elle était l'autorité, si provisoire soit-elle. Elle n'a pas su tenir à distance ceux, étrangers comme Cambodgiens, qui entendaient exploiter la situation. On en est arrivé au point où des Khmers rouges saisissent les véhicules de l'ONU et où un véritable commando de bandits armés dévalise – c'était à la veille de la visite de M. François Mitterrand – la Conservation d'Angkor. La population khmère a beau toujours souhaiter que les « bérets bleus » demeurent sur place, car leur présence rassure encore, il n'en reste pas moins que la crédibilité de l'APRONUC s'est effilochée au fil des mois.

Pour que le scrutin, s'il a lieu, ne tourne pas à la confusion, l'APRONUC doit retrouver un semblant d'autorité : sa direction doit donc être réorganisée. Selon de bonnes sources, on y songe à New-York car il ne suffit pas, ainsi que M. Boutros-Ghali l'a recommandé à l'issue de sa récente visite au Japon, de prolonger le mandat de l'APRONUC. Le secrétaire général doit prendre des mesures pour vaincre une paralysie d'autant plus regrettable que des programmes de l'ONU – du rapatriement des réfugiés en passant par un début de déminage ou de premiers efforts de réhabilitation d'une infrastructure en ruine – ont été entrepris avec succès. Le prince Sihanouk a déjà, à plusieurs reprises, tiré la sonnette d'alarme. En jetant finalement l'éponge, après plusieurs semaines d'hésitations, M. Porcell en fait tout autant. Seront-ils entendus à New-York ?

Déjà condamné à de sérieux compromis avec ses voisins, le Cambodge peut encore replonger dans la guerre civile. Que la Chine s'en accommode ou non, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient, eux aussi, au moins encourager M. Boutros-Ghali à réorganiser la direction de l'APRONUC, faute de quoi, prolonger son mandat au Cambodge ne servirait pas forcément à grand-chose.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Le forcing du prince Sihanouk

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

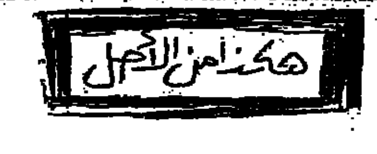
Apparemment exaspéré par l'immobilisme des Nations unies, ne sachant pas combien de temps encore ses soucis de santé lui permettront de jouer un rôle, mais n'ignorant pas qu'il est le seul Cambodgien à pouvoir revendiquer une réelle légitimité, Norodom Sihanouk poursuit son forcing pour tenter de faire un peu bouger les choses. Dans une déclaration diffusée à Phnom-Penh, lundi 1er mars, le prince a demandé que l'APRONUC se retire de son pays, quoi qu'il advienne, le 25 août prochain. Il se prononce donc contre la prolongation du mandat des « bérets bleus » – de dix-huit mois à l'origine – que M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'organisation, a annoncée à l'issue de son récent séjour à Tokyo.

Depuis des semaines, tirant la sonnette d'alarme, le prince cherche à se faire entendre de New-York, des cinq Grands et de la direction de l'APRONUC. Il s'inquiète, à juste titre, d'une reprise de la guerre civile. Pour tenter de sortir de l'ornière, il a même proposé de réunir, au Palais royal, une *« Conférence au sommet intercambodgienne »*, à laquelle participeraient les quatre factions, donc les Khmers rouges, et la formation, sous sa présidence, d'un *« Gouvernement provisoire de réconciliation nationale »* (toujours avec les quatre factions) ainsi que *« la mise sur pied, sous mon commandement, d'une armée nationale unifiée »*. Le gouvernement provisoire serait chargé d'organiser de nouvelles élections *« sur tout le territoire cambodgien »*, afin d'éviter *« la partition du Cambodge »*.

Cette dernière initiative a, dit-il, été fraîchement accueillie par *« certaines puissances occidentales »* et *« certains groupes khmers »*. Y renonçant et tout en s'engageant à respecter le résultat des élections, le prince demande que l'ONU ne prolonge pas son mandat. Reflétant les frustrations et les inquiétudes de beaucoup de gens, y compris dans les rangs de l'APRONUC, il donne l'impression de ne plus savoir à quel saint se vouer pour sortir de la paralysie actuelle et éviter le pire, la reprise de la guerre entre les Khmers rouges et le régime de Phnom-Penh.

Que les *« étrangers »* qui ne l'écoutent pas, conclut-il, assument *« seuls, face à l'Histoire, à la nation et au peuple khmers toutes les responsabilités des accidents très graves que le Cambodge serait susceptible de connaître »* après le scrutin et le retrait de l'APRONUC. Sera-t-il, cette fois-ci, entendu ?

J.-C. P.



EUROPE

L'opération « Tenir les promesses »

Les premiers parachutages de vivres en Bosnie-Herzégovine auraient manqué leur cible

Trois avions de l'armée américaine ont effectué, dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 mars, une nouvelle série de parachutages humanitaires sur Zepa, dans l'est de la Bosnie, a indiqué un porte-parole de la base Rhin-Main à Francfort. Trois Hercules C-130, qui ont largué durant la nuit 18,6 tonnes de nourriture et 0,5 tonne de médicaments, *sont rentrés sans incident à la base* au petit matin après avoir effectué leur mission.

Le secrétaire américain à la défense, M. Les Aspin, et le chef d'état-major de l'armée américaine, le général Colin Powell, ont estimé, lundi à Washington, que la première mission, la veille, avait été *« couronnée de succès ». « De nombreux colis ont atterri dans des zones dégagées à l'intérieur de la zone de largage désignée dans la région de Cerska. D'autres colis sont tombés à proximité de la zone de largage »*, ont-ils indiqué dans un communiqué.

Ces informations concernant la réussite de la première mission de l'opération « Provide Promises » (« Tenir les promesses ») sont toutefois contredites par diverses sources, sur le terrain.

Les colis de vivres et de médicaments parachutés par les Etats-Unis, dans la nuit de dimanche à lundi, et *destinés à l'enclave musulmane* de Cerska (est de la Bosnie) auraient par exemple manqué leur cible et atterri dans les positions serbes, a déclaré, lundi, le vice-premier ministre bosniaque, *M. Zlatko Lagumdzija*, citant des radio-amateurs locaux et des *informations* des Nations unies à Sarajevo.

L'enclave musulmane de Cerska, encerclée par les forces serbes depuis plusieurs mois, était l'objectif choisi par les Etats-Unis pour leur première opération de parachutage en Bosnie, selon un officier de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU). Les parachutages étaient censés toucher le sol légèrement au nord de la ville, selon cette source.

La situation dans cette enclave *musulmane est « très difficile »*; les forces serbes ont considérablement progressé et pris le contrôle de cinq villages aux abords de Cerska, selon le vice-premier ministre bosniaque. *Selon certaines sources citées* par la radio bosniaque, Cerska serait sur le *point de tomber*. Plusieurs maisons de cette ville ont été touchées par des obus serbes et sont en flammes, selon des radio-amateurs, et des dizaines de personnes auraient été *capturées*.

D'autres correspondants, interrogés lundi matin à Gorazde, Srebrenica ou Zepa, ont également affirmé qu'aucun des colis américains n'avait été reçu par ses destinataires, bien que le gouvernement bosniaque ait communiqué aux Etats-Unis toutes les données nécessaires, notamment des cartes, a souligné M. Lagumdzija.

L'opération américaine devrait être *« plus audacieuse »*, a-t-il ajouté. Le vice-premier ministre a précisé *que la Bosnie n'avait pas de conseils* à donner aux Américains, mais a laissé entendre que des parachutages de jour à basse altitude avec des Bosniaques connaissant le terrain à bord des avions seraient sans doute une solution.

« Ceux qui rigolent aujourd'hui sont les Serbes », a-t-il amèrement regretté.

Les Etats-Unis ont décidé dans un premier temps de parachuter 96 tonnes d'aide humanitaire. Une seconde opération devait être lancée dès la nuit de lundi à mardi par le largage de tracts sur un autre objectif, selon certaines informations non confirmées. Mais l'échec de l'opération de lundi pourrait inciter les Américains à revoir les modalités des prochains parachutages, selon un officier de la FORPRONU. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE : l'ouverture du procès de Toto Riina

« Cosa Nostra ? Jamais entendu parler ! »

ROME

de notre correspondante

Il a mis un polo vert assorti à sa veste à carreaux et retrouvé son assurance et sa vraie coiffure : finie, cette frange ridicule qui lui donnait l'air d'un comique des années vingt, finis aussi ces mouvements au ralenti et ce regard *d'animal traqué qui, au soir de sa* capture le 15 janvier dernier, avaient plongé toute l'Italie dans la perplexité : *« ça »* le *« boss des boss »* de la Mafia, ce mythique Toto Riina en fuite depuis vingt-trois ans ?

Dans un décor à la hauteur de son personnage (trois cents policiers pour veiller sur lui ; voitures blindées, cellule spéciale...), Don Toto, dont c'était, lundi 1er mars, la première *« sortie »* en public, a donné sa pleine mesure dans la salle du tribunal-bunker de la prison de l'Ucciardone, à Palerme, où il a été finalement transféré dans le plus grand secret. Le chef présumé de la Mafia devait répondre devant les juges de trois des principaux assassinats *« politiques »* commis ces dernières années et dont il aurait été le principal commanditaire : ceux du président de la région sicilienne, Piersanti Mattarella ; du secrétaire régional du PCI, Pio La Torre et de son chauffeur, Rosario Di Salvo, ainsi que celui du secrétaire provincial de la Démocratie chrétienne, Michele Reina.

Dans la plus belle tradition des *« boss »* mafieux arrêtés, de Michele Greco à Luciano Liggio en passant par les *« cousins américains »*, les Gotti ou les Gambino, Don Toto a tout nié en bloc : *« Cosa Nostra ? Jamais entendu parler ! »* ou encore *« Moi un parrain ? Je suis un pauvre analphabète, un agriculteur. Ensuite j'ai travaillé dans un chantier. Je gagnais 300 000 lires à la semaine, monsieur le président, et après on m'a un peu augmenté, j'arrivais à me faire quatre cent mille lires.. »* Quant à fuir, *« personne ne m'a jamais cherché, je prenais le train, je voyageais comme tout le monde, pourquoi me serais-je caché ? »*

Décrédibiliser les « repentis »

Poli jusqu'à l'agacement, précis dans sa façon de ne rien dire, très maître de lui surtout, le parrain, qui s'exprimait avec une certaine aisance, a surtout esquissé ce qui sera sa ligne de défense – et sans doute le premier message clair aux troupes qui lui sont restées fidèles : en l'absence de *« preuves »* formelles, il faut tenter de décrédibiliser les témoignages des *« repentis »*, ces anciens *« hommes d'honneur »* de la Cosa Nostra qui collaborent aujourd'hui avec la police, et sur les récits desquels s'articulent les principales accusations.

« Quels repentis, monsieur le président ? Je ne connais pas ces gens-là, je leur sers de paratonnerre, de bouc-émissaire. Ils sont tous manipulés. La vraie question à se poser est : qui les manipule et pourquoi ? » Somme toute, c'est un parrain en majesté, une nouvelle star médiatique, qui, lundi, a refait son retour sur scène, s'offrant même, au moment où on le raccompagnait dans sa cellule, un petit bonjour de la main – ou était-ce un pied de nez ? – aux journalistes qui l'attendaient.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

BIBLIOGRAPHIE

Franco et le roi

LE ROI
Entretiens
avec José Luis de Vilallonga
éd. Fixot, 310 p. 119 F.

« De Franco, j'ai appris à regarder, à écouter et à me taire », raconte le roi d'Espagne dans *une biographie « autorisée » réalisée* à partir de vingt-sept heures d'entretiens accordés à José Luis de Vilallonga. Ce livre, intitulé tout simplement *le Roi*, paraîtra dans les prochains jours tant en France qu'en Espagne. C'est la première fois que Juan Carlos Ier s'exprime *de façon aussi nette sur les événements* qui ont marqué la vie politique de l'Espagne au cours des vingt dernières années et notamment sur ses relations avec le Caudillo.

– Cet ouvrage, dont le journal de Barcelone *la Vanguardia* a commencé à publier les bonnes feuilles, n'apporte pas de révélations fracassantes mais permet d'approfondir l'Histoire. C'est ainsi que l'on apprend que *« la grande préoccupation »* du roi était *« Franco mort, comment vais-je faire pour instaurer la démocratie ? »*. Le souverain évoque à ce propos la fameuse phrase du généralissime selon laquelle il aurait dit : *« Je laisse tout ficelé et bien ficelé. » « Jamais*, dit-il, *je n'ai entendu cette phrase de ses lèvres et je pense qu'il ne faut pas la prendre au pied de la lettre. Je crois que le général souhaitait que l'on comprenne qu'il laissait derrière lui les structures dont le pays avait besoin. Il était suffisamment intelligent pour savoir qu'après sa mort les choses ne resteraient pas comme elles étaient. »*

Ce dont Juan Carlos se souvient parfaitement bien est que Franco, peu avant sa mort, le 20 novembre 1975, alors qu'il était à son chevet, lui a *« pris la main, l'a serrée fortement »* et lui a dit *« dans un soupir : Altesse, l'unique chose que je vous demande est de maintenir l'unité de l'Espagne »*. Du dictateur, le monarque parle en termes mesurés. *« Sur des sujets concrets, je ne crois pas*, dit-il, *que Franco ait jamais tenté de m'influencer. Jamais, il n'est allé plus loin qu'une insinuation, un conseil voilé. Il m'a toujours laissé agir avec une parfaite liberté. » « Cela dit*, ajoute Juan Carlos, *il ne s'est jamais trop préoccupé de me faciliter les choses... Je crois qu'il appréciait ma façon franche de parler. De toutes les manières, il savait que jamais je ne lui dorais la pilule* [sic]. » Avec une certaine philosophie, le roi estime aujourd'hui que « [ses] *problèmes semblaient divertir Franco »*. *« J'avais l'impression*, fait-il remarquer, *qu'il me mettait continuellement à l'épreuve pour percer mon caractère, pour détecter mes éventuelles faiblesses. »*

La couronne ou la Guardia civil ?

Dans cet ouvrage, le souverain raconte également qu'il souhaitait fermement *« qu'à aucun prix les vainqueurs de la guerre civile ne soient les vaincus de la démocratie »* et que cependant il dut recourir (derrière le dos de Franco) à l'utilisation d'un intermédiaire pour tester auprès du président roumain Ceaucescu, ami de Santiago Carrillo, les intentions de ce dernier. En *échange, il avait promis au dirigeant communiste de* reconnaître son parti, comme tous les autres, dans un délai suffisamment rapide, si *« Carrillo ne bougeait pas le petit doigt avant son accession au trône »*.

Sur le rôle déterminant qu'il a joué lors du coup d'Etat manqué du 23 février 1981, le roi n'apporte pas de lumières nouvelles. Il fait néanmoins remarquer à son interlocuteur que *« s'il n'avait pas eu d'amis fidèles dans l'armée, il n'aurait pas pu faire ce qu'il a fait »*, c'est-à-dire défendre la démocratie face aux putschistes. *« Dans les jours qui ont suivi la mort de Franco, l'armée aurait pu faire ce qu'elle avait envie de faire*, souligne le monarque. *Mais elle a obéi au roi. Et, soyons clair, elle a obéi parce que j'avais été nommé par Franco et que dans l'armée, les ordres de Franco, même après sa mort, ne se discutaient pas... L'armée n'aurait pas aidé mon père. »*

A l'époque tout n'était pas aussi évident qu'aujourd'hui. Le roi ne se rappelle pas exactement si, au moment de l'agonie de Franco, il a dit, effectivement, qu'il s'attendait autant *« à voir des gens venir lui offrir la couronne sur un coussin qu'à voir débarquer la Guardia civil avec un mandat d'arrêt »*. Ce dont Juan Carlos se souvient, c'est que c'était quelque chose de similaire. Il précise : *« Nous étions tous très nerveux. »*

MICHEL BOLE-RICHARD

Après les déclarations de M. Eltsine

L'Ukraine dénie à Moscou le rôle de garant de la paix dans l'ex-URSS

Le ministère des affaires étrangères d'Ukraine s'est vivement élevé, lundi 1er mars, contre les propos tenus dimanche 28 février par le président russe, M. Boris Eltsine. Celui-ci avait revendiqué le droit pour la Russie de se voir confier par les Nations unies un mandat de maintien de la paix dans les pays de l'ex-URSS (*le Monde* du 1er mars). *« Personne en Ukraine n'a donné un quelconque pouvoir de saisir les Nations unies d'une telle demande*, affirme le ministère dans un communiqué. *La réalisation de cette idée équivaudrait à une grossière violation des normes internationales existantes et de la Charte des Nations unies. »*

Les propos de M. Eltsine ont été repris et développés, lundi, par le maréchal Evgueni Chapochnikov, chef d'état-major des forces de la CEI : *« La Russie est le pivot de la CEI à tous les niveaux, économique, ressources naturelles, capacités de défense – ce n'est un secret pour personne. Elle aura en outre le rôle de parapluie nucléaire pour les autres Etats, il est nécessaire qu'elle devienne la garante de la paix dans l'ex-URSS »*, a-t-il affirmé.

Le maréchal Chapochnikov a par ailleurs dressé le bilan des négociations sur la mise en place du traité de sécurité collective signé en mai 1992 à Tachkent entre la Russie, le Kazakhstan, l'Arménie, le Tadjikistan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan. Il a indiqué que deux conceptions s'affrontaient, l'une préconisant des structures calquées sur celles de l'OTAN, l'autre préférant une formule proche de l'organisation du défunt pacte de Varsovie, donnant à la Russie un rôle prééminent. – *(AP, Reuter, AFP.)*

□ **Grève de mineurs.** – Les mineurs de plusieurs bassins houillers de Russie se sont mis en grève, lundi 1er mars, en présentant au gouvernement un catalogue de revendication en dix-huit points, exigeant notamment un *« programme de passage à l'économie de marché dans le secteur minier »*. Les représentants de deux syndicats de la branche ont appelé les grévistes à reprendre le travail, en annonçant être parvenus à un accord avec le gouvernement. – *(AFP.)*

□ **Le général Rouslan Aouchev élu président de l'Ingouchie.** – Le général Rouslan Aouchev, trente-huit ans, ancien combattant d'Afghanistan, a été élu président de la République d'Ingouchie avec 99,94 % des suffrages exprimés, selon les résultats officiels diffusés lundi 1er mars par l'administration ingouche. Quelque 97,1 % des électeurs se sont déplacés pour participer à cette élection au suffrage universel, la première depuis la renaissance de cette petite République supprimée par Staline, réunie avec la Tchétchénie dans la Tchétchéno-Ingouchie, puis à nouveau autonome après la scission des Tchétchènes en septembre 1991. – *(AFP.)*

CHYPRE

M. Cléridès accepte de reprendre les pourparlers sous l'égide de l'ONU

M. Glafcos Cléridès, président élu de la République de Chypre, qui a pris ses fonctions dimanche 28 février, a affirmé dans son discours d'investiture devant le Parlement que son *« gouvernement ne refusera pas de participer aux pourparlers décidés par l'ONU »*. M. Cléridès, qui avait déjà demandé que la reprise des discussions avec les Chypriotes turcs, visant à la réunification de l'île, soit reportée après le 18 avril (*le Monde* du 26 février), a souligné que sa demande vise à *« une meilleure préparation et* [à] *une étude approfondie »* par son cabinet. Le nouveau président, élu avec le soutien du DIKO (centre droit) très hostile à ce plan, a souligné dimanche que *« les critiques des points négatifs »* du plan de l'ONU *« ne signifient pas une déviation de l'actuel processus de négociations »*. – *(AFP.)*

□ **ARMÉNIE : manifestation de soutien à Paris** – Le Forum des associations arméniennes de France appelle à une manifestation de soutien à l'Arménie, dont le président Ter-Petrossian est attendu cette semaine à Paris, le mardi 2 mars à 18 heures, à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue du Général-Gallieni.

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : après l'assassinat de deux Israéliens par un Arabe à Tel-Aviv

Le territoire de Gaza est isolé « jusqu'à nouvel ordre »

L'émotion suscitée par l'assassinat à Tel-Aviv de deux civils israéliens par un Palestinien (*le Monde* du 2 mars), et des manifestations de colère entretenues par des activistes de droite, ont conduit, lundi 1er mars, le gouvernement israélien à décréter le « bouclage » de tout le territoire de Gaza.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Depuis mardi à 3 heures du matin et *« jusqu'à nouvel ordre »*, aucun des huit cent mille habitants palestiniens de ce territoire grand comme un mouchoir de poche ne peut plus en sortir. La mesure touche notamment les trente mille résidents arabes qui disposent d'un permis de travail régulier en Israël.

Sans illusion apparente sur l'efficacité d'une mesure de punition collective trop fréquente pour ne pas être émoussée – et dangereuse parce qu'elle accroît les frustrations d'une population largement indigente et fait le jeu des extrémistes, – le premier ministre, M. Itzhak Rabin, a expliqué qu'il n'avait *« pas l'intention d'isoler le territoire pendant une trop longue période ». « Il s'agit de quelques jours*, a-t-il précisé. *Il n'est pas possible de changer aujourd'hui la situation dans la bande de Gaza. Mais il est nécessaire, à ce stade, de marquer un temps pour la réévaluer. »*

A dix-neuf ans, Ziad Selim Silmi, le meurtrier fou de Tel-Aviv, n'avait aucun passé judiciaire. Cas typique d'une situation qui touche plusieurs milliers de Palestiniens de Gaza, il disposait d'un permis de travail régulier en Israël mais *pas d'emploi*. Selon la police, c'est précisément parce qu'il n'aurait pas trouvé d'embauche que le jeune homme aurait résolu de se venger au hasard du mauvais sort sur des Israéliens innocents. Le Djihad islamique, groupuscule intégriste palestinien et concurrent direct du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), beaucoup mieux implanté à Gaza, a revendiqué *« l'opération »* dans la journée.

Tentative de lynchage collectif

De Damas, où l'organisation a son siège, le secrétaire général du Djihad, M. Fathi El Shukaki, a fait savoir à l'agence Reuter que l'assassin était membre actif du groupe, qu'il avait agi *« dans le cadre de la guerre sainte contre Israël »* et en réponse *« à la répression et aux déportations »* de quelque quatre cents Palestiniens au Liban sud, le 17 décembre dernier. Selon les autorités israéliennes, plusieurs dizaines de ces bannis réputés fondamentalistes appartiennent effectivement au groupuscule. Certains proches de l'assassin ont confirmé que le jeune homme fréquentait assidûment la mosquée, mais rien de plus. La police, pour sa part, s'en tenait encore mardi matin à sa version initiale d'un acte isolé commis par un déséquilibré.

Il était 7 h 40 dans ce quartier populeux de Tel-Aviv. Selon les témoins, Ziad Silmi est descendu comme une furie d'un taxi collectif et il est parti en courant, en hurlant à travers les rues commerçantes du quartier, un ou deux couteaux, selon les versions, en main. Poignardant tous ceux qui avaient le malheur de se trouver à sa portée, le meurtrier a blessé neuf personnes dont deux ont été mortellement touchées, une troisième, la seule femme parmi les victimes, étant encore dans un état jugé très grave.

Finalement, la course folle du jeune assassin a été stoppée par un passant muni d'une barre de fer. La police est arrivée quelques minutes plus tard, juste à temps pour empêcher une tentative de lynchage collectif. Transporté à l'hôpital local dans un état sérieux, Ziad Silmi risque l'emprisonnement à perpétuité. Au Parlement, le leader d'un parti d'extrême droite, M. Rehavam Zeevi, a aussitôt réitéré sa demande rituelle d'application de la peine de mort pour les terroristes. Peine perdue, *même aux temps les plus sanglants* du terrorisme anti-israélien, la Knesset a toujours rejeté cette éventualité.

Le soir, devant la résidence du premier ministre, à Jérusalem, plusieurs dizaines de manifestants, colons et militants d'extrême droite réclamaient à grands cris la démission immédiate de M. Rabin et de son *« gouvernement de pleutres »*.

Le matin même, peu après la tragédie, l'intéressé avait rappelé à l'opinion une vérité fondamentale du conflit israélo-arabe : *« En dernière analyse, sans une solution politique, (...) des fous meurtriers comme celui-là se lèveront encore »* pour frapper des innocents. Depuis l'expulsion des quatre cents Palestiniens, treize Israéliens, dont huit civils, ont été tués par des Palestiniens. Dans le même temps, trente-huit Palestiniens ont été tués en diverses circonstances par les soldats d'Israël.

PATRICE CLAUDE

□ **John « Ivan » Demjanjuk en grève de la faim.** – Pour protester contre les lenteurs de la justice israélienne, John Demjanjuk, condamné à mort en 1988 à Jérusalem pour crimes contre l'humanité, a entamé lundi 1er mars une grève de la faim. La Cour suprême n'a toujours pas rendu d'arrêt, neuf mois après avoir examiné l'appel de l'accusé contre cette sentence. L'accusation avait considéré que John Demjanjuk était, durant la seconde guerre mondiale, *« Ivan le Terrible »*, gardien du camp d'extermination de Treblinka où huit cent mille juifs ont trouvé la mort. La défense affirme qu'il y a erreur sur la personne. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Après deux années d'interruption

Reprise des négociations entre Madrid et Londres sur le statut de Gibraltar

MADRID

de notre correspondant

Le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Javier Solana, et le secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, ont repris, lundi 1er mars, à Madrid, les conversations ouvertes il y a pratiquement neuf ans et interrompues depuis deux années sur le futur statut de Gibraltar. Ces pourparlers n'ont cependant guère permis de progresser.

« Il reste de nombreux problèmes à résoudre et l'Espagne continue de penser que la situation de Gibraltar est un anachronisme au sein de la Communauté européenne », a souligné M. Solana après ces entretiens, en ajoutant cependant qu'*« un pas, peut-être petit, avait été effectué dans la bonne direction »*. Les positions britannique et espagnole sont encore très éloignées. Londres, comme l'a indiqué M. Hurd, veut *« respecter les désirs des habitants de Gibraltar »*, tandis que Madrid a clairement réitéré que *« l'autodétermination est hors du cadre des négociations. Les habitants de Gibraltar sont aujourd'hui britanniques mais dans le futur ils seront espagnols »*, a affirmé M. Solana.

La diplomatie espagnole s'appuie sur le traité d'Utrecht de 1713, qui stipule que, si le Royaume-Uni renonce à sa souveraineté sur le « Rocher », seule l'Espagne peut la reprendre. Mais M. Joe Bassano, ministre principal de Gibraltar, ne l'entend pas de cette manière. Il veut l'autodétermination. Il a même déclaré, lundi 1er mars, dans un entretien accordé au quotidien *El Mundo* : *« Dans la pratique, nous sommes le treizième Etat de la Communauté européenne (...). Il faut accepter un fait : je ne suis pas anglais et je ne suis pas espagnol. Je suis le produit de trois cents ans de présence britannique dans une colonie de la Méditerranée et mon peuple est une réalité. »*

Madrid se refuse à accorder une place à part à la table des négociations, aux représentants de Gibraltar. Le secrétaire au Foreign Office a, quant à lui, insisté sur la nécessité de *« trouver une formule »* pour assurer leur représentation et rappelé que le principe du respect de leur volonté est inscrit dans les accords de Bruxelles de 1987. Ces accords, fait remarquer la partie espagnole, prévoient également l'utilisation conjointe de l'aéroport de Gibraltar, à laquelle les dirigeants du « Rocher » s'opposent. En représailles, les Espagnols bloquent la mise en application de la convention sur les frontières externes de la Communauté.

Une prochaine rencontre doit avoir lieu avant la fin de l'année. Décidément, cet *« anachronisme historique »*, pour reprendre la formule du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, c'est-à-dire la permanence de l'unique colonie qui subsiste en Europe, donne encore bien des maux de tête aux diplomates des deux Etats.

M. B.-R.

La Syrie a amorcé une timide libéralisation

Suite de la première page

Dans l'intervalle toutefois, et à condition qu'Israël prenne l'engagement d'un retrait total du Golan – ce qui pourrait ne pas être aussi éloigné que les négociations officielles le laissent croire, – la Syrie pourrait conclure un « accord » de paix avec l'Etat juif, ouvrant ainsi la voix à des arrangements bilatéraux techniques. *« Les Israéliens savent très bien que l'application des résolutions 242 et 338 entraînerait la Syrie dans les négociations multilatérales sur la coopération régionale »* – ce que Damas refuse jusqu'à présent, – déclarait récemment le ministre syrien des affaires étrangères.



Le président Hafez El Assad l'a répété au secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher : la résolution 242, sur la base de laquelle la Syrie s'est engagée dans le processus de paix, ne prévoit pas la normalisation des rapports, mais implique seulement la fin de l'état de guerre et la reconnaissance de l'Etat juif. Pour la normalisation, c'est-à-dire comme le réclame Israël l'ouverture des frontières, l'échange d'ambassades, etc., *il faut du temps*, a plaidé le président Assad. Pour s'en convaincre, il suffit d'interroger n'importe quel Syrien. Si tous se disent favorables à la paix, aucun n'imagine encore de voir flotter à Damas le drapeau frappé de l'étoile de David. *« Pour moi c'est impossible*, affirme ainsi un professeur, diplômé d'une grande université britannique ; *mais pour mes enfants qui voient que l'on parle aux Israéliens, que l'on s'assied avec eux, cela sera différent. Nous avons été élevés dans l'espoir de récupérer notre terre perdue ; nous acceptons notre défaite, mais qu'on nous laisse le temps de la digérer. »* Chez ce militant ordinaire du parti Baas au pouvoir, le discours n'est pas différent. *« C'est une paix des vaincus que nous allons signer puisque, en tout état de cause, Israël gardera une partie de la terre arabe, ils ne peuvent pas nous demander du jour au lendemain de les recevoir comme si de rien n'était. »*

De toute façon, un retrait israélien du Golan n'aurait lieu que par étapes et chacune de celles-ci pourrait donner lieu à un geste en vue de la paix. Ce n'est sans doute pas par hasard que, s'adressant en décembre dernier aux syndicats ouvriers, le président syrien déclarait que *« si un retrait partiel n'est pas la paix, c'est un pas vers la paix »*. Est-ce toutefois celle-ci que prépare le régime en ouvrant quelque peu l'économie, en laissant souffler un peu plus l'opinion, en étudiant une réforme des services de sécurité et en changeant quelques têtes ? Difficile de l'affirmer et ce n'est sans doute pas la seule raison, mais ces indices montrent que les choses bougent.

Développement du secteur privé

Timide, la libéralisation contrôlée d'une partie de l'économie a déjà permis un spectaculaire développement du secteur privé qui assure, hors le domaine pétrolier, 53 % des importations et 80 % des exportations syriennes. Les premières sont passées de 400 millions de dollars en 1987 à 1,5 milliard de dollars en 1992, et l'on trouve tout aujourd'hui à Damas, si l'on en a les moyens, ce qui n'est pas le cas de la grande majorité des Syriens qui vivent toujours aussi mal avec des salaires dérisoires.

Adoptée en mai 1991, la nouvelle loi sur l'encouragement aux investissements, qui accorde des exemptions d'impôts ou de taxes douanières, a entraîné l'adoption de plus de 700 projets divers, qui ont drainé un capital de plus de 100 milliards de livres syriennes, dont 80 % en devises détenues par les Syriens à l'étranger. *« Il y a une évolution qu'il faut encourager »*, estime un expert, en soulignant toutefois que rien de durable ne pourra se faire sans une véritable clarification d'un système économique et financier qui reste contradictoire dans les lois. Dans son troisième protocole, d'un montant de 190 millions de dollars, la CEE a d'ailleurs prévu une aide à la réforme pour permettre aux Syriens – qui ont exprimé un très grand intérêt – de mieux connaître les mécanismes d'une économie de marché. *« Le régime est convaincu qu'il faut libéraliser l'économie*, souligne un homme d'affaires, *mais cela se fera doucement, sans à-coups insupportables. »* La meilleure preuve n'en est-elle pas pour l'instant, souligne-t-il, le passage discret au secteur privé des transports publics urbains ?

La légalisation attendue de certains partis

Sur le plan politique on n'en est pas à de tels changements, et, si *« l'atmosphère est plus décontractée »*, affirme un responsable, c'est dû au fait qu'il n'y a plus de « harcèlement » de la population, qu'il y a moins de censure au niveau de la presse et que l'on est moins regardant sur des choses autrefois – ou toujours – interdites. Installés chez les privilégiés depuis de longs mois, les télécopieurs sont désormais officiellement autorisés et les antennes satellitaires, pour lesquelles une autorisation est toujours théoriquement nécessaire, *sont de plus en plus nombreuses*.

Régulièrement annoncé par la rumeur, le congrès du parti Baas, qui ne s'est pas réuni depuis 1985, ne semble plus à l'ordre du jour et, affirme un membre du Front national progressiste, *« aucune ouverture sérieuse sur le plan politique n'aura lieu avant une avancée significative dans le processus de paix »*. Attendue à l'issue des élections législatives de mai 1990, la légalisation de certains partis politiques n'a pas eu lieu ; ceux-ci opèrent quasi officiellement, mais dans des limites très strictes.

Beaucoup plus secrets – et alimentant donc les multiples rumeurs de Damas, – les changements en cours ou déjà effectués au sein de certains services de renseignements, ou de l'armée, semblent s'inscrire dans une volonté de réforme dont les raisons paraissent multiples. Seul maître à bord, le président Assad, qui aurait récemment demandé un plan de réorganisation de l'appareil de sûreté du régime, souhaiterait, dit-on, quelque peu « civiliser » les nombreux services existants, écartant certains responsables compromis dans des affaires qui, comme le dit un bon observateur, *« nuisent à l'image de la Syrie »*. Si aucun des barons du régime n'a encore perdu son poste, certains semblent menacés, *« ce qui prouve*, poursuit ce même observateur, *que le régime est sûr de lui et qu'il est donc en mesure de faire appliquer n'importe quel accord »*.

« Dans la perspective d'une nouvelle ère, assure un homme politique, *le président peut vouloir changer de génération, écarter des hommes incapables de s'adapter et qui de toute façon ont fait de gros profits. »* Qu'il facilite en cela le travail de son fils aîné, Bassel, trente et un ans, que tout Damas voit déjà comme son successeur, peut-être ; mais, en tout état de cause, confie un proche, *« celui-ci devra se faire accepter par les organes dirigeants, c'est-à-dire avant tout l'armée, pour s'imposer le moment venu »*. Reveau en Syrie depuis la mort de sa mère en juillet dernier, le frère du président, M. Rifaat El Assad, toujours vice-président de la République, a rouvert ses bureaux à Damas, mais ne joue pour l'instant aucun rôle public et n'assume aucune fonction particulière.

FRANÇOISE CHIPAUX

En raison de l'absence de représentants de l'UNITA

Les Nations unies renoncent à organiser des négociations de paix en Angola

L'armée angolaise a fait état de violents combats, notamment à Huambo, lundi 1er mars, tandis qu'à Addis-Abeba les Nations unies ont annoncé officiellement qu'elles renonçaient à organiser des négociations de paix, en raison de l'absence de représentants de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Au cours d'une conférence de presse dans la capitale éthiopienne, la représentante de l'ONU en Angola, Mme Margaret Anstee, a indiqué que le mouvement de M. Jonas Savimbi *« serait tenu responsable de l'échec des négociations »*.

Mme Anstee, une délégation gouvernementale angolaise et des représentants des pays observateurs du processus de paix en Angola (Etats-Unis, Portugal et Russie), ont vainement attendu pendant trois jours l'arrivée de la délégation de l'UNITA à Addis-Abeba. Le *représentant de ce mouvement* auprès des Nations unies à New-York, M. Marcos Samondo, a déclaré que l'UNITA *« se retrouve dans une position injuste d'accusée alors que le gouvernement angolais a voulu prendre notre délégation dans un guet-apens »*.

Malgré un appel à la trêve lancé samedi par Mme Antsee, au moins quarante-cinq personnes ont été tuées dimanche à Huambo, dans le centre de l'Angola, lors de violents combats entre les forces gouvernementales et celles de l'UNITA. Selon l'armée, le mouvement de M. Savimbi a pilonné les positions gouvernementales dans la ville. Les forces de Luanda accusent en outre l'UNITA de la mort de vingt-cinq personnes et du viol de deux religieuses brésiliennes. – (*AFP, Reuter.*)

Après la visite de M. Debarge au Rwanda

L'Ouganda accuse la France d'ingérence

Au lendemain de sa visite à Kigali (*le Monde* du 2 mars), le *ministre de la coopération et du* développement, M. Marcel Debarge, s'est entretenu, à Kampala, lundi 1er mars, du conflit au Rwanda avec le président ougandais, M. Yoweri Museveni. Selon de bonnes sources, les deux parties ont manifesté des divergences sur plusieurs points, le président ougandais accusant notamment la France d'ingérence dans les affaires intérieures rwandaises. La veille, le président Museveni avait démenti, au cours d'une conférence de presse, toute implication de l'armée ougandaise dans les combats au Rwanda. Il avait affirmé que les autorités rwandaises justifiaient par cette accusation leur incapacité à venir à bout des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR).

A Paris, M. Gérard Fuchs, secrétaire national du Parti socialiste chargé des relations internationales, a déclaré lundi qu'il s'*« interroge sur la décision d'envoyer de nouvelles troupes françaises au Rwanda, alors que les violations des droits de l'homme par le régime du général Habyarrimana ne cessent de se multiplier »*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

IRAK

Des centaines de chiites auraient été exécutés dans des « camps de la mort »

Au cours des derniers mois, les autorités irakiennes auraient fait exécuter dans des *« camps de la mort »*, des centaines de personnes originaires du sud du pays, indique le rapporteur spécial des Nations unies sur l'Irak, M. Max van der Stoel, dans un document soumis lundi 1er mars à la Commission des droits de l'homme à Genève.

Le rapport fait état d'informations selon lesquelles des agents du régime de Bagdad ont provoqué des dissensions au sein de la population en majorité chiite des marécages du Sud. Ces conflits *« ont entraîné la mort de deux mille personnes à l'automne 1992 »*. Des détenus du sud de l'Irak ont été *transportés par groupes de deux* cents dans des camps situés dans le Nord.

Des paysans habitant dans les *régions sous contrôle kurde ont* déclaré avoir vu arriver des cars entiers de personnes, ayant les traits des gens du Sud. Ils ont entendu des coups de feu les soirs suivants.

Qualifiant ces informations d'*« extrêmement inquiétantes »*, M. van der Stoel exige par ailleurs de Bagdad qu'il mette fin au blocus économique des zones kurdes dans le Nord et des régions chiites dans le Sud. – *(AP.)*

□ **M. Mitterrand à Moscou le 16 mars.** – M. François Mitterrand se rendra à Moscou, où il rencontrera le président Boris Eltsine, mardi 16 mars, a annoncé l'Elysée. Ce sera la première application du principe de rencontres régulières entre les deux chefs d'Etat, qui avait été arrêté lors de la venue de M. Eltsine à Paris, en janvier 1992.

□ ***Rectificatif.*** – *Contrairement* à ce que nous avons indiqué par *erreur dans nos éditions* du 25 février, M. Antoine Blanca, *ancien directeur général de l'Office* des Nations unies à Genève et *ancien secrétaire général adjoint* aux droits de l'homme, a été *nommé représentant de la France* auprès de l'Organisation des Etats *américains, dont le siège est à Santiago*, et non pas auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

POLITIQUE

La campagne pour les élections législatives

Un entretien avec M. Chevènement

Faute de réponses claires aux questions de fond, le « big bang » sera vite suivi d'une plongée dans la « soupe primitive », nous déclare le maire de Belfort

Candidat à sa réélection au siège de député du Territoire-de-Belfort, que les électeurs lui avaient rendu en juin 1991 après sa démission du ministère de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, membre du Parti socialiste et inspirateur du Mouvement des citoyens, accueille avec scepticisme les propositions de M. Michel Rocard pour la « renaissance » de la gauche. Il préconise, dans l'entretien qu'il nous a accordé, une rupture avec la politique menée depuis 1983, faute de quoi, dit-il, le « big bang » sera vite suivi d'une plongée dans la « soupe primitive ».

« Vous qui vous proposez de « refonder la gauche », êtes-vous d'accord avec M. Michel Rocard lorsqu'il dit que, vingt-deux ans après Epinay, le PS est à refaire ?

– Rassurez-vous : si Michel Rocard me rejoint, je ne vais pas le contredire ! Mais ce n'est pas seulement le Parti socialiste, c'est toute la gauche qui est à refaire. Il y a un rythme des refondations socialistes – une par génération : 1905, 1920, 1946, 1971, – mais celle à venir ne peut pas être une simple refondation du Parti socialiste ni, encore moins, la critique de la précédente. C'est une rupture beaucoup plus profonde, qui doit s'inscrire dans un contexte géopolitique plus vaste. Entre 1971 et aujourd'hui, il s'est passé un événement historique auquel nul autre ne peut être comparé, c'est l'effondrement de l'Union soviétique.

» Notre tâche, c'est de refonder la gauche en France, mais aussi dans le monde, à partir d'une exigence de citoyenneté qui peut rassembler les sensibilités historiques de la gauche, les sensibilités nouvelles de la jeunesse et les aspirations des peuples du Sud. Il ne s'agit pas de refaire la FGDS trente ans après, à partir des idées du Club Jean-Moulin, revues ou corrigées par la Fondation Saint-Simon ou le Club Vauban ! Il faut penser plus large !

» Un débat de fond est nécessaire et, d'ailleurs, inévitable. Comme l'a fort bien dit le président de la République, l'essentiel n'est jamais dans le contour des alliances, mais toujours dans le message qu'on porte. Donc, je suis d'accord à la fois avec la thèse rocardienne de la recomposition et avec l'antithèse mitterrandienne de la priorité au politique. Et, surtout, je suis d'accord avec la synthèse, qu'il faut chercher à travers un débat sérieux, respectueux de l'identité de chacun et portant sur les questions de fond.

» La recomposition, oui, mais pour quoi faire ? A défaut d'une réponse claire, le « big bang » sera vite suivi d'une plongée dans la « soupe primitive »...

– Quelles sont les « questions de fond » qui déterminent, selon vous, la recomposition ?

– De toute évidence, le principal problème, au cœur de la question sociale, c'est celui de l'emploi. Peut-on répondre à cette préoccupation en développant, après douze ans de pouvoir, un discours abstrait sur le « partage du travail » ? Il faut oser dire comment on entend réaliser un partage des revenus et des salaires. Sans exclure cette première voie, qui sera difficile, ne faut-il pas donner la priorité à la lutte contre la récession par une baisse drastique – de trois ou quatre points – des taux d'intérêt ?



» Les taux d'intérêt réels, au premier trimestre de 1993, atteignent, en France, 8 % ; aux Etats-Unis, 0 % ; au Japon, 2,5 % ; en Grande-Bretagne, 4 % ; en Allemagne, 5 %. N'y a-t-il pas là un coût de l'argent dissuasif pour l'entreprise, pour l'investissement et pour l'embauche ?

Remettre en question le SME

» Cette deuxième piste conduit tout droit à une idée simple : il faut remettre en question la logique du système monétaire européen actuel, ou de ce qui en subsiste. Est-il raisonnable de faire reposer l'avenir de la coopération franco-allemande et de la construction européenne sur une parité monétaire ? Est-ce cela, l'amitié franco-allemande : un taux de change ? Ne doit-on pas, au contraire, concilier deux intérêts nationaux également légitimes : celui de l'Allemagne, qui est de mener à bien sa réunification politique, et celui de la France, qui est de donner enfin la priorité à sa réunification sociale ? Nous avons, actuellement, trois millions de chômeurs et plus de deux millions de précaires. Un bon cinquième de la population active est objectivement marginalisée. On ne peut s'y résigner ! Il faut repenser la manière de « faire l'Europe ».

» La troisième piste, c'est donc l'idée d'une initiative européenne de croissance, que j'essaie de promouvoir depuis des années. Il me paraît évident que l'Europe de l'Est offre de fantastiques possibilités d'investissement, de développement, de croissance, et peut constituer un débouché pour nos industries dès lors que seraient institués des lignes de crédit, des systèmes de compensation et des garanties pour les investissements. Il nous faut offrir un horizon et une espérance à cette partie de notre continent qui, aujourd'hui, est au bord du chaos. Il y a là matière à une grande initiative keynésienne, qui pourrait s'articuler avec un programme Clinton moins protectionniste et plus dynamique, et avec les tentatives de relance japonaises. Je suis frappé de voir l'absence de grand dessein à l'échelle européenne et mondiale. On a l'impression que la crise du capitalisme, depuis la fin du communisme, est surtout une panne de l'imagination.

– Estimez-vous que l'intervention de M. Rocard était nécessaire et opportune, ou bien, au contraire, que la direction indiquée par lui est celle de la dissolution, de la perte d'identité et d'avenir ?

– Michel Rocard a un projet. Il a un peu bousculé les rythmes – il ne faut pas confondre des élections législatives avec une élection présidentielle. Je ne sais pas si son initiative aura un effet bénéfique le 28 mars. Il est évident que si le PS gagnait les élections, il faudrait dire : bravo !

» Il n'est pas douteux que le pays attend des changements profonds. Mais le « big bang » de Michel Rocard va-t-il dans le sens nécessaire pour sortir le pays de la dépression dans laquelle il s'enfonce ?

» Dans des domaines comme la politique économique, la construction européenne, le fonctionnement de notre démocratie, la politique étrangère, il faut des réorientations profondes. Il faut prendre appui sur une volonté de redressement national, que je n'ai pas sentie dans les propos de Michel Rocard tels que la presse les a rapportés.

– Vous avait-il informé de son initiative ?

– Non.

– Que pensez-vous de son affirmation selon laquelle les solidarités économiques ou de « classe » se sont effacées au profit de solidarités locales ?

– Il y a aussi de grandes différences sociales au niveau local, et on ne peut pas y remédier seulement par la mise en œuvre de stratégies locales. Croyez en l'expérience d'un élu de terrain qui, pourtant, ne ménage pas sa peine. Quand Peugeot supprime mille cinq cents emplois pas an à Sochaux, c'est toute l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt qui est malade. Nous avons besoin de politiques globales : préférence européenne, aménagement du territoire, politique industrielle, etc.

» Il y a dix ans que j'ai considéré que l'appel à la République moderne – appellation du club que j'ai fondé et que Michel Rocard a, d'ailleurs, reprise – répondait davantage aux nécessités et aux défis de notre temps que l'appel à la conscience de classe. L'idée qu'il doit y avoir un projet commun au monde du travail, à la jeunesse et à ce que Mendès France appelait *« la fraction éclairée des classes dirigeantes »* n'est pas vraiment une trouvaille. C'est le sens de toute grande refondation républicaine : celle de la III[e] République à ses débuts, comme celle qui, autour du général de Gaulle, a réuni les hommes qui, ensemble, ont élaboré le programme du Conseil national de la Résistance.

» Réorienter l'Europe ; réformer les institutions, en mettant en place un véritable régime présidentiel, sous arbitrage populaire ; réduire le fossé qui s'est creusé entre le plus grand nombre des Français et l'establishment ; réformer l'audiovisuel public : voilà les tâches auxquelles il faut s'attaquer.

Une information à sens unique

» La télévision, dans notre pays, ne sert pas la démocratie. Il n'y a pas de confrontation d'idées. Pensez qu'il n'y a pas eu un grand débat sur la Yougoslavie pour faire comprendre aux Français la complexité du problème et l'ampleur des enjeux ! L'information est à sens unique. Il faut ouvrir des espaces de liberté. Le financement de la télévision publique doit devenir majoritairement public pour qu'elle puisse remplir son rôle : éveil de l'esprit critique, appel à la réflexion et au débat démocratique. Il n'est pas normal que sa logique soit celle de l'Audimat et de la course aux budgets de publicités à travers des émissions de variétés. Le financement publicitaire l'amène à ressembler comme une sœur à la télévision privée. Il y a là une grave déviation. ARTE nous donne l'idée d'une autre télévision, même si elle n'a que de petits moyens...

– Vous estimez que le débat sur le traité de Maastricht a révélé un fossé entre l'establishment et les Français sur l'Europe. Est-ce, selon vous, un phénomène passager, ou bien y voyez-vous la base d'une reconstruction politique ?

– La logique monétariste et antidémocratique du traité de Maastricht va au rebours de tout ce qu'il faudrait faire pour sortir de la récession et construire une Europe des peuples. Le programme de l'UPF pousse la logique de Maastricht encore plus loin et nous enfoncerait encore davantage dans la récession, le chômage et les inégalités. Il faut revoir toute l'orientation de la construction européenne, telle qu'elle découle des traités de Rome, de Luxembourg et de Maastricht, et des conditions de leur mise en œuvre. On n'évitera pas une grande conférence européenne, dans les prochaines années, sur ce sujet, mais, pour que la France puisse jouer un rôle moteur et servir de clé de voûte à la future architecture européenne, il faudrait une profonde recomposition de politique intérieure.

» Il est difficile, aujourd'hui, d'en cerner avec précision les contours. Il faudra se servir des événements pour faire évoluer les esprits et opérer les redressements nécessaires. Le fossé qui s'est créé, depuis 1983, entre les citoyens et leur représentation politique ne peut être comblé, désormais, que par un séisme politique, par une remise en question profonde de la politique que l'establishment a imposée, depuis 1983, comme étant « la seule politique possible ».

– Votre Mouvement des citoyens, qui présente une cinquantaine de candidats aux élections législatives, se réunira en convention nationale le 1er mai. M. Rocard envisage un congrès du PS en juin. Participerez-vous, successivement, à l'une et à l'autre ?

– Le congrès statutaire du PS aurait dû se tenir, déjà, il y a un an. On a fait un congrès extraordinaire en décembre 1991, qui ne devait pas remettre en question la direction. Curieusement, il y a eu un changement de direction trois semaines après. Tout ce qui se fait actuellement au PS est en dehors des règles. Aucun candidat à l'élection présidentielle n'a été désigné statutairement par un vote des militants. C'est un « fait de nature », curieusement admis par un parti qui se réclamait, jadis, de la dialectique...

» Je doute, franchement, que la perspective d'un congrès suffise à enthousiasmer les foules. Quant à notre participation à ce congrès, nous ferons le point lors du rassemblement du Mouvement des citoyens, prévu les 1er et 2 mai prochain à Paris. Pour changer la politique en France, il faudra un électrochoc puissant. Il viendra probablement des événements extérieurs, plus que de la représentation politique. Encore faut-il y préparer les esprits pour en tirer parti. »

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU

□ **Plus de cinq mille candidats au premier tour de scrutin.** – A la clôture des inscriptions, dimanche 28 février, à minuit, 5 319 s'étaient portés candidats au premier tour des élections législatives dans les 577 circonscriptions de métropole et d'outre-mer, soit une moyenne de 9,2 candidats par circonscription. En 1988, 2 880 candidats s'étaient présentés aux législatives, soit une moyenne de cinq candidats par circonscription (8,3 en 1986 où le scrutin était proportionnel). Toutefois, le nombre de candidats ne sera officiel que le 4 mars, après vérification de l'égibilité de chacun et du versement d'un cautionnement de *1 000 F*.

□ **Puy-de-Dôme : le maire de La Bourboule conteste le choix du suppléant de M. Giscard d'Estaing.** – Sous la houlette de M. Serge Teillot (UDF), maire de La Bourboule, une partie des délégués « adhérents directs » de l'UDF, dans la troisième circonscription du Puy-de-Dôme, où se présente M. Valéry Giscard d'Estaing, a décidé de bouder la campagne des législatives, reprochant au président de l'UDF *le choix de son suppléant*, M. Claude Wolff, maire de Chamalières et député sortant. Selon M. Teillot, la désignation de M. Wolff, suppléant inamovible de M. Giscard d'Estaing, ne correspond pas au *« souhait affirmé »* par l'ancien président de la République de *« renouveler la classe politique »* et de *« parvenir à une représentation équilibrée de la troisième circonscription qui prendrait en compte le secteur de la montagne »*. – *(Corresp.)*

POLITIQUE

PROPOS ET DÉBATS

M. MONORY (UDF-CDS)

La période de cohabitation va être dramatique

M. René Monory, président du Sénat (UDF-CDS), a estimé, lundi 1er mars, que la période de cohabitation va être *«nuisible»* et même *«dramatique»* pour la France. *«Je n'ai jamais été favorable à la cohabitation,* a-t-il expliqué sur Europe 1, *ce sera nuisible car aucun gouvernement ne sera capable dans cette période transitoire de prendre les décisions qui s'imposent au fond (...) et on n'a plus de temps à perdre».* Le président du Sénat a également affirmé qu'il n'échangerait pas *«le poste fantastique»* qui est le sien contre celui, *«sans doute un peu plus exposé»*, de premier ministre de cohabitation.

M. Monory a enfin ajouté, à propos du projet de recomposition politique de M. Michel Rocard, qu'il n'est *«pas question que les centristes partent dans un big-bang pour exploser». «M. Rocard ne nous a pas demandé notre avis, nous sommes tout à fait unis avec l'opposition actuelle, les majorités, ça ne se bâtit pas comme ça»*, a-t-il conclu.

M. MITTERRAND

Pour un «renouvellement des formations politiques»

M. François Mitterrand estime, dans un entretien à *Vendredi-Idées* rendu public, lundi 1er mars, par l'Elysée, que *«les gens ne sont pas passés franchement de gauche à droite». «Ce qui est en cause,* ajoute-t-il, *c'est la faculté de renouvellement des formations politiques. Mais le Parti socialiste n'a pas vocation à rester à 18 % – 20 %. Je pense d'ailleurs qu'il obtiendra un pourcentage plus important que cela.»* Jugeant qu'en France, *«vieux pays conservateur»*, la gauche *«ne peut être majoritaire que dans des situations exceptionnelles»*, le président de la République conclut : *«Quand ces conditions ne sont pas réunies, la gauche ne peut pas gagner.»*

M. FABIUS (PS)

Faire bloc contre la droite

Le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Laurent Fabius, a lancé un nouvel appel, lundi 1er mars sur France-Inter, aux *«écologistes qui ont le cœur à gauche et qui sont la majorité d'entre eux»* pour qu'ils se rassemblent avec les socialistes afin de *«faire bloc contre la droite». «S'il n'y a pas de rassemblement, il y aura un raz-de-marée de droite, et ni les idées de la gauche, ni les idées environnementales ne resteront en place»*, a ajouté l'ancien premier ministre.

M. LANG (PS)

Pourquoi pas une candidature à l'Elysée ?

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, candidat aux élections législatives dans la première circonscription du Loir-et-Cher, indique, dans un entretien publié lundi 1er mars par *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, à propos de son avenir personnel : *«Je peux très bien demain être chargé d'une haute mission pour l'Etat; être à nouveau ministre dans un futur gouvernement; bras droit d'un candidat à la présidence de la République ; ou, pourquoi pas, candidat moi-même à cette présidence.»* Candidat à Blois sous la bannière «Jack Lang pour le Loir-et-Cher», le ministre explique qu'il ne s'est *«jamais présenté sous l'étiquette socialiste»* et que cela n'est *«pas nouveau». «Je ne renie en rien mon idéal mais je pense que l'appareil des partis impose souvent des solutions médiocres»*, explique-t-il, en notant que, *«à droite ou à gauche, beaucoup de gens préfèrent diviser plutôt que travailler concrètement autour d'un idéal commun».*

La campagne pour

Provence-Alpes-Côte d'Azur : le temps du reflux

Suite de la première page

Avec la proportionnelle, ce capital avait fondu en 1986 – quatorze sièges sur quarante – avant d'être légèrement réévalué en 1988, avec seize sièges, grâce au scrutin majoritaire, mais sans aucun représentant dans deux départements sur six, les Alpes-Maritimes et le Var.

Grâce à «l'effet Tapie», le PS, sous la casaque d'Energie Sud, a encore tenu le choc aux régionales de 1992. Mais aux cantonales, il n'a pu empêcher la droite de conforter ses positions dans les Alpes-de-Haute-Provence et d'enlever, de justesse, le conseil général du Vaucluse, ancienne terre radicale reçue en héritage et sauvegardée jusqu'alors par les notables socialistes modérés. Restent, seulement, dans le giron de la gauche, les Bouches-du-Rhône, avec une majorité PS-PC au conseil général, sortie renforcée du dernier scrutin, et onze députés (7 PS, 1 Maj. présid., 3 PC) sur seize.

«Mal vivre» à Marseille

C'est dans ce département que va donc se livrer la principale bataille sur fond de chômage et de difficultés sociales. Les Bouches-du-Rhône sont, si l'on ose dire, «l'homme malade» de la région PACA. En dix ans, de 1980 à 1990, le département a créé huit mille neuf cents emplois (+ 1,5 %, contre 9,1 % sur l'ensemble de la région). Mais, dans le même temps, le nombre des chômeurs a augmenté de 70 % avec 44 000 demandes d'emploi non satisfaites en plus. Dans ce bilan, Marseille, où le taux de chômage avoisine les 20 % – jusqu'à un tiers des actifs, en particulier les jeunes, dans les quartiers les plus défavorisés – pèse de tout son poids. La ville s'est désindustrialisée. Elle a perdu cent mille habitants en une décennie et s'est inexorablement enfoncée dans la pauvreté. Selon une récente statistique de l'INSEE, cent six mille personnes – un Marseillais sur huit – subsistent, aujourd'hui, avec un revenu mensuel ne dépassant pas 2 300 francs par personne ou 6 300 francs pour un couple avec deux enfants. D'où ce «mal vivre» qui frappe, en particulier, les grands ensembles d'habitation des quartiers nord.

Sans grands moyens, la municipalité Vigouroux s'efforce de lui apporter des remèdes (réhabilitation des cités HLM, transformation des friches industrielles, lancement d'un grand projet de pôle tertiaire, Euroméditerranée, au centre-ville, etc.). M. Vigouroux a toutefois échoué, pour le moment, dans son dessein de grande communauté de communes, au moins à l'échelle de l'agglomération, sans laquelle la ville ne sortira pas de l'ornière. Pas facile, dans ces conditions, de partir la rose à la main pour solliciter la confiance des électeurs...

D'autant qu'à la seule exception de la 14e circonscription (Aix-en-Provence), la droite se présente, partout, unie. Les socialistes comptent bien, pourtant, «sauver les meubles» en tablant sur cette «culture de gauche» dont parle M. Michel Vauzelle. A Marseille même, M. Philippe Sanmarco, «parrainé» par Mme Edmonde Charles-Roux, la veuve de l'ancien maire, aura bien du mal à résister, dans la 3e circonscription, aux assauts du jeune responsable départemental du RPR, M. Renaud Muselier. Tout comme Mme Jeanine Ecochard, dans la 5e circonscription, face à M. Jean Roatta, président de la fédération du PR. Dans la 6e circonscription, enfin, M. René Olmeta, adjoint (PS) au maire de Marseille, aura une tâche très difficile pour conserver le siège abandonné par M. Bernard Tapie et que rêve de reprendre son ancien titulaire, M. Guy Teissier (PR). Trois circonscriptions perdues sur sept : *«On signerait, tout de suite, des deux mains»*, confesse un militant socialiste.

M. Tapie en piste pour les municipales

Cela voudrait dire que MM. Michel Pezet (7e), Marius Masse (8e), à Marseille, ainsi que M. Henri d'Attilio (Marignane) auquel s'oppose M. Bruno Mégret, délégué général du FN, et, bien sûr, M. Michel Vauzelle, se seraient sortis de tous les pièges du scrutin. L'un de ceux-ci est la concurrence d'élus municipaux «vigouristes» dans quatre circonscriptions de Marseille, en particulier dans la 7e, où la candidature du maire des 13e et 14e arrondissements, M. Pierre Rastoin, pourrait provoquer l'élimination de M. Pezet au premier tour de scrutin. Le premier secrétaire de la fédération socialiste, M. François Bernardini, a lancé, à ce sujet, vendredi 26 février, un *«appel solennel»* – resté sans effet – à M. Vigouroux pour qu'il provoque le retrait de ses colistiers.

Quand à M. Bernard Tapie, devenu militant du MRG et lui aussi «marqué» par un ami de

Après l'intervention télévisée du chef de l'Etat sur l'outre-mer

Les dirigeants de la Polynésie française se félicitent du rejet de l'indépendance par M. Mitterrand

L'intervention de M. François Mitterrand sur *RFO*, vendredi 26 février, sur les dossiers de l'outre-mer, a été diversement appréciée par les élus des DOM-TOM. Les dirigeants de la Polynésie française ont surtout relevé avec satisfaction que le chef de l'Etat avait qualifié le mouvement indépendantiste de *«très minoritaire». «Il a fallu douze ans au président de la République pour comprendre ce qu'est le statut d'autonomie interne,* a déclaré M. Gaston Flosse, président du gouvernement territorial. *Il lui a fallu douze ans également pour qu'il s'aperçoive que ceux qui demandent l'indépendance représentent une petite minorité.»* M. Alexandre Léontieff, député non-inscrit, a également souligné que *«l'indépendance, actuellement, serait une catastrophe».*

En Guadeloupe, M. Henri Bangou, maire de Pointe-à-Pitre, président du Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG, ex-communiste), s'est déclaré *«satisfait»* que M. Mitterrand ait *«confirmé son accord sur l'instauration (...) d'une Assemblée unique dont les pouvoirs seraient élargis par rapport à ceux du conseil régional et du conseil général».* Toutefois, M. Christian Céleste, secrétaire général du PC guadeloupéen, a estimé que M. Mitterrand *«n'a pas apporté de réponse concrète et satisfaisante aux interrogations angoissées des jeunes et des socioprofessionnels».* Selon, M. Lucien Perrutin, secrétaire général de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG, indépendantiste), la *«prestation»* du chef de l'Etat *«n'a répondu à aucune interrogation réelle».* De son côté, Mme Lucette Michaux-Chevry, présidente du conseil régional, a souligné l'absence *«de programme et de projet»* de M. Mitterrand.

A la Réunion

M. Paul Vergès abandonne le secrétariat général du PCR

SAINT-DENIS

de notre correspondant

Fondateur du Parti communiste réunionnais en mai 1959, M. Paul Vergès a annoncé, lundi 1er mars, sa démission du poste de secrétaire général qu'il occupait depuis la création du PCR. C'est M. Elie Hoarau (député non inscrit, maire de Saint-Pierre), considéré jusqu'alors comme le numéro deux du PCR, qui lui succédera provisoirement. L'ancien secrétaire général devient, à soixante-sept ans, président du PCR, poste qui n'existait pas dans la hiérarchie de cette formation.

Le retrait de M. Vergès devrait amener une *«rénovation»* au sein du PCR, qui a été fortement ébranlé par la vague Free-DOM aux élections régionales de 1992. Son audience, qui se maintenait autour de 25 % de l'électorat depuis une dizaine d'années, est en effet tombée à 17 % il y a un an. Ce recul avait amené M. Vergès à faire alliance avec le président de Free-DOM, M. Camille Sudre, le soir même du scrutin.

M. Vergès a choisi de réorienter son action politique vers l'animation d'un Mouvement pour l'égalité, la démocratie, le développement et la nature (présidé par le Père René Payet, candidat dans la troisième circonscription), qui veut rassembler les Réunionnais.

ALIX DIJOUX

[Né le 5 mars 1925 en Thaïlande, frère jumeau de l'avocat Jacques Vergès, M. Paul Vergès a rejoint la section coloniale du Parti communiste français en 1947. Après avoir été député de la Réunion de 1956 à 1958, M. Vergès avait été condamné à trois mois de prison pour avoir évoqué dans un article les «nervis du pouvoir». Il avait alors disparu pendant deux ans avant de revenir dans l'île pour se constituer prisonnier. Le fondateur du Parti communiste réunionnais a été député au Parlement européen de 1979 à 1989, maire du Port de 1971 à 1989, et député apparenté au groupe communiste de 1986 à 1987. Sous le titre Une île au monde, les éditions L'Harmattan viennent de publier un livre d'entretiens de Paul Vergès avec Brigitte Croisier.]

Hautes-Alpes : la bataille de Gap

GAP

de notre envoyé spécial

Où vit-on le mieux en France ? Sur ce point, au moins, Mme Henriette Martinez et M. Jean-Claude Chappa sont d'accord. Se rangeant derrière les résultats d'une enquête publiée en mai dernier par l'hebdomadaire *le Point*, la candidate du RPR et le candidat du CDS dans la première circonscription des Hautes-Alpes vantent la place de leur département au hit-parade du bien-vivre hexagonal. La première.

Si la nature est heureuse dans cette contrée montagneuse et diablement enclavée de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les relations à l'intérieur de l'opposition parlementaire le sont beaucoup moins. Vue de Paris, la bataille de Gap est même symbolique de la mauvaise entente qui règne entre les états-majors du RPR et du CDS. Ce climat ne peut pas déplaire à M. Daniel Chevallier, député (PS) de cette circonscription depuis 1981, qui pourrait en profiter pour sauver, au second tour, son siège.

Lutte interne à droite

A un jour d'intervalle, M. Jacques Chirac, président du RPR, et M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, sont venus soutenir leurs champions respectifs. Il n'y a pas de petit profit dans la bataille interne à la droite. Déjà détenteur de la seconde circonscription (Briançon) avec M. Patrick Ollier, qui est candidat unique de l'opposition, le RPR ne serait pas mécontent d'occuper la position hégémonique qui fut celle de son partenaire dans les années 70, avec MM. Paul Dijoud (UDF-PR) et Pierre Bernard-Reymond (UDF-CDS).

Sans considérer ce lieu comme un territoire réservé, le CDS comprend mal que le RPR ne veuille pas procéder à un partage amical et équitable du département. D'autant plus qu'à côté, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les candidats uniques de l'opposition qui affrontent les deux députés socialistes sont membres du RPR. Tout cela fait beaucoup. Ce à quoi le parti chiraquien répond que six députés UDF-PR dans les sept circonscriptions du Var, ce n'est pas mal non plus.

«Il n'est pas sain qu'un parti veuille pousser son avantage jusqu'au bout sans souci de la préservation d'un certain équilibre des forces à l'intérieur de la future majorité», regrette M. Chappa (CDS), vice-président du conseil général, élu d'un canton sud-est de la ville de Gap, dont il est conseiller municipal. Pendant une semaine en janvier, cet avocat centriste a été candidat unique de l'opposition. *«Il y avait eu un forcing terrible du CDS pour que ma candidature soit retirée»*, confirme Mme Martinez (RPR), maire de Laragne, conseiller général du canton du même nom et conseiller régional, trois mandats que cette jeune femme, secrétaire départemental de son parti, a décrochés en moins de neuf mois. Tambour battant. A son image.

Le retrait de Mme Martinez a été de courte durée. Le RPR a saisi l'occasion d'une friction avec le CDS dans l'Ille-et-Vilaine pour rétablir sa candidate. *«Il s'agissait d'un prétexte»*, susurre M. Chappa. De fait, dès la mi-novembre, cette circonscription fut considérée par le RPR comme devant faire l'objet d'une primaire.

Une dimension particulière de ce duel en vient à passer au second plan, même si elle ne peut échapper aux électeurs de cette circonscription. A la suite d'un grave accident de cheval en 1970, M. Chappe, qui avait alors vingt et un ans, est devenu tétraplégique. Quatre ans plus tard, il décrochait son certificat d'aptitude à la profession d'avocat. *«Ce n'est pas une compétition entre un handicapé et une personne valide»*, assure M. Chappa avec sérénité. Une appréciation que partage Mme Martinez. *«Je considère Jean-Claude Chappa comme un adversaire à part entière, dit-elle. C'est une forme de respect. Avoir une autre attitude que celle-là, la pitié, serait inacceptable, et il ne l'accepterait pas.»*

OLIVIER BIFFAUD

POLITIQUE

les élections législatives

M. Vigouroux (son adjoint à la culture), il lui faut impérativement se faire réélire à Gardanne – où il a émigré par commodité électorale – sauf à mettre en berne ses ambitions politiques. M. Yves Vidal, le *député sortant, ancien patron de la* fédération socialiste passé, lui aussi, au MRG et auquel le PS avait imposé une «primaire» suicidaire, a été prié de laisser la place au ministre de la ville. Bordée par le massif de l'Etoile, à l'est de Marseille, la circonscription, mi-campagnarde, mi-suburbaine, est acquise depuis toujours à la gauche, qui dirige seize communes sur dix-huit et détient quatre cantons sur quatre (2 PS, 2 PC). Le candidat du PC, M. Roger Mei, maire de Gardanne (23,40 % des voix en 1988), n'a pas été le moins prompt à dénoncer en M. Tapie *«un oiseau de passage qui s'intéresse aux électeurs le temps d'une élection»*. En cas de triangulaire, au deuxième tour, avec le candidat RPR, M. Hervé Fabre-Aubrespy, un énarque de trente-six ans, et celui du Front national, M. Damien Bariller, benjamin du conseil régional, le président de l'OM jouera sur du velours. Un duel l'opposant à M. Fabre-Aubrespy serait plus incertain.

Réélu, M. Tapie réclamera, comme il dit, *«des galons»* dans le MRG qu'il veut rendre *«plus ambitieux»*. Et se mettra en piste pour les élections municipales de 1995 à Marseille, son objectif désormais avoué, qui lui a déjà dicté une spectaculaire réconciliation avec M. Pezet, son ennemi intime d'hier susceptible de devenir son allié, au moins provisoire, contre M. Vigouroux. Par ailleurs, des trois sièges détenus par le PC, le plus menacé est sans doute celui du maire d'Aubagne, M. Jean Tardito, qui pourrait revenir au maire (UDF-PR) de La Ciotat, M. Jean-Pierre Lafond.

Le RPR, qui n'a qu'un seul député sortant, M. Léon Vachet (Châteaurenard), s'est montré très exigeant avec ses alliés de l'UDF pour s'assurer une meilleure représentation. Exemple : la circonscription d'Aix-en-Provence. Le député sortant, le fantasque Jean-Pierre Peretti della Rocca, ancien maire (UDF) d'Aix-en-Provence, a rejoint, en cours de mandat, l'éphémère France Unie de Jean-Pierre Soisson et rompu ses attaches avec sa ville. Le RPR a profité de cette vacance pour provoquer une «primaire» qui se disputera entre l'ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Chirac, M. Jean-Bernard Raimond, et l'ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, M. Fernand Boulan, maire (UDF-PR) de Châteauneuf-le-Rouge, une petite commune de la périphérie aixoise.

Rébellion à Manosque

Auréolé de sa dignité d'ambassadeur de France, M. Raimond, qui cite Giraudoux dans ses discours, pense qu'il va gagner. M. Boulan, en qui cohabite le spécialiste réputé de criminologie comparée et l'élu local, le croit tout autant. Leur adversaire socialiste, M. Alexandre Medvedovski, est un énarque fabiusien de trente-trois ans, adjoint au maire d'Aix-en-Provence et amateur de cravates à fleurs. Les sondages ne lui laissent aucune chance au second tour en cas de duel. Mais dans une triangulaire avec le candidat du Front national, M. Philippe Milliau, conseiller régional, le scrutin serait alors plus ouvert. C'est, d'autre part, dans les Bouches-du-Rhône que les écologistes pourraient réaliser leurs meilleurs scores. Notamment à Aix-en-Provence et sur les pourtours de l'Etang de Berre.

Dans les départements alpins, les socialistes auront du mal à juguler les progrès de la droite. M. Daniel Chevallier, maire et conseiller général de Veynes, peut espérer, grâce à son image personnelle et aux divisions de l'opposition, sauver son siège dans la première circonscription des Hautes-Alpes (Gap). Le pronostic est, en revanche, beaucoup plus pessimiste pour les deux sièges détenus par le PS dans les Alpes-de-Haute-Provence. Celui de M. François Massot est guigné par le maire (RPR) de Digne et nouveau président du conseil général, M. Pierre Rinaldi, auquel il ne devrait pas échapper. A Manosque, malgré la désignation du maire rocardien de Saint-Auban, M. José Escanez, à la place du député sortant, M. André Bellon – *qui a maintenu sa candidature*, – l'ancien maire (RPR) de Forcalquier, M. Pierre Delmar, est également donné vainqueur.

BONJOUR, J'AI BIEN CONNU DEFFERRE, PEZET, VIGOUROUX, L'OM, ENERGIE SUD ET BERNARD TAPIE.

MOI J'AI BIEN CONNU LE CHÔMAGE.

PESSIN

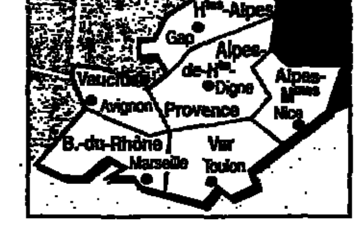
La conjoncture électorale n'est pas très différente dans le Vaucluse. M. Jean Gatel, à Orange, comme M. Guy Ravier, en Avignon, ville dont il est maire, paraissent, aussi, très menacés par le RPR. Il n'est jusqu'à M. André Borel, maire et conseiller général de Pertuis, pourtant bien implanté dans la circonscription d'Apt, qui ne soit vivement attaqué par le producteur de cinéma – mais aussi viticulteur à Ménerbes – Yves Rousset-Rouard (PR).

Primaires sauvages à Hyères et à Cannes

Changement complet de situation dans le Var et les Alpes-Maritimes, deux départements dans lesquels la droite est omnipotente. Le Var s'offre deux primaires «sauvages», l'une et l'autre au sein du PR. La première, à Hyères, oppose le député sortant de la 3e circonscription, transfuge du Front national, Mme Yann Piat, investie par l'UPF, à M. Joseph Sercia, vice-président du conseil général, auquel son acte d'indiscipline a valu d'être exclu de son parti. Le patron de la droite varoise, sénateur (PR) et président du conseil général, M. Maurice Arreckx, n'a pas pu – ou voulu – éviter ce conflit. Dans les Alpes-Maritimes, même scénario, ou presque, entre Mme Louise Moreau, maire (UDF-AD) de Mandelieu, député sortant de la 8e circonscription, et son voisin, le maire (PR) de Cannes, M. Michel Mouillot.

Emule local de M. Bill Clinton, *ce dernier justifie sa candidature* par le nécessaire renouvellement de la classe politique. Fort du poids électoral de sa ville (80 % des électeurs de la circonscription), il n'a pas jugé utile d'attendre que Mme Moreau, soixante-douze ans, une battante à l'esprit caustique, se décide à passer la main. Un ennui, non programmé, en plus d'un séjour à l'hôpital pour une broncho-pneumopathie aiguë : sa prochaine convocation par le juge lyonnais Philippe Courroye pour être entendu sur ses anciennes activités salariées dans le groupe de Pierre Botton. Son ami, M. François Léotard, compatit. Mme Moreau, elle, souffle sur la braise des rumeurs avec allégresse...

A l'autre bout du département, le maire (CDS) de Menton, M. Jean-Claude Guibal, a également transgressé les règles d'investiture de l'UPF en se présentant contre le député sortant (RPR) de la 4e circonscription, le général Emmanuel Aubert, qu'il avait



battu aux municipales de 1989. Entre l'incommode général, qui n'a jamais digéré sa défaite, et son challenger, dont il n'a cessé, depuis quatre ans, de contrecarrer tous les *projets*, l'explication devant les électeurs était, en fait, inévitable.

Le retour de M. Le Pen à Nice

Ces affrontements prêtent beaucoup moins à conséquence que le retour, à Nice, de M. Jean-Marie Le Pen. Le président du Front national qui conduisait la liste de son parti dans le département, lors des dernières élections régionales, n'avait, certes, pas concrétisé ses ambitieux objectifs : atteindre la barre des 40 % de suffrages dans les Alpes-Maritimes et avoir suffisamment d'élus dans la région pour contraindre la droite à renouveler l'accord de gestion conclu avec le FN en 1986. Avec 30 % des voix, le Front était, néanmoins, devenu la première force politique à Nice. D'où la candidature de M. Le Pen, dans une circonscription aux trois quarts niçoise, celle où sa liste avait obtenu les meilleurs résultats (30,41 % des voix), contre le député sortant, M. Rudy Salles (UDF-PR). Bien qu'il ait été désigné comme le candidat unique de l'opposition, M. Salles est concurrencé par M. Bernard Asso, *conseiller général RPR*, qui a obtenu le soutien, étonnant, de MM. Pasqua et Séguin.

Le député sortant déplore *«les attaques calomnieuses et diffamatoires»* dont il serait l'objet de la part de M. Asso, tandis que le candidat socialiste, M. Jean-Hugues Colonna, ancien député, appelle au *«vote utile»*, sous l'égide de M. Roger Hanin, président de son comité de soutien. M. Le Pen, lui, se garde de tout triomphalisme en pratiquant l'adage prêté à Jeanne d'Arc : *«Les hommes d'armes se battront et Dieu donnera la victoire.»*

Dans la deuxième circonscription, enfin, la campagne apparaît comme le prologue des municipales entre deux candidats déclarés à la mairie de Nice, MM. Christian Estrosi, député RPR, et Jacques Peyrat, conseiller général, chef de file local du FN. Leur duel, dont M. Estrosi est donné probable vainqueur, est arbitré par Mme Geneviève Médecin-Assémat, conseiller général (app. RPR), la sœur de Jacques Médecin, l'ancien maire (CNI). La bouillante Mme Médecin ne cache pas sa volonté de faire barrage à M. Estrosi dont elle flétrit *«la soif de pouvoir»*. Elle n'est pas la seule. Dans la 5e circonscription, un chef d'entreprise niçois, *M. Jean Icart*, fils de M. Fernard Icart, ancien député (PR) et ancien ministre de l'équipement, a également fait acte *de candidature contre un lieutenant* de M. Estrosi, en vue, surtout, de se mettre sur orbite pour la prochaine échéance municipale. Encouragé *par le quotidien Nice Matin*, il cultive, dans cette perspective, son image d'homme neuf et intègre, avec l'intention, avouée, le moment venu, *«d'offrir un autre choix aux Niçois qu'entre le Front national et les bébés Médecin»*.

GUY PORTE

► Nous avons déjà analysé la préparation des élections législatives dans le Limousin, en *Alsace, en Languedoc-Roussillon*, en Bourgogne, en Auvergne, en Bretagne, dans le Centre, en Champagne-Ardenne, en Corse, *en Haute-Normandie*, en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes, en Rhône-Alpes et en Lorraine (*le Monde* des 3, 4, 5, *6, 10, 13, 16, 18, 19, 23, 24,* 26, 27 février et 2 mars).

SOCIÉTÉ

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale

Les avocats se plaignent de l'absence d'indemnisation pour leur présence en garde à vue

A l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, lundi 1er mars, les barreaux et les organisations d'avocats se sont plaints de l'absence d'indemnisation pour leur intervention en garde à vue. Les juges d'instruction, qui avaient demandé au mois de janvier à être déchargés de leurs fonctions afin de protester contre la nouvelle loi, ont maintenu leurs critiques.

Lundi 1er mars, au premier jour de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale, magistrats, avocats, policiers et greffiers ont appliqué les nouveaux textes dans la mauvaise humeur et les grincements de dents. *« Nous connaissons mal les nouveaux usages*, soupire un magistrat. *Nous avons souvent tâtonné et il y a parfois eu du retard, mais il n'y a eu aucune véritable catastrophe. »* Quant aux juges d'instruction, ils ont renouvelé leur opposition : *« Il s'agit d'une loi vexatoire qui vise à minorer le pouvoir du juge d'instruction*, a ainsi déclaré M. Bernard Boulmier, vice-président chargé de l'instruction du tribunal de Lyon, qui tenait une conférence de presse, lundi 1er mars. *Nous nous retrouvons demandeurs et non décideurs de la détention. »* Les juges d'instruction ont en effet perdu le pouvoir de mettre en détention, désormais dévolu à un juge délégué par le président du tribunal. Ils continueront malgré tout à signer les mandats de dépôt. *« Je me réserve le droit de ne pas les signer*, a ajouté M. Pierre Goudard, juge d'instruction à Lyon. *C'est contraire à mon statut. Nous poserons la question à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, qui nous dira si un juge peut signer un placement en détention signé par un autre juge. »*

Les avocats, qui peuvent désormais intervenir auprès des gardés à vue à partir de la vingtième heure, se félicitent pour leur part de cette *« avancée »* mais ils se plaignent des conditions d'application du texte : en l'absence de modification de la loi de 1991 sur l'aide juridique, leurs interventions ne seront pas indemnisées. *« Cette sujétion nouvelle pour la profession d'avocat ne tient pas compte des difficultés matérielles, financières et d'effectifs considérables qu'elle va entraîner pour les barreaux et chaque avocat, tout particulièrement dans les barreaux de faible importance numérique*, constate ainsi la Confédération nationale des avocats (CNA) dans un communiqué. (...) *Tout gouvernement qui fait voter des réformes par le Parlement doit s'en donner les moyens. Le renforcement des libertés et droits de l'individu valait bien un effort budgétaire, qui n'a même pas été envisagé. »*

Les hésitations de l'opposition

Arguant de cette absence de moyens, certains barreaux ont refusé d'intervenir en garde à vue : malgré l'entrée en vigueur du texte, les avocats de Compiègne, Senlis et Angers ne se rendront pas dans les commissariats et les gendarmeries. D'autres ont imaginé des solutions « associatives » : à Grenoble, un groupe d'avocats a mis sur pied une association baptisée CIGALE (Comité d'indemnisation des gardes à vue pour les avocats dans le cadre du libre exercice) qui indemnisera ceux qui iront jour et nuit dans les locaux de garde à vue. Alimentée par des manifestations diverses – soirées dansantes, conférences, etc., – cette cagnotte permettra aux quatre avocats de permanence désignés tous les jours par le bâtonnier de ne pas intervenir bénévolement.

Dans un entretien accordé mardi 2 mars au *Provençal*, le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, se montre toutefois optimiste. *« Ce code est une révolution en matière de droit*, note-t-il. *Une période d'adaptation est forcément nécessaire : comment cela ne poserait-il pas quelques problèmes ? Mais la grande majorité des magistrats va appliquer la loi. Sur les 550 juges d'instruction, une centaine ont demandé à être déchargé, mais peu ont réellement entrepris une démarche administrative en ce sens. »* Dans l'opposition, les responsables politiques n'ont pas clairement arrêté leur position : le « projet de l'Union pour la France » publié par l'UDF et le RPR au mois de février plaide en faveur d'une *« révision de la récente refonte de la procédure pénale »* mais il ne donne aucune précision sur son contenu.

M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, s'est cependant déclaré favorable à une suspension du texte après les élections législatives afin de *« remettre à plat les textes et aboutir à une réforme incontestable »*. *« La nouvelle majorité*, a-t-il expliqué lundi 1er mars, *n'acceptera pas tel quel l'héritage empoisonné d'une procédure improvisée, inapplicable et néfaste pour la poursuite des délits et des crimes. »* Si cette réforme était abrogée, elle suivrait le chemin des deux derniers textes qui tentaient de réformer l'instruction : celui de M. Robert Badinter avait été victime de l'alternance en 1986 et celui de son successeur, M. Albin Chalandon, avait été abrogé en 1989.

ANNE CHEMIN

Après l'enterrement du petit James près de Liverpool

La Grande-Bretagne s'inquiète de son « état moral »

Près d'un millier de personnes étaient rassemblées, lundi matin 1er mars, autour de la petite église catholique de Kirkby dans la banlieue de Liverpool où était dite la messe de funérailles du petit James Bulger, deux ans, retrouvé mort le 14 février. Seuls la famille et les proches avaient pris place dans l'édifice. La police avait appelé les habitants de l'agglomération à ne pas se déplacer en masse afin de respecter la peine de la famille. Lors de la première audition des deux enfants de dix ans meurtriers présumés du petit James, la foule avait malmené le fourgon qui les transportait. Lundi matin, la colère et la haine le cédaient à une émotion intense et recueillie.

Les parents de l'enfant avaient préparé la cérémonie au cours de laquelle des lectures de la Bible ont été faites, en particulier par le superintendant Alfred Kirby chargé de l'enquête. Des offices ont été célébrés dans tout le pays, notamment à la cathédrale de Westminster à Londres. Lundi soir, le cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster et chef de l'Eglise catholique en Angleterre, a critiqué, dans une interview à la BBC, les propos du premier ministre britannique. A M. John Major, qui avait appelé à « condamner plus et à comprendre moins », le cardinal Hume, demandant qu'une commission royale enquête sur « l'état moral » de la Grande-Bretagne, a répondu : « On condamne toujours ce qui est mal, mais nous devons aussi comprendre pourquoi cela arrive. »

Les deux jeunes meurtriers présumés du petit James sont aussi inculpés de tentative d'enlèvement sur un autre enfant. Ils doivent être à nouveau présentés à un magistrat mercredi 3 mars. En attendant, ils ont été placés dans un centre spécialisé. Le soutien d'une opinion publique de plus en plus inquiète devant les apparences d'une recrudescence de la délinquance juvénile, pousse le gouvernement à rouvrir, d'ailleurs, plusieurs maisons de correction. L'opposition travailliste y est hostile, tout en insistant sur la nécessité d'« enfermer » les jeunes récidivistes.

Le retour aux « maisons de correction »

LONDRES

de notre correspondant

Dans le débat sur la criminalité, il est habituel de faire référence aux propos de lord Whitelaw. Ministre de l'intérieur en 1979, lord Whitelaw s'était fait l'avocat d'un régime de détention *« bref, pénétrant, rude »* pour guérir les jeunes délinquants récidivistes. Sur la base de ce précepte, quatre centres furent créés l'année suivante : entraînement de style militaire et programme de sévères punitions. Quatre années plus tard, il fallut tirer les leçons de cette expérience : cette criminalité particulière n'avait pas régressé d'un iota, le taux de récidive ne s'était pas amélioré, et les magistrats étaient réservés envers des méthodes aussi « musclées ». Les camps, dont le coût était très élevé, furent donc fermés.

D'autres systèmes, tout aussi discutables, ont existé dans le passé. Les maisons de redressement britanniques, qui accueillaient des pensionnaires jusqu'à l'âge de vingt et un ans, ont toujours eu une fâcheuse réputation : les enfants et les adolescents y séjournaient pour une durée illimitée, avec pour résultat le plus notable de les endurcir dans la délinquance. Des centres de détention, pour les quatorze-dix-sept ans, avaient, d'autre part, été créés dans les années 50, et ne donnaient pas non plus satisfaction. En 1982, ces deux types d'établissements – maisons de redressement et centres de détention – furent fusionnés en une seule institution, chargée d'accueillir les délinquants âgés de quatorze à vingt et un ans.

« Etre sévère contre les causes du crime »

Les plus jeunes – de dix ans (âge de la responsabilité pénale) à quatorze ans – sont aujourd'hui confiés aux autorités locales et placés dans les « foyers communautaires ». Reconnus coupables de crimes graves (meurtre, viol, incendie criminel), les enfants de dix à dix-sept ans sont dirigés vers l'un des deux établissements spécialisés, les « centres de traitement des jeunes », administrés par le ministère de la santé. L'un est celui de Glenthorne, à Birmingham, l'autre celui de Aycliffe, dans le comté de Durham, au nord-est de l'Angleterre. Entre ces deux catégories d'établissements, le ministre de l'intérieur, M. Kenneth Clarke, estime qu'un « vide » doit être comblé, celui du placement des enfants de moins de quinze ans, récidivistes mais non coupables de crimes graves. C'est pour eux que le gouvernement prévoit la réouverture des maisons de correction, système particulièrement onéreux pour la collectivité.

M. Clarke assure que son intention est de faire de ces nouveaux établissements des *« écoles primaires de citoyenneté »*, mais de nombreux juristes, ainsi que le Parti travailliste, craignent que la vocation sécuritaire l'emporte rapidement sur les intentions pédagogiques. La plupart des spécialistes soulignent, en outre, que le gouvernement se montre sensible à la pression d'une opinion publique survoltée par quelques faits divers sanglants, alors même que les statistiques ne justifient pas un « tour de vis » répressif. De 1985 à 1991, par exemple, le nombre des enfants et adolescents de moins de dix-huit ans poursuivis par les tribunaux est tombé de 219 000 à 149 000, et celui des délinquants « connus » de moins de quatorze ans a chuté d'environ 20 %.

Le problème est peut-être davantage celui du manque de places disponibles : dans cette tranche d'âge, il n'existe que 292 places dans les « foyers communautaires ». Le plus frappant dans ce débat sur la délinquance et la criminalité juvéniles, auquel s'est associée l'Eglise (*le Monde* du 3 mars), est le rapprochement des positions politiques auquel il donne lieu. Le parti conservateur a certes ses « ultras », comme ces parlementaires qui demandent au gouvernement de rétablir à la fois les châtiments corporels dans les écoles et plus de liberté répressive pour la police, mais le Labour défend des thèses désormais proches de celles du Parti conservateur.

M. Tony Blair, ministre de l'intérieur du « shadow cabinet » demande que l'on apprenne aux enfants *« la valeur de ce qui est bien et mal »* et parle de *« chaos moral »*. Il propose cependant une politique qui soit *« sévère contre le crime, sévère contre les causes du crime »* : cette dernière précision rejoint l'idée de l'*« action communautaire »*, et celle-ci n'a plus grand-chose à voir avec le programme des conservateurs.

LAURENT ZECCHINI

CORRESPONDANCE

La gestion de la SONACOTRA

A la suite de l'article intitulé « La SONACOTRA porte plainte contre son ancien PDG, M. Michel Gagneux » (le Monde *du 12 février*), *nous avons reçu de M. Michel Gagneux, directeur de cet organisme de février 1986 à décembre 1991 la lettre suivante :*

L'article que vous avez fait paraître en page 11 de votre édition du 12 février 1993, sous le titre « La SONACOTRA porte plainte contre son ancien PDG » comportant un certain nombre d'inexactitudes, d'informations incomplètes et d'interprétations conduisant à présenter de manière déformée et péjorative le sens et les résultats de ma gestion à la tête de cette entreprise, de février 1986 à décembre 1991, je tiens à porter à votre connaissance les éléments suivants :

1. – Il est tout d'abord faux de prétendre que la Cour des comptes me reproche d'avoir *« sacrifié l'objet social de la société au profit d'une diversification inconsidérée et non rentable »*. La Cour a simplement déclaré ne pas être certaine que *« l'entreprise pourra disposer des moyens de financement nécessaires au financement d'opérations de diversification »*, considérant que sur ce point *« il appartient à l'Etat actionnaire de se prononcer clairement »*. Or l'Etat avait déjà pris position, comme en attestent les procès-verbaux des conseils d'administration et la lettre signée le 11 janvier 1991 par le ministre des affaires sociales au *nom* du gouvernement, me demandant de poursuivre cette stratégie.

2. – De même, il n'est nullement fait état, dans le rapport définitif de la Cour des comptes, d'un quelconque *« matériel électoral de la numéro deux de l'entreprise, édité par l'imprimeur de la SONACOTRA »*. En effet, à l'issue de la procédure contradictoire, la Cour des comptes a estimé qu'un tel grief était sans fondement.

3. – Mon départ de la SONACOTRA vers une filiale d'un grand groupe privé s'est effectué dans la totale transparence, le ministre dûment sollicité et informé de l'ensemble de ma situation n'ayant soulevé aucune objection, ce qu'il se devait de faire aux termes du décret du 17 janvier 1991 s'il estimait qu'il y avait matière à délit d'ingérence. Je ne crois pas avoir eu tort de penser à l'époque, comme le ministre concerné, que tel n'était pas le cas.

4. – En ce qui concerne ma gestion, comme tout chef d'entreprise, j'apprécie en général une gestion à quelques chiffres fondamentaux. Voici donc quelques vérités sur la SONACOTRA avant et après ma présidence.

– Au 31 décembre 1985, ayant oublié depuis longtemps ce qu'est un résultat équilibré, la SONACOTRA *perdait 16 millions de francs* en dépit d'une subvention d'exploitation de 197 millions de francs, représentant le tiers du chiffre d'affaires. Elle avait à son bilan un *« report à nouveau négatif »* (somme des déficits successifs) de 385 millions de francs, le montant des loyers impayés atteignait des *records*, la gestion des 70 000 chambres restait manuelle, et l'entreprise ne construisait pas plus qu'elle ne réhabilitait ses foyers.

Six ans plus tard, elle avait dégagé six exercices bénéficiaires consécutifs, augmenté son chiffre d'affaires de 50 %, diminué le *« report à nouveau négatif »* de près de 200 millions de francs, permis de réduire les aides publiques de 100 millions de francs et, si elle avait été maintenue sur cette lancée, *aurait pu vivre sans subvention* publique (l'argent du contribuable) dès *1994*. Durant cette période, les loyers impayés passaient de près de 10 % à 4 % du chiffre d'affaires, l'occupation des résidences dépassait le taux de 90 %, l'entreprise était totalement informatisée, le personnel massivement formé (10 % de la masse salariale y avaient été consacrés), un vaste plan de *réhabilitation du* patrimoine avait été engagé, les *salaires étaient augmentés* en proportion des résultats, le salaire minimum passait à 6 500 F, et treize accords sociaux avaient été signés. Gestion étonnante, en effet, qui consistait à concilier une mission d'intérêt général et un projet d'entreprise. Tous ces comptes ont un grave défaut : ils ont été certifiés sincères et conformes... par la Cour des comptes.

5. Selon les actuels dirigeants de la SONACOTRA, pour l'essentiel de ce que j'ai pu comprendre à ce jour, à travers la presse, trois dossiers auraient motivé le dépôt d'une plainte. Je démontrerai, dans le cadre judiciaire, que ces accusations ne reposent sur rien. Sont-elles le résultat de la difficulté des nouveaux dirigeants à appréhender des situations d'entreprise encore nouvelles pour eux, ou sont-elles le fruit d'une falsification délibérée ? Je ne peux que m'interroger tant ces dossiers sont simples.

– Le *« contrat CBC »* :

La SONACOTRA a *besoin de* terrains pour se développer. Elle ne possède ni les moyens techniques ni les ressources humaines, ni le temps, et s'est donc adressée à un spécialiste, passant avec le groupe CBC et sa filiale COMOFI une convention cadre, qui n'est en rien un contrat d'exclusivité, et qui stipule *que cette entreprise propose* des terrains à la SONACOTRA qui est libre d'accepter ou de refuser le projet comme de procéder à un appel d'offres lorsque les propositions de prix n'entrent pas dans ses *« coûts et objectifs »*. La SONACOTRA a refusé vingt-cinq projets, et seulement quatre opérations ont *été réalisées au titre de cette* convention, représentant un coût *de construction total de 85 mil*lions de francs, et non de 233 millions, comme annoncé dans votre journal. Les marchés ont été passés au meilleur prix. Ils ne sont d'ailleurs pas critiqués aujourd'hui. Où est le scandale ? Où est l'abus ?

– Le financement des lodges d'Albertville :

Ces lodges ont *été* construites à la *demande expresse* des *pouvoirs* publics (préfecture de Savoie et *ministère des affaires sociales*) en vue d'héberger les personnels travaillant sur les sites olympiques et ont été conçues en modulaire en vue de leur réutilisation ultérieure. Aucun prêt social n'étant mobilisable pour ce type de logement modulaire, la SONACOTRA a eu recours au *lease back*, une formule courante dans les entreprises. Comme tout chef d'entreprise, il n'était pas dans mes habitudes de financer des immobilisations lourdes au *moyen* de la *trésorerie* de l'entreprise. Où est l'abus ?

Le contrat de *« veille stratégique »*, conclu avec le cabinet ESL :

La SONACOTRA cherchait à *mieux comprendre* les attentes de tous ses partenaires locaux, leur perception de l'entreprise, leurs critiques, afin de mieux s'y adapter. Elle a confié cette mission à un cabinet spécialisé et réputé, ESL. Ce travail de longue haleine était destiné à améliorer les réponses de la SONACOTRA aux besoins des collectivités locales en matière d'intégration. Les prestations bien réelles de cette société, constituées de compte rendus d'entretiens, d'analyses, de synthèses thématiques, de préconisations et de réunions bimensuelles, ont été régulières tant en quantité qu'en qualité. Quant au coût d'un tel contrat, que vous annoncez de 4 millions de francs, il ne correspond pas à la réalité, puisque sous ma présidence, c'est une somme inférieure à 3 millions, soit une somme mensuelle inférieure à *250 000 francs qui a été payée à* cette entreprise. Où est l'abus ?

Lorsque j'ai pris la responsabilité de la SONACOTRA en *1986*, découvrant cette société mal en point à *tous* égards (investissements malencontreux, cessions inopportunes, absence d'entretien des foyers, pratiques douteuses), je n'ai ni convoqué la presse ni « monté » des dossiers contre mes prédécesseurs. Je me suis attelé à la tâche et ai assumé pleinement l'entreprise telle qu'elle était, conscient que je n'étais que le maillon d'une chaîne. C'était mon honneur et ma responsabilité de chef d'une entreprise nationale. Aujourd'hui, mes successeurs voudraient bénéficier de six années de réussite incontestable en les taisant et refuser la part de leur responsabilité après une année de gestion.

Avec des résultats rétablis, un personnel motivé et environ 300 millions de francs de trésorerie à mon départ, j'ai laissé une entreprise apte à affronter avec succès l'avenir. *Je ne suis pas homme* à fuir mes responsabilités et assume et revendique toute la gestion de la SONACOTRA entre 1986 et 1991, avec ses succès, et, il y en a toujours, ses imperfections.

Les dirigeants de la SONACOTRA *m'accusent aujourd'hui*, alors que je me suis attaqué avec la plus grande vigueur aux pratiques douteuses et aux abus de toutes sortes qui minaient certains services de l'entreprise. Comme je l'ai fait, dans le cadre de l'enquête du magistrat de la chambre d'accusation de Rennes, où chaque jour d'instruction passé révèle mon absence totale d'implication dans l'affaire de corruption autour des IRMN de Nîmes, je prouverai, dans le cadre et les garanties d'une procédure judiciaire, respectueuse, elle, du principe du contradictoire, que cette plainte est sans fondement. Libre à vous de penser ce que vous souhaitez penser.

Pour ma part, convaincu de ne pas avoir failli, choqué d'avoir été averti du dépôt précipité de cette plainte, dont personne ne m'a communiqué le contenu, par un grand tapage médiatique organisé par les actuels représentants de la SONACOTRA, j'attends que l'on me convainque que tout cela est autre chose que le fruit de manœuvres de basse politique.

Nomination de magistrats

Par décret du 22 février paru au *Journal officiel* du 24 février, sont nommés procureurs généraux :

Près la cour d'appel de Rouen, M. Gabriel Bestard, *procureur général* près la cour d'appel de Fort-de-France ; près la cour d'appel de Basse-Terre, M. Michel Breard, magistrat détaché aux fonctions de secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ; *près la* cour d'appel de Fort-de-France, M. Yves Charpenel, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Créteil, conseiller technique au *cabinet du garde* des sceaux, M. Michel Vauzelle.

INTEMPÉRIES

Plusieurs centaines de camions ont été bloqués

La neige a paralysé la circulation entre Narbonne et Toulouse

Les abondantes chutes de neige qui se sont produites, lundi 1er mars, entre Narbonne et Toulouse ont sérieusement perturbé la circulation routière, durant la soirée et une partie de la nuit, dans l'Aude et le Midi-Pyrénées. Elles ont provoqué un accident à Olette (Pyrénées-Orientales) *entre un poids* lourd et un autocar où avaient pris place quarante-cinq enfants se rendant en vacances de neige. Quinze enfants et les deux chauffeurs ont été légèrement blessés. Quant à l'autoroute A 9, qui relie Montpellier à l'Espagne par le col du Perthus, elle a été fermée aux poids lourds lundi. Plus de sept *cents camions ont* passé la nuit sur le parking du Zénith de Montpellier, et trois cents autres à Nîmes. L'autoroute A 61, qui relie Toulouse à Narbonne, a pu être rouverte durant la nuit, de sorte que la circulation a été rétablie entre Montpellier et Toulouse, libérant un certain nombre de poids lourds bloqués sur les aires de stationnement.

La tourmente a aussi frappé les Alpes, où la neige tant attendue a obligé certaines stations comme Tignes, Val-d'Isère et Courchevel à interdire, lundi, tout ou partie de l'accès aux pistes, en raison des risques d'avalanche. La circulation routière, difficile, a cependant pu être maintenue dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Crimes de jeunesse

Existe-t-il une personnalité criminelle structurée chez certains enfants et adolescents ? Un rapport psychiatrique répond « non »

« *LA justice et la médecine ont horreur du vide. Il leur faut toujours trouver une explication, un enchaînement logique.* » C'est un médecin psychiatre qui parle. La récente découverte du corps de James Bulger, deux ans, sur une voie ferrée, et l'arrestation de ses assassins présumés, âgés de dix ans, ont ébranlé les consciences britanniques (*le Monde* daté 21-22 février et du 2 mars). Au-delà des raisons « objectives » du crime, commis dans un quartier pauvre de la ville de Liverpool, où vingt-cinq pour cent des hommes en âge de travailler pointent au chômage, derrière l'émotion et la violence suscitées dans l'opinion, il y a deux petits garçons, avec chacun leur passé, leur histoire.

On ne sait rien d'eux, ou presque. Le docteur Bernard Zeiller, psychiatre, s'est penché pendant des années sur des « cas » d'enfants et d'adolescents jugés pour des infractions criminelles. Il a ouvert cent six dossiers du ressort de la cour d'appel de Paris puis, en compagnie du docteur Tony Laîné, récemment disparu (*le Monde* daté 23-24 août 1992), ils ont passé au crible la personnalité de seize jeunes de treize à dix-huit ans. Ils ont cherché à comprendre comment et pourquoi ces enfants au « *potentiel intellectuel normal, plutôt au-dessus de la moyenne* », hormis pour trois adolescents internés en hôpital psychiatrique au titre de l'article 64 du code pénal (1), sont passés à l'acte. Et ils ont trouvé des points communs à leurs souffrances.

« *Le grand souhait de chacun est de dresser un portrait prédictif de l'adolescent, voire de l'adulte qui deviendrait un criminel. Mais on n'y est jamais arrivé*, prévient le docteur Zeiller, actuellement chargé de recherche à l'INSERM au sein de l'association pour le développement de la recherche médico-psycho-sociale sur les inadaptations et les handicaps (ADREMIH). *Si la question est de savoir s'il existe chez ces adolescents ce qu'on appelle le noyau d'une personnalité, un moi bien structuré qu'on dirait criminel, notre réponse est non.* » Le psychiatre est formel. Toutes les hypothèses ayant circulé dans les années 1969-1970 après la découverte par le docteur écossais Patricia Jacobs d'un prétendu « *gène du crime* », le chromosome masculin au Y surnuméraire, le XYY, semblent désormais écartées. Des chercheurs de Leeds ont même avancé récemment dans une lettre au *Lancet* que le caryotype XYY prédisposait au transsexualisme (2).

Des pères déchus, alcooliques ou déprimés

Tous les jeunes criminels rencontrés sont victimes de leur naissance. « *Sans qu'on puisse dire que ce soit la seule cause, ce que les jeunes ont vécu par rapport à leur filiation intervient énormément* », remarque le docteur Zeiller. On retrouve chez ces adolescents des difficultés familiales similaires. Ils ont été élevés avec « *des images de père déchu ou barré dans sa fonction paternelle, que ces pères soient présents ou non dans la réalité : le plus souvent ils ne le sont pas (morts ou vivants ailleurs) ; ce sont des pères déchus, délinquants, alcooliques ou déprimés, qui n'assurent pas leur rôle de protection de l'enfant par rapport à ses pulsions* », écrivent les chercheurs dans leur rapport, remis début 1991 au Conseil de la recherche du ministère de la justice (3). Au cours des quatre entretiens conduits par les spécialistes, à deux ou trois mois d'intervalle, « *le manque au niveau de la parole* » a été constamment évoqué.

L'image de la mère, ensuite, si elle n'est pas associée à un vide, renvoie à un personnage tout-puissant. « *Mères déprimées ou mères fusionnelles, elles n'ont pu permettre à l'enfant, à travers leur regard, leur attention, leurs soins, de se créer un espace qui lui soit propre dans lequel il puisse se développer et se reconnaître.* » Cette « *défaillance dans la représentation des images parentales* » entraîne « *des troubles importants du narcissisme* » et l'absence de repères dans la construction de leur identité. Ce déséquilibre crée chez eux un « *sentiment perpétuel d'insécurité* ». Ces enfants vivent avec « *la peur de l'abandon toujours sous-jacente ou la peur de « se faire avoir ». L'autre, le copain, le frère, est souvent un double de lui-même ou un support. Il est difficile pour eux d'accéder à une véritable altérité où l'autre soit perçu comme différent avec une valeur propre.* »

Les traumatismes psychiques et émotionnels qui ont jalonné l'histoire des mineurs examinés et de leurs ascendants, constituent, selon les auteurs, « *des bombes à retardement (...) susceptibles, sous l'effet de la décharge émotionnelle de produire un passage à l'acte aussi important qu'un acte criminel* ». Le moment du crime intervient à un point de tension maximale où la seule alternative qui s'offre est tuer ou se tuer. Les récits des enfants interrogés évoquent au docteur Zeiller « *un décor planté, avec deux acteurs, l'auteur et la victime. Ils sont dans une sorte de fiction, dans une position d'extrême difficulté à relier le monde intérieur et extérieur* ». La douleur est insupportable. « *La conjonction de ce que ces enfants ont objectivement et subjectivement vécu arrive à un point de tension telle qu'une explosion incontrôlée va se produire* », ajoute le médecin.

Pas de préméditation

Les conclusions cliniques du rapport soulignent que « *le passage à l'acte est souvent relaté par les mineurs comme s'il s'inscrivait dans l'instantanéité d'une « fuite du sujet* ». Il n'y a pas de perte de conscience, la mémorisation en est précise, « *mais le récit est froid, anémotif et donne le sentiment d'un « hors-jeu », voire d'un dédoublement instantané.* » L'acte lui-même renvoie à une « *problématique de l'horreur* » telle qu'elle s'est inscrite dans la vie de ces adolescents. Il s'agit de mettre à l'extérieur ce qu'il y a d'horrible à l'intérieur de soi. A cet égard, précise le docteur Zeiller, « *on ne peut pas parler de préméditation chez un adulte comme chez un enfant. Il y a une idée d'agressivité, de faire un coup, de se venger peut-être mais sans que ce soit avec la volonté de tuer* ».

« *Certains crimes n'étaient-ils pas au départ des délits, transformés en crimes par le hasard ?* », s'interroge le psychiatre. « *La notion de donner la mort est différente pour nous, adultes. Les enfants et les préadolescents perçoivent-ils bien ce à quoi correspond la « mort réelle ?* » Face à l'assassinat du petit James Bulger, deux ans, le spécialiste demande : « *Et que penser de tous ces gosses en armes, dans les pays en guerre ?* »

L'intériorisation des valeurs et l'apprentissage de ce qui est interdit et permis forgent la conscience de l'enfant qui grandit. Or « *nous avons tous des pulsions partielles qui nous composent* », explique le docteur Zeiller. *Chacun de nous est un peu voyeuriste, un peu exhibitionniste, un peu sadique. Les barrières légales font partie de nos mécanismes de défense. Quand un enfant martyrise un insecte, par exemple, il met simplement en œuvre ses pulsions sadiques* ». Ces conduites peuvent « *évoquer la perversion mais elles ne sont pas significatives de personnalités perverses* », résume le chercheur.

« Penser devient intolérable »

La fréquence des échecs et des ruptures scolaires caractérise, c'est presque une évidence, le parcours de ces jeunes délinquants. La place de l'école comme « *lieu privilégié de la parole et de l'expression* » leur a manqué. Leur potentiel reste « *inexploité* ». Ces enfants font preuve, dans les tests de personnalité (tests Rorschach et T. A. T.), d'un manque d'imagination caractérisé. Leurs craintes devant « *leur monde intérieur entraînent inhibition intellectuelle, blocage associatif, appauvrissement de leur vie imaginaire. Il y a une sorte de « collage » à la réalité extérieure pour éviter de penser. Penser devient pour la plupart une activité intolérable, parce que trop douloureuse* », observent les cliniciens.

Un tuteur pour chaque mineur

L'influence de la télévision sur les comportements criminels reste un domaine médicalement inexploré. Dans aucun témoignage la trace de l'image télévisée n'apparaît. « *Ce problème de la violence télévisée se situe au-delà des infractions criminelles*, estime le docteur Zeiller. *Les enfants et les préadolescents ont du mal à distinguer la part de la réalité et de la fiction. Quand des gosses sont accrochés à un écran de télévision ou à un jeu électronique pendant des heures, ils se privent des apports de la réalité, ils sont en quelque sorte déconnectés. A un moindre degré, la progression foudroyante du walkman est un facteur d'isolement, de coupure physique importante.* »

Le crime accompli, la chose jugée, l'incarcération pour quelques-uns ne suffisent pas, souligne l'étude, à « *conduire le jeune à un véritable sentiment d'acquittement* ». Le poids de la comparution est lourd sur de jeunes épaules, le rituel du tribunal correctionnel, ou pis encore, celui de la cour d'assises, est certes « *initiatique* », il permet de rétablir la « *réalité objective des faits* », mais dans l'expérience, le jeune se trouve seul, sans espoir et sans perspective. Le jugement et « *la mort civique* » qu'il entraîne provoque, selon les psychiatres, « *une sorte de redoublement de la peine très inopportun dans le cas de mineurs* ». « *La perte des droits civiques, militaires et d'entreprise les renvoie à leur vide, à leur sentiment qu'ils n'ont de place nulle part.* » insistent les chercheurs.

L'univers carcéral et les transferts dans différentes institutions pénitentiaires achèvent de brouiller les repères qui doivent permettre à tout adolescent de se structurer. « *Les longues peines infligées à ces jeunes ne peuvent avoir que des effets négatifs sur leur structure psychique déjà fragile et hypothèquent lourdement leur avenir psychologique et social. L'incarcération au moment de leur adolescence les maintient dans l'état d'enfance* », concluent les auteurs, qui plaident notamment en faveur de la création d'un poste de tuteur auprès de chaque mineur durant sa peine.

« *Les jeunes ayant commis un acte criminel ne constituent pas une population homogène chez laquelle le crime surviendrait à l'acmé d'un passé délictueux*, constatent les docteurs Zeiller et Laîné. *Pour plusieurs d'entre eux, l'acte criminel est la première infraction les conduisant devant la justice.* » Sur cent six dossiers extraits des affaires jugées en 1984 et 1985 dans le ressort de la cour d'appel de Paris, seulement sept cas d'homicides volontaires commis par des mineurs ont été recensés. Un seul avait moins de treize ans. La terrible *histoire de Liverpool* a bien un caractère exceptionnel. Mais sa charge symbolique est telle qu'elle conduit à s'interroger sur la gestion de l'exclusion et des nouvelles formes d'atteintes à la santé mentale générées par nos sociétés. Au point qu'on a pu assister, sur les écrans de télévision, au spectacle d'hommes et de femmes lançant des pierres contre un fourgon où étaient prisonniers deux gavroches des faubourgs, privés de la conscience exacte de leur acte.

LAURENCE FOLLÉA

(1) « *Il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister.* » Le nouveau code pénal, qui entre en vigueur le 1er septembre prochain, modifie la rédaction actuelle de l'article 64. L'article 122-1, qui le remplace, précise : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes.* »

(2) Smaith R. et coll. « *Male to Female Transsexual with XYY Karyetype* ». *The Lancet*, 1991 ; 337 : 557-558.

(3) *Morbidité psychopathologique des enfants et adolescents criminels*, rapport de recherche, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM, Unité 69), responsable scientifique : docteur Bernard Zeiller, direction clinique : docteur Tony Laîné, Montrouge 1991.

Deux pour cent des homicides commis par des moins de 18 ans

Au cours des vingt dernières années, la délinquance juvénile a progressé plus vite en France que celle des majeurs, sans pour autant se développer de façon vertigineuse. En 1988, 94 302 mineurs de treize à dix-huit ans (1) avaient ainsi été mis en cause par les services de police ou de gendarmerie, soit 2,15 % de la population totale des 13-18 ans. La même année, il y en avait eu 675 854 majeurs, soit 1,47 % de la population totale des majeurs.

« *Entre 1972 et 1988, on a constaté un découplage dans l'évolution des deux populations* [les 13-18 ans, par rapport aux majeurs] *de mis en cause : quasi-stagnation des majeurs et augmentation de plus de 30 % des mineurs* », commente M. Eric Chalumeau dans un récent numéro des *Cahiers* de l'IHESI (2). Cette progression n'a cependant rien eu d'un raz de marée criminel. De 1972 à 1983, le nombre de mineurs mis en cause – des garçons pour l'essentiel – est certes passé de 68 700 à 107 808. Mais la courbe s'est ensuite infléchie avant de reprendre son ascension à partir de 1989 (94 302 mis en cause) et d'atteindre un nouveau sommet (101 631) en 1991. Dans les trois quarts des cas, la délinquance juvénile concerne des *atteintes contre les biens*, avec des spécificités qui la distinguent de celle des adultes.

La rubrique des vols en tout genre mobilise particulièrement les *mineurs : en 1988, 21 000 d'entre* eux ont été signalés comme auteurs présumés de vols à la roulotte et de vols de véhicules ; 14 000 étaient suspectés pour des affaires de cambriolages, 13 000 pour des vols à l'étalage, 3 000 pour des vols avec violences. Deux autres types d'infractions ont constitué des sortes de « spécialités » pour les 13-18 ans : ils ont formé plus de la moitié (51 %) des auteurs de vols de deux-roues à moteur, ainsi que 39 % des auteurs des dégradations (« tags », détériorations sur des voitures ou *des biens publics*). Autre caractéristique notable de la délinquance juvénile : la majorité des délits y sont commis en groupe.

S'agissant des atteintes contre les personnes, les mineurs ont représenté 29 % des responsables de vols avec violences sur la voie publique (racket, vols de blousons sous la menace). En 1990, plus de six cents plaintes pour racket scolaire avaient été enregistrées par les services de police. Mais les *moins de dix-huit ans n'ont perpétré* que moins de 2 % des homicides, tandis que les affaires criminelles à l'actif de mineurs représentent moins de deux cents cas chaque année.

Des juridictions spécialisées

Du côté du *ministère de la justice*, 50 400 mineurs ont été recensés en 1990 comme ayant été l'objet d'un jugement à titre initial par les juridictions spécialisées *de la jeunesse. 37 655 moins de* dix-huit ans ont été condamnés en 1990, selon les services chargés de la protection judiciaire de la jeunesse. Au 1er juillet 1992, les moins de dix-huit ans représentaient 1,2 % des 54 496 détenus dans les prisons françaises (3).

La justice des mineurs, organisée à partir d'une ordonnance de 1945, est bien distincte du droit pénal applicable aux adultes. Avant treize ans, les enfants sont responsables pénalement, mais ils ne peuvent pas être condamnés à une peine d'incarcération. Jusqu'à seize ans, ils ne peuvent pas être placés en détention provisoire (sauf en *matière criminelle*), *mais ils peuvent* être condamnés à l'incarcération. De seize à dix-huit ans, âge de la majorité pénale, le mandat de dépôt est possible. La réforme du code de procédure pénale a toutefois introduit une nouveauté visant elle aussi à mieux protéger les mineurs : il n'est plus possible de placer des moins de treize ans en garde à vue. Transposé à l'Hexagone, le « crime de Liverpool » n'aurait pas permis aux policiers français d'entendre ses auteurs présumés.

E. In.

(1) Seuls les 13-18 ans sont pris en compte par les statistiques des crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie nationales. *Ces statistiques* font l'objet de publications annuelles à la Documentation française.

(2) Les *Cahiers de la sécurité intérieure*, mai-juillet 1991, consacré à « Jeunesse et sécurité », Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI).

(3) *Les Chiffres clés de la justice*, octobre 1992, ministère de la justice, publié à la Documentation française.

Deux bateaux romains mis au jour à Marseille

Un petit trésor du IIe siècle découvert en creusant un parking sous la place Jules-Verne

MARSEILLE

de notre correspondant

LES travaux préparatoires à la construction en sous-sol d'un parking situé place Jules-Verne, qui jouxte l'hôtel de ville de Marseille, sur le quai du Port, viennent de permettre la mise au jour des épaves de deux navires de commerce romains, datées du IIe siècle après Jésus-Christ.

Une cinquantaine de membrures-varangues – ces pièces de bois qui, disposées en arêtes le long de la quille des navires, donnaient au bordé sa forme – sont apparues lors du dégagement des deux épaves disposées côte à côte, perpendiculairement au rivage antique. En même temps, les archéologues, placés sous l'autorité de Mme Antoinette Hesnard, et les chercheurs du CNRS, que dirige M. Patrice Pomey, ont dégagé de nombreux pieux verticaux enfoncés dans le sous-sol marin qui supportaient une estacade, cette passerelle de bois permettant d'ancrer les navires et de gagner le rivage à pied sec.

A dire vrai, la découverte n'est qu'une demi-surprise puisque l'on savait depuis longtemps la place Jules-Verne située à l'emplacement du rivage antique du Lacydon. Le musée des docks romains, aménagé *in situ* à 100 mètres de là, avec ses énormes dolias, l'atteste. En outre, on savait, après la destruction en février 1943 du vieux Marseille, sur ordre de l'occupant, que se faisait là l'essentiel de l'activité du port de Marseille à l'époque romaine, après que la « corne » située à l'emplacement actuel du Centre-Bourse eut été condamnée par suite d'envasement. C'est d'ailleurs dans cette corne qu'avait été découvert en 1974 un autre navire marchand *du premier siècle*, actuellement au Musée d'histoire de Marseille.

Dessous, le port grec ?

Sur la place Jules-Verne, les archéologues avaient dégagé depuis plusieurs semaines les vestiges de docks et d'entrepôts. Contrairement à leur aîné, dont l'état d'imprégnation du bois gorgé d'eau avait nécessité une lyophilisation afin de le conserver, les bateaux de la place Jules-Verne sont en parfait état. Les bois sont aussi durs qu'au moment de la construction des navires. M. Jean-Paul Jacob, conservateur régional de la DRAC, pense qu'il suffira de les faire sécher lentement pour les récupérer.

L'un des deux navires a été scié en deux à l'époque romaine et coulé chargé de pierres, probablement *en vue d'aménager un appontement* sur ce rivage où se situait l'estuaire d'une petite rivière descendant des auteurs du quartier du Panier. L'autre bateau, intact, présente la particularité d'un puits central au milieu de la coque, dont il faudra déterminer l'usage. On a également découvert, outre des céramiques, objets de bois et un petit trésor de pièces de bronze, de nombreuses queues de thon, probablement tranchées sur place avant livraison de la pêche.

Pour M. Jean-Paul Jacob, il ne fait guère de doute que ces découvertes ne sont qu'un commencement et qu'en creusant encore on devrait retrouver le port grec et éventuellement... ses bateaux. Ce qui serait une catastrophe pour le chantier, mais une aubaine pour les archéologues !

JEAN CONTRUCCI

Lavoisier rentre à l'Académie

350 manuscrits du grand chimiste des Lumières, que l'on croyait perdus, viennent d'être retrouvés par l'Académie des sciences

S'IL fallait de lui ne retenir qu'une loi, ce serait, bien sûr, celle de la *conservation* de la masse. Antoine Laurent de Lavoisier, fondateur de la chimie moderne, pouvait-il soupçonner, pour autant, que l'Histoire rejoindrait la science et que ce principe essentiel s'appliquerait un jour... à ses propres écrits? *« Rien ne se perd, rien ne se crée »* : l'Académie des sciences vient d'en faire une nouvelle fois la preuve, en rentrant en possession de 350 manuscrits ayant appartenu à Lavoisier, qu'archivistes et historiens, depuis près de quarante ans, désespéraient de retrouver.

Mort sur l'échafaud en 1794 dans l'indifférence générale, Lavoisier avait laissé derrière lui une somme d'écrits considérable. Son épouse, Marie-Anne, se chargea de les rassembler. N'ayant pas de descendants directs, elle les légua à l'une de ses nièces, épouse de Léon de Chazelles. En 1846, les héritiers remirent à l'Académie des sciences l'intégralité des écrits scientifiques, politiques et administratifs, et conservèrent correspondance privée et papiers familiaux. Lorsque l'Académie, en 1955, confia le soin de transcrire intégralement la correspondance de Lavoisier à l'ingénieur chimiste René Fric, celui-ci obtint l'autorisation d'emporter chez lui, à Clermont-Ferrand, une partie des manuscrits provenant de l'Académie et des descendants des Chazelles.

A sa mort, survenue au début des années 1970, la famille restitua à qui de droit les documents retrouvés à son domicile. Mais le grenier fut oublié et avec lui quelque 350 manuscrits... Jusqu'à ce qu'un particulier, passant quelques années plus tard devant la maison en démolition, remarque un placard béant et s'empare de la liasse de vieux papiers qui s'en échappait. Il les garda vingt ans avant de se résoudre, à l'automne dernier, à prévenir l'Académie par un coup de téléphone anonyme.

« Le géomètre ne ferait que des calculs hypothétiques si l'astronome, si le physicien, si le mécanicien ne lui fournissaient les données qui doivent servir de base à ses calculs », affirme le chimiste dès ses premiers travaux. En 1775 – Lavoisier a trente-deux ans, – le ministre Turgot le nomme régisseur des poudres et salpêtres. Installé à Paris, au bâtiment de l'Arsenal, le jeune chimiste y montera un laboratoire pourvu des instruments les plus sophistiqués, dont *« les élèves du salpêtre »* feront l'un des centres scientifiques les plus renommés d'Europe. Lavoisier l'a compris parmi les premiers : la révolution des sciences ne sera pas sans la mise en commun de différentes disciplines, seule capable de hâter la mise en œuvre du progrès.

La réforme de la nomenclature

7 mars 1782, lettre de Pierre Simon Laplace, de six ans cadet de Lavoisier : *« Monsieur et très illustre confrère, permettez-moi de vous faire quelques observations sur l'engagement que j'ai pris de faire avec vous une suite d'expériences et de recherches sur la dilatation, la chaleur et l'électricité des corps (...). Je dois vous faire observer qu'un goût dominant me porte vers la géométrie, et que ce goût, joint à une paresse qui m'est naturelle, me laisse trop peu de liberté dans l'esprit pour m'occuper d'autres objets. »* Lavoisier parviendra pourtant à le convaincre, et Laplace ne le regrettera pas : en demandant au jeune mathématicien de le seconder dans ses recherches sur la chaleur, il lui offre l'occasion de formuler la loi fondamentale de la thermochimie (un corps, en se décomposant, absorbe autant de chaleur qu'il en a dégagé pendant sa formation). Laplace en tirera, dans la foulée, le principe du calorimètre à glace.

2 mai 1784, cette fois à l'attention de M. Guérin de Baumont, Blois : *« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le rapport qui a été fait à l'Académie des différents mémoires et lettres que vous lui avez adressés. Vous y trouverez une partie des réflexions que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire de vive voix. On ne peut employer de voiles qu'autant qu'il y a du vent, or il n'y a point de vent pour le ballon aérostatique parce qu'il est emporté d'un mouvement commun avec l'air qui l'environne. »* Depuis plus d'un an, Lavoisier, et toute la France avec lui, s'enthousiasme pour la machine aérostatique des frères Montgolfier, dont le premier prototype, un fragile ballon de papier, s'est élevé le 12 novembre 1782 au-dessus d'Avignon.

Le 5 juin 1783, dans le ciel d'Annonay, le rêve prend son envol : *« On vit, non sans un grand étonnement, un globe creux de 35 pieds de diamètre, fait en toile et en papier et pesant 450 livres, parcourir en l'air plus de 1 200 toises en s'élevant à une hauteur considérable »*, commente le grand spécialiste de la chimie des gaz. Membre de la commission Mongolfier de l'Académie, on le charge de trouver un moyen efficace et économique pour gonfler les aérostats.

L'objectif sera atteint en 1785, avec la grande expérience de l'analyse de l'eau. Réalisée au laboratoire de l'Arsenal, une semaine durant, sous le regard d'une trentaine de savants, celle-ci permettra à Lavoisier d'affirmer que *« l'eau n'est point un élément; elle est au contraire composée de deux principes très distints, la base de l'air vital* [l'oxygène] *et celle du gaz hydrogène »*. L'expérience, décisive, détermina la conversion à sa théorie de la plupart des chimistes. Berthollet, Guyton de Morveau, Fourcroy, Chaptal : tous se rallient progressivement à cette « nouvelle chimie », qui, construite sur la logique et l'expérimentation, donne sa cohérence aux phénomènes naturels.

Un placard béant

Lorsque Lavoisier présente, en 1787, son *Mémoire sur la nécessité de réformer et de perfectionner la nomenclature chimique*, la Révolution est déjà en marche. Elle éclatera en 1789, avec la parution de son œuvre majeure, le *Traité élémentaire de chimie*. Adoptant une démarche exclusivement analytique, celui-ci, jetant à bas la doctrine du phlogistique et des quatre éléments – air, terre, eau, feu, – impose un langage inconnu jusqu'alors. Les oxydes métalliques remplaceront désormais les chaux, l' « esprit de Vénus » devient acide acétique, la « laine philosophique » oxyde de zinc, la « liqueur fumante de Libavius » nitrate d'étain. Faisant sienne la philosophie de Condillac, selon laquelle *« une science bien traitée n'est qu'une langue bien faite »*, Lavoisier l'affirme et le démontre : *« Le mot doit faire naître l'idée; l'idée doit peindre le fait; ce sont trois empreintes d'un même cachet. »*

Quelles conquêtes scientifiques ce fondateur de la science moderne aurait-il faites encore s'il avait survécu aux terribles soubresauts de la Révolution française? S'il n'était entré en 1768, à l'âge de vingt-cinq ans, à la Ferme générale, où ses compétences d'analyste et d'économiste l'impliquèrent jusqu'en 1790 dans la fabrication et la vente du tabac? S'il n'était devenu grand propriétaire terrien, au revenu global estimé pour l'année 1793 à 121 637 livres (24 millions de francs 1993)? Une lettre encore, adressée en 1793 au citoyen Monge, alors responsable des manufactures d'armement : *« Le citoyen Lenoir craint que les ouvriers de son atelier ne soient mis en réquisition pour la fabrication des armes. S'il en était ainsi, le travail des poids et mesures et l'envoi aux départements et aux districts de la République seraient considérablement retardés (...) Salut et fraternité. »* Ce sera l'une de ses dernières lettres d'homme libre.

Le 24 novembre 1793 (4 frimaire an II), la Convention décrète la mise en arrestation de tous les anciens fermiers généraux. Entre autres motifs d'inculpation, la Ferme est accusée d'avoir tiré bénéfice de la « mouillade », en augmentant de 14 % le poids du tabac par addition d'eau. Lavoisier, qui a toujours combattu les excès de la mouillade, démontre une dernière fois, dans ses *Réponses aux inculpations faites contre les ci-devant fermiers généraux*, que l'eau est nécessaire, *« dans une proportion de 14 à 18 % »*, à la fabrication du tabac râpé.

Vingt-cinq ans d'activité à l'Académie des sciences, un siège dans *« presque toutes les académies d'Europe »*, la mise en œuvre de l'unification du système des poids et mesures (l'une des plus vastes entreprises de l'Académie des sciences) dont il ne verra pas l'achèvement, sa carrière, enfin, d'administrateur et de commis de l'Etat : rien n'y fit. Le 8 mai 1794 (19 floréal an II), celui qui avait imposé l'usage systématique de la balance dans les expérimentations, défini la composition de l'air et de l'eau, découvert le rôle de l'oxygène dans la combustion et la respiration animale, celui dont Michelet dira qu'il était *« la Révolution elle-même contre l'esprit du Moyen Age »*, fut exécuté avec vingt-sept autres fermiers généraux. Le mathématicien Lagrange dira, le lendemain : *« Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable »*.

L'échange, convenu *« aux termes d'une négociation serrée »* entre le détenteur des manuscrits disparus et l'Académie des sciences, se fit par une froide journée de novembre 1992, au buffet de la gare de Clermont-Ferrand. Une brève rencontre, une poignée de main, et les précieux documents (214 « minutes », 87 lettres et 45 documents divers) réintégrèrent les archives du quai Conti. Connu pour l'essentiel grâce au travail de M. Fric, leur contenu, sans doute, n'apprendra guère aux historiens. Mais l'Académie des sciences, ayant en 1991 reçu par dation le reste de la correspondance privée de Lavoisier, peut à juste titre se réjouir : *« à l'exception de quelques papiers définitivement partis aux Etats-Unis dans les années 50 »*, les écrits du grand chimiste des Lumières sont définitivement revenus au bercail.

CATHERINE VINCENT

▶ A lire : *Lavoisier*, de Jean-Pierre Poirier, éditions Pygmalion, 550 p., 178 F.

POINT DE VUE

Epilepsie et vidéo

par le docteur Charlotte Dravet

Une dizaine de cas d'épilepsie liés à l'usage de jeux vidéo ont été identifiés en France, a affirmé M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, au cours d'une conférence de presse, vendredi 26 février. « Les petits écrans des « Game-boy », *a déclaré M. Kouchner,* ne sont pas concernés par cette forme d'épilepsie, dite photosensible, qui peut être déclenchée par des écrans de télévision ou des petits moniteurs. » *La commission de sécurité du consommateur qu'avait saisie, il y a un mois, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat chargée de la consommation pour étudier la relation entre l'usage des jeux vidéo et l'apparition de manifestations épileptiques, doit rendre ses conclusions mercredi 3 mars, a précisé M. Kouchner.*

LES informations concernant jeux vidéo et épilepsie imposent une mise au point des spécialistes réunis au sein de la Ligue française contre l'épilepsie.

Il est nécessaire de distinguer « épilepsie » et « crise épileptique ». Une crise épileptique est un phénomène paroxystique bref, dû à une modification brutale de l'activité des cellules cérébrales, qui devient « hypersynchrone » durant quelques secondes ou quelques minutes, entraînant un changement de comportement chez le sujet atteint. Il peut s'agir de la classique crise de « Grand Mal », bien connue, avec chute et convulsions, ou de phénomènes beaucoup plus discrets et variés, parfois limités à une « absence » avec quelques clignements des paupières. L'épilepsie est la maladie caractérisée par la répétition régulière et sans raison apparente des crises épileptiques.

Tout le monde peut faire une crise épileptique dans certaines circonstances (jeûne, privation de sommeil, absorption massive d'alcool...). Si cette crise reste unique, on considère qu'il s'agit d'une crise accidentelle et non pas d'une épilepsie. Celle-ci touche environ six personnes sur mille. Elle est plus fréquente chez les enfants et les adolescents que chez les adultes. Elle a d'autre part des formes et des causes très variées. Le diagnostic peut en être fait avec l'aide de l'électroencéphalogramme (EEG), qui enregistre l'activité électrique des cellules du cerveau, au repos et sous l'effet de certaines stimulations, en particulier une stimulation lumineuse intermittente. En effet, une stimulation lumineuse intermittente (SLI) peut faire apparaître des anomalies de l'EEG sous forme de « pointes-ondes », cette réponse particulière étant appelée « photosensibilité ». Certains sujets prédisposés peuvent avoir régulièrement une réponse EEG anormale à la SLI sans jamais avoir la moindre crise d'épilepsie.

Cette photosensibilité observée pendant l'examen EEG affecte environ 5 % des sujets épileptiques. Mais elle ne se traduit pas obligatoirement par une crise lors de chaque stimulation. Parmi les épileptiques photosensibles, certains peuvent avoir des crises déclenchées par les stimulations lumineuses de la vie quotidienne : lumière du soleil à travers les feuilles mouvantes des arbres, scintillement des vagues de la mer, lumières clignotantes des discothèques. C'est chez ces sujets que la télévision et certains ordinateurs peuvent jouer le même rôle déclenchant, surtout si la photosensibilité s'associe à une sensibilité aux « patterns », c'est-à-dire à la fixation de dessins géométriques contrastés.

Porter des lunettes filtrantes

L'écran vidéo joue le rôle d'un tel « pattern ». De nombreux auteurs ont étudié ces phénomènes et ont montré que les crises survenaient seulement pour certaines bandes de fréquences lumineuses et à une distance proche de l'écran (inférieure à celle du double de la diagonale de l'écran). Les cas publiés concernaient surtout jusqu'à ces dernières années les crises devant la télévision, mais le développement rapidement extensif des jeux vidéo a montré qu'ils jouaient le même rôle.

Il est donc vrai que l'usage intensif et prolongé des jeux vidéo, à un âge où la prédisposition épileptique est accentuée, peut déclencher une crise, mais seulement chez un nombre infime d'enfants prédisposés. En revanche, l'utilisation des petits jeux portatifs (de type Gameboy) ne semble pas provoquer les mêmes phénomènes.

Qu'en est-il en pratique ? La plupart des enfants épileptiques peuvent raisonnablement regarder la télévision et pratiquer les jeux vidéo si leur médecin a dit à leurs parents qu'ils n'étaient pas photosensibles et à condition de bien prendre leur traitement.

Certains enfants ont une épilepsie particulière, dite « réflexe », dont les crises ne se produisent que devant la télévision ou les jeux vidéo. Les médicaments anti-épileptiques ne sont pas toujours suffisants pour les contrôler. Ils doivent donc éviter cette situation ou utiliser des moyens de protection : se tenir à une distance de plus de 1 mètre de l'écran, porter des lunettes filtrantes, porter un cache sur un œil, ce qui n'est pas facile, limiter le temps de jeu à une heure. On ne sait pas encore quelle est la fréquence de ces cas.

Il n'est pas possible de déceler à l'avance les enfants qui risquent d'être épileptiques et d'avoir une épilepsie photosensible. Un examen EEG préliminaire ne serait pas suffisant pour éliminer ce risque. Soit il donnerait une fausse sécurité si la réponse à la lumière n'était pas encore décelable. Soit il ferait peser une lourde menace chez des enfants qui auraient cette réponse mais ne deviendraient jamais épileptiques.

Il faut savoir qu'un enfant ne risque pas de mourir d'une première crise d'épilepsie. Dans l'immense majorité des cas, une telle crise s'arrête spontanément au bout de quelques minutes et ne met pas la vie en danger.

Il ne faudrait pas que des informations alarmistes aient pour conséquence d'ajouter encore un interdit à tous ceux dont sont déjà victimes, souvent à tort, les personnes qui souffrent d'épilepsie. Profitons-en, au contraire, pour faire savoir au grand public qu'avoir des crises épileptiques n'empêche pas de mener une vie normale, même si cette maladie garde encore, comme beaucoup d'autres, des aspects mals connus.

▶ Le docteur Charlotte Dravet (Centre Saint-Paul, 13009 Marseille) s'exprime au nom de la Ligue française contre l'épilepsie, La Teppe, 26600 Tain-L'Hermitage. Tél. : 75-07-59-59.

Quatre fois plus de médecins retraités d'ici à 2030

Le conseil national de l'ordre des médecins a demandé au Centre de sociologie et de démographie médicales de renouveler une projection effectuée en 1988 *« afin de déterminer le nombre de médecins dans l'avenir en fonction des différentes politiques de recrutement universitaire »*. La version 1992 de ces données statistiques (1), prévoit une *« tornade du troisième âge »* dans la profession d'ici à 2010. Entre 1990 et 2030, le nombre des médecins retraités devrait quadrupler.

Evalué à 20 800 (sur 169 300 médecins actifs) en 1990, le nombre des médecins retraités (libéraux et salariés) devrait augmenter de 28 % entre l'an 2000 et 2010, puis de 102 % entre 2010 et 2030, pour atteindre environ 77 000 personnes. *Les raisons de ce vieillissement* spectaculaire du corps médical tiennent principalement à l'arrivée à l'âge de la retraite, en 2010, des *« promotions pléthoriques des années 1975-1995 »*. Ainsi, la relative *« jeunesse démographique »* des médecins exerçant en France devrait disparaître *« dans environ vingt ou trente ans »*.

Actuellement, environ 2 400 médecins quittent chaque année la carrière (décès ou retraite). Ils seront plus de 3 000 par an après l'an 2000, 6 500 après 2010, et 8 100 après 2015. Le nombre des sorties de carrière ne devrait commencer à décroître qu'à partir de 2 030, *« les politiques de recrutement universitaire n'ayant une influence sur le troisième âge du corps médical qu'à partir de l'an 2040 »*, précisent les experts du conseil de l'ordre. Le fameux *numerus clausus* limite en effet à 3 500 le nombre d'étudiants admis en 2e année. Dans l'hypothèse d'un recrutement universitaire élargi, *« on comptera en France, dans quatre décennies, un médecin retraité pour deux médecins actifs »*, contre *« un médecin retraité pour dix médecins actifs »* aujourd'hui, précise l'étude. En conséquence, *« le nombre de jeunes médecins va diminuer proportionnellement de manière considérable dans le corps médical »*.

Aujourd'hui presque un médecin sur deux est âgé de moins de quarante ans (48 %). Cette classe d'âge ne devrait représenter que 17 % du corps médical en l'an 2000. *« En l'an 2010, si le* numerus clausus *est gardé au niveau actuel, on ne comptera plus que 11 % de médecins âgés de moins de quarante ans »*, s'inquiète l'étude.

Le nombre de médecins actifs passera de 169 300 début 1990 à 185 300 en janvier 1995 et à 192 800 au commencement de l'an 2000. Dès 2010, leur nombre diminuera à nouveau, plus ou moins fortement selon le niveau du *numerus clausus*. Dans l'hypothèse où celui-ci reste fixé à 3 500 étudiants, les médecins en activité devraient être 169 000 en 2017, 130 000 en 2025, puis 110 000 en 2035.

L. F.

(1) *Les Médecins actifs et retraités. Projection 1990-2030*, étude n° 24 du conseil national de l'ordre des médecins, 60, boulevard de la Tour-Maubourg, 75 007 Paris.

CORRESPONDANCE

La mort subite du nourrisson

En réponse aux professeurs Alexandre Minkowski et Jean-Pierre Relier (« le Monde Sciences-Médecine » du 24 février), nous avons reçu la lettre suivante de M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, que nous publions pour clore le débat :

La mort subite du nourrisson, problème humain douloureux, reste une énigme médicale et impose la retenue. L'agressivité des deux pédiatres, auteurs du « Billet » paru dans *le Monde* du 24 février, surprend et inquiète. Ni règlement de comptes ni querelle de chapelle ne nous semblent admissibles à ce propos.

Sur le plan médical, la mort subite du nourrisson est la principale cause de décès des enfants âgés d'un mois à un an : 1 500 nourrissons décèdent ainsi chaque année. Le ministère de la santé ne pouvait rester indifférent devant ces drames individuels et cette question de santé publique.

Les causes en sont diverses et n'ont pas pu être toutes identifiées. Néanmoins, un certain nombre de facteurs favorisants, dont la position de sommeil, ont été retrouvés par plusieurs études internationales.

En France, les conseils de sécurité que nous préconisons sont d'éviter les oreillers, les matelas mous, les couettes ou duvets, et de favoriser la position de sommeil sur le côté et sur le dos, ce qui permet à l'enfant de repousser plus facilement les couvertures et facilite les échanges de chaleur.

Nous avons réuni ces conseils – qui ont pour but d'initier les parents à la physiologie du petit enfant – dans une brochure Conseils aux parents, qui aborde également les mesures d'hygiène générale : rythme de vie, alimentation, environnement, repos, sécurité et santé du tout-petit.

Nous demandons que cette brochure soit toujours expliquée et commentée aux parents par le médecin, ce qui devrait permettre d'éviter tout malentendu ou fausse inquiétude. Cette campagne d'information est soutenue par l'association Naître et vivre et le Groupe d'études de langue française sur la mort subite du nourrisson. Ce document a été réalisé par d'éminents spécialistes français dont vous trouverez les noms en annexe.

Ces règles d'hygiène ne prétendent malheureusement pas éviter toutes les morts subites, mais visent à en diminuer la fréquence.

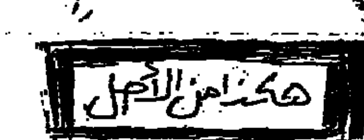
Quant à la pratique des autopsies, nous voulons intensifier l'effort entrepris, qui a déjà permis d'augmenter la fréquence de celle-ci de 30 % à 49 % en cinq ans. L'objectif est de développer leur nombre pour tenter d'améliorer la recherche.

Il est donc nécessaire d'adapter la réglementation du transport de corps vers les hôpitaux pour permettre la réalisation de l'autopsie. Celle-ci n'est actuellement pas prévue par le code des communes, et le transport de corps se fait dans l'illégalité totale, comme le souligne le professeur Gilly, de Lyon. Un décret est en cours d'élaboration, qui permettra de modifier le code des communes. Et cela est nouveau.

Chacune de ces étapes constitue une avancée dans la prise en charge de la mort subite du nourrisson. On ne peut accepter de renoncer à progresser dans ces domaines sous prétexte qu'un grand centre parisien n'aurait rien trouvé après quinze ans de recherches.

Il n'était nul besoin d'un ton comminatoire pour rappeller ces évidences, ajoutant ainsi le ridicule à l'outrance. Il serait condamnable de ne pas tenter d'apporter l'aide et le réconfort que les parents d'enfants victimes de mort subite sont en droit d'attendre. C'est la tâche du ministre de la santé et des praticiens que j'ai cités. Ils entendent la poursuivre sans se laisser arrêter par une apostrophe outrancière.

BERNARD KOUCHNER



SCIENCES • MEDECINE

La fin du supplice de Tantale norvégien

La mise en exploitation de Troll, l'énorme gisement de gaz et de pétrole, nécessite innovations et prouesses techniques en partie françaises

TROLL a cessé d'être pour les Norvégiens l'illustration moderne du supplice de Tantale (1). Cet énorme gisement de gaz (1 668 milliards de mètres cubes de gaz dont 80 % seront récupérables) accompagné de champs de pétrole non négligeables (658 millions de tonnes de pétrole dont 10 % seront récupérables) de la zone norvégienne de la mer du Nord a d'abord été jugé inexploitable en raison de la profondeur de l'eau. L'exploitation de ces richesses est désormais lancée.

Troll, qui a été découvert en plusieurs fois à partir de 1980, est situé, en effet, sous une profondeur d'eau de 305 à 340 mètres. En outre, sa latitude proche du 61e parallèle nord lui fait recevoir de plein fouet les violentes tempêtes venues de l'Atlantique, et les conditions météorologiques et marines y sont particulièrement dures. De plus, le champ est caractérisé par la minceur (de moins de 4 mètres à 26 mètres) de ses couches productrices de pétrole. Comme cela a été le cas pour beaucoup des gisements d'hydrocarbures de la mer du Nord, l'exploitation de Troll, qui a commencé en 1991 et se développera dans les prochaines années, a donc nécessité la mise en œuvre de technologies tout à fait nouvelles, où l'industrie française, pétrolière et parapétrolière, a joué un rôle déterminant, et qui constituent de nombreuses «premières».

Le champ de Troll est composite. Sa partie est, Troll East (TE) – la plus grande, – s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres carrés. Elle comprend, à 1 200 mètres sous le fond de la mer, un réservoir de pétrole dont l'épaisseur est de 4 mètres au maximum et qui contient une «accumulation» de 121 millions de tonnes de pétrole (2), et à 1 000 mètres un énorme réservoir de gaz épais de 250 mètres, contenant une «accumulation» de 1 069 milliards de mètres cubes de gaz. Sa première partie ouest, dite *Troll West Oil Province (TWOP)*, est faite, sensiblement aux mêmes profondeurs sous le fond de la mer, d'un réservoir de pétrole (de 22 à 28 mètres d'épaisseur, 148 millions de tonnes d'«accumulation») et d'un réservoir de gaz (43 mètres d'épaisseur, 27 milliards de mètres cubes d'«accumulation»). Sa seconde partie ouest, dite Troll West Gas Province (TWGP), a aussi les *deux réservoirs : celui de pétrole est* épais de 10 à 14 mètres et contient une «accumulation» de 389 millions de tonnes; celui de gaz, épais de 200 mètres, contient une «accumulation» de 572 milliards de mètres cubes.

Plate-forme semi-submersible en béton

Depuis janvier 1991 et après un investissement de 2,6 milliards de francs environ, le gaz de Troll est exploité sous la houlette de Norsk Hydro par un consortium international au rythme d'environ 5 milliards de mètres cubes par an. Mais ce gaz n'est pas destiné aux consommateurs européens. Il est envoyé au champ pétrolier d'Oseberg, distant de 50 kilomètres, pour y être injecté et en stimuler ainsi la production. Cette première mise en exploitation de Troll a été l'occasion de deux «premières». Le gaz sort par cinq puits entièrement sous-marins (ils ne comportent aucun élément à la surface de la mer) et télécommandés depuis Oseberg. Ce sont les premiers à avoir été installés sous 310 mètres d'eau et à être télécommandés de si loin.

L'exploitation du pétrole de TWOP est entrée dans sa phase de réalisation lorsque la société franco-norvégienne Kvaerner Doris [Engineering] *Offshore Construction* a signé, à la fin du mois de janvier dernier avec Norsk Hydro, le contrat concernant une plate-forme d'un genre tout à fait nouveau : une plate-forme semi-submersible en béton armé et précontraint.

Les pétroliers ont *toujours* cherché, depuis qu'ils travaillent en offshore, à reconstituer en mer les conditions de la terre ferme. D'où les plates-formes fixes sur lesquelles on installe, entre autres équipements, les têtes de puits indispensables à la sécurité et aux travaux d'entretien des puits. En mer du Nord, avec la latitude, la profondeur d'eau augmente et les conditions de temps et de mer deviennent de pire en pire. Les plates-formes (d'acier qui doivent être «clouées» sur le fond de la mer, ou surtout de béton dont la stabilité *sur le fond* vient de leur seul poids) sont ainsi devenues de vrais monstres – certains pétroliers parlent même de «dinosaures» – toujours plus grands.

Etant entendu que si on choisit d'utiliser des plates-formes semi-submersibles *flottantes forcément moins* grandes, on est contraint d'équiper le champ en têtes de puits sous-marines qui coûtent quatre ou cinq fois plus cher que les têtes de puits classiques installées sur un support fixe. Etant entendu aussi que le champ de pétrole de TWOP est tellement étendu qu'il ne peut être drainé que par des puits très éloignés les uns des autres (et donc aussi de la plate-forme). *En conséquence, les puits* y sont obligatoirement sous-marins.

C. G. Doris (l'«ancêtre» de Doris Engineering) a réalisé la première plate-forme de béton armé et précontraint en 1974 pour le champ norvégien d'Ekofisk dans 69 mètres d'eau. Cette plate-forme est faite de 210 000 tonnes de béton et d'acier, est haute de 99 mètres et a coûté environ 400 millions de francs (*valeur de 1992*). Avec la plate-forme «B» de béton du champ norvégien de Statfjord (145 mètres de profondeur d'eau), on est arrivé, en 1984, à 350 000 tonnes de béton et d'acier, à 170 mètres de haut et à un prix d'environ 2,4 milliards de francs.

Il y a *une dizaine d'années*, les Brésiliens, qui ne pouvaient se payer de «dinosaures» se sont lancés, les premiers, dans l'exploitation du pétrole *offshore à partir de plates-*formes semi-submersibles en acier flottantes, donc soumises aux mouvements de la mer. Mais Doris Engineering est le premier à avoir conçu une plate-forme d'exploitation semi-submersible en béton armé et précontraint qui sera construite – pour un prix d'environ 1,7 milliard de francs – dans un site proche de Bergen à partir de juin 1993 par Kvaerner Concrete Construction, *société* norvégienne, l'ingénierie étant faite par Doris Engineering. A ce prix s'ajouteront les quelque 11 milliards des *autres équipements*.

Il s'agit, comme pour toutes les semi-submersibles, d'une plate-forme flottante faite d'un très gros flotteur-ponton (101,5 mètres de côté, 14,5 mètres de haut, parois latérales épaisses de 50 centimètres) qui sera cloisonné en trente-six compartiments étanches et ballastables. A chaque angle de ce carré s'élèvera une colonne à double paroi de 29 mètres de diamètre externe et de 50,5 mètres de haut. Sur ces quatre colonnes sera posé le pont d'acier de 10 000 *tonnes portant toutes les ins*tallations nécessaires (dont des logements pour 100 personnes), soit 20 000 tonnes supplémentaires.

Des chaînes vraiment très grosses

La base du ponton-flotteur sera à 40 mètres sous la surface de la mer. Ce qui diminuera très notablement les mouvements de l'engin inhérents à l'action de la houle, des vagues et du vent. La plate-forme a été calculée en fonction d'une vague centennale (3) de 29 mètres de crête à creux et d'un vent centennal de 150 kilomètres à l'heure pendant dix minutes avec des rafales de 200 kilomètres à l'heure pendant trois secondes. De par sa conception, la plate-forme ne bougera au maximum que de *10 mètres dans le sens vertical, que* de 20 mètres dans tous les sens horizontaux, et ne s'inclinera que de 4° ou 8° en roulant ou tanguant.

Bien entendu, la plate-forme sera solidement amarrée sur le fond par 16 lignes et 16 ancres. Chaque ligne, *longue de 1 450 mètres, fera* alterner 250 mètres de chaînes (520 kilos au mètre) et 475 mètres de câbles (120 kilos au mètre). Le type des ancres qui devront «tenir» dans un sol sous-marin de vase n'est pas encore arrêté.

Autre «première» pour la mise en exploitation de TWOP : les vingt puits, horizontaux sur une distance moyenne de 800 mètres, qui iront *chercher le pétrole dans la couche* productrice. Seuls, en effet, de tels puits sont capables de «sortir» avec efficacité le pétrole de couches-réservoirs très peu épaisses en vertu du principe tout simple qu'un «drain» qui est dans la mince couche productrice pendant une bonne distance est forcément plus efficace que celui d'un puits vertical ou oblique qui ne ferait que traverser brièvement la même mince couche. Un premier puits horizontal, servant de test de longue durée, a d'ailleurs fonctionné à ravir : en un an, au cours de 1992, *il a produit plus d'un million de* tonnes de pétrole!

1996, l'année de deux commencements

A TWOP, ce sera la première fois *que des puits horizontaux de produc*tion offshore seront forés dans une couche aussi mince. Une telle performance exige, bien évidemment, un *savoir-faire extraordinairement* délicat et précis. Mais le premier puits horizontal test, fait avec l'appui technique d'Elf (le pionnier des puits horizontaux avec l'Institut français du pétrole), a été une telle réussite que ce mode d'exploitation a été choisi pour le pétrole de TWOP.

A TWOP comme ailleurs lorsque la plate-forme est semi-submersible, les têtes de puits seront obligatoirement posées sur le fond – fixe par définition – par souci de sécurité. Les vingt puits sous-marins seront répartis en quatre groupes dont chacun enverra sa production, par flexibles, sur la plate-forme.

Les trajets en «S» des tuyaux flexibles (invention de l'IFP) qui amèneront le pétrole, d'abord des puits sous-marins aux installations de la plate-forme, puis, après traitement (4), de ces dernières au pipeline sous-marin acheminant le pétrole à la côte norvégienne distante de quelque 70 kilomètres, permettront aux conduites de supporter tous les mouvements de la plate-forme. En conséquence, l'usine Coflexip du Trait (Seine-Maritime) a reçu commande de 45 kilomètres de flexibles.

La construction du ponton-flotteur devrait être finie en novembre 1994. Le montage du pont et de ses équipements est prévu pour mars 1995. La plate-forme devrait être mise en place sur TWOP en août 1995 et la production commencer en 1996.

En novembre 1996, devrait aussi débuter la mise en production d'une partie du gaz de Troll Est, dont tous les équipements (plate-forme comprise) sont en cours de réalisation sous la houlette de Norsk Shell. Là, c'est aussi une plate-forme de béton qui a été choisie, mais une plate-forme reposant sur le fond de la mer. Les gisements de gaz, en effet, sont plus délicats à manier que ceux de pétrole car leur pression interne est souvent beaucoup plus élevée. On préfère donc avoir les têtes de puits «sous la main», c'est-à-dire sur une *plate-forme fixe*.

Il s'agira d'une plate-forme faite de 550 000 tonnes de béton (armé et précontraint), haute de 369 mètres, qui est en construction près de Stavanger. Elle sera dotée de quarante puits verticaux ou déviés de façon à produire 25 milliards de mètres cubes de gaz par an. Elle coûtera 4 milliards de francs, auxquels s'ajouteront quelque 7 milliards pour le pont et ses équipements. *Mais le* champ de gaz de Troll est tellement étendu que ce «dinosaure» ne sera que le premier de toute une famille qui, ultérieurement, devra «s'occuper» des autres parties du gisement.

YVONNE REBEYROL

(1) Tantale, personnage de la mythologie grecque, avait été durement puni pour divers crimes qu'il avait commis. Selon les versions, assoiffé, il était plongé dans l'eau jusqu'au cou mais le niveau baissait chaque fois qu'il voulait boire; ou bien, *affamé, il ne pouvait attraper les fruits* portés par des arbres dont les branches s'écartaient dès qu'il avançait la main.

(2) Pour les champs d'hydrocarbures, il ne *faut jamais confondre les «accumulations»* (la totalité du pétrole ou du gaz contenus dans les couches géologiques du réservoir) et les réserves (la part de ces hydrocarbures qui sera récupérable). En général, on peut récupérer 70 à 80 % des «accumulations» de gaz, mais seulement 10 à 55 % du pétrole présent dans le réservoir. D'où les techniques de «*récupération assistée*» (injections d'eau, de gaz, de CO_2 ou (et) de produits émulsifiants, fracturations de la roche-réservoir, selon les cas) qui augmentent la proportion du *pétrole qui pourra être extraite*.

(3) On appelle vague centennale la vague qui, *en moyenne*, peut se produire une fois par siècle. La tempête centennale *est définie par le même mode de calcul*.

(4) Les hydrocarbures liquides contiennent un peu de gaz, tout comme les hydrocarbures gazeux contiennent un peu de *liquide. Il faut donc traiter les uns et* les autres de façon à ne lancer dans les pipelines ou à charger dans des bateaux-citernes que des hydrocarbures entièrement liquides ou entièrement gazeux.





Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme *des lecteurs du Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux *semaines avant leur départ*, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐

6 mois ______ ☐

1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______

Code postal : ______
Localité : ______

Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
301 MON 01 PP.Paris RP

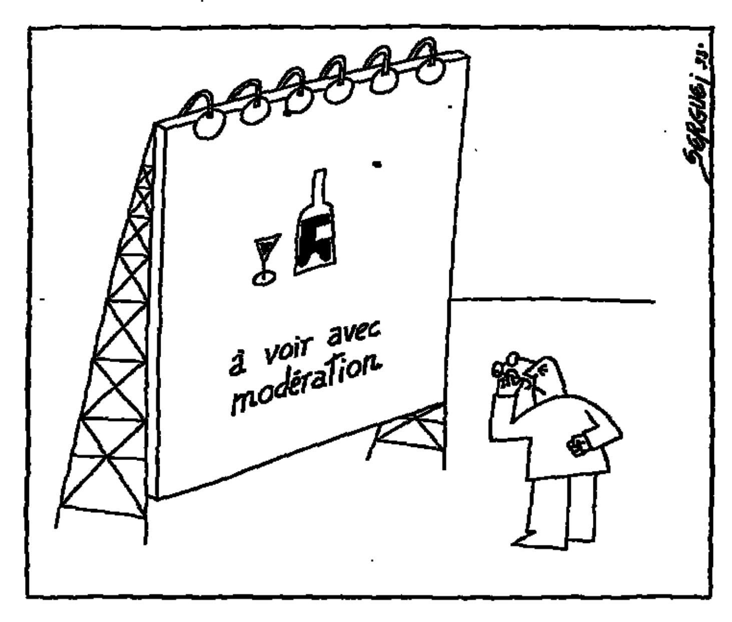
SOCIÉTÉ

MEDECINE

La lutte contre l'alcoolisme

La difficile rédaction des décrets d'application de la loi Evin

Après les déclarations controversées de M. Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, le gouvernement tente de résoudre les contradictions de la loi Evin de lutte contre l'alcoolisme. *Une réunion interministérielle devait*, comme M. Bérégovoy s'y était engagé, s'attaquer, lundi 1er mars, à la rédaction des décrets d'application de cette loi. Toutefois seule la partie relative au *mécénat* a été *abordée* lors de cette réunion.



On saura, dans les tout prochains jours, si le gouvernement parvient à rédiger le principal décret d'application de la loi Evin dans sa partie relative à la lutte contre l'alcoolisme. Il y a peu, M. Jean-Pierre Soisson, *par ailleurs* élu de la *région* Bourgogne, annonçait haut et fort, au terme d'une réunion organisée à *Montpellier* avec des *responsables* du monde viticole, qu'il refuserait de signer ce texte, attendu depuis plusieurs mois (*le Monde* du 18 février). *«J'ai dit que je ne signerai pas les décrets Evin*, déclarait M. Soisson. *Tout cela sera renvoyé à la prochaine Assemblée qui sera libre de sa décision de modifier la loi ou de la mettre en application sous une nouvelle forme.»*

Le premier ministre pouvait-il laisser s'exprimer contre la loi l'un des membres de son gouvernement? M. Bérégovoy revenait donc sur le sujet à l'occasion de l'un de ses points de presse, quelques jours plus tard. Qualifiant la loi Evin de *«bonne loi»*, M. Bérégovoy affirmait que les décrets d'application dans la partie relative à la lutte contre l'alcoolisme seraient *«signés dans les jours qui viennent»*. *«Nous ne voulons pas imposer, nous voulons nous concerter et c'est ce qui a été fait de façon intelligente par le ministre de l'agriculture, M. Jean-Pierre Soisson. Je tiendrai compte des propositions qu'il m'a faites sans dénaturer les objectifs fixés par la loi Evin»*, expliquait le premier ministre.

Interrogé lors de sa *«dernière conférence de presse consacrée à la santé publique»*, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, témoignait à sa *manière* des difficultés gouvernementales, estimant qu'il y avait *«un rien de démagogie et d'outrance dans les déclarations de son ami Jean-Pierre Soisson»* (*le Monde* daté 28 février-1er mars).

L'actuel imbroglio trouve son origine dans les modifications apportées au texte initial de la loi Evin lors du débat parlementaire, à la fin de 1990. Le souci de M. Claude Evin, *alors ministre de la solidarité*, de la santé et de la protection sociale du gouvernement Rocard, était de mettre en place un dispositif efficace *d'encadrement* de la publicité incitant à la consommation de boissons alcoolisées, tout en protégeant les principaux intérêts de la viticulture française.

Un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs

Autorisant ces publicités dans la presse écrite pour adultes (ainsi que sur certaines radios lors de certaines tranches horaires), le *souhait* gouvernemental était d'aménager des secteurs géographiques correspondant aux *aires* de protection des vins de qualité (vins d'appellation d'origine contrôlée et vins dits «délimités de qualité supérieure»). Dans ces secteurs depuis longtemps définis par voie réglementaire, la publicité aurait été autorisée, *via* l'affichage, *pour les vins issus des terroirs* concernés.

Mais lors du débat parlementaire, la notion de «lieu de production» se transforma en celle de «zone de production». Tout, dès lors, se compliquait dangereusement. Comment en effet définir sans risques de telles *«zones»*? Début *janvier*, le *gouvernement* envisageait, avec un certain pragmatisme, que l'affichage pour les boissons alcoolisées pourrait être autorisé sur l'ensemble du territoire national, ce dernier étant perçu comme une immense *«zone de production»* (*le Monde* du 7 janvier). Seule modification par rapport à la situation antérieure : l'interdiction *d'affichage dans des périmètres* d'une centaine de mètres autour des établissements scolaires et universitaires...

Les cinq «sages», professeurs de *médecine* et spécialistes de *santé* publique à l'origine du texte de la loi Evin, faisaient aussitôt connaître, par voie de presse, leur totale désapprobation, accusant notamment le gouvernement de ménager, à la veille des élections législatives, les intérêts du lobby des afficheurs. Ces publicités représentaient au total, pour les onze premiers mois de l'année 1992, *un chiffre* d'affaires de plus de 1,2 milliard de francs, la presse écrite représentant 500 millions de francs et l'affichage 150 millions, le vin ne comptant, quant à lui, que pour une faible partie estimée à moins de 50 millions de francs.

Depuis janvier dernier, tout était figé, une telle situation pouvant d'ailleurs satisfaire le ministre de la *santé* et de l'action *humanitaire* puisque, en l'absence de la parution du décret, la publicité par affichage demeure interdite. Trois solutions s'offrent aujourd'hui au gouvernement : publier le décret dans la forme retenue début janvier; augmenter le *nombre* et le *type* des interdictions (ces dernières pouvant porter sur les publicités lumineuses, *le mobilier urbain, la taille* des affiches, etc.) ou revenir à l'esprit de la loi.

Dans ce dernier cas, comment, dans le même temps, définir au mieux les fameuses *«zones de production»* sans nuire aux intérêts de la viticulture française? Pour certains observateurs, une solution concrète existe : donner des possibilités d'affichage aux seules productions viticoles régionales de qualité (celles bénéficiant du statut d'appellation d'origine contrôlée ou de vins délimités de qualité supérieure) et ce dans les régions administratives concernées. Ainsi, les viticulteurs et les négociants bourguignons pourraient-ils identifier et signer leurs vins dans l'ensemble de la région Bourgogne. De même en Alsace, en Aquitaine, dans le Centre, le Languedoc-Roussillon, etc. Seul l'affichage pour les vins ainsi définis serait permis, les autres boissons alcoolisées (et notamment les alcools de grain étrangers ou encore les bières) n'étant pas autorisées à *s'afficher* de la sorte dans la mesure où elles ne sont pas issues des régions ainsi définies. Tous les professionnels de la viticulture ne sont pas encore, *a priori*, partisans d'une telle solution. *«Peut-on accepter que Bordeaux, la Bourgogne, le Beaujolais, l'Alsace, puissent limiter leur affichage à leurs zones de production respectives quand la diffusion des vins est nationale d'abord, internationale ensuite?»* demande M. Roland Feredj, délégué général du comité interprofessionnel du vin de Bordeaux.

Au ministère de l'agriculture – où l'on précise ne pas avoir fait, *stricto sensu*, de *«propositions»* à l'Hôtel Matignon mais simplement défendu les intérêts des milieux viticoles, – *on souligne qu'une telle solution* pourrait être jugée comme anticommunautaire et, demain, faire l'objet de recours de la part des producteurs de whiskies ou de pastis. Pour le professeur Claude Got, l'un des membres du groupe des cinq «sages», *«la France peut tout à fait défendre devant la Cour de Luxembourg l'autorisation de l'affichage pour le vin dans les régions de production»*.

Tels sont les enjeux. Le gouvernement parviendra-t-il, en dépit des ambiguïtés de la rédaction finale du texte de la loi Evin, à défendre les intérêts de la lutte contre l'alcoolisme, sans nuire aux intérêts de la viticulture française? Cette question est d'autant plus d'actualité que l'on observe aujourd'hui un début de prise de conscience dans les milieux internationaux des producteurs de boissons alcoolisées quant à la nécessité de modifier les stratégies de développement. C'est ainsi, par exemple, qu'en juin prochain à Bordeaux Vinexpo 93, le salon mondial *du vin et des spiritueux*, sera *centré* sur le thème de la consommation raisonnée et raisonnable, les professionnels du secteur «vins et spiritueux» souhaitant prendre en compte *«les nouvelles contraintes et l'évolution des comportements»* dans *ce domaine*.

JEAN-YVES NAU

EDUCATION

Annoncées in extremis par M. Lang

Des mesures timides en faveur des enseignements artistiques

Annoncé depuis des mois, mais bloqué pour raisons budgétaires, le plan de M. Lang en faveur des *enseignements artistiques* aura finalement vu le jour, *in extremis*, trois semaines avant l'échéance électorale. Un *comble pour le ministre, que ses deux portefeuilles* – culture et éducation nationale – plaçaient, en principe, en position de force.

Le plan, étalé sur cinq ans, mais budgété pour 1993 uni*quement*, *vise à faire en sorte que «les écoliers, collégiens et lycéens se voient offrir les clefs d'accès à toutes les dimensions du patrimoine culturel et de la création artistique»*. La cohérence ainsi souhaitée doit s'étendre de l'école élémentaire au lycée, où l'option «histoire des arts» côtoiera désormais le cinéma-audiovisuel, le théâtre-*expression dramatique*, les arts plastiques et la musique, et à l'Université, où les arts bénéficieront, à la rentrée 1993, d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

Réduction d'horaires

Figurant parmi les parents pauvres de l'éducation, les enseignements *artistiques avaient fait pourtant l'objet* d'une loi, la seule sur le sujet, votée en 1988 sous la cohabitation (les socialistes ayant voté contre). Mais cette loi demeure *inappliquée*. *Théoriquement* obligatoires à l'école *primaire* et au collège, à raison d'une heure par discipline et par semaine, les disciplines artistiques (éducation musicale et arts plastiques) *souffrent toujours* du manque d'enseignants, même si le déficit en heures d'enseignement depuis 1988 est en constante régression.

Le programme de M. Lang qui *ne reprend que très partiellement* les mesures que préconisait le Conseil économique et social en 1991, entend tout d'abord assurer cet enseignement obligatoire. *Mais il propose surtout de multiplier* les formations complémentaires ayant fait leurs preuves depuis une dizaine d'années : ateliers de pratique artistique (on en compte actuellement 2 600), classes *culturelles*, classes à horaires aménagés, jumelage entre établissements et institutions culturelles, actions financées en partenariat avec les *collectivités locales, etc. D'ici cinq* ans, chaque école ou collège devrait avoir, selon le ministre, son propre atelier de pratique artistique.

Le budget 1993 a également prévu de financer, à hauteur de *75 millions* de francs (*auxquels s'ajoutent 70 millions sur le* budget de la culture), un certain nombre de mesures nouvelles, parmi lesquelles le recrutement de cent «instituteurs maîtres-*formateurs*». *Ces conseillers* pédagogiques placés *auprès* des inspecteurs de l'éducation nationale, seront spécialisés dans les disciplines artistiques et auront la charge de former les professeurs d'école et de *jouer les médiateurs entre éducation et culture. Le plan estime* qu'il faudrait en recruter 1 200 sur cinq ans.

Mais la principale mesure annoncée par M. Lang concerne la réduction des horaires d'enseignement des 9 000 *professeurs d'éducation musicale et* d'arts plastiques. Alors que dans toutes les disciplines, les titulaires du CAPES dispensent dix-huit heures de cours par semaine, ceux de musique et *d'arts plastiques* doivent effectuer *un service, déjà pénalisant* en raison du nombre élevé de classes à prendre en charge, de vingt heures. Celui-ci sera donc réduit d'une heure dès la rentrée 1993, en piochant sur l'enveloppe des heures supplémentaires (qui augmenteront en conséquence), à charge pour le prochain gouvernement de le réduire éventuellement encore d'une heure en 1994.

Et sous réserve, note le Syndicat national des *enseignements du second degré* (SNES), *«que cette disposition soit nettement inscrite dans les textes statutaires d'ici à la fin mars»*.

JEAN-MICHEL DUMAY



A l'hôpital Necker à Paris

Une thérapeutique génique expérimentée sur deux enfants

Une équipe de médecins et de biologistes de l'hôpital Necker-Enfants *malades* (Paris) va *prochainement tenter, pour la* première fois en France, une thérapeutique génique sur deux enfants, âgés de quatre et cinq ans, souffrant d'une maladie métabolique héréditaire.

C'est une maladie extrêmement rare. Moins d'une centaine de cas *ont été répertoriés à travers* le monde. Elle est caractérisée par un déficit total du système immunitaire dû à l'absence du gène dérivé de la synthèse de l'ADA (adénosine déaminase) et *impose* la protection des enfants touchés dans des enceintes spéciales (les «bulles»).

Aux Etats-Unis, une thérapie génique a déjà été mise en œuvre *pour lutter contre cette affection* qui, en l'absence de traitement, impose aux enfants de vivre protégés de tout contact avec les germes infectieux présents dans l'atmosphère naturelle (*le Monde* du 15 janvier 1990).

L'approche américaine, menée sous la direction des docteurs French Anderson et Michael Blese, consistait à intégrer le gène codant pour l'ADA dans un virus (rétrovirus), puis à faire entrer celui-ci *dans des cellules* sanguines de l'enfant malade.

Les premiers résultats américains seraient positifs (*le Monde* daté 7-8 mai 1991). Dirigée par le professeur Alain Fischer, l'équipe française de l'hôpital *Necker-Enfants* malades entend procéder d'une manière voisine, en cherchant à intégrer le gène, cette fois, dans les cellules souches de la moelle *osseuse, qui* sont à l'origine de la production continue de certaines lignées cellulaires présentes dans le sang.

Les cellules souches seront auparavant prélevées au niveau de la *moelle osseuse, puis greffées génétiquement* à partir d'une technique mise au point par les équipes des professeurs Fischer et Dinko Valerio (Rijswik, Pays-Bas).

Quand *l'équipe* parisienne pourra-t-elle réaliser ces deux *tentatives* expérimentales? Celles-ci ont été annoncées par l'hebdomadaire britannique *Nature* du 25 février, puis *par la revue française Impact Médecin et Quotidien* du 1er mars. A l'hôpital Necker-Enfants malades, on précise avoir d'ores et déjà reçu l'aval du comité consultatif local de protection des personnes, ainsi que celui de la commission génie génétique du ministère de la recherche.

On indique, toutefois, qu'une *telle tentative ne sera pas mise en* œuvre de manière précipitée, mais plus raisonnablement *«durant l'année qui vient»*.

J.-Y. N.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Coin du bois

«S*i Dieu existe, qu'aimeriez-vous, à votre mort, l'entendre vous dire?»* A cette question dont Bernard Pivot a fait, à la fin de certains «Bouillons de culture», un rituel digne de succéder au «questionnaires Proust», un invité de marque, penseur de haute tenue, crut honnête de répondre, il y a quelques mois : *«As-tu assez aimé?»*

Quelle bourde n'avait-il pas commise! *Parler à la télévision avec intelligence et selon son cœur* par respect du public, a-t-on idée? La tyrannie de la trivialité telle qu'elle s'étend aux moindres programmes audiovisuels s'en trouvait défiée; elle lui *revaudrait* ça.

La sanction est tombée le mois dernier, avec la brutalité des vengeances mafieuses. Un des animateurs engagés dans la course à la mariolisation de toute chose s'est permis de glisser la phrase *de l'invité de Pivot, à l'insu, bien sûr*, de l'un et de l'autre, dans une autre émission, sur une autre chaîne, au milieu de ces séquences pornographiques qui sont en train de changer nos écrans en annexes de sex-shops. Un intellectuel de renom se demandant s'il a assez *aimé* son prochain, entre deux gros plans de slips à dentelles : hilarant, non? Verra-t-on bientôt un film de partouze avec *voix off* du pape nous invitant, de sa voix rocailleuse, à nous *aimer* les uns les autres!

∴

Dans un premier temps, les virtuoses de la *goujaterie étaient cantonnés à certaines émissions*-traquenards, dont les participants savaient à quoi ils s'exposaient. Par la voie frauduleuse des détournements, ils ont étendu leur règne aux rendez-vous *plus sérieux, selon la logique des maniaques* du pouvoir et des corrupteurs du «milieu», à qui la survie de zones leur échappant devient insupportable. Voilà prévenus les gens de bien qui s'aventurent encore dans les studios : audiovisuel égale coin du bois, coups bas recommandés; à vos risques et périls!

Si vous refusez la fatalité d'un tel engrenage, les *partisans du tout-fumiste* tiennent des réponses prêtes : *«Le public, qui est roi, en redemande, c'est la loi sacro-sainte du marché; la liberté exige la licence et le n'importe quoi; si les mécontents intentent des procès en préjudice moral, nous avons les moyens de faire que cela aggrave leur cas! Le privilège de «passer à la télé», il faut bien que cela se paie!»* Les spectateurs, qui n'ont pas cette chance, sont d'accord : quiconque se montre à l'écran et en tire profit pour ses affaires – politique, marchand ou artiste – doit accepter, pour la peine, qu'on le tourne en dérision. Sa notoriété y gagnera, *fût-elle* de *mauvais* aloi. Le *mauvais* goût, *c'est nous qui* en sommes juges, etc.

Seuls épargnés du système, il va sans dire : les présentateurs. Ils s'imitent entre eux à longueur d'antenne, ils s'invitent et se flattent à tout va. *Leur monopole de fait se restreint à quelques* vedettes, et se renforce d'autant. Bientôt ils resteront seuls en piste, flanqués des derniers tribuns ou histrions résignés à *subir* leurs avanies et *à leur servir de faire-valoir*.

C'est retarder d'un antitotalitarisme de croire que la mainmise sur les esprits des citoyens s'annoncera toujours, comme les précédentes; par des bruits de bottes et des alignements de baudriers. *La prochaine dictature culturelle* pourrait bien être celle de quelque Monsieur Déloyal en smoking, sur fond de grosse caisse, de tartes à la crème, de fesses à l'air, de rigolades préenregistrées *et de bravos à la commande*. Une piste de réflexion, comme on dit maintenant.

∴

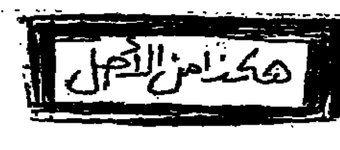
«Parfait, répliquent les optimistes : au moins les choses *seront nettes*, les *penseurs et créateurs* ingénus qui ont cru possible de se mêler aux saltimbanques sans y perdre de plumes retourneront à leurs labeurs obscurs. Le génie se consommera de nouveau comme c'était l'usage aux meilleures époques : méconnu et posthume!» A condition toutefois qu'éditeurs et producteurs puissent encore remplir leur rôle d'inter*médiaires sans le secours des projecteurs, hors* desquels, désormais, les œuvres de l'esprit n'existent plus...

Les politiques, eux, n'ont plus grand-chose à perdre à jouer les Auguste des puissances invitantes. D'eux-mêmes, ils ont jugé bon d'aplatir leurs propos pour *mieux* toucher ces *imbéciles de* multitudes, comme le leur ont susurré avec mépris les conseillers en communication. Tous partis confondus, ils rabâchent gâteusement la *même chose, avec la même poignée de mots en* voie de raréfaction alarmante.

En une soirée, j'ai relevé chez candidats et animateurs plus de cent fois : *c'est vrai que, enjeu majeur, débat fondamental, ça veut dire quoi concrètement?, ça signifie quoi au quotidien?*, ainsi que *clair* ou *clairement*, dans les formules *soyons clairs, il faut être tout à fait clair, le ministre a clairement indiqué*, etc. Aucun orateur ne se doutait qu'en ressassant de tels automatismes passe-partout sur le thème du *concret*, de la vérité et de la clarté, il ne faisait qu'exorciser, et trahir, à nos yeux, une peur panique de paraître le contraire, c'est-à-dire abstrait, faux et flou.

Dernière faribole en vogue, on peut le vérifier *en tendant l'oreille* : les *pistes de réflexion*, souvent réduites à *pistes* tout court. Les experts qui défilent sous nos yeux croiraient déchoir s'ils ne lançaient, *dans les débats majeurs de notre société en pleine mutation et guettée par le prochain millénaire...*: leur propre *piste de réflexion!*

Imaginez l'avion France cahotant dans des nuages bas, les moteurs toussent, les altimètres s'affolent, il y a du mont Sainte-Odile dans l'air... et les équipages aux *commandes*, ou impatients de s'en saisir, ne trouvent rien de plus rassurant à transmettre aux passagers que nous sommes, par les haut-parleurs de cabine, que cette consigne évasive, répétée *sur* tous les *tons* : *«Dégageons ensemble des pistes!»* Voltaire avait raison : nous sommes un peuple léger.



AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Cycle George Sadoul : les Vampires (1915-1916), de Louis Feuillade, Luis Bunuel : *cinéaste de notre temps* (1964), de Robert Valey, 19 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

MERCREDI

Autour de Glauber Rocha et du cinéma *novo* : Pardida (1975, *v.o. s.t.f.*), de Carlos Alberto Prates Correia, 19 h ; Histoire du Brésil (1974, v.o. s.t.f.), de Glauber Rocha, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : Etre ou ne pas être (1990, v.o. s.t.f.), de John Weldon, Speaking Parts (1989, v.o. s.t.f.), d'Atom Egoyan, 14 h 30 ; Narcisse (*1983, v.o. s.t.f.*), de Norman McLaren, Heartaches (1980, v.o. s.t.f.), de Donald Shebib, 17 h 30 ; En marchant (1968, v.o. s.t.f.), de Ryan Larkin, A Great Big Thing (1966, v.o. s.t.f.), d'Eric Till, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran : En marge de l'opéra bouffe : Il Signor Fagotto (1983) de Frank Cassenti, *la Valse de Paris* (1949) *de* M. Achard, 16 h 30 ; En marge : le café-théâtre : Pelouse interdite au Café de la Gare (1987) de Philippe Venault, le Père Noël est une ordure (1983) de Jean-Marie Poiré, 18 h 30 ; En marge : le théâtre lyrique : la Bohème (1987, v.o.) de Luigi *Comencini*, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE MER (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

ABOUT LOVE, TOKYO *(Jap., v.o.)* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ABSENCE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-*Prés, Salle G. de Beauregard*, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC *Danton*, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

ATTACHE-MOI ! *(Esp., v.o.) : Studio* Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08,* 36-65-75-08) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC *Triomphe*, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).

BEAU FIXE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BODYGUARD (A., v.o.) : George V, 8e *(45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f.* : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

CERCLE DE FEU *(A.) : La Géode*, 19e (40-05-80-00).

CHAPLIN (A.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Les *Montparnos*, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

COUPABLE D'INNOCENCE (Fr.-Pol., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LA CRISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC *Gobelins*, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, *36-65-70-74) ; Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DRACULA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; *Miramar*, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex-Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES EXPERTS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

FINZAN *(malien, v.o.)* : Utopia, 5e (43-26-84-65).

> *Nous publions le mardi les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du mercredi. Les commentaires concernant les films nouveaux ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté jeudi).*

FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Denfert*, 14e (43-21-41-01).

HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Gau*mont Les Halles, 1er (40-26-12-12)* ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC *Odéon*, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

HOOK (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HORS SAISON (Suis.-Fr.-All.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80).

HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00)* ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

INDOCHINE *(Fr.) : Forum Horizon, 1er* (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, *36-65-70-74) ; Français*, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e *(36-65-70-39) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

INNOCENT BLOOD (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, *36-65-75-08*).

JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LIOUBOV (russe, v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MALCOLM X (A., v.o.) : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet* Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e *(45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra*, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27)* ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MANGANINNIE (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, *36-65-70-67) ; Action Ecoles*, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MENSONGE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LE MIRAGE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, *36-65-70-76) ; UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).

L'ŒIL QUI MENT (Fr.-Por.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

PETER'S FRIENDS *(Brit., v.o.) : Forum* Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e *(45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet* Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA PETITE APOCALYPSE (Fr.-It.-Pol.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PIÈGE EN HAUTE MER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e *(42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Nor*mandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC *Montparnasse, 6e* (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e *(43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e* (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES PILLEURS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e *(47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées*, 8e (47-20-76-23).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia*, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END *(Brit.*, v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : 14 Juillet Par*nasse, 6e (43-26-58-00)*.

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SIMÉON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SIMETIERRE 2 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SISTER ACT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LE SOUPER (Fr.) : UGC Rotonde, 6e *(45-74-94-94, 36-65-70-73)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).

STALINGRAD (All., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TA DONA (Fr.-malien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Studio Galande, 5e *(43-54-72-71)* ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).

TANGO (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83)* ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27)* ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, *6e (43-26-58-00)* ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., *v.o.*) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gau*mont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex*, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67, 36-65-71-33)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gau*mont Convention, 15e (48-28-42-27)* ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96, 36-65-71-44)*.

LES FILMS NOUVEAUX

BODY. Film américain d'Uli Edel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e *(47-42-56-31, 36-65-70-18)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, *36-65-70-84)* ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

FACE VALUE. Film hollandais de Johan Van der Keuken, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

JOM. Film sénégalais d'Ababacar Samb Makharam, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PARFOIS TROP D'AMOUR. Film belge de Lucas Belvaux : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE PAYS DES SOURDS. Film français de Nicolas Philibert : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SABINE. Film français de Philippe Faucon librement inspiré du récit d'Agnès L'Herbier : Escurial, 13e (47-07-28-04).

SAMBA TRAORÉ. Film franco-suisse-burkinabé d'Idrissa Ouédraogo, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SARAFINA ! Film sud-africain de Darrell James Roodt, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; *UGC Biarritz, 8e* (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA SÉVILLANE. Film franco-belge de Jean-Philippe Toussaint librement adapté de son roman l'Appareil photo : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

TERCEIRO MILENIO. Film brésilien de Jorge Bodanzky et Wolf Gauer, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ABRACADABRA (Fr.-Bel.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 16 h 30, lun. 14 h, mar. 18 h, 22 h.

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) *mer. 18 h 15, sam., dim. 15 h.*

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim. 16 h, lun. 20 h.

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 30.

CHET BAKER, LET'S GET LOST *(A.*, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., sam., lun. 13 h 30.

LES DIABLES *(Brit., v.o.) : Accatone*, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 45, sam. 15 h 30, lun. 17 h 40.

DIÊN BIÊN PHU *(Fr.) : Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 14 h.

DOUZE MOIS (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45.

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois *Luxembourg*, 8e *(46-33-97-77* 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les - de 14 ans.

FLESH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. *13 h 30, sam. 16 h 30.*

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e *(43-54-42-34) mer., ven., dim.* 12 h 15.

L'HOMME QUI TUA LIBERTY VALANCE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, jeu. 18 h 45.

J.F. PARTAGERAIT APPARTEMENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.

LINNEA DANS LE JARDIN DU PEINTRE (Su.) : Centre culturel suédois, 3e *(44-78-80-20) mer.*

LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les – de 14 ans.

LA MAIN SUR LE BERCEAU (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 10.

1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 15, sam., lun. 18 h.

ORPHÉE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) jeu. 12 h T.U. : mer., lun. .

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven. 21 h 30, jeu., *sam., lun.* 19 h.

LA PETITE SŒUR DE CRI-CRI LAPIN (Su.) : Centre culturel suédois, 3e *(44-78-80-20)* mer. 15 h (cinéma animé pour les enfants). Entrée libre.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h.

POISON (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.

QUERELLE (Fr.-All., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

ROGOPAG (It., v.o.) : Accatone, 5e *(46-33-86-86)* mer. *14 h 50.*

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 13 h 50.

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) ven., sam., dim. à 21 h Pl. : 100 F, T.R. : 75 F. Les *mar., mer., jeu., forfait séances* de 20 h et 21 h : T.U. : 54 F (les deux films).

LE SECRET DE MOBY DICK (danois, v.f.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., dim. 14 h, 15 h 15 T.U.: 29 F.

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 19 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven. *14 h, 19 h*, jeu., sam., lun. 16 h 30, 21 h 30, mar. 14 h.

THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : *Reflet Médicis Logos, salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 05.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS *(Fr.-Bel.) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h 30.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 30.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, jeu. 16 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam. 17 h 20.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 19 h 10.

LES GRANDES REPRISES

L'AMOUR (Fr.) : Escurial, 13e *(47-07-28-04)*.

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA DAME DU VENDREDI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, *36-65-70-62*).

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).

JOHNNY GUITAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30, 36-65-70-62).

LE JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES MILLE ET UNE NUITS (It.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois *Luxembourg*, 6e *(46-33-97-77*, 36-65-70-43).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : *Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) . *Cinoches, 6e (46-33-10-82)*.

PAISA (It., v.o.) : Epée de Bois, 5 (43-37-57-47).

PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

REBECCA (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UNE VIE DIFFICILE (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

CULTURE

CHANSON

Reggiani, hier comme aujourd'hui

Acteur, chanteur, « l'Italien » revient au Palais des congrès la main sur le cœur

Pourquoi serait-il vaincu? Parce que la vie est garce et les abus dangereux? Reggiani a la peau dure et se moque des bons conseilleurs. Il le murmure avec une étonnante santé, à la fin de son récital, au moment de ces rappels triomphaux qu'il refuse avec autant de force qu'ils sont attendus, fumant une cigarette brune avec les gestes d'une femme du monde. Il ironise : *« Nuit gravement à la santé, etc., etc. »* Moulinet du bras : Reggiani est un acteur.

« Il faut être toujours ivre. De vin, de poésie, de vertu... à votre guise. » Du poème de Beaudelaire (*Enivrez-vous*), déclamé la main sur le cœur, l'enfant de Reggio-nell'Emilia tire une morale du quotidien, corrosive et intranquille. Le spectacle – un chanteur-comédien seul sur une immense scène, accompagné avec une discrétion quasi magique par cinq musiciens fidèles – agit donc comme un philtre. Petit à petit, le public se prend d'une langueur délicieuse. Il est secoué par un titre fameux (*Ma liberté*, Georges Moustaki), un cri de colère sincère (*« Vivre, il faut vivre. Vivre partout, dans la boue ou le rêve, en aimant à la fois et la boue et le rêve... »*, Claude Lemesle) ou par un texte signé Prévert, Vian, Camus, Villon, Apollinaire...

Reggiani chante, et sa voix s'affermit au fil du concert, le vibrato lui revient comme par enchantement. Reggiani déclame, avale les mots, les entrechoque et les étire, comme au théâtre. Bon an mal an, le bougre a un peu maigri. Il s'est laissé couler les cheveux dans le cou, tandis qu'il s'est mis à porter des lunettes de professeur. Sur scène, le voici emporté dans un mime infernal, cassé en deux, tremblotant, la bouche étirée, les yeux perdus, la main appuyée sur une canne imaginaire (*le Souffleur*). Et de se relever, droit comme un « I » dans un costume bleu taillé de même, pour chanter un *Déserteur* fulgurant, enchaîné sur *le Dormeur du val*, dit dans un râle.

Ce spectacle presque commémoratif (Serge Reggiani est né en Italie du Nord le 2 mai 1922) aurait pu être un récapitulatif des sorties récentes. Tout d'abord un nouvel album, *70 balais*, justement, où l'interprète s'est essayé à l'écriture (*« Mais c'est Claude Lemesle qui a mis tout ça en couplets-refrains »*). Le précédent, prélude à une longue traversée du désert, datait de 1984. Celui-ci est plutôt joyeux, puisqu'il nous prédit : *« Quand* [il aura] *gâché* [sa] *violence et plus ou moins raté* [sa] *vie »*, notre mentor sera *« chanteur »*. Vient de paraître également une « intégrale Reggiani », deux très beaux coffrets (chez Polydor) : l'un de dix CD consacrés à l'interprète, l'autre de six CD, échantillons de ses talents de récitant. Ce spectacle, donc, aurait pu virer au catalogue. Mais Reggiani n'a rien oublié de sa souplesse d'antan, rien renié de ses amours d'enfant.

Avec le temps, il n'a plus envie de s'arrêter à la nostalgie. C'est avec une certaine hâte qu'il expédie *le Petit Garçon* (Dabadie/Datin) ou *Votre fille a vingt ans* (Moustaki). L'acteur de cinéma et de théâtre, *« double lauréat du Conservatoire, c'est quand même beau »*, est devenu chanteur la quarantaine passée, grâce à son admiration pour Boris Vian et à la sollicitude du producteur Jacques Canetti. De Prévert – *« Il ne faut pas laisser les intellectuels jouer avec les allumettes »* – à Vian – *la Java des bombes atomiques*, – « l'Italien » se reconnaît encore et toujours des airs de famille avec ceux qui fuient l'amertume pour l'univers des songes mordants.

Qu'il se moque de ses talents de chanteur (*le Barbier de Belleville*, Claude Lemesle) ou qu'il se souvienne avec élégance (*Il suffirait de presque rien*, Bourgeois/Rivière), le jongleur à la voix grave opère ses charmes entre textes et mélodies, *comme si hier était aujourd'hui.*

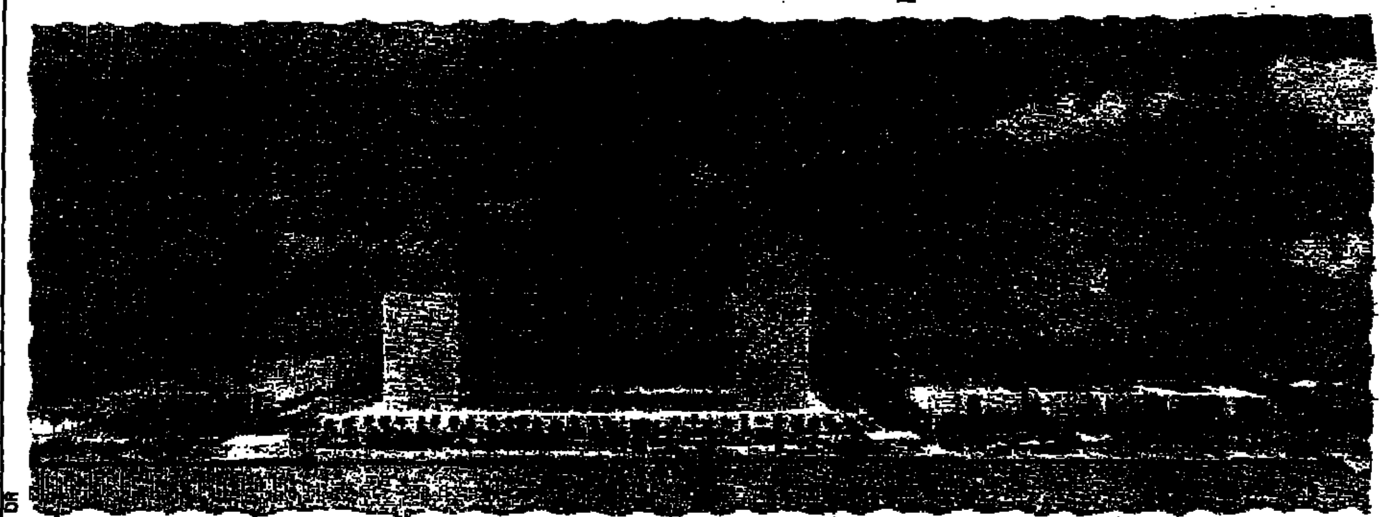
VÉRONIQUE MORTAIGNE

► *Jusqu'au 7 mars à 20 h 30.* Locations : 2, place Porte-Maillot, 75017, Paris, tél. : 40-68-07-56. Place de 130 F à 230 F. Album : *70 Balais*, 1 CD Trema. 710410



L'alternance et le sort du dernier

De la TGB à la Bibliothèque de France



DR

Un projet qui a considérablement évolué...

Jean Gattégno, ancien numéro deux de l'Etablissement public constructeur de la Bibliothèque *de France, a été « remercié », il y* a un an. Il a publié un petit ouvrage dont le sous-titre est *significatif : De la TGB à la BN-*bis? Le point d'interrogation est, pour lui, superflu. Il y a bien eu *dérive.* Le *projet* original, révolutionnaire, a été dénaturé. Demain, il y aura sur les bords de la Seine une Bibliothèque nationale traditionnelle, flanquée d'une bibliothèque grand public, non moins traditionnelle.

Cette évolution, qu'il juge négative, serait le résultat d'un combat *mené par* les *représentants* d'un monde frileux et privilégié : celui des mandarins de la *recherche.* Le *chef* de cet orchestre tonitruant est l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, relayé par *le Débat* de Pierre Nora, qui ont même trouvé une alliée en la personne de Laure Adler, un temps chargée des affaires culturelles à l'Elysée. Le ton de Jean Gattégno est *serein*, mais l'on sent chez cet universitaire réservé une profonde amertume. *Le récit est bien déroulé, les péri*péties pointées avec justesse, mais les causes profondes de la dérive sont *ignorées : elles s'ap*pellent précipitation, maladresse et dévotion.

*En 1988, il semble indispensa*ble de trouver une solution à l'engorgement de la BN. S'appuyant *sur le rapport de Francis Beck* (1987), Emmanuel Le Roy Ladurie propose soit de déménager com*plètement la rue de Richelieu, soit* de créer une BN-*bis.* M. François Mitterrand, réélu président, *annonce, le 14 juillet 1988, la* création d'une *« grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau ».*

Jacques Attali lui avait soufflé l'idée d'une bibliothèque immaté*rielle où les images et les impri*més auraient tous été numérisés et seraient consultables sur *écran.* Ce *projet s'avère* vite irréalisable pour des questions de temps et d'argent. On se rabat donc *sur* un *projet* moins futuriste mais tout aussi œcuménique. La Très Grande Bibliothèque doit devenir le temple de l'image, du son et de l'imprimé. Ce grand conservatoire du vingt et unième siècle, tissé des toutes nouvelles techniques, sera ouvert à tous les publics. *Ce forum abriterait* également un musée, des salles de conférences, de projections, d'expositions et des restaurants. A la mi-août, un rapport est demandé à Patrice Cahart et *Michel Melot. Il est bouclé* en trois mois. C'est sur cette base qu'est organisé le concours d'ar*chitecture gagné par Dominique* Perrault, en juillet 1989.

Parmi les membres du jury, pas *un bibliothécaire français, pas un* représentant de la BN, conservatoire dépassé du papier jauni, ni *du monde de la recherche.*

La bataille de la césure

Le projet retenu est conçu pour accueillir 2 millions de livres. La *césure entre l'ancien monde* – Richelieu – et le nouveau – Tolbiac – est arrêtée à 1945. Une *première bataille est menée sur* l'inanité de la césure. Les chercheurs, ulcérés d'être tenus à l'écart du projet, montent au créneau. Ils obtiennent que tous les imprimés gagnent Tolbiac. Perrault doit revoir sa copie pour loger 12 millions de volumes.

La « communication » de Dominique Jamet, patron de l'Etablissement public constructeur, polé*miste de talent qui a oublié* de remiser sa plume, est désastreuse. La querelle s'étend aux *ministères de tutelle. Le ministre* de la culture, dont Dominique Jamet n'est pas le candidat, est *pratiquement dessaisi du dossier.* Le secrétaire d'Etat aux Grands Travaux, nommé pour l'occasion, le pilote, directement branché sur l'Elysée. Emile Biasini qui a *maintes fois fait la preuve de ses* capacités et de sa détermination n'a qu'une obsession : l'inauguration de la TGB à la date voulue, en 1995.

La conduite des travaux et l'étude d'un projet qui évolue *chaque jour sont menées de* front. L'Elysée réagit plus ou moins aux avis contradictoires, aux pétitions et aux divers lobbys qui se manifestent. Des commissions sont nommées et leurs avis diversement suivis. Ce qui multiplie crispations, polémiques, et... retouches : l'habillage des tours, leur hauteur, la disposition du *stockage, la climatisation, sont* revus. De réajustement en peaufinage, la bibliothèque d'*« un type entièrement nouveau »* évolue, effectivement, vers la juxtaposition de deux bibliothèques traditionnelles.

On peut s'interroger sur la méthode adoptée pour arriver à un résultat qui sera vraisemblablement honorable, sinon original.

E. de R.

► *La Bibliothèque de France à mi-parcours : de la TGB à la BN-bis ?,* de Jean Gattégno, Edition du Cercle de la librairie, 260 pages, 125 F.

MUSIQUES

Elvis Costello, le classique pop

Un récital heureux accompagné par un quatuor à cordes sous les ors fanés des Folies-Bergère

Le velours rouge des fauteuils des Folies-Bergère, à Paris, se frotte rarement aux jeans délavés du public rock. Mais, pour ses projets les plus en marge, Elvis Costello aime trouver des salles atypiques. Le music-hall, en panne de revue légère, accueillait donc, le 1er février, l'*unique représentation* en France des *Juliet Letters*, œuvre ambitieuse née de la rencontre de cette figure de la pop et du Brodsky Quartet, quatuor à cordes *réputé pour ses interprétations* de Dvorak et de Chostakovitch (« le Monde Arts et spectacles » du 18 février).

L'enjeu de la soirée, autant que la moyenne d'âge des spectateurs – *la trentaine bien sonnée,* – a d'abord guidé l'ambiance. L'austérité de l'album ne laissait-elle pas entrevoir la raideur des concerts classiques? Une ovation respectueuse salue l'entrée des artistes. Le chanteur, livret à la main, s'entoure des deux violonistes, de l'alto et d'*une violoncelliste*, chacun va à son pupitre. Les musiciens sont d'une élégance décontractée, surélevés par une petite estrade. Plus ronds et chauds que sur le disque, les sons s'élèvent, délicatement amplifiés par des micros d'ambiance; Costello pose sa voix avec *précision.*

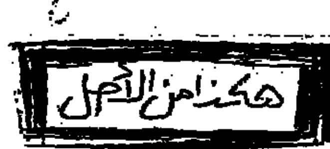
Mais, très vite, le récital prend une autre tournure et révèle la *véritable nature de cette collabora*tion. C'est d'abord une boutade qui détend l'atmosphère : *« Vous vous demandez ce qu'on fait là, parfois je me le demande aussi. »* *Puis transparaît* l'évidente complicité des protagonistes, leur plaisir de s'amuser ensemble. Certains ont fustigé la prétention de l'exercice de style, mais, ce soir, son aspect *ludique n'échappe à personne.* Costello explique le thème de chaque morceau, il dévoile aussi les petits *jeux* et les paris qui ont précédé leur écriture. Très en verve, il redevient le *beloved entertainer*, incarne en acteur les différents personnages de ces chansons épistolaires : l'amoureux transi, l'huissier, l'enfant, la vieille *tante* acariâtre... L'art de conjuguer une rigueur extrême – cette musique n'autorise *pas d'à-peu-près et exige une* technique vocale irréprochable – avec une gestuelle de cabaret minimaliste. Declan McManus (son vrai nom), binoclard à présent d'une rondeur bonhomme, souligne l'humour de certains textes et de nombreuses phrases musicales. Les dorures et les tentures kitsch des Folies-Bergère *prennent* alors toute leur saveur de music-hall suranné.

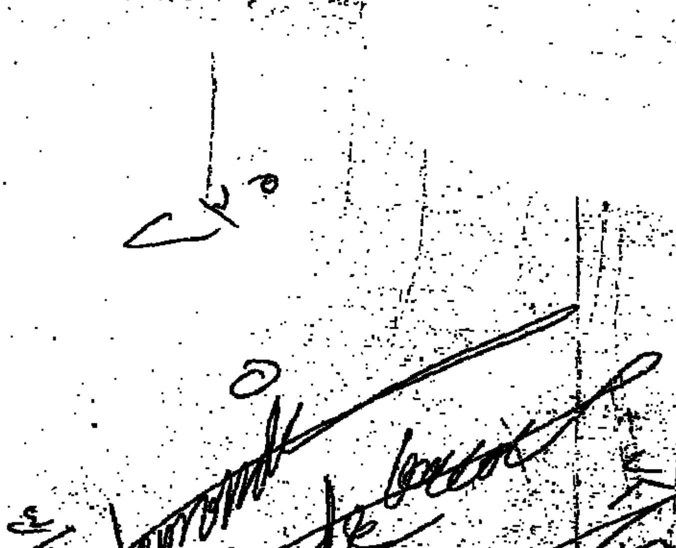
Tous les défauts des *Juliet Letters* ne furent pas gommés pour autant. Une seconde partie trop monotone, des mélodies qui s'embourbent parfois dans la narration, une émotion *un peu factice ont* persuadé certains que Costello avait trébuché sur l'obstacle. Mais, *dans l'ensemble satisfait du diver*tissement, le public aura réclamé à cet insatiable investigateur quatre rappels, *qui* le firent déborder de l'unité de son *concept album* : un inédit (*King of the Unknown Sea*) et des adaptations de Tom Waits et Kurt Weil.

STÉPHANE DAVET

ARTS

□ **Rectificatif.** – Une coquille a *modifié une partie de l'entretien que* nous a accordé Daniel Dezeuze à propos de l'exposition Henri Matisse au Centre Pompidou à Paris (« le Monde *Arts et spectacles » du* 25 février). A la place de la phrase commençant par *« Aussi mon œuvre... »*, nous aurions dû écrire : *« Aussi son œuvre nous lire hors de toutes macérations du type art pathétique ou peinture clinique. »*





CULTURE

grand chantier du président

L'année des choix

Suite de la première page

En dépit du rythme imposé, le calendrier reste très tendu. Il est exclu désormais que le président de la République puisse inaugurer autre chose qu'une coquille vide en avril 1995. Au mieux, la Bibliothèque pourra accueillir ses premiers lecteurs dans les premiers mois de 1996.

Car l'ouverture dépend d'un autre chantier, plus immatériel, mais tout aussi essentiel, qui, lui, n'est pas en avance : celui de l'informatique. *« Comme nous partions de zéro,* explique M. Alain Giffard, le chef du département informatique, *nous avons voulu mettre au point un nouveau système informatique global, qui puisse répondre aux demandes des bibliothécaires (choix des livres, catalogage, consultation des bases de données), aux impératifs du dépôt légal, et à celui du classement dans les magasins. Un système qui doit être au service du lecteur (de la délivrance de sa carte d'entrée à la consultation du catalogue en passant par la commande des volumes et la lecture assistée par ordinateur) comme des gestionnaires. Tout ne sera pas prêt à l'ouverture, en 1996, mais les principales fonctions seront utilisables. »*

L'optimisme de M. Giffard est tempéré par une batterie de rapports émanant du Conseil supérieur des bibliothèques ou de la Bibliothèque nationale. Les premières moutures du programme informatique ont été jugées *« irréalistes »* et *« trop complexes »*. On reproche à l'Etablissement public d'avoir privilégié les études sur la numérisation et les postes de lecture assistés par ordinateur (PLAO) au détriment d'autres dossiers prioritaires : *« L'innovation a été traitée avant le cœur du sujet. »* Si le programme a été resserré et revu à la baisse (cent mille documents numérisés au lieu d'un million, quarante postes de PLAO au lieu de trois cents), la commission réunie par M. André Miquel, président du Conseil supérieur des bibliothèques, qui vient de remettre ses conclusions, reste inquiète : *« Il apparaît que les délais de réalisation du système informatique de la BdF sont extrêmement serrés. Une notification du marché de réalisation dans l'été 1993 laisserait deux ans pour développer le système et moins de six mois pour assurer sa recette, sa mise en service et la formation des personnels (...). Aux contraintes de ce calendrier s'ajoutent celles de la Bibliothèque nationale, dont le système informatique devra être, en 1995, remplacé parce que saturé (...). Il faut s'attendre que seul un noyau assurant les fonctions les plus essentielles soit opérationnel à l'ouverture de la Bibliothèque. »*

Le risque d'ouvrir, en janvier 1996, la TGB au public avec un système informatique insuffisant amène un certain nombre de responsables à prévoir des délais supplémentaires : *« On peut envisager de retarder l'ouverture de douze à vingt mois,* explique M. Jean-Ludovic Silicani, le nouveau directeur général de l'Etablissement public. *Cela permettrait d'étaler les dernières dépenses (entre 500 et 800 millions de francs) sur une année supplémentaire et nous donnerait plus de souplesse pour tester l'usage du bâtiment. Mais cet étalement n'est pas indispensable. Au-delà, le retard serait très préjudiciable à la Grande Bibliothèque. »* Rue de Richelieu, l'annonce d'un tel retard est mal perçu. *« C'est un élément positif de ce dossier que de déménager nos fonds dans une certaine précipitation,* explique Mme Jacqueline Sanson, chef du département des imprimés de la Bibliothèque nationale. *Nous ne pouvons guère attendre longtemps au-delà de la date fixée, sinon nous devrons vite affronter des problèmes de stockage et d'informatique (notre système arrive à saturation en 1995) insurmontables. »*

Plus que la date d'ouverture, ce qui inquiète les professionnels comme les hommes politiques – ceux de l'opposition qui s'apprêtent à reprendre le dossier et certains adeptes du « big bang », – c'est le coût de fonctionnement de la TGB. Il a fallu attendre l'arrivée de M. Silicani pour avoir les premières estimations réalistes : entre 980 millions de francs et 1,350 milliard. Si l'addition semble bien lourde, l'opposition pourrait-elle remettre en question la poursuite des travaux? Les suspendre ou les étaler excessivement coûterait cher, on l'a vu. Et dans quel but? Réaliser un nouveau bâtiment moins ambitieux? Cette hypothèse a été chiffrée. Compte tenu de ce qui existe déjà, il faudrait dépenser les mêmes sommes : 5,2 milliards de francs. Quant aux 2 milliards restants (les équipements), la moitié environ sont eux aussi engagés. Le rafistolage, forcément médiocre, est donc trop onéreux pour être sérieusement envisagé. Peut-on modifier significativement l'architecture? Plus guère : outre que l'architecte Dominique Perrault serait alors en droit de demander des indemnités, les marchés liés aux aménagements intérieurs sont eux aussi passés.

Deux scénarios

Le jardin intérieur, toujours critiqué, pourrait-il être modifié et planté d'espèces plus légères? Certes, même si tous les arbres sont déjà achetés (40 millions de francs). On pourrait ainsi avoir une « réserve foncière » pour un stockage à venir. En dehors des problèmes techniques à résoudre – *percer la sous-couche argileuse* naturellement imperméable, – a-t-on vraiment besoin d'une telle « réserve » ? Il y aura, à Tolbiac, 420 km de rayonnages (contre 180 km rue de Richelieu et à Versailles) et 320 km à Marne-la-Vallée, dans l'annexe dont les travaux doivent démarrer à l'automne (le coût de cette annexe, qui regroupe, en outre, des ateliers de restauration et de désacidification, est compris dans l'enveloppe budgétaire générale) ; 200 km seront occupés dès l'ouverture, le reste se remplira au rythme de 10 km par an. A terme, les ouvrages qui n'ont pas été consultés une seule fois en cinq ans (les deux tiers du dépôt légal) doivent aller à Marne-la-Vallée. *« Le débat sur l'architecture doit être clos,* indique Mme Sanson. *Des magasins supplémentaires n'apporteront rien de plus. Le transfert de plus de 10 millions d'imprimés est une opération très complexe. En avril, je saurai où iront les livres. Si on chamboule tout, mon déménagement est compromis. »*

Si on ne peut guère intervenir sur la forme et le contenu du bâtiment, il est possible de moduler son fonctionnement. C'est pourquoi M. Jean-Ludovic Silicani propose deux scénarios. *La différence entre l'hypothèse basse (950 millions de francs) et l'hypothèse haute (1,350 milliard de francs) tient à la variation de différents paramètres comme la modulation de l'ouverture quotidienne de la TGB (11 heures par jour au lieu de 14 heures), qui aurait une incidence évidente sur l'ampleur du personnel (de 2 150 personnes à 3 150), ou la fixation d'un prix d'accès à la bibliothèque grand public (2 200 places) : on estime actuellement qu'une somme symbolique (5 francs? 10 francs?) pourrait être demandée. Autres paramètres : le prix de la carte nécessaire pour accéder à la bibliothèque patrimoniale (1 800 places), la plus ou moins grande sophistication des services proposés aux lecteurs, l'organisation interne du travail, le volume de l'activité scientifique (acquisition, traitement des ouvrages), l'éventuelle sous-traitance d'un certain nombre d'activités (reliure, sécurité, accueil)... *« Jouer sur ces paramètres,* indique M. Silicani, *est un choix qui appartient au gouvernement. L'hypothèse haute n'est pas un maximum, mais ce qu'on peut proposer de mieux en restant réaliste. L'hypothèse basse est un plancher impossible à crever sous peine de trahir les objectifs principaux de la Grande Bibliothèque. »* A ces chiffres, il faut ajouter 250 à 300 millions de francs nécessaires au fonctionnement des départements (estampes, médailles, manuscrits, etc.) destinés à rester rue de Richelieu (1). Le fonctionnement de l'entité Richelieu-Tolbiac ne devrait pas être inférieur à 1,3 milliard de francs.

Mais cette entité aura-t-elle une ou deux têtes? Existera-t-il une unité administrative entre les deux établissements, celui de la rive gauche et celui de la rive droite? *« L'argument, tiré du gigantisme et du caractère ingérable d'une Bibliothèque de France héritant de l'ensemble des départements de la Bibliothèque nationale, ne peut emporter la conviction »*, estime la commission Miquel. Tout le monde semble d'accord pour une unité de direction. M. Dominique Jamet comme M. Emmanuel Le Roy Ladurie, l'administrateur général de la BN, qui se voient assez bien, tous les deux, occuper cette fonction. Le premier s'emploie discrètement à renouer avec ses anciennes amitiés de droite pour rester en place après les élections. Le second qui atteindra la limite d'âge en juin 1994, avoue ne pas répugner à jouer un rôle de « pape de transition », qui viendrait couronner une tardive carrière d'administrateur. On lui prête même l'idée de relancer le vieux débat sur la « césure » *(voir l'encadré page 16)* et de plaider désormais pour le maintien, rue de Richelieu, des imprimés antérieurs à 1875, à côté de la future Bibliothèque nationale des arts (BNA), qui doit regrouper, rue de Richelieu, un million de volumes consacrés à l'histoire de l'art (2), à côté des départements restants.

MMmes Françoise Benhamou, secrétaire générale de l'association de préfiguration de la BNA, et Laure Beaumont-Maillet, responsable du département des estampes, sont inquiètes de la tournure des événements. La « fusion » annoncée entre les deux établissements risque, estiment-elles, de se faire au détriment des départements « peu connus » de l'ancienne BN et de la nouvelle BNA encore dans les limbes. *« Notre indépendance – personnel et budget – doit être garantie,* demandent-elles. *Sinon, nous serons toujours à la traîne, les parents pauvres. On a donné 50 millions de francs à la Grande Bibliothèque pour réaliser une banque d'images à partir de zéro, alors que nous pleurons misère pour développer la nôtre, qui s'appuie sur quinze millions de pièces. Enfin, si la création d'un Institut international d'histoire de l'art est indispensable* [institut universitaire qui doit s'implanter rue de Richelieu, à côté de la BNA], *nous refusons de devenir une bibliothèque universitaire. »*

En attendant que le sort des espaces laissés vacants, rue de Richelieu, soit réglé, la transformation de la bibliothèque grand public de Tolbiac en bibliothèque universitaire (BU) est attentivement examinée. Puisque, de toute façon, les utilisateurs de cet espace seront d'abord des étudiants, pourquoi ne pas officialiser son rôle et demander son rattachement – donc sa gestion – au ministère de l'éducation nationale? Le budget de fonctionnement de la Grande Bibliothèque serait ainsi dégonflé d'autant. Mais, s'il s'agit là d'un simple jeu d'écriture, il complique beaucoup l'administration de la Grande Bibliothèque, puisqu'une partie de son personnel serait ainsi soumis à un statut, un profil de carrière et des horaires différents. D'autres évoquent le transfert, à Tolbiac, de la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Pompidou. Ce qui aurait comme avantage de libérer de la place pour le Musée national d'art moderne, à l'étroit, et de récupérer son budget de fonctionnement (150 millions de francs). Cela aurait l'inconvénient de défigurer le projet pluridisciplinaire de Beaubourg sur lequel veille *Mme Claude Pompidou*, la veuve de l'ancien président, et, surtout, de supprimer une bibliothèque dans une ville qui en manque déjà cruellement. Enfin, les 400 000 volumes de la BPI, tournés vers l'actualité, ne sont pas les mêmes que ceux que l'on trouvera en libre accès à Tolbiac, dont la vocation est d'être encyclopédique.

Une « tête de réseau »

Surtout, il ne faut pas perdre de vue que l'intérêt principal de la Bibliothèque de France, la justification de son énorme coût, est d'être une « tête de réseau ». Elle a été conçue pour être connectée à une cinquantaine de grandes bibliothèques (universitaires ou non) en province comme à Paris. Ces établissements auront en commun un Catalogue collectif de France (CCF), où seront intégrés les principaux *fichiers qui existent à ce jour*, le noyau de ce catalogue étant constitué par celui de la Bibliothèque nationale (80 % des notices) en cours d'informatisation. Actuellement, deux millions de notices sont déjà traitées, les quatre millions de notices restantes le seront avant 1996. La Bibliothèque de France, qui finance cette lourde opération, vient de signer des contrats avec plusieurs villes – Lyon, Besançon, Nancy ou Grenoble – pour mettre sur pied une politique commune d'acquisition des fonds de haut niveau, selon les spécificités de chacun, et pour poursuivre *l'élaboration du fameux catalogue* collectif. Or ce programme difficile, complexe (il s'agit d'intégrer des systèmes hétérogènes), qui est étudié depuis trois ans et pour lequel plus de 100 millions de francs ont déjà été dépensés, prend un retard inquiétant.

L'existence d'une Bibliothèque de France sur deux sites, la relance des bibliothèques universitaires, la création d'un réseau national entre les grands établissements, qu'ils dépendent de l'Etat, de l'éducation nationale, de la culture ou des municipalités, posent désormais la question *d'une direction des bibliothèques* en France, capable de coordonner une politique commune sans rien ôter à l'autonomie de chacun des partenaires. En attendant d'étudier ce problème, le ministère de la culture doit se préparer à gérer le budget de deux « années terribles ». Ensuite, l'achèvement des derniers grands travaux (Louvre, Grande Bibliothèque et Cité de la musique) devrait donner plus de *souplesse à ses moyens d'intervention.*

EMMANUEL DE ROUX

(1) Le budget actuel de la BN est de 450 millions de francs.

(2) Cette BNA sera essentiellement constituée par la réunion de la Bibliothèque Jacques-Doucet, de la Bibliothèque du Louvre et du fonds ancien de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts.

La Bibliothèque de France et ses « sœurs » étrangères

	Nombre de documents (millions)	Nombre d'imprimés (millions)	Nombre de lecteurs par an	Nombre de places de lecture	Effectifs	Budget annuel (MF)
Bibliothèque de france (1) : Scénario n° 1 ... Scénario n° 2 ...	13	11	4 000 000	4 000	2 148 3 167	947 1 354
British Library Londres (2) ...	24	15	350 000	1 500	2 420	750
Library of Congress Washington (3) ...	88	23	520 000	1 200	3 480	1 500
Bibliothèque publique New-York (4) ...	44	14	1 300 000	1 000	2 360	700
Bibliothèque de la Diète Tokyo ...	17	10	420 000	2 200	850	440

(1) Les chiffres de la Bibliothèque de France sont, bien évidemment, prospectifs.
(2) Missions et public comparables à ceux de l'actuelle BN. Un effort de rattrapage important est en cours.
(3) Missions similaires à celles d'une bibliothèque nationale, mais avec des services spécifiques (documentation) destinés aux besoins du Congrès américain (Chambre des représentants et Sénat). Le dépôt légal est étendu à des documents très divers.
(4) Bibliothèque en libre accès, plutôt comparable à l'espace grand public du bâtiment de Tolbiac.

ÉCONOMIE

BILLET

L'avenir des monopoles

Le débat sur l'avenir des « monopoles » au sein de la Communauté ne semblait devoir mobiliser que des milieux restreints. Erreur ! Le thème, propice à des empoignades juridico-économiques, il est vrai souvent hermétiques, quitte aujourd'hui le cénacle des experts. En France du moins, où la plate-forme élaborée par l'UDF et le RPR, à l'occasion des élections législatives de mars prochain, porte la question sur le devant de la scène. Faut-il ou non privatiser ces grandes entreprises d'Etat qui, dans l'énergie, les télécommunications ou les transports, assurent des missions de service public et bénéficent à ce titre d'un monopole pour tout ou partie de leur activité ? En cas de réponse affirmative, comment réintroduire la concurrence lorsque ce monopole est privatisé ? Qui doit surveiller ? Les solutions à ces multiples problèmes n'ont pas encore été trouvées. Les questions se posent régulièrement aux Britanniques depuis quelques années et à chaque fois la réponse est la même : il faut éclater les groupes pour qu'en sortent des sociétés qui attirent le client en proposant des prix plus bas. En théorie, l'idée semble judicieuse mais, en pratique, le résultat est loin d'être au rendez-vous.

Voici un an, un rapport des parlementaires britanniques révélait que les consommateurs n'avaient rien gagné à la privatisation de l'électricité. Le gouvernement de Mme Thatcher avait fait éclater la CEGB, l'équivalent d'EDF, en une douzaine de sociétés de production et de distribution différentes. Libre au consommateur de s'adresser à l'une ou à l'autre. Il s'est avéré alors que même les gros consommateurs industriels, malgré la constitution d'un marché « spot » (à cotation immédiate), ne bénéficiaient plus de tarifs aussi intéressants que du temps du monopole. Comme si les nouveaux dirigeants étaient plus préoccupés des dividendes à verser à leurs actionnaires que des investissements à réaliser au profit du client.

La privatisation de l'eau n'a pas non plus, semble-t-il, atteint son but puisque, d'entrée de jeu, il a fallu fixer des plafonds de hausse des prix. Fort de ses exemples, le président de British Gas plaide aujourd'hui contre la disparition du monopole dont le maintien a tout de même permis de baisser les prix de 20 % en six ans pour qu'ils deviennent les plus bas d'Europe. Le modèle britannique n'est pas forcément une expérience concluante. On ne sait toujours pas quel équilibre trouver entre déréglementation et nécessaire surveillance, logique de concurrence et préservation des missions de service public qui pèchent souvent par manque de rentabilité et d'efficacité. Ce que ne supporte pas un actionnaire privé. La boîte de Pandore ouverte par la plate-forme UDF-RPR est loin de se refermer.

DOMINIQUE GALLOIS et CAROLINE MONNOT

Une proposition du comité de surveillance

British Gas serait fractionné en douze compagnies régionales

OFGAS, le comité de surveillance de British Gas, a proposé, lundi 1er mars, que le groupe soit fractionné en douze compagnies régionales. La commission des monopoles et fusions prendra le temps de la réflexion, d'autant que le bien-fondé de la réforme n'est pas avéré.

LONDRES

de notre correspondant

Le résultat le plus immédiat des propositions de OFGAS est d'avoir tranché dans le vif : désormais, la guerre d'usure qui opposait le directeur général du comité de surveillance, Sir James McKinnon, au président de British Gas, M. Robert Evans, se déroule sur la place publique.

Depuis la privatisation de la compagnie nationale, en 1986, les relations entre les deux hommes ont été faites d'hostilité réciproque. Le premier ne cachait pas son souhait de briser le quasi-monopole dont bénéficie British Gas (90 % du gaz consommé en Grande-Bretagne), l'introduction d'une compétition entre fournisseurs étant supposée bénéficier aux consommateurs par une baisse des prix. M. Evans, de son côté, s'est toujours opposé à une telle perspective : les tarifs, explique-t-il, ont déjà baissé de 20 % en six ans et sont les plus bas d'Europe.

Sir James propose aujourd'hui un véritable démembrement de British Gas, en quinze, voire dix-sept compagnies autonomes : douze sociétés régionales seraient chargées de la commercialisation, tandis que les contrats d'achat, l'exploration et le développement, le transport et le stockage seraient pris en charge par d'autres sociétés.

Le transport conserverait cependant un statut de monopole (il serait inutile de construire un nouveau réseau de canalisations), alors que les douze compagnies régionales seraient confrontées à la concurrence des quelque trente rivales qui, fournissant déjà l'industrie, sont prêtes à entrer sur le marché domestique. Ce plan va dans le sens de la logique de marché, qui est à la base de la politique industrielle des gouvernements conservateurs successifs : la privatisation et la concurrence doivent être la règle et le monopole l'exception.

L'intérêt des consommateurs

La question est bien sûr de savoir si les dix-huit millions de clients britanniques profiteraient d'un tel changement. British Gas a immédiatement contre-attaqué sur ce thème : selon M. Evans, le *« cambriolage »* projeté par OFGAS aurait pour effet de coûter quelque 3 milliards de livres (1) sur dix ans (Sir James parle de 250 millions de livres), provoquant une hausse de 15 % des prix à la consommation, soit un rajout de 166 livres par facture individuelle, sans compter une perte sèche de 1.500 livres pour chacun des quatre millions d'actionnaires de British Gas. Enfin le marché intérieur serait perturbé pendant au moins dix-huit mois et des fournisseurs étrangers pourraient s'y implanter. Sir James répond que la compagnie exerce actuellement un triple monopole (achat, transport et approvisionnement) et que la compétition ne peut qu'accroître l'efficacité, la qualité du service et étendre la taille du marché.

Les réactions des premiers intéressés sont prudentes : *« Nous n'avons aucune preuve qu'il y ait un problème qui nécessite de telles solutions radicales et irréversibles »,* a estimé M. Ian Powe, directeur du conseil des consommateurs. D'autre part, alors que la question du coût de la réforme est essentielle, les chiffres avancés par les deux parties ne reposent que sur des estimations. La commission des monopoles et fusions doit se prononcer le mois prochain, et le gouvernement pèse le pour et le contre : si les prévisions apocalyptiques de M. Evans devaient se révéler exactes, il ne resterait pas grand-chose des justifications idéologiques et commerciales de OFGAS.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 8,20 francs.

Défendant le service public

M. Zuccarelli dénonce les projets de privatisation de La Poste et de France Télécom

Le ministre des postes et télécommunications, M. Emile Zuccarelli, monte au créneau sur la défense du service public. Vis-à-vis de Bruxelles d'abord, soupçonné de vouloir introduire au nom de la concurrence une conception « minimaliste » de la mission de service universel dans les postes comme dans les télécommunications européennes. Vis-à-vis des projets prêtés à l'opposition surtout. Pour M. Zuccarelli, qui doit s'exprimer à l'occasion d'une conférence de presse mardi 2 mars, la privatisation de France Télécom ne profiterait *« ni aux usagers, ni à l'opérateur, ni au pays ».*

Le prétexte officiel était la notification de la position de la France sur le Livre vert postal, mémorandum communautaire qui doit fixer les évolutions des postes européennes pour les années à venir. Paris, qui a lancé durant plusieurs mois une consultation nationale inédite, vient de livrer le fruit de ses réflexions à Bruxelles et se prononce pour une conception large du service public de La Poste et donc des « droits spéciaux » qui lui sont attachés.

Pour la France, la publicité adressée, les expéditions de courrier, doivent demeurer le monopole du secteur public. Reste que l'intervention de M. Zuccarelli se veut avant tout « politique ». Au sens noble, précise l'entourage du ministre, où l'on se dit convaincu que la droite prépare une privatisation – totale ou partielle – de France Télécom. Et où l'on estime que l'ouverture à la concurrence des entreprises à caractère monopolistique prévue par la plate-forme commune UDF-RPR, préliminaire indispensable à une privatisation, vaut renoncement. *« La logique de la concurrence à tout crin ne peut déboucher que sur un grignotage du service public, qui disparaîtra par pans successifs »,* juge un conseiller.

L'argumentaire de M. Zuccarelli est clair. La « privatisation » de France Télécom et la déréglementation, qui est son corollaire, ne profiteront à personne. Pour les usagers, avertit le ministre des postes et télécommunications, elles signifieront la fin de la péréquation tarifaire, l'augmentation des prix dans les zones à faible densité de population, sans perspective d'amélioration de service.

Pour les salariés, elles ne pourront déboucher que sur une sortie du statut de la fonction publique. Enfin, elles seront *« nuisibles pour le pays »,* cassant *« la dynamique d'un grand service public qui a permis le développement du Minitel et d'un des meilleurs réseaux téléphoniques mondiaux ».*

Selon M. Zuccarelli, la privatisation de France Télécom ne peut être motivée que par des considérations financières à court terme, alors que les perspectives de recettes sont incertaines.

C. M.

La présentation par New Delhi du budget pour 1993-1994

La roupie indienne devient convertible

Les propositions budgétaires pour l'année 1993-1994 annoncées samedi 27 février par le ministre des finances, M. Man Mochan Singh, s'inscrivent dans un contexte très politique, à l'heure où l'Inde – et le Parti du Congrès qui la dirige – traverse une crise majeure : le gouvernement entend poursuivre le processus de libéralisation économique tout en essayant de regagner les faveurs d'un nombre croissant d'Indiens tentés par les excès de l'ultra-nationalisme hindou.

NEW-DELHI

de notre correspondant

La décision de libérer totalement le taux de change de la roupie et l'annonce de l'abaissement des barrières douanières satisfont les industriels et les exportateurs, définitivement rassurés sur la nature irréversible du « nouveau cours » indien. Et il est vrai que la convertibilité de la monnaie nationale s'apparente à une vraie révolution dans ce pays longtemps étouffé par le carcan d'une économie dirigiste. Depuis lundi 1er mars, la monnaie indienne s'échange librement sur le marché des changes, et le cours officiel, auquel une partie des transactions commerciales devait auparavant s'effectuer, a été supprimé. Par ailleurs, les taxes maximales sur les importations ont été réduites de 110 % à 85 %, et la banque centrale a baissé son taux d'escompte de 12 % à 11 %.

Mais c'est aussi à une classe moyenne en pleine expansion que ce budget s'adresse au moment où se réveillent les vieux démons du « mal indien », c'est-à-dire la rivalité interconfessionnelle que concrétise la poussée du nationalisme hindou. En décidant de réduire les taxes sur de nombreux biens de consommation tels les réfrigérateurs, les voitures mais aussi le thé, le café, les biscuits ou le savon, le gouvernement entend à l'évidence courtiser ces millions d'Indiens que le parti hindou BJP (Parti du peuple indien) est parvenu à faire tomber dans son escarcelle électorale depuis plusieurs années.

C'est en effet à la classe moyenne que le BJP doit surtout son impressionnant succès. De deux députés en 1984, la formation des Hindous nationalistes est devenue, en 1991, la première force de l'opposition en enlevant 119 sièges au Lok Sabha, l'Assemblée nationale. La destruction de la mosquée d'Ayodhya par une horde de fanatiques, en décembre, assaut provoqué plus ou moins directement par les déclarations des leaders du BJP, a confirmé l'emprise du parti du « réveil hindou ».

Les sanglantes émeutes entre la majorité hindoue et la minorité musulmane qui ont fait suite à la destruction de cette mosquée et coûté la vie à au moins deux mille personnes en deux mois ne semblent pas avoir eu de conséquences sur la popularité du BJP : le parti a plus que jamais le vent en poupe et le bouc émissaire désigné reste la minorité musulmane (12 % des quelque 880 millions d'Indiens) et, par extension, tous ceux soupçonnés de lui avoir accordé des « privilèges » qu'elle ne méritait pas...

Une « stratégie de reconquête »

Dans un tel contexte, le gouvernement du premier ministre, Narasimha Rao, se devait de reprendre l'initiative après des semaines d'immobilisme : l'interdiction d'un rassemblement de masse qu'avait prévu le 25 février dans New-Delhi le BJP a prouvé que M. Rao était désireux – fût-ce d'une manière autoritaire – de montrer aux zélotes du parti hindou qu'aucun dérapage ne saurait être toléré. Les propositions budgétaires doivent donc être comprises à la lumière des derniers événements, un peu comme une sorte de deuxième volet de la « stratégie de reconquête » du gouvernement.

Le budget tient compte d'une autre catégorie sociale, celle des agriculteurs, ces derniers représentant un lobby très puissant : le ministre des finances a annoncé une nouvelle diminution des subventions – notamment sur les engrais – mais il a pris soin d'atténuer les effets de cette mesure en offrant la perspective de crédits avantageux pour les paysans. Là aussi, on retrouve le souci d'équilibre du gouvernement alors que le Congrès s'efforce à tout prix de regagner le terrain perdu. Surtout à l'approche d'une possible échéance électorale, des élections devant normalement avoir lieu dans quatre Etats du pays d'ici au mois de juin...

La politique de Man Mohan Singh est certes loin d'avoir encore porté tous ses fruits, même si l'inflation semble aujourd'hui contrôlée et les réserves en devises, suffisantes. Le ministre des finances espère, en outre, réduire le déficit budgétaire à environ 5 % du PNB et prévoit une croissance de 4 % pour l'année fiscale écoulée contre 1,2 % l'année précédente. Mais l'Inde est l'un des pays les plus endettés de la planète (80 milliards de dollars, soit 440 milliards de francs), le déficit de la balance commerciale a atteint 6 milliards de dollars et les investissements étrangers sont encore loin d'avoir répondu à l'attente de New-Delhi.

L'affaire d'Ayodhya, les hésitations gouvernementales et les réticences de nombreux politiciens – y compris au sein du Congrès – à l'égard d'une politique économique que certains jugent être le résultat des « diktats » du FMI auraient pu rendre plus étroite la marge de manœuvre du ministre des finances, architecte de la « NEP » indienne. Au vu des propositions de budget, il semble qu'il n'en soit rien : *« Les réformes semblent plus irréversibles que jamais »,* écrivait ce week-end l'éditorialiste du quotidien *The Economic Times.*

Mais entre les objectifs de M. Singh et les réalités d'une Inde en crise, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Notamment parce qu'en ces temps d'incertitude le gouvernement ne peut sans doute pas s'offrir le luxe d'accélérer le rythme des réformes, si nécessaires soient-elles. Exemple parmi d'autres, les restructurations promises au FMI dans le secteur public n'ont pas encore été appliquées et il faudra sans doute une bonne dose de courage aux leaders indiens pour oser mettre en œuvre un programme qui risque de laisser sur le carreau des millions d'employés...

BRUNO PHILIP

CONJONCTURE

Le rapport sur les tendances des marchés des capitaux

L'OCDE doute de l'efficacité des taux d'intérêt pour déjouer la spéculation

Trois fois par an, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) publie une étude sur les tendances des marchés des capitaux, dans laquelle sont passés en revue les principaux événements sur les marchés financiers internationaux.

L'année 1992 a été marquée par deux événements très importants, selon le rapport paru dimanche 28 février. D'une part, la dichotomie croissante entre le marché des titres (actions, obligations, et autres facilités), qui bénéficie d'une croissance très rapide, et celui des emprunts bancaires syndiqués, encore très déprimé. Et d'autre part, la crise monétaire sans précédent vécue en Europe à l'automne.

La diminution du coût du crédit dans la plupart des pays occidentaux, sous l'effet d'une croissance économique ralentie, a fortement bénéficié aux placements internationaux d'actions. Au total, 23,5 milliards de dollars d'actions ont été émis en 1992, contre 23,4 milliards en 1991, mais moins de dix milliards au cours de chacune des trois années précédentes. Le marché des euro-obligations se porte également exceptionnellement bien, avec 333,7 milliards de dollars émis en 1992 contre 297,6 en 1991.

L'OCDE souligne que cette année, les besoins de financement accrus des Etats continueront à doper ce marché. En revanche, les banques poursuivent leur politique de très grande prudence et le marché des emprunts syndiqués, à 117,9 milliards de dollars, n'a toujours pas retrouvé son niveau des années 88-90 (125 milliards environ).

A propos de la crise monétaire, l'OCDE rappelle qu'en dépit d'une série de réalignements, les tensions ne se sont pas apaisées. Les experts doutent de l'efficacité des fortes hausses de taux d'intérêt à court terme, destinées à décourager les spéculateurs.

En septembre, la Banque centrale de Suède avait porté l'un de ses taux directeurs jusqu'à 500 %. En France, en dépit de l'accalmie de la spéculation, les autorités monétaires sont contraintes de maintenir des taux à court terme élevés, (12 % actuellement à trois mois). Un phénomène qui accentue la fragilité du système bancaire, les établissements devant emprunter plus cher qu'ils ne prêtent. Les autorités monétaires françaises ont déjoué avec succès la spéculation, rappelle l'OCDE, mais *« la conviction générale selon laquelle* [cette victoire] *renforcerait le franc à long terme reste encore à prouver ».*

F. L.

Conséquence des réductions de production

Le prix du pétrole se raffermit

Les cours du brent daté, le pétrole de référence en mer du Nord, ont brièvement crevé le plafond de 19 dollars le baril, lundi 1er mars à Londres, sur le marché spot, avant de clôturer la séance à 18,97 dollars le baril. Par rapport à la période correspondante de 1992, la hausse est d'environ 1,50 dollar.

Cette fermeté des cours, alors que la période hivernale s'achève, fait suite à l'annonce de réduction de production de pétrole brut par les membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole). Tour à tour, le Nigéria et le Venezuela ont demandé aux compagnies pétrolières opérant dans leur pays de réduire leur production à compter du 1er mars pour respecter les quotas alloués à la conférence de Vienne.

Dans la foulée, l'Iran et le Qatar ont annoncé un ralentissement de leurs exportations, tandis que le Koweït, dont l'intransigeance avait retardé l'accord à Vienne, a affirmé avoir ramené sa production de 2 millions de barils jour à 1,6 million, son quota officiel.

□ **Hydrocarbures : accord entre douze États de l'ex-URSS.** – Douze États de l'ex-URSS ont décidé, mardi 2 mars à Sourgout (Sibérie), de créer un *« conseil intergouvernemental du pétrole et du gaz »,* a annoncé l'agence ITAR-TASS. L'accord prévoit notamment la création d'entreprises mixtes, de sociétés par actions ainsi que le développement des *« relations économico-commerciales »* entre les entreprises de ces anciennes Républiques soviétiques, selon l'agence. Le conseil intergouvernemental, qui aura son siège à Tioumen, la « capitale » du pétrole russe au cœur de la Sibérie, doit se réunir le 30 mars à Moscou. – (*AFP*).

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• ***Conjoncture : baisse de l'indice des directeurs des achats.*** – Pour la première fois depuis septembre 1992, l'indice d'activité établi par le groupement national des directeurs des achat des principaux groupes industriels (NAPM) n'a pas augmenté en février par rapport au mois précédent. Il s'est établi à 55,8 contre 58 en janvier (l'industrie est en croissance à partir de 50). Pour autant, la croissance a été plus équitablement répartie, 16 des 20 secteurs examinés enregistrant un progrès contre 13 seulement en janvier.

• ***Dépenses de construction : – 1,3 % en janvier.*** – Les dépenses de construction ont baissé de 1,3 % en janvier aux Etats-Unis, à 431 milliards de dollars en rythme annuel corrigé des variations saisonnières. Première baisse depuis cinq mois, elle a pris à contre-pied les spécialistes qui prévoyaient, au contraire, une hausse de 0,3 %. Sur la base annuelle (janvier 1992 à janvier 1993), la progression des dépenses de construction atteint 5,8 %.

ÉCONOMIE

La crise de la pêche

Le défi à la mort d'un bateau sans équipage

GUILVINEC

de notre envoyée spéciale

Vendredi 26 février, à 16 h 30, l'*Ar-Vag II* a largué les amarres. La mer était bleu acier et houleuse et un vent de force 8 bousculait des nuages d'étain, annonciateurs d'averses glacées. Le message météo affiché à la capitainerie du port prévoyait du gros temps, mais aucun ciel au monde n'aurait pu ce jour-là décourager le chalutier. En deux minutes, il remontait le chenal, passait devant le phare à l'entrée du port en laissant derrière lui Guilvinec et, sur un quai désert, une femme déchirée : l'*Ar-Vag II* disparaissait avec son mari et son fils – seuls à bord de ce monstre de vingt-quatre mètres. Une folie.

A la même heure, plusieurs centaines de marins-pêcheurs du pays bigouden prenaient le chemin de la « maison pour tous », où le comité de survie de la pêche devait faire le point de la crise et sommer le ministre de la mer et les candidats du Finistère de venir s'expliquer devant eux. Les esprits étaient tendus et fatigués. Personne ne prêta attention au chalutier.

Personne ne sut donc que son patron avait attendu en vain sur le quai son équipage ; que, angoissé par les traites d'un bateau très récent et les cours catastrophiques du poisson, il voulait prendre la mer à n'importe quel prix, persuadé qu'un navire à quai pendant plus de quatre jours équivalait à une désertion et prêt à ce défi insensé – suicidaire – de partir seul à bord. Les supplications de sa femme n'avaient rien pu y faire. Alors, au moment de larguer les amarres, son fils de quatorze ans, bouleversé, avait sauté à bord. *« Je ne peux pas laisser tomber mon père. »*

« Croire en la mer »

Lancée le lendemain matin, l'alerte a bouleversé le port. *« Voilà la preuve de la désespérance des pêcheurs »*, disait André Le Berre, président du comité des pêches. *« On est tous pris dans un étau »*, constatait un matelot. *« On a la corde au cou »*, renchérissait un autre, tandis qu'un jeune patron annonçait *« des solutions extrêmes »*. *« J'ai tant de dettes, et chaque marée m'enfonce. Je risque de tout perdre, je ne vois plus d'issues. Je ne me suis pas pendu... J'aurais pu. »*

Et l'*Ar-Vag II* qui, au large, défiait la mer et la mort sur des fonds de mille mètres est devenu soudain symbole de leur angoisse à tous. Plus fort que n'importe quelle « rage de Rungis ». Plus magnifique sans doute. Alors ils ont tout déclenché, l'armée, les douanes, les affaires maritimes, Radio-Conquet. Ils ont imaginé d'« héli-treuiller » sur l'*Ar-Vag II* des matelots volontaires, puis prévu de lui fixer un rendez-vous, mardi, dans un port d'Irlande, où un bateau de Guilvinec lui « livrerait » un équipage de quatre hommes. Rendez-vous avancé finalement à dimanche grâce à un avion de l'armée diligenté à Cork par le préfet maritime. L'*Ar-Vag II*, avec cinq hommes à bord... et un jeune mousse, pourrait donc repartir pour une marée de quinze jours.

L'histoire du chalutier parti *sans équipage restera dans les* mémoires des marins bigoudens. On la datera aisément : février 1993, saison funeste pour la pêche française. Et les cafés des ports commenteront longtemps le geste épique du pêcheur Nédélec.

Coup de folie et de détresse ou bien défi orgueilleux d'un patron sous pression, contraint d'amortir un outil d'une dizaine de millions ? *« Un appel au sursaut et à la solidarité »*, disait samedi sa femme, fatiguée de n'avoir guère dormi, tendue, anxieuse, réticente à parler à la place de son homme, mais respectueuse de son geste fou. *« Il a voulu montrer qu'un marin ne baisse jamais les bras ; que déserter ou immobiliser un bateau revient à le tuer ; que la seule dignité, en période de difficulté, c'est de croire en la mer, serrer les coudes, faire face. »* Et après un silence, dans la maison à volets bleus : *« Je le soutiens, je le comprends tellement. »*

A. Co.

Les humiliées de Guilvinec

Suite de la première page

Ce sont elles aussi qui ont installées une permanence pour renseigner et orienter les plus démunis. C'est lui surtout qui, en organisant des rencontres et des stages, a habitué les femmes à rompre leur solitude et à évoquer entre elles leurs problèmes quotidiens. Un premier pas. Une révolution.

C'est donc par bribes qu'on apprendra les problèmes auxquels les femmes font face. C'est par petites touches qu'on percevra l'angoisse qui les étreint depuis que les cours du poisson ont chuté sans que leurs traites ou leurs loyers s'alignent. Et c'est par allusions discrètes qu'on se fera une idée d'un âge d'or qui les a vues prospères, très à l'aise, promptes à la dépense pour compenser « l'absence » et fières d'afficher, dans une jolie maison et une voiture cossue, une prospérité acquise, disent-elles avec constance, par un travail *« de forçat »*. Quelle jalousie elles suscitaient alors ! *« Les ouvriers ne pouvaient pas suivre et les bourgeois rageaient de nous voir dans l'aisance. Comme si l'argent gagné avec les mains et le sang de nos maris, plus de cent heures par semaine, dans le froid, les paquets d'eau, le vent, était moins légitime que le leur ! »*

Cette époque est passée. Sa perspective pour les plus jeunes est devenue chimérique. Il reste aux autres des traites, des dettes, des charges dont elles ne peuvent plus s'acquitter et qui menacent de tout emporter. *« Tout, chez moi, appartient au Crédit maritime*, dit Claudine *: la maison, la voiture, le salon. Encore trois mois de marasme, et ils saisiront tout. »*

« Ils » ont déjà saisi. « Ils » ont déjà fait vendre, pour un prix grotesque, des maisons remboursées pourtant aux deux tiers. « Ils » se montrent intraitables, malgré les consignes officielles de clémence. Les chèques sont refusés, des carnets confisqués. Des prêts-relais étranglent. *« Les banquiers autrefois si serviables se défilent, se méfient. Ils nous prennent pour des mange-bazars ! »*, enrage Valérie. L'endettement – le surendettement – est à l'origine de la plupart des drames, les prêts ayant été consentis sur la base des recettes d'autrefois...

Un salaire « négatif »

Près du bâtiment des affaires maritimes, le petit bureau de la Caisse d'allocations familiales est submergé de demandes de secours. *« Les déclarations sont souvent affolantes*, constate la responsable. *D'abord par l'insignifiance des revenus de ces trois derniers mois ; et puis par le chapelet et l'importance des prêts en cours dont le remboursement est devenu impossible. »* Une famille a touché 8 138 francs depuis le 15 novembre alors que la banque lui prélève normalement 10 000 francs... par mois. Une autre a perçu 12 500 francs mais traîne quatre emprunts. Sur soixante-cinq dossiers reçus le premier jour de leur mise à disposition, la moitié, estime-t-on, sont à traiter d'urgence. N'a-t-on pas vu ce mois-ci une fiche de paie au solde négatif ? Pour trente-huit jours de mer et une part à 2 550 francs, le matelot devait à son patron 161 francs, une fois retirées la CSG et les cotisations !

Le cas des jeunes patrons endettés pour payer leur bateau est aussi dramatique. *« On nous disait : il faut renouveler la flotte, lancez-vous contre les Espagnols ! Alors on a fait construire pour 5,5 millions un bateau de 18 mètres avec l'assurance de toucher 900 000 francs de subventions. Deux ans après, on n'a toujours rien perçu. Aux traites trimestrielles – 170 000 francs – s'est donc ajouté un prêt-relais ! Vu le désastre des dernières pêches, on ne s'en sortira pas. »* Elle en pleurerait. Elle sait qu'il se battra. Elle craint qu'il ne force la mer, un jour de rage et de gros temps. Elle hait les banques, *« irresponsables »*, *« tentatrices »*, *« diaboliques »*.

Ce sont toujours les femmes qui font les comptes, à elles que les marins confient leur enveloppe avant de repartir. Elles sont *partenaires, associées, co-propriétaires* du bateau éventuel et donc coresponsables en cas de pépin ; enfin elles règlent les factures et parfois même les cachent. *« A quoi bon l'affoler ?* dit Pascale. *Il ne pourrait pas travailler davantage qu'il le fait, alors... »* Alors elles se débrouillent avec le banquier, l'assureur, l'école, les différents créditeurs. Elles s'arrangent pour vivre de peu et mieux vaut, en ce moment, garder son manteau si l'on est invité chez l'une d'elles.

« Il a eu les larmes »

Valérie a touché (via son mari matelot) 7 000 francs depuis la fin novembre. Elle *« jongle »* on ne sait trop comment pour payer les 2 500 francs de remboursement mensuel d'une voiture d'occasion, 1 500 francs pour la tombe d'un bébé perdu il y a un an et 2 300 francs de loyer. Cela fait des mois qu'elle ne s'est pas acheté un vêtement. Elle mange *« sandwich-pâté »* tous les soirs. A la dernière marée, son mari qui rêvait d'acheter un petit côtier (3 à 4 millions de francs) et craint la haute mer depuis la disparition d'un de ses frères, a pour la première fois été découragé. *« Il a eu les larmes »*, dit-elle simplement. Sa belle-sœur n'a guère reçu davantage et sa voiture en panne ne risque pas d'être réparée de sitôt ; les indemnités de l'assurance « intempéries » (vingt jours au moins de mauvais temps dans une année) sont heureusement tombées à point pour l'aider à payer son loyer.

Plusieurs familles ont brusquement mis leur enfant à la cantine – *« Pour 13 francs, je sais qu'il aura un repas équilibré »*, – d'autres les ont retirés – *« Encore trop cher ! »* Une mère de trois enfants avoue 52 000 francs de revenu l'an passé ; une autre 38 000 francs et quatre enfants. Les grand-mères – celles qui ont eu la chance de vivre la grande époque ! – sont plus que jamais mises à contribution. Pour la garde des enfants... et pour certaines factures. Et de plus en plus de jeunes femmes se préoccupent de chercher un emploi. L'hôpital de Pont-Labbé est, dit-on, saturé de demandes... Et les hommes sont humiliés. *« Ils aiment nous savoir disponibles pour les enfants, et libres quand ils rentrent »*, pense Cécile, vendeuse depuis deux mois. *« Les terriennes ne peuvent pas comprendre. Mais c'est une tradition, presque une question d'honneur : le marin subvient aux besoins de la famille. »*

C'est un monde qui chancelle, un ordre ancien qui croule. C'est ce qui leur fait mal, à ces dames de la côte qui pressentent qu'il ne s'agit pas cette fois d'une crise comme les autres.

ANNICK COJEAN

Durant trois heures, à Saint-Brieuc

Une délégation de pêcheurs a été reçue par M. Josselin

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles Josselin, a reçu, pour la première fois, lundi 1er mars à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), une quinzaine de représentants du comité de survie de la pêche, avec lesquels il a évoqué, durant trois heures, les principales mesures destinées à sortir de la crise.

Les membres du comité ont rappelé au secrétaire d'Etat leurs principales revendications, notamment l'extension du prix minimum (décidé la semaine dernière à Bruxelles) à toutes les espèces de poissons dites communautaires ainsi que le maintien de ces prix pour une durée indéterminée, et pas seulement pour quatre mois.

La délégation des pêcheurs a également réclamé l'instauration de contrôles de la CEE sur les importations et la mise en place d'un véritable système d'étiquetage de l'origine des produits de la mer vendus au détail.

Au même moment, une cinquantaine de marins-pêcheurs avaient organisé à Saint-Brieuc, dans un hypermarché Carrefour, une opération commando, détruisant tous les poissons et crustacés surgelés provenant d'autres pays que la CEE.

38 000 tonnes de truites d'élevage

Tonnes par département
100
500
2000

Source : ministère de l'agriculture et du développement rural

La production de la salmoniculture française (essentiellement des truites arc-en-ciel) est légèrement supérieure à 40 000 tonnes. Avec un chiffre d'affaires, aujourd'hui, de 1 milliard de francs (pour 719 entreprises) elle a doublé entre 1980 et 1991. La moitié de la production est localisée dans des piscicultures de Bretagne et d'Aquitaine. Le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Haute-Normandie sont d'autres régions de production importantes.

Même si elle reste relativement modeste, la production de truites d'élevage tient un rôle non négligeable dans l'équilibre général du marché des produits de la mer. Au stade du détail, en effet, la truite est vendue entre 40 francs et 50 francs le kilo, soit un niveau relativement abordable pour le consommateur et sensiblement inférieur au prix de la plupart des poissons de mer.

Une contribution de l'Etat de 51 millions de francs

Le gouvernement accepte le plan de relance du port de Lorient

Le plan de financement nécessaire à la relance du port de pêche de Lorient vient d'être arrêté, avec l'aval du premier ministre, a annoncé, lundi 1er mars, M. Jean-Yves Le Drian, maire (PS) de la ville et ancien secrétaire d'Etat à la mer. La *Chambre de commerce et d'industrie* du Morbihan, qui était concessionnaire des installations, est remplacée dans ce rôle – une première en France – par une société d'économie mixte (SEM) dans laquelle siègent, outre les collectivités locales, des banquiers et les professionnels du secteur.

Au total, l'Etat apportera pour sa part, par le biais de divers ministères, une contribution *de 51 millions* de francs. C'est la SEM qui devra désormais négocier les modalités du plan social des quelque 140 dockers du port de pêche.

Une société privée, la CEP (filiale du groupe Générale des eaux) est en pourparlers avancés avec la SEM pour assurer la gestion et le fonctionnement des installations du port, l'objectif de Lorient étant, à l'image de Boulogne-sur-Mer, de redevenir non seulement un grand port de pêche mais un marché et une plate-forme de négoce international des produits de la mer.

□ **Thomson-CSF et Short Brothers créent une société commune de missiles.** – Le groupe français Thomson-CSF et la société britannique Short Brothers ont annoncé, lundi 1er mars, la création d'une entreprise commune, à parité, pour des missiles anti-aériens à très courte portée. La société commune aura un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs. Elle regroupe les activités missiles de la division Defence Systems de Short Brothers (implanté à Belfast, en Irlande du Nord) et les activités missiles anti-aériens de très courte portée de Thomson-CSF. Le groupe français a proposé à Aérospatiale – qui étudie cette offre – de s'associer au projet dont les bases ont été jetées en juin 1991. A cette date, en effet, un protocole a été signé entre Thomson (qui produit le système Aspic) et Short Brothers (qui produit les systèmes Javelin, Starburst et Starstreak) pour concevoir ensemble des missiles sol-air à très courte portée de la nouvelle génération.

SOCIAL

Les propositions du patronat

Le CNPF souhaite « une grande souplesse » pour le SMIC

Les *« propositions pour sortir de la crise »* présentées lundi 1er mars par le CNPF préconisent *« une grande souplesse dans l'application et l'évolution du SMIC »*. Le patronat, qui considère que *« le coût du travail est dissuasif »* pour l'embauche de salariés non qualifiés, reprend à son compte la proposition des experts du Plan visant à instituer une franchise de cotisations et reste favorable à une progression plus modérée du salaire minimum. Celui-ci devra être *« annualisé »* afin d'intégrer *« tous les éléments de la rémunération »*.

Par ailleurs, l'organisation patronale *« refuse d'entrer dans la logique du partage du travail comme seule solution aux problèmes de l'emploi »* et s'attend *« à une explosion du nombre de demandeurs d'emploi »* au printemps, *« lorsque les stages et les contrats passés dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi prendront fin »*.

□ **Accord sur la formation dans les banques.** – L'Association française des banques (AFB) vient de conclure un accord-cadre sur la formation avec les syndicats CFDT, CFTC et SNB-CGC. Ce protocole, d'une durée de cinq ans, souligne *« la nécessité de poursuivre les efforts de formation en faveur des salariés ayant le niveau de qualification le moins élevé »*, *« d'adapter le personnel aux évolutions économiques et technologiques »* et de *« poursuivre la politique de promotion interne »*. Son objectif est de *« contribuer à préserver l'emploi, préoccupation essentielle de la profession »*.

□ **L'usine Sopalin de Rouen devra être évacuée.** – Le tribunal de Rouen a ordonné lundi 1er mars l'évacuation de l'usine Kimberly-Clark-Sopalin de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), occupée depuis deux semaines par une partie du personnel, qui proteste contre la suppression de 312 emplois et la délocalisation de productions sur d'autres sites européens. Les accès du site devront être libérés dans un délai de vingt-quatre heures sous peine d'expulsion, mais aucune astreinte financière n'a été décidée, contrairement à ce que demandait la direction.

VIE DES ENTREPRISES

Contre-OPA à l'étude

Remous autour de l'OCP

Une contre-OPA sur l'Office commercial pharmaceutique (OCP), émanant de Rhône-Poulenc, d'Elf-Sanofi, avec éventuellement d'autres laboratoires français, et bénéficiant du soutien des pouvoirs publics, serait à l'étude pour contrer la tentative de rachat du premier répartiteur français par Gehe, son homologue allemand.

Gehe a lancé le 18 février dernier une OPA amicale sur son concurrent français au prix de 800 francs par action. Cette offre présentée comme «amicale», qui valorise l'OCP à 2,12 milliards de francs, a été déclarée recevable lundi 1er mars par le Conseil des Bourses de valeurs. Le conseil d'administration de l'OCP est également favorable à ce rachat en raison non seulement du prix mais du projet industriel qui sous-tend l'opération.

Gehe, filiale du groupe de distribution familial Haniel, apporterait sa branche de répartition pharmaceutique allemande (20 % du marché d'outre-Rhin avec 4,5 milliards de DM de chiffre d'affaires soit 14,8 milliards de francs) à l'OCP qui serait ainsi chargé de son développement. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 32,92 milliards de francs, le français est de loin le premier répartiteur national. Le groupe, contrôlé par des intérêts familiaux, détient 43 % du marché.

Malgré les réticences de ses principaux actionnaires

Un milliard de francs pour tenter de sauver le Comptoir des entrepreneurs

Il aura fallu une semaine de difficiles tractations pour mettre en place le plan de sauvetage du Comptoir des entrepreneurs (CDE) et lui éviter la cessation de paiement (*le Monde* du 26 février). Au total, c'est 1 milliard de francs de fonds propres dont va bénéficier le CDE, précise un communiqué publié le 1er mars en fin d'après-midi.

Le premier incident de paiement sur le marché interbancaire de cette institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier remonte au 17 février. Sur le plan légal, la société avait alors quinze jours – jusqu'au 2 mars – pour trouver une solution, sinon elle aurait dû se déclarer en cessation de paiement. Une situation inimaginable pour un établissement dont le président est nommé en conseil des ministres et dont deux administrateurs représentent les pouvoirs publics.

Après avoir tenté de résister aux pressions de ces mêmes pouvoirs publics, les principaux actionnaires du Comptoir des entrepreneurs et le Crédit foncier de France ont donc cédé au dernier moment et accompli leur «devoir de place».

Un soutien spécifique de l'Etat

Sur le milliard de francs apporté au CDE, 800 millions le seront par le biais d'une augmentation de capital et 200 millions de francs grâce à l'émission de TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée). Les AGF, principal actionnaire avec 20,4 % du tour de table, vont, en dépit de leurs réticences initiales, souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de 300 millions de francs au moins, portant leur participation à 30 %. L'assureur devient ainsi l'actionnaire de poids réclamé par la Commission bancaire.

Le Crédit foncier de France (CFF) est également mis à contribution et «*recevra au titre de cet engagement un soutien spécifique de l'Etat*», indique sans plus de précision le communiqué. Il fait son entrée dans le capital du CDE à hauteur de 10 % en apportant 200 millions de francs et souscrira également pour 100 millions de francs aux TSDI. Le CFF deviendra ainsi «*l'actionnaire technique de référence*». Les 400 millions de francs restants seront à la charge d'investisseurs institutionnels à raison de 100 millions de francs chacun. Ces capitaux vont permettre au CDE de constituer des provisions supplémentaires (de 1 milliard de francs) sur les crédits aux professionnels de l'immobilier.

L'encours était de 9,9 milliards de francs au 30 juin 1992, dont 7,2 milliards «à risques». Les 5 % de provisions considérés comme suffisants à la fin de l'année dernière par le président du Comptoir, M. Jean-Jacques Piette, semblent bien loin.

Les pouvoirs publics ont eu du mal à mettre au point ce plan de sauvetage et estiment qu'il devrait être suffisant pour redonner confiance au marché interbancaire. Il faut le souhaiter, car la faiblesse du Comptoir provient de ses difficultés à trouver des lignes de refinancement. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'après la réalisation d'un audit annoncé dans le communiqué un nouvel apport de fonds propres ne soit pas nécessaire. Enfin, la Commission des opérations de Bourse (COB), qui avait ouvert le 5 février une enquête sur certaines opérations du Comptoir, a décidé de mettre fin lundi 1er mars à sa demande de suspension des cotations du titre.

E. L.

Malgré les difficultés de son électronique grand public

Nokia sur la voie du redressement

Cure d'amaigrissement, recentrage... Le deuxième groupe industriel finlandais, Nokia, spécialisé dans l'électronique et les télécommunications, est peut-être sur la voie du redressement. S'il a clos son exercice 1992 avec un déficit net de 723 millions de marks finlandais (1), nettemment plus élevé que l'année précédente (211 millions de marks finlandais), son résultat opérationnel s'est, en revanche, spectaculairement redressé : 288 millions de marks finlandais de bénéfice l'an dernier, contre une perte de 96 millions en 1991.

La dégradation du résultat net prend, en effet, en compte une importante provision de 342 millions de marks finlandais en faveur de la branche «électronique grand public» (marques Solara, Oceanic, Schaub-Lorenz, notamment), qui rencontre les mêmes difficultés que celles de Thomson Consumer Electronics (TCE), Philips ou, même, des grands groupes japonais. Le poids de cette activité est d'ailleurs en régression au sein du groupe (32 % du chiffre d'affaires en 1992, contre 34 % en 1991), alors que celui des télécommunications (18 % contre 12 %) et du téléphone mobile (20 % contre 16 %) se renforcent notablement. L'an dernier, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 18,2 milliards de marks finlandais (+ 8 %).

(1) Un mark finlandais vaut 0,91 franc.

Une banque touchée par la crise de l'immobilier

M. Jean Desvergnes succède à M. Paul Paclot à la présidence de la BRED

M. Jean Desvergnes a été nommé lundi 1er mars président du conseil d'administration de la Banque régionale d'escompte et de dépôts (BRED) en remplacement de M. Paul Paclot, démissionnaire. Après dix années passées à la tête de la BRED, M. Paclot avait annoncé le 14 décembre 1992 sa volonté de quitter son poste.

M. Desvergnes est également vice-président du conseil syndical du groupe des Banques populaires et administrateur de la Caisse centrale des banques populaires. Il prend la direction d'un établissement en difficulté qui a souffert en 1992 de la crise de l'immobilier. La BRED pourrait ainsi selon *l'Agefi* du 2 mars recourir au fonds collectif de garantie des Banques populaires et obtenir une avance de 150 millions de francs. La banque doit notamment faire face aux difficultés de sa filiale BPFI, qui a repris il y a un an 6,3 milliards de francs d'encours de crédits immobiliers de la banque Pallas.

En 1992

La Banque internationale de placement a perdu 126 millions de francs

La BIP (Banque internationale de placement), filiale française de la Dresdner Bank, a enregistré en 1992 les premières pertes de son histoire. La BIP a ainsi perdu 126 millions de francs à la suite d'opérations malheureuses d'arbitrages à l'automne entre taux d'intérêt allemands et anglais. La banque avait gagné 170 millions de francs en 1991. Les cotations de l'action BIP ont été suspendues lundi 1er mars à la Bourse de Paris et devaient reprendre mardi 2 mars.

La banque va se dégager de l'intermédiation et envisage de se séparer de sa société de Bourse FIP Bourse. Lors de l'assemblée générale de la BIP du 1er mars, l'ancien président en conflit ouvert avec l'actionnaire principal, M. Henri Plisson, remplacé en janvier par M. Rolf Willi, a été révoqué de son poste de membre du directoire.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

NOMINATION

□ **Tate and Lyle : M. Neil Shaw nommé PDG.** – Le groupe sucrier britannique Tate and Lyle a annoncé lundi 1er mars que son président, M. Neil Shaw, avait été nommé président-directeur général à la suite de la démission du directeur général, Stephen Brown. Ce départ, effectif immédiatement, a été décidé «*par consentement mutuel*» à la suite de «*divergences sur la façon de gérer*» le groupe, précise Tate and Lyle. En cumulant les deux principaux postes de direction, M. Shaw retrouve le poste qu'il avait abandonné à l'arrivée de M. Stephen Brown, il y a deux ans. Il sera épaulé par M. Paul Lewis qui devient vice-président tout en gardant ses responsabilités de directeur financier. Tate and Lyle avait annoncé la première baisse de ses résultats en quatorze ans, avec un recul de 18 % de son bénéfice imposable pour l'exercice clos en septembre, à 189,5 millions de livres, en raison essentiellement des mauvais résultats de ses activités américaines et de la baisse des cours du sucre.

VENTE

□ **Mobil négocie la cession d'une partie de ses stations françaises.** – Mobil Oil France a noué des contacts en vue de céder «*une partie très localisée*» de son réseau de stations dans le sud de la France, a indiqué la société lundi 1er mars. Mobil souhaite en effet optimiser son réseau (environ 450 stations-service) et céder celles de ses stations qui sont trop éloignées de la raffinerie de Notre-Dame-de-Gravenchon, en Normandie, ou situées dans les régions où son maillage n'est pas suffisant pour assurer un approvisionnement à un coût raisonnable, indique la société. Selon le *Bulletin de l'industrie pétrolière*, un accord serait sur le point d'être signé pour la cession du réseau méridional à l'AGIP. Mobil serait en pourparlers avec Elf pour la cession des stations de l'ouest de la France. Mobil précise qu'à ce stade les «*contacts*» pris avec certains confrères ne concernent qu'une «*petite partie du réseau*».

CONTRATS

□ **GEC-Alsthom fabriquera lès rames du métro de Valence (Espagne).** – GEC-Alsthom a remporté le contrat pour la construction des rames du métro de Valence, en Espagne, devant son concurrent allemand Siemens. Cette commande de 8,2 milliards de pesetas (370 millions de francs) permettra d'améliorer le plan de charge de l'usine Meinfesa que GEC-Alsthom possède à Albuixech. Il est prévu que 80 % du contrat sera réalisé dans la région.

□ **Un consortium franco-hongrois pour l'autoroute Budapest-Vienne.** – Le consortium franco-hongrois Hungarian Euro-Expressway Consortium (HEEC) piloté par Transroute International SA (groupe Scetauroute) vient d'être sélectionné pour négocier le contrat de concession de la section hongroise des autoroutes M1 et M15 sur l'axe Budapest-Vienne. Outre Transroute, HEEC comprend la Caisse des dépôts et consignations française, la BNP, des banques hongroises et les entreprises de travaux publics Strabag Autriche et Strabag Hongrie. Le coût de l'opération est de 1,8 milliard de francs et la concession est prévue pour trente-cinq ans.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 mars ⬇ Prises de bénéfice

Après deux séances de hausse sensible et après avoir franchi, lundi 1er mars, en séance, la barre des 2 000 points de l'indice CAC 40, la Bourse de Paris a été victime, mardi 2 mars, de prises de bénéfice. En baisse de 0,33 % à l'ouverture, le CAC 40 cédait en début d'après-midi 0,48 % à 1 989,11 points dans un marché calme et peu actif.

Ce mouvement de prises de bénéfice avait en fait débuté lundi dans le courant de la journée, les opérateurs étant de moins en moins convaincus d'une baisse dans un avenir proche des taux d'intérêt allemands. Mardi matin, la Bundesbank n'a fait que renforcer cette conviction en annonçant qu'elle allait réaliser, mercredi, une prise en pension à 14 jours à un taux fixe de 8,49 %. Pour les experts financiers, cette annonce signifie que la banque centrale allemande n'assouplira pas sa politique de crédit jeudi.

Du côté des valeurs et deux jours avant l'annonce de ses résultats, la compagnie de Suez fait preuve d'une bonne résistance. Le titre Suez perd 1,1 % dans un marché de 136 000 titres. Le Crédit foncier de France montre aussi sa fermeté et ne perd que 1 % alors que l'agence de notation financière Moody's a décidé de placer sous surveillance ses émissions afin de baisser leurs notes. Moody's a pris cette décision après l'annonce de l'entrée du Crédit foncier à hauteur de 11,5 % dans le capital du Comptoir des entrepreneurs (CDE) en difficultés. Les AGF, qui vont également participer au plan de sauvetage du CDE, cèdent 1,5 %. Enfin, la cotation des actions Comptoir des entrepreneurs devrait reprendre le 4 mars.

NEW-YORK, 1er mars ⬇ Tassement

Wall Street a perdu du terrain lundi 1er mars, les investisseurs essayant toujours de prévoir les conséquences du programme économique du président Bill Clinton sur l'économie et sur les différents secteurs. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 355,41, en baisse de 15,40 points (– 0,46 %). Quelque 232 millions de titres ont été échangés.

Le nombre de titres en hausse a toutefois dépassé celui des valeurs en baisse à 1 093 contre 863, alors que 529 actions sont restées inchangées. Les indicateurs économiques publiés lundi (augmentation des revenus individuels et dépenses de consommation, indice du groupement des directeurs d'achat) témoignent d'une reprise lente mais stable. Ils n'ont toutefois pas provoqué d'engouement. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a chuté à 6,83 % contre 6,89 % vendredi soir.

Les échanges n'étaient pas affectés par l'explosion d'une bombe vendredi dans le centre financier de Manhattan. En revanche, l'activité n'a repris que partiellement sur les marchés des produits dérivés et des matières premières, de nombreuses sociétés de courtiers ayant leurs bureaux dans le World Trade Center où a été commis l'attentat et cherchant d'autres locaux.

VALEURS	Cours du 26 fév.	Cours du 1er mars
Alcoa	70 1/8	70 1/2
ATT	55 7/8	55 3/4
Boeing	34 1/2	34 1/8
Chase Manhattan Bank	31 1/2	31 5/8
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 1/8
Eastman Kodak	53 5/8	52 1/2
Exxon	63 5/8	63 7/8
Ford	45 7/8	46 1/4
General Electric	84 1/8	83 3/8
General Motors	37 1/2	37
Goodyear	67 1/4	68
IBM	54 3/8	54 3/4
ITT	75 5/8	76 1/4
Mobil Oil	67 3/8	67 5/8
Pfizer	58 3/8	59 3/8
Schlumberger	59 5/8	59 7/8
Texaco	62 5/8	62 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	118 1/8	117
Union Carbide	18 3/4	18 7/8
United Tech.	44 3/4	45
Westinghouse	13 1/2	13 1/2
Xerox Corp.	82 3/4	82 7/8

LONDRES, 1er mars ⬆ Nouveau record

Les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt allemands et britanniques ont porté les valeurs à de nouveaux sommets, lundi 1er mars au Stock Exchange. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé en clôture en hausse de 14,6 points (+ 0,5 %) à 2 882,6 points, surpassant son précédent record établi le 3 février à 2 873,8 points.

Les espoirs d'une baisse des taux allemands jeudi, lors de la réunion bimensuelle de la Bundesbank, et la forte hausse de la livre ont relancé les spéculations sur une diminution des taux d'intérêt britanniques, en dépit du nouveau démenti du chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, samedi 27 février à l'issue de la réunion du G7 à Londres.

VALEURS	Cours du 26 fév.	Cours du 1er mars
Allied Lyons	5,94	5,95
B.P.	2,78	2,76
B.T.R.	5,59	5,84
Cadbury	4,69	4,84
Glaxo	6,66	6,65
G.U.S.	23,50	23,75
I.C.I.	12,10	12,09
Reuters	13,80	13,92
RTZ	6,67	6,78
Shell	5,64	5,64
Unilever	12,22	12,31

TOKYO, 2 mars = Surplace

Baisse insignifiante mardi 2 mars à la Bourse de Tokyo où l'indice Nikkei a cédé 15,35 points soit 0,09 % en fin de séance à 16 864,25 points.

A défaut d'éléments nouveaux, la hausse du titre NTT, le principal du Kabuto cho, a stimulé le marché. La plupart des investisseurs sont toutefois restés en coulisses dans l'attente de l'arrivée à échéance du contrat à terme sur indice de mars, la semaine prochaine. «*Il ne faut pas juger de la vigueur du marché au regard du seul indice Nikkei*», explique un boursier. «*Le marché est dominé en ce moment par les échanges de petits lots sur des valeurs spécifiques*», ajoute-t-il.

VALEURS	Cours du 1er mars	Cours du 2 mars
Ajinomoto	1 180	1 190
Bridgestone	1 170	1 180
Canon	1 320	1 300
Fuji Bank	1 750	1 750
Honda Motors	1 330	1 320
Matsushita Electric	1 050	1 040
Mitsubishi Heavy	503	502
Sony Corp.	3 990	3 970
Toyota Motors	1 370	1 360

CHANGES

Dollar : 5,57 F ⬇

Le dollar baissait mardi 2 mars dans un marché calme, tandis que le franc se redressait très légèrement face au mark. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,57 francs contre 5,6010 francs lundi à la cotation officielle.

FRANCFORT	1er mars	2 mars
Dollar (en DM)	1,6465	1,6434

TOKYO	1er mars	2 mars
Dollar (en yens)	118,43	118,50

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (2 mars) .... 11 3/16-11 5/16 %

New-York (1er mars) .... 3 5/8 %

BOURSES

	26 fév.	1er mars
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	517,50	520,85
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 983,71	1 998,80

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	26 fév.	1er mars
Industrielles	3 370,81	3 335,41

LONDRES (indice « Financial Times »)

	26 fév.	1er mars
100 valeurs	2 868	2 882,60
30 valeurs	2 208,40	2 225,50
Mines d'or	93,20	91,70
Fonds d'Etat	96,71	97,06

FRANCFORT

	26 fév.	1er mars
Dax	1 684,35	1 700,95

TOKYO

	1er mars	2 mars
Nikkei Dow Jones	16 879,60	16 864,25
Indice général	1 276,25	1 275,82

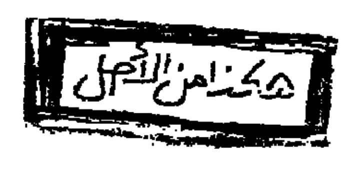
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5860	5,5880	5,7035	5,7105
Yen (100)	4,7139	4,7176	4,8125	4,8208
Ecu	6,5827	6,5879	6,6155	6,6277
Deutschemark	3,3912	3,3917	3,4195	3,4235
Franc suisse	3,6493	3,6531	3,7047	3,7128
Lire italienne (1000)	3,5728	3,5787	3,5755	3,5852
Livre sterling	8,0476	8,0533	8,1500	8,1722
Peseta (100)	4,7304	4,7362	4,6989	4,7022

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16
Yen (100)	3 1/4	3 3/8	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	9 1/2	9 5/8	9 3/8	9 1/2	8 15/16	9 1/16
Deutschemark	8 7/16	8 9/16	8	8 1/8	7 9/16	7 11/16
Franc suisse	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 3/8	4 15/16	5 1/16
Lire italienne (1000)	11	11 3/8	11	11 3/8	10 15/16	11 5/16
Livre sterling	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
Peseta (100)	16	17	14 1/4	15 1/4	13 1/4	14
Franc français	11 11/4	11 3/4	11 5/16	11 13/16	10 5/16	10 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 2 MARS

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5240	C.N.E 3%	5300	5460	5320	+ 0 38
905	B.N.P. T.P.	965	964	956	- 0 93
841	Cr.Lyon. T.P.	865	870	870	+ 0 58
1774	Renault T.P.	1795	1800	1800	+ 0 28
1716	Rhone Poul. T.P.	1761	1788	1787	+ 1 48
1080	Saint Gobain T.P.	1090	1085	1085	- 0 46
820	Thomson T.P.	840	840	821	- 2 26
725	ACCOR	710	714	711	+ 0 14
770	Air Liquide	799	795	791	- 1 00
635	Alcatel-Alsthom	655	653	655	....
1640	Alc.Superm.	1775	1778	1740	- 1 97
300	A.L.S.P.I.	319	320	326	+ 2 19
550	AGF Sté Centrale	546	544	538	- 1 47
1140	Axa (ex Cie Midi)	1200	1201	1201	+ 0 08
164	Bafip	163 20	161 10	162	- 0 74
76	Bail-Equipem.	88 80	88 85	87 90	- 1 01
715	Bail Investiss.	757	757	757	....
485	Bancaire	490 90	489	483 90	- 1 43
640	Bazar H.-V.	703	700	700	- 0 43
1160	Berger (M)	1230	1230	1230	....
375	Bertrand Faure	400	397	400	....
1140	Bic	1112	1120	1114	+ 0 18
1100	B.I.P.	1125	1120	1120	- 0 44
143	BIS	168 60	164 80	167 90	- 0 42
480	B N P (CI)	508	505	504	- 0 79
480	Bolloré Tech.	540	534	535	- 0 93
2900	Bongrain	3199	3201	3190	- 0 28
555	Bon-Marché	533	540	540	+ 1 31
640	Bouygues	858	860	868	+ 1 22
84	BP France	92 50	92 50	93	+ 0 54
955	B S N	997	992	991	- 0 60
1250	Canal Plus	1286	1290	1289	+ 0 23
173	Cap Gem.S.	187 40	186 90	187 90	+ 0 27
210	Carnaudmetalbox	217	216 90	214	- 1 38
2580	Carrefour	2635	2635	2647	+ 0 46
160	Casino	155 10	156	156 50	+ 0 90
108	Casino ADP	107 70	107 50	107 60	- 0 09
530	Castorama D.L.	541	545	542	+ 0 18
235	C.C.F.	241 40	240	240	- 0 58
30	CCMC Ly.	33	34	34 50	+ 4 55
445	C.D.M.E.	449	447 50	431	- 4 01
166	C.E.G.I.D.	179	174 50	174 50	- 2 51
50	Centrest (Ny)	52 60	51 50	52 75	+ 0 48
370	C.E.P. Comm.	410	400 90	401	- 2 20
94	Cerus	99 70	100	100 30	+ 0 60
1140	Cetelem	1226	1239	1240	+ 1 14
265	CF Int.	270	269 90	261 40	- 3 19
300	CGI Info.	302	301 70	304 70	+ 0 89
1080	C G I P	1101	1110	1118	+ 1 54
640	CGP	665	628	628	- 5 56
1370	Chargeurs S A	1413	1408	1382	- 2 19
250	Christian Dior	275	274 50	270	- 1 82
520	C I C A (M)	565	564	565	....
290	Ciments franç.	301 10	300 50	300 50	- 0 20
540	Clarins	574	572	574	....
405	Club Méditer.	426 50	426 50	426	- 0 12
900	Colas	960	960	950	- 1 04
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1220	Compt Mod.	1250	1225	1261	+ 0 08

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
275	CPR (Paris Réa.)	285 10	285	284 50	- 0 21
1090	Créd. Foncier	1080	1068	1069	- 1 02
380	Crédit Loc France	408 70	409	410 10	+ 0 34
540	Cr Lyon (CI)	535	535	535	....
1240	Credis Nat.	1338	1339	1344	+ 0 45
530	CSEE	530	531	531	+ 0 19
3440	Damart	3400	3390	3415	+ 0 44
385	Dassault Aviation	399	399	401	+ 0 50
250	Dassault Electr.	256 90	256 10	255	- 0 74
1410	De Dietrich	1450	1450	1440	- 0 69
510	Degremont	501	500	500	- 0 20
43	Dév.P.d.C.(Ly)	46 50	46 80	48	+ 3 23
83	Dév.R.Sud-Est	80	80	81	+ 1 25
295	D M C	319 90	315	317	- 0 91
440	Docks France	465	462 50	465	....
107	Dynaction	124 30	125	127 50	+ 2 57
2340	Eaux (Gle)	2381	2368	2380	- 0 04
690	E.B.F.	730	720	749	+ 2 60
425	Ecco	444	441	441 50	- 0 56
350	Elf Aquitaine	382 50	378 10	378 30	- 1 10
1010	ElfSanofi(ExSanofi)	1040	1033	1046	+ 0 58
250	Esso-Elf (Certif.)	261 10	260	261 70	+ 0 23
645	Eridania-Beghin	639	640	636	- 0 47
440	Essilor	461 60	460 10	462	+ 0 09
200	Essil.Int.(DP)	211	212 90	212 50	+ 0 71
735	Esso	735	735	740	+ 0 68
1620	Eurafrance	1619	1619	1605	- 0 88
440	Euro RSCG	498 50	499	501	+ 0 50
73	Eurodisneyland	80 85	80 60	80 60	- 0 31
1030	Europe 1	1020	1029	1020	....
39	Eurotunnel	41 50	41 60	41 15	- 0 84
125	Finextel	136	135	134 50	- 1 10
300	Fives Lille	325	323	322	- 0 92
710	Fougerolle	780	759	780	....
3850	Fromagec. Bel	3700	3700	3720	+ 0 54
1700	Gal.Lafayette	1680	1690	1690	+ 0 60
380	G.A.N.	390	386	389	- 0 26
390	Gascogne (B)	388	390 10	400	+ 3 09
1380	Gaz et Eaux	1400	1400	1390	- 0 71
560	Géophysique	560	568	568	+ 1 43
680	Groupe André SA	703	702	703	....
550	Groupe Cité	593	605	590	- 0 51
410	GTM-Entrep.	419	412 50	414	- 1 19
1490	Guyenne-Gas.	1549	1549	1573	+ 1 55
430	Havas	470 80	472	470	- 0 17
240	Idia	251 40	250	248 90	- 0 99
390	Iméal	385	383	383 10	- 0 49
143	Immob. Phénix	145	145	143 50	- 1 03
147	Ingénico	146 10	146 30	146 30	+ 0 14
8590	Inst. Mérieux	8700	8700	8700	....
460	Interbail	488	488	480	- 1 71
480	Intertechnique	487 10	488	486 50	- 0 12
1120	J. Lefebvre	1121	1110	1116	- 0 45
490	Klepierre	530	534	544	+ 2 64
570	Labinal	655	653	670	+ 2 29
340	Lafarge	358	358	354	- 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
82 73	Lagardère Group.	94 10	94	94 85	+ 0 80
260	Lebon	260	265	264	+ 1 54
4350	Legrand	4506	4510	4536	+ 0 67
2250	Legrand (DP)	2419	2350	2380	- 1 61
173	Legris Industries	197	196	196 50	- 0 25
735	Locindus	745	745	745	
3360	L.V.M.H.	3340	3330	3349	+ 0 27
450	Lyon.Eaux/Dumez	468 90	468	464 30	- 0 98
37	Majorette Ly.	37	. .		..
315	Mar. Wendel	324 90	323 90	321	- 1 20
117	Matra-Hachette	129 80	128	126 60	- 2 47
84	Métaleurop	83	83	81 90	- 1 33
13 50	Métrologie In.	16 80	17	16 50	- 1 79
181	Michelin	186 20	184 50	183 10	- 1 66
93	Moulinex	106	107 90	109 70	+ 3 49
940	Navig. Mixte	950	950	947	- 0 32
133	Nord-Est	139 50	139 60	142	+ 1 79
265	Nordon (Ny)	281	283	283	+ 0 71
53	Olipar	57	57 50	56	- 1 75
1070	Oréal	1140	1139	1146	+ 0 53
420	Paribas	438 10	438	428 50	- 2 19
230	Pechiney Int.	237 50	238	236 50	- 0 42
295	Pechiney (CIP)	307	310	313 50	+ 2 12
395	Pernod Ricard	416 40	411 60	416 40	.
640	Peugeot	638	636	638	. .
835	Plastic-Omn.	830	840	838	+ 0 96
285	Poliet Ex.Lamb Fr.	289	289	291	+ 0 69
955	Primagaz	980	985	978	- 0 20
660	Printemps	700	700	702	+ 0 29
520	Promodès	671	670	669	- 0 30
310	Radiotechn.	334	334	334	. . .
6570	Redoute (La)	7070	7020	7000	- 0 99
147	Rémy Cointreau	149 80	145	145 60	- 2 80
565	R. Poulenc A	572	569	568	- 0 70
565	R. Poulenc CIP	515	517	510	- 0 97
42	Rochette (La)	43 60	43 80	43 70	+ 0 23
505	Roussel Uclaf	550	550	550	...
2970	R. Impé.Ly.	3134	3130	3135	+ 0 03
150	Sade (Ny)	155	155	156	+ 0 65
2890	Sagem	2938	2940	2922	- 0 54
535	Saint Gobain	549	544	545	- 0 73
1200	Saint Louis	1257	1245	1254	- 0 24
1500	Salomon Ly.	1600	1620	1600	. . .
320	Salvepar (Ny)	351	350 80	348	- 0 85
1560	S A T	1610	1610	1610	. . .
285	Saut. Chât.	289 20	290	290	+ 0 28
825	Saupiquet (Ns)	901	900	895	- 0 67
690	Schneider	716	716	712	- 0 56
17	SCOA	18 10	18	18 05	- 0 28
525	Scor s.a.	546	545	550	+ 0 73
360	S.E.B.	376 50	375 10	387	+ 2 79
460	Sefimeg	470	468	468	- 0 43
140	Selectibanque	147 80	148	147	- 0 54
175	Sextant A.	180 60	180 10	179	- 0 89
685	S F I M	700	669	690	- 1 43
225	S.G.E.	220	218	216	- 1 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
465	Simco	477	474 50	477	. . .
940	Sk. Rossignol	980	980	975	- 0 51
440	Sligos	465	462	460	- 1 08
625	Société Géné.	650	648	648	- 0 31
42	Sodero (B)	42 80	42	42	- 1 87
78	Sodero (Ns)	79 90	80	78 60	- 1 63
395	Sodexho	1064	1061	1066	+ 0 19
85	Sogerap (Ny)	85 10	85 20	85 10	....
1350	Sommer-Allib.	1380	1390	1386	+ 0 43
415	SOPHIA	420	426	420	..
1120	Sovac	1170	1175	1175	+ 0 43
405	SPEP	399	399	396	- 0 75
350	Spie-Batignol.	383 10	383	384	+ 0 23
575	Strafor Facom	590	590	585	- 0 85
295	Suez	302 90	302	298 70	- 1 06
1220	Synthélabo	1205	1183	1193	- 1 00
152	Thomson CSF	164 50	164	164 90	+ 0 24
240	Total	256 80	254 30	253 20	- 1 40
150	- (certif)	170	170	170	..
545	U.A.P.	574	572	572	- 0 35
265	U F B Locab.	283 50	286	286	+ 0 88
260	U.G.C. DA (Robur)	237	233	230	- 2 95
440	U I C	494	493	495	+ 0 20
475	U I F	480	476 10	480	. . .
760	U I S	753	.	.	. . .
330	Unibail	374	372	374	..
770	Valéo	819	809	797	- 2 69
161	Vallourec	164	166 50	168 30	+ 2 62
245	Via Banque	261 50	263	264	+ 0 96
250	Worms et Cie	256	254	253 50	- 0 98
1610	Zodiac	1671	1669	1670	- 0 06
865	Elf Gabon	890	886	884	- 0 67
103	Amax	103 90	105	102 70	- 1 15
182	Amer. Barrick	198	193 50	193 20	- 2 42
131	Amer. Express	139	137 60	137 10	- 1 37
290	A T T	316	311 70	311 70	- 1 36
119	Anglo Amer.C.	117 60	117 60	119	+ 1 19
210	Amgold	214 70	215	215	+ 0 14
215	Banco Santander	225 60	229 50	224 50	- 0 49
785	B.A.S.F.	789	788	799	+ 1 27
940	Bayer	928	922	927	- 0 11
46	Blenheim Plc	48	47 70	47 70	- 0 63
28	Buffelsfont.	30 65	29 80	29 30	- 4 40
182	Chase Manh.	176 20	178 50	176	- 0 11
2070	Daimler Benz	2053	2092	2092	+ 1 90
85	De Beers	84 50	83 85	83 55	- 1 12
2320	Deutsche Bank	2406	2425	2427	+ 0 87
1280	Dresdner Bank	1362	1356	1392	+ 2 20
42	Driefontein	42 70	41 60	41 30	- 3 28
260	Du Pont-Nem.	262	262	261	- 0 38
275	Eastman Kodak	303	298	295 30	- 2 54
12	East Rand	13	12 95	12 30	- 5 38
30	Echo Bay	29	28 55	27 60	- 4 83
168	Electrolux	160	. . .	....	....
161	Ericsson	174	171	177	+ 1 72
345	Exxon Corp.	361	361	361	. .

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
260	Ford Motor	257	261 70	261 70	+ 1 83
38	Freegold	36 70	36 70	35 90	- 2 18
11 50	Gencor	11 65	11 60	11 50	- 1 29
455	Gén. Elect.	474	469 70	469	- 1 05
215	Gén. Motors	212 80	210 60	210 10	- 1 27
350	Gén. Belgique	356 80	355 10	355 10	- 0 48
37	Gd. Métropol.	37 05	35 80	36 40	- 1 75
37	Guinness	37 25	37 20	36 20	- 2 82
20	Hanson PLC	20 55	20 55	20 50	- 0 73
13 50	Harmony Gold	13 65	13 60	12 80	- 6 23
405	Hewlett Packard	415	. . .	. . .	. . .
31	Hitachi	32 50	32 30	32 15	- 1 08
905	Hoechst	905	878	878	- 2 98
94	I.C.I.	96 50	96 40	97	+ 0 52
280	I.B.M.	311	311	307 50	- 1 13
410	I T T	423 10	429 40	427 40	+ 1 02
164	Ito Yokado	162 70	164 60	164 50	+ 1 11
49	Matsushita	49 05	48 70	48 50	- 1 12
270	Mc Donald's	285	281 30	281	- 1 40
210	Merck	221	223	223	+ 0 90
570	Minnesota M.	602	594	585	- 2 82
39	Mitsubishi	39 20	....	....	
360	Mobil corp	380 40	380 50	380 40	
335	Morgan J.P.	366	371 50	371 50	+ 1 50
4010	Nestlé	4138	4130	4150	+ 0 29
129	Norsk Hydro	131 40	131 50	130	- 1 07
86	OFSIL	84	83 90	80	- 4 76
1290	Pétrofina	1314	1307	1307	- 0 53
395	Philip Morris	371 80	367	367 70	- 1 10
70	Philips	64	61 50	63 10	- 1 41
77	Placer Dome	75 10	74 80	74 65	- 0 60
275	Procter Gamble	291 50	. . .	. . .	. . .
173	Quilmès	180	180	180	.
17 50	Randfontein	17 90	17 80	17 70	- 1 12
250	Rhone Poul. Rorer	254	254 80	255 80	+ 0 71
460	Royal Dutch	471	471	471 60	+ 0 13
52	R T Z	54 40	55	54 10	- 0 55
15 50	Saat.& Saatchi	15 40	15 60	15 20	- 1 30
25	St Helena	28 80	27 10	27 15	- 5 73
310	Schlumberger	330 20	336 80	335 30	+ 1 54
46	Shell transp.	46 45	46 50	46 35	- 0 22
2230	Siemens	2265	2245	2275	+ 0 44
184	Sony	189	186 30	185 50	- 1 85
86	Sumitomo Bank	88	. . .	.	. . .
151	T.D.K.	150 60	151	151	+ 0 27
60	Telefonica	60 65	60 55	60 55	....
26	Toshiba	28 70	26 55	28 45	- 0 94
585	Unilever	641	638	634	- 1 09
245	Uan. Techn.	248 10	254	252 60	+ 1 81
230	Vaal Reefs	220	217 50	217 50	- 1 14
950	Volkswagen	976	930	932	- 4 41
285	Volvo	270	. .	. .	....
89	West. Deep	86	88	85	- 1 16
450	Xerox Corp.	464	. . .	. . .	....
111	Yamanouchi	110 90	109 70	109 20	- 1 53
5 50	Zambia Cop.	6 45	6 30	6 45	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 60	6 25
10,80% 79/94	100 51	5 29
Emp.Etat 13,4% 83	....	2 80
10,26% mars 86	106 20	9 97
OAT 10% 5/2000	113 87	7 64
OAT 9,9% 12/1997	109	2 14
OAT 9,8% 1/1996	105 15	0 83
PTT 11,2% 85	108 75	2 67
CFF 10,25% nov 90	113 80	9 88
CNA 10 % 1979	....	0 27
CNB Bques 5000F	98 90	1 42
CNB Paribas 5000F	....	1 42
CNB Suez 5000F	97 65	1 42
CNI 1/82 5000F	98 98	1 42
CNT 9 % 86	....	7 30
CRH 10,90% déc.85	110 90	1 66
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1076	....
Carse	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	802	....
Thoms. cv 9,2% 86	791	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1530	1540
Arbel	400	400
Bains C.Monaco	885	900
B.Hypoth.Europ.	210	....
B.N.P. Intercont.	340	337 10
Bénédictine	2399	....
Bidermann Internat.	450	....
Blanzy Ouest	813	....
B T P	29 40	29 05
Cambodge	920	....
Carbone Lorraine	380	381
Case Poclain	2 50	2 50
C.B.C.	292	291
C.E.G.F (Frigor.)	665	....
Centenaire Blanzy	308 50	....
Caragen	26 10	....
Champex Ny	21 60	....
CIC (CIF)	196	191 20
C.I.M.	1000	903 o
C.I.T.R.A.M. (B)	2205	....
Cie Industrielle	3600	....
Cpt Lyon Alemand	330	332
Concorde	682	680
Conso.Mét.Prov.	15 50	....
Crédit Gén.Ind.	103 90	....
Cr Universel (Cie)	300	300
Darblay	581	....
Delot Bottin	580	609
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	312 70	314 90
Ent.Mag. Paris	3830	....
Eridania-Béghin CI	471	481
Fidei	379	378 10
Finalens	301	....
F.I.P.P.	51 05	....
F.N.A.C.	2300	2290
Foncière (Cie)	456	456
Foncina	341	341
France I.A.R.D.	405	410
France SA (Ly)	1685	1685
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	529	529
Genefim	282	282
Gévelot	440 50	....
G.F.C.	360	355
Groupe Victoire	860	....
G.T.I (Transport)	206 50	....
Immobail	360	355
Immobanque	660	665
Im.Marseillaise	4300	4300
Invest.(Ste Cie.)	2900	2900
Lille Bonnières	931	946
Louvre	2610	2609
Lucia	199 90	201
Machines Bull	25 30	24
Mag.Uniprix	172	180 60
Métal Déployé	330	....
Mors	44	45
Navigation (Nle)	123 50	129 60
Optorg	280	270
Oréal (CI)	610	600
Origny-Desvroise	589	589
Palais Nouveauté	1150	....
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	156	160
Paris France	230 10	....
Paris Orléans	171	....
Parthena Invest.	238	....
Piper Heidsieck	670	....
Porcher	280	281
Promodès (CI)	379 90	379 50
Publicis	660	645
Rochefortaise	150	151
Rosario	140 10	140 10
Rougier	175	176
S.A.C.E.R.	632	....
S.A.F.A.A.	256	....
S.A.F.I.C Alcan	175	....
Saga	342	....
Saint Dominique (F.)	120	122
Salins du Midi	550	550
Savoisienne M.	140	....
Silic	609	. . .
S.I.P.H.	80	80
S.M.C.I.	50	....
Sofal	470	....
Soffo	183 10	183
Sofitram (ex Satam)	63	62
Sofragi	2424	....
Soudure Autogène	735	716
Sovabail	272	....
Sterni	770	770
Taittinger	2080	2080
Tessot-Asquitte	100	100
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1104	1104
Vicat	385	400
Viniprix	1500	1500
Virax	100	105
Maroc Sté Brasserie	201	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	590	. . .
Akzo Nv Sico	430	430
Alcan Aluminium	102	103 20
American Brands	184	....
Arbed	316	....
Asturienne Mines	91 10	....
Banco Popular Espa.	620	630
B.Reglements Int.	21210	21210
Can.Pacifique	71 80	73 50
Chrysler Corp.	211	....
C I R	3 86	....
Commerzbank	970	962
Dow Chemical	305	301 10
Fiat	20 30	21
GBL (Brux Lamb.)	487	480
Gevaert	1100	1060
Glaxo Holdings Ltd	57	57
Goodyear Tire	355	....
Grace and Co (WR)	200	....
Honeywell Inc. Im.	184 20	178
Johannesburg	62	62
Koninklijke Pakhoed	69 50	....
Kubota	23 10	....
Noranda Mines	76 10	72 50
Olivetti priv.	4 36	4 36
Pfizer Inc.	326	332
Ricoh	24 50	....
Robeco	311	310 70
Rodamco NV	150 10	153 80
Rolinco	301 30	302 40
Saipem	4 11	....
Sema Group	24	....
SKF Aktiebolaget	50	. . .
Tenneco Inc.	257	....
Toray Ind.	26 50	....
West Rand Cons.	5 35	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	60	. . .
C G H Cogedbor	7	....
Coparex	573	. . .
Europ. Accum.	79	. . .
Europ Soutires Ind.	8 10	....
Guy Degrenne	385 40	....
Lecteurs du Monde	230	. .
Nicolas	1050	. . .
Office Cent. Pharma.	660	.
Particip. Perrier	190 10	....
Rorento N.V	253 10	253 60
St-Gobain-Emballage	1720	....
Schlumberger Ind.	491	. . .
S.E.P.R.	1385	....
S.M.T. Goupil	1 80	....
S.P.R. act. B	300	300
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	481 80	482
B.A.C.	23 70	. . .
Boiron (Ly)	498	490
Boisset (Lyon)	250	. . .
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	745	744
Calberson	285	....
Cardif	948	948
C.E.G.E.P.	180	179
C.F.P.I.	209	207
C.N.I.M.	1195	1180
Codetour	285	....
Creeks	110 10	110 10
Dauphin	248	251 10
Devanlay	1135	1125
Dollfus	105 20	....
Editions Belfond	190	....
Europ. Propulsion	200	191
Finacor	138	. . .
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....
G.L.M.	405	405
Gravograph	132	130
Guintoli	700	. . .
I.C.C.	195	189
Idianova	52 10	54 70
Immob. Hôtelière	1020	1000
Interml. Computer	107 10	. . .
I.P.B.M.	33 10	....
Molex	167	. .
N.S.C. Schlumberger	755	750
Publ.Filipacchi	719	718
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	317	317
Select Invest (Ly)	98	96
Serbo	154	154
Sopra	350	351
TF1	470	473 90
Thermador H. (Ly)	330	330
Unilog	220	225
Viel et Cie	140	135
Y. St-Laurent Groupe	800	796

SICAV (sélection) 1/3

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	210 74	205 10•
Actimonétaire C	30621 46	30621 46
Actimonétaire D	30621 46	30621 46
Amén-gan	7659 98	7374 98
Amplitude	684 03	664 11
Antigone trésor	700452 00	700452
Associa Première	31213 51	31213 51
Associc	1099 32	1099 32
Atout Futur	463 42	452 12
Aurecic	1222 01	1186 42
Avenir Alizés	1799 88	1764 57
Axa Capital	188 46	182 97
Axa Court Terme	8572 30	8572 30
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	935 91	908 65
Axa.Ep.Fr.Ex Agepar.	838 65	814 22
Axa Europe	129 86	126 08
Axa Investissements	109 45	106 26
Axa NPI	123 12	119 53
Axa Ob Fr Extracs	155 55	151 02
Axa Ob.In.Ex Mu.U.Se.	738 14	134 12
Axa Prem.Ex Agepre.	126 36	122 68
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	154 48	149 98
Axa Valeurs PER	133 72	129 83
Cadence 1	1078 30	1057 16
Cadence 2	1082 85	1042 01
Cadence 3	1076 57	1055 46
Capimonétaire	6740 78	6734 05•
Capobilg.	7035 12	6897 18
Capracic	1451 09	1429 65
Coexis	1434 38	1399 38
Comptavalor	3779 39	3773 73
Credinter	470 40	456 70
Credit Mutuel Capital	1374 41	1347 46
Cred.Mut.Ep.Cour T.	715 79	715 79
Cred.Mut.Ep Indus.	101 73	99 01
Cred.Mut.Ep.J.	74776 12	74776 12
Cred Mut.Ep.long T.	207 45	201 90
Créd.Mut.Ep.Monde	1220 12	1187 48
Cred.Mut.Ep Quatre	1131 40	1101 12
Deze	1439 56	1404 45
Drouot France	919 45	892 67
Drouot Sécurité	243 74	236 64
Econic	1127	1094 17
Ecupar	130 92	127 11
Ecur. Capitalisation	2802 26	2774 51
Ecur. Expansion	517239 49	516464 79
Ecur Géovaleurs	2438 41	2367 39
Ecur Investissement	162 40	157 67
Ecur. Monepremière	72291 49	72291 49
Ecur. Monétaire	42349 42	42349 42
Ecur. Trésorerie	2609 33	2609 33
Ecur. Trimestriel	2082 88	2042 46
Elancel	118 35	114 90•
Energie	290 62	277 44
Eparcic	3882 71	3882 71
Eparcourt-Sicav	4629 73	4618 18
Epargne Associat.	27164 31	26855 02
Epargne Capital	11790 53	11673 79
Epargne Croissance	1799 83	1761 66
Epargne Obligat.	215 28	209 52
Epargne-Unie	1380 91	1347 23
Epargne Valeur	469 16	456 50
Edi Cash capi.	8420 36	8420 36•
Euco Solidarité	1117 83	1106 76•
Eurocic Leaders	1064 71	1033 70
Eurodyn	1215 83	1186 18
Euro Gan	6426 26	6179 10

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Fonsicav	15555 36	15555 36
France-gan.	11024 80	10600 77
France Garantie	282 84	282 28•
France Obligations	511 62	508 55
Francic	486 08	471 92
Francic Pierre	108 26	105 11
Francic-Regions	1160 39	1128 59
Fructi-Associations	37 77	37 77
Fructi-Capi	46 02	45 34
Fructidor	242 45	238 87
Fructifrance action C	993 14	968 82
Fructifrance action D	970 98	947 30
GAN Rendement	5388 14	5308 51
Gestilion	16034 59	15954 82
Gest.Associations	180 87	176 89
Horizon	1347 62	1308 37
HLM Monétaire	15017 20	15017 20
Indicia	1126 66	1104 40•
Indust.Fse.Court T.	1585 40	1585 40•
Interepar	110849 64	107621 01
Interoblig.	15529 12	15224 83
Intersélection Fce	533 81	523 34
Japacic	158 44	153 83
Jeunepargne	306 92	302 38
Latitude	2418 14	2414 52
Lion Association	11164 57	11164 57
Lion Institution	32527 18	32446 06•
Lionplus	1076 04	1054 94•
Lion Trésor	2331 88	2308 79•
Lion 20 000	28155 03	28155 03
Livret Bourse Inv.	609 09	591 35
Livret Portefeuil.	747 68	725 90
Méditerranée	180 52	175 26
Mensuel CIC	10220 67	10119 48
Monaden	73448 51	73448 51
Mone.J.	38947 22	38947 22•
Monévalor	44098 73	44098 73•
Mutualité dépôts	14460 90	14432 04
Natio Court Terme	102325 00	102019
Natio Court Terme2	306978 00	306978
Natio-Epargne	19147 26	18957 68
Natio-Ep. Ret	132 41	128 87
Natio Eparg.Trésor	8407 79	8391 01
Natio-Fran.index	1092 45	1063 21
Natio-Imm.	1165 77	1134 57
Natio-Inter.	1623 38	1579 93
Natio-Monétaire	27124 30	27124 30
Natio-Opportunités	1097 50	1068 13
Natio-Patrimoine	1374 97	1338 17
Natio-Perspectives	1119 79	1089 82
Natio-Placements	63818 92	63818 92
Natio-Revenus	1059 47	1047 99
Natio Sécurité	11903 52	11903 52
Natio-Valeurs	939 69	914 54
Nippon-Gan	5050 75	4856 49
Nord Sud Dévelop.	1723 58	1720 14
Obli-Associations	168 40	166 73
Oblicic-Mondial	2820 24	2778 56
Oblicic-Régions	1101 23	1084 96
Oblifutur	3125 83	3049 59
Oblig. très court.	191 06	188 24
Oblilion	1532 49	1517 32•
Oblisécurité Sicav	13916 50	13916 50
Oraction	1152 99	1124 87
Paribas Capitalisation	1665 28	1640 67
Paribas Opportunités	130 55	125 23
Paribas Patrimoine	606 01	581 30

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Patrimoine Retraite	240 05	235 34
Pervalor	611 38	599 39
Placement A	1524 45	1494 56•
Placement J	7766 80	7751 30•
Placement M	72200 60	72056 49•
Placement Nord	941 30	922 84•
Plénitude	148 54	144 21
Poste Croissance	23339 46	23316 14
Poste Gestion	70927 69	70927 69
Première Oblig.	11313 98	11302 68
Prévoy. Ecureuil	120 71	119 51
Priv'Associations	31658 79	31658 79
Proficus	1018 80	993 95
Quarz	141 31	137 86
Rentacic	164 63	162 20
Revenus Trimestr.	5411 98	5358 40
Revenu-Vert	1182	1153 17
St Honoré Vie & Santé	994 63	949 53
St Honoré Bons du Tr.	12042 35	11982 44
St Honoré Invest.	795 41	759 34
St Honoré Pacifique	639 97	610 95
St Honoré Real.	16126 91	16062 66
Sécuricic	1867 28	1867 28
Sécuri-Gan	12650 42	12402 37
Sécuritaux	1492 80	1492 80
Sicasden	726 03	715 30•
Sicav Associations	1980 58	1980 58
SFI-CNP Assur.	703 03	682 55
S.G. Fr. opport. C et D.	1261 21	1236 48
Sicav 5.000	463 27	450 87•
S.I. Est.	1332 60	1293 79
Silvafrance	721 79	702 47•
Silvam	415 86	404 73•
Silvarente	228 17	223 70•
Silvinter	456 94	443 74•
S.N.I.	1152 37	1118 81
Sogenfrance Capita.	1242 56	1218 20
Sogenfrance Distribut.	1200 37	1176 83
Sogépargne	318 34	312 10
Soginter	1362 84	1336 12
Soleil Investissements	611 77	588 24
Solstice	2237 58	2232
State Street Act. Eur.	9658 99	9332 36•
State Street Act. Frce.	11244 19	10916 69•
St. Str. Act.Japon	10860 21	10492 96•
State Street Emer. Mks	12519 28	11917 39•
St Street OAT Plus	11405 98	11182 33•
Stratégie Actions	900 80	886 15
Stratégie Rendement	1514 86	1467 18
Technocic	989 29	980 48
Techno-Gan	5796 61	5573 68
Thesora	720 17	713 04
Trésor Plus	1401 08	1387 21
Trésor Trimestriel	1043 99	1033 65
Trésoricic	140202 05	140202 05
Trilion	5320 64	5252 36•
Uni-Associations	120 78	120 78•
Uni-Foncier	1288 11	1256 69
Unifrance	622 40	607 22
Uni Régions	1242 02	1211 73
Univar	251 61	251 61•
Univers Actions	1340 99	1308 28
Univers Obligations	1931 48	1884 37
Valorg	2198 54	2195 34
Valrea!	57364 87	57336 20
Winterthur St-Honoré	228 72	218 35

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 2/3	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 601	....	....	....
Ecu	6 565	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 350	....	....	....
Belgique (100 F)	16 479	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	301 750	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 547	....	....	....
Danemark (100 krd)	88 470	....	....	....
Irlande (1 iep)	8 253	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 052	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 505	....	....	....
Suisse (100 f)	366 080	....	....	....
Suède (100 krs)	71 720	....	....	....
Norvège (100 k)	79 780	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 222	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 734	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 700	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 469	....	....	....
Japon (100 yens)	4 721	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/3
Or fin (kilo en barre)	59000	58800
Or fin (en lingot)	59450	58950
Napoléon (20f)	338	339
Pièce Fr (10 f)	401	.....
Pièce Suisse (20 f)	343	341
Pièce Latine (20 f)	336	335
Souverain	432	429
Pièce 20 dollars	2115	2115
Pièce 10 dollars	1105	1105
Pièce 5 dollars	700	.....
Pièce 50 pesos	2195	2180
Pièce 10 florins	362	346

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 1er mars 1993

NOTIONNEL 10 %. Nombre de contrats estimés : 151 209

COURS	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	114,40	116,50	116,84
Précédent	113,40	115,86	116,22

CAC 40 A TERME Volume : 15 476

COURS	Février 93	Mars 93	Avril 93
Dernier	2 025	–	–
Précédent	1 969	1 922,5	–

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

CARNET DU Monde

Décès

– Catherine Bourgois,
son épouse,
Laure et Sylvain,
ses enfants,
M. et Mme Gabriel Bourgois,
ses parents,
Annie Bourgois et Christian Freund,
et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Levy,
Michel Levy,
Nicole Suzzoni,
François et Jean-Robert Levy
et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Gabriel BOURGOIS,
directeur de recherche au *CNRS*,
directeur de l'unité scientifique
de Nançay,

survenu accidentellement à Briançon, le *lundi 22 février 1993.*

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Denise Cathala,
son épouse,
Jérôme Cathala,
son fils,
M. et Mme Georges Cathala,
ses parents,
M. et Mme Jacques Cathala
et leurs enfants,
Yves Cathala et Dominique d'Artois,
ses *frères*, belles-sœurs et neveux,
Mme Zarine Amram,
sa belle-mère,
M. et Mme José Asciak
et leur fils,
M. et Mme Jacky Levy,
Le docteur et Mme André Moznino,
Sa *famille*,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul CATHALA,

survenu le 27 février 1993, à l'âge de *quarante-neuf ans.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 mars, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Maisons-Laffitte, vers 17 h 30.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

26, rue La Fontaine,
75016 Paris.
17, impasse du Mûrier,
Saint-Jean-du-Var,
83100 Toulon.

– Mme *Isabelle* Cazaubon,
son épouse,
Manuelle et Sylvain Missonnier,
Laurent Cazaubon et Catherine Lioret.
ses enfants,
David Missonnier,
son petit-fils,
Tout ses *parents et amis*,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gérald CAZAUBON,

survenu le 28 février 1993, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 3 mars, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, 1, rue Fléchier, Paris-9e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura *lieu au cimetière* du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

– M. Jean Maheu, président de Radio-France, président de la Communauté des radios publiques de langue française,
M. Philippe *Dasnoy*, *directeur de la* Radio, radio-télévision belge de la communauté *française*,
M. Gérald Sapey, directeur de la Radio suisse romande,
M. Marcel Pépin, vice-président de la Radio française de Radio-Canada,
Et *l'ensemble* de leurs collaborateurs,
saluent la mémoire de

M. Gérald CAZAUBON,
journaliste,
secrétaire général de la Communauté
des radios publiques
de langue française
de 1980 à 1991,

disparu le 28 février 1993, à la suite *d'une longue maladie.*

– Mme Solange-Odette Rousset,
a la tristesse de faire part du décès de son cousin,

André DETRAIT.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 mars, à 11 heures, à Meung-sur-Loire.

3, *Jardins* de la *Trémoille*,
35500 Vitré.

– Le directeur,
Et les membres du laboratoire d'histoire des sciences et des techniques du CNRS (UPR 21),
Ses collègues du comité Lavoisier de l'Académie des sciences, du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Société française d'histoire des sciences et des techniques,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Michelle GOUPIL,
secrétaire du comité Lavoisier,
chercheur à l'UPR 21.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 mars 1993, à 16 heures, en l'église de Mervent (Vendée).

UPR 21,
27, rue Damesme,
75013 Paris.
Tél. : (1) 45-65-97-42.

– Mme *Michel Guillin*,
son épouse,
Thierry et Christine, Marie-France et Pierre, Catherine, Gildas, Olivier,
ses enfants,
Marine et Guillaume,
ses petits-enfants,
ont la *douleur de faire part* du décès de

M. *Michel* GUILLIN,
diplomate,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
chevalier du Mérite espagnol,

survenu le samedi 27 février 1993, à Rennes.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Trévou-Tréguignec (Côtes-d'Armor).

– Mme Guy Joset,
née Le Tallec Renée,
son épouse,
Michel et Andrée Joset,
ses enfants,
Arnaud et Bérengère,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Guy JOSET,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
ingénieur du Génie maritime,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 12 février 1993, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Les familles Lemonon et Chancel *ont la tristesse de faire part du décès* du

docteur Henri LEMONON,
fondateur du Festival
Jean-Sébastien Bach de Saint-Donat
(Drôme),

survenu le 27 février 1993.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 2 mars, à 11 heures, en la collégiale de *Saint-Donat.*

Cet avis *tient lieu* de faire-part.

– M. et Mme Jérôme Pescayré,
M. David Pescayré,
ses enfants,
Andrée Pescayré,
ont la douleur de faire part du décès de

André PESCAYRÉ,

survenu dans sa soixante-troisième année.

La levée du corps aura lieu le jeudi 4 mars 1993, à 9 h 30, à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Croix-Rouge, 26, rue des Peupliers, Paris (13e), suivie de l'in*humation au cimetière* de Rochegude (Gard), le vendredi 5 mars vers *14 heures, dans l'intimité familiale.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

92, rue de Turenne,
75003 Paris.
87, rue Baudricourt,
75013 Paris.

André PESCAYRÉ,
«Ded»

nous quitte.

Il a pendant des années inventé et *promu*, avec ses amis et compagnons du BERU, et tant d'autres, une nouvelle façon d'étudier et d'agir au service des villes et des citadins.

Il fut, comme Max Stern, Jean Baboulène, Jean-Pierre Portefait, un des *présidents* du Bureau d'études et de réalisations urbaines.

Nous partageons le chagrin de sa famille.

– Catherine Pioche-Bellas,
son épouse,
Marcelline,
sa fille,
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel, le 22 février 1993, de

Loïc PIOCHE,
diplomate.

Cérémonie religieuse, chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, le 4 mars, à 10 h 45.

– François et Christine Louvet,
ses enfants,
Virginie, Alexandre et Olivia,
ses petits-enfants,
Françoise Bonneau,
Bernadette Lasserre,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève SAUVAGE,

à l'âge de soixante-deux ans, des suites d'une longue maladie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Christina et Pierre Barbin
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur sœur et belle-sœur,

Silvina SOUVERBIELLE,

survenu à Buenos-Aires, *le 11 février* 1993.

Marcel SUPRIN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
conseiller du commerce extérieur
de la France,

a quitté les siens le 18 février 1993, *dans sa quatre-vingt-unième année.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 mars, en l'église Saint-Vincent-de-Paul de Clichy (Hauts-de-Seine), à 10 h 45.

28, allée Léon-Gambetta,
92110 Clichy.

– Mme Jean Tortel
a la douleur de faire part *du décès de* son époux,

le poète Jean TORTEL,
officier des Arts et Lettres,

survenu à Avignon le 1er mars 1993.

Les obsèques se dérouleront à Avignon, au cimetière Saint-Véran, le mercredi 3 mars, à 15 heures.

(Lire page 24.)

– *Le docteur et Mme Daniel* Wallach,
Catherine et Wolfgang Schlagenhoff,
Thomas, Fabien, Anne-Sophie,
Marc,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lydie WALLACH,
née Helman,
ingénieur IEG et ESE,

le *28 février 1993, dans sa quatre-*vingt-troisième année.

La cérémonie d'incinération aura lieu le jeudi 4 mars, à 15 h 45, au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, avenue
de la Porte-de-Ménilmontant,
75020 Paris.

– La communauté éducative de *Notre-Dame-de-Grâce* de Passy a la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mlle Eve WOINSON,

qui a consacré vingt-quatre années de sa vie à ses élèves.

Une messe sera célébrée à son intention par le Père Xavier Rambaud, le jeudi 11 mars 1993, à 17 h 30, en *l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.*

Errata

– Dans l'avis concernant le décès de

M. Paul JAULMES,

il fallait lire : Yves et France Quéré.

(Le Monde du 2 mars.)

Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Robert CRESTO,

une pensée est demandée par son épouse.

– Le 5 mars 1992,

Etienne DALMASSO

quittait les siens.

En ce jour anniversaire de sa dispari*tion une pensée particulière est deman*dée pour lui.

– Le 3 mars 1991,

Stephen F. JONES

nous a quittés.

Alain Artigaud convie ses amis à s'associer à ce deuxième anniversaire.

– Le 3 *mars* 1992, nous quittait

Isaac KAPUANO.

Que ceux qui l'ont connu gardent en mémoire les paroles d'un vieil ami :
« La disparition d'Isaac est insupportable. »

33 bis, rue du Banquier,
75013 Paris.

Communications diverses

– Mercredi 3 mars 1993, à 20 h 30.

« La médecine et l'action humanitaire dans le monde. Ambition ou illusion ? »

avec

Rony Brauman, Pierre Lelouche, Schmuel Trigano.

– *Les associations* des juristes et des étudiants berbères de France rendent un hommage à la femme berbère, le samedi 6 mars 1993, à 13 heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, avec *la participation* de D. Abrous, M. Ahmed-Zaïd, L. Bourdil, *H. Camps-Fabrer, G. Camps, J.* Douillard-Ouggad, Kassia.

Soutenances de thèses

– Mlle Hélène Thomas, thèse de doctorat : « La désinsertion politique et sociale : processus de désocialisation dans la vieillesse », sous la direction de *M. Jean-Claude Chamboredon, le mer*credi 3 mars 1993, à 9 h 30, EHESS, salle *1*, *105*, boulevard Raspail, Paris-6e.

COMMUNICATION

Créée en Bourgogne

L'agence « audio » Canal A s'est lancée à la conquête du marché des radios associatives

Créée officiellement le 31 octobre 1992 à Mâcon (Saône-et-Loire), sur l'initiative d'une radio locale, Fusion FM, *et avec l'ambition d'« affirmer définitivement la présence de radios associatives sur la bande FM »*, l'agence « audio » Canal A offre ses services depuis le 1er mars par l'intermédiaire du satellite Télécom 2 B.

MACON

de notre correspondante

Privée de recettes publicitaires par son statut associatif, Fusion FM voulait, depuis un certain temps, se dégager de la tutelle financière de la ville de Mâcon qui l'avait fait *naître et perdurer. En lui accordant* chaque année, depuis 1988, une subvention importante (jusqu'à 1,1 *million* de francs en 1992), la municipalité socialiste permettait, certes, à Fusion FM de salarier cinq personnes et d'occuper une soixantaine de bénévoles dans des studios bien équipés. Mais elle lui conférait aussi dans l'opinion publique locale une position de *« radio sous influence »* difficile à assumer.

2 800 francs par mois

« Pour rendre l'association indépendante, l'alternative était la suivante : soit opter pour un statut commercial, soit élaborer un projet qui nous permettait de dégager des finances », explique Patrick Puigmal, ancien responsable de la communication de la mairie de Mâcon, aujourd'hui directeur de Canal A. *« L'idée de créer une agence de presse audio est le résultat d'une simple constatation : l'absence sur le marché actuel d'un produit permettant aux radios associatives de diffuser des émissions et des informations vingt-quatre heures sur vingt-quatre sans se ruiner par des abonnements exorbitants, de l'ordre de 8 000 francs par mois, qu'elles souscrivaient jusqu'à présent à l'agence AFP existante. »*

Une trentaine de radios associatives en avaient les moyens. Le marché apparaissait donc vaste. Canal A s'y est engouffré en proposant des tarifs plus de deux fois moins chers : 2 800 francs par mois. Pour ce prix, les radios clientes bénéficieront d'un programme complémentaire musical de couleur résolument francophone complété par un service d'informa*tions qui prévoit* dix-huit rendez-vous quotidiens échelonnés de 6 heures à *24* heures, tantôt liés à l'actualité, tantôt thématiques. Chaque jour, l'un des journaux sera *consacré à l'actualité des régions.* Les journaux nationaux et internationaux, eux, seront élaborés à partir de dépêches provenant de l'Associated Press (filiale française), auxquelles il est prévu d'intégrer interviews, sons, reportages et analyses fournis par Radio Suisse internationale.

Avant même sa mise en route, Canal A annonçait quarante signatures de contrats. L'explication de cet engouement ? *« La confiance qu'inspire notre structure entièrement dépendante d'actionnaires associatifs*, répond Patrick Puigmal. *Elle repose sur une SARL au capital de 100 000 francs détenu à 90 % par l'association créatrice, Fusion FM, et à 10 % par la Fédération alsacienne des radios associatives. Le professionnalisme de l'équipe mise en place est un second facteur de réussite. »*

Les créateurs de Canal A sont conscients, toutefois, qu'il leur faudra atteindre cent vingt abonnés d'ici à la fin de 1994 pour obtenir une totale rentabilité. Jusque-là, *l'agence a arrêté son financement* de lancement grâce à l'aide de la ville de Mâcon (subventions dégressives sur trois ans et cautionnement de prêts) et grâce à des prêts bancaires et à des emprunts auprès d'organismes divers. Le conseil général et la région Bourgogne ont *été également* sollicités. Au total, l'ensemble des subventions atteindra 1,8 million de francs, les emprunts s'élevant à 1,25 million de francs.

CLAUDINE METTETAL

▶ Canal A-Fusion FM : BP 547, 1002 MACON Cedex. Tél. : 85-39-92-85.

La libéralisation de l'audiovisuel à l'Est

Deux radios privées nationales ont été autorisées en République tchèque

PRAGUE

de notre correspondant

Avec Evropa 2, la *petite sœur* pragoise d'Europe 2, arrivera bientôt sur les ondes hertziennes tchèques la cousine d'Europe 1. Ainsi en a décidé le Conseil de *l'audiovisuel tchèque* (CAT) qui a accordé, mercredi 24 février, une licence au projet de radio généraliste présenté par Evropa 2 (filiale d'Europe développement, le groupe de communication d'Europe 1), associée pour l'occasion à une autre radio musicale de Prague, Radio Golem.

Dans le cadre de la privatisation de deux réseaux radiophoniques *nationaux* sur la bande FM, le CAT a également retenu, parmi la quinzaine de candidats en lice, dont la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), la *création d'une radio d'informa*tions, Radio Alfa, proposée par des journalistes de Radio Free Europe et du quotidien libéral *Lidové Noviny.*

Ces deux premières « radios périphériques », qui doivent toucher 70 % de la population d'ici à trois ans, disposent de cent quatre-*vingts jours pour lancer leurs émis*sions.

Fréquence 1, la radio d'Evropa 2 et Radio Golem, *qui dispose de* 25 % de capitaux français (Europe développement) et de 75 % de capitaux tchèques (les Assurances tchèques, la société de capitalisation KIS et les deux radios), compte émettre à partir du 1er septembre. *« Son programme, diffusé vingt-quatre heures sur vingt-quatre, se composera de 40 % de paroles – informations et reportages, shows et jeux – et de 60 % de musique dont la moitié de production tchèque »*, indique le directeur d'Evropa 2, M. Michel Fleischmann. *« La publicité ne devrait pas dépasser dans un premier temps les deux minutes par heure »*, le maximum autorisé par la loi étant de 20 % du temps d'antenne.

Radio Alfa, financée par des journalistes proches des milieux ex-dissidents, des entrepreneurs, la Caisse d'épargne tchèque et des partenaires américains minoritaires, diffusera, à l'instar de France-Info, des flashes toutes les dix à quinze minutes. Sa grille comprendra également des reportages, des commentaires et des débats, le tout accompagné de publicité et de musique.

Avec l'affectation de ces deux licences, le CAT a comblé le vide actuel dans le paysage radiophonique tchèque entre le service public qui dispose de quatre fréquences (généraliste, d'informations, culturelle et régionaliste) et la quarantaine de stations locales privées essentiellement musicales.

MARTIN PLICHTA

□ ***VNU* accroît sa participation dans la chaîne de télévision commerciale belge VTM.** – Le groupe Verenigde Nederlandse Uitgeversbedrijven (VNU), premier groupe de presse des Pays-Bas, a repris, pour un prix non communiqué, *The Press, le groupe de journaux* belges qui appartenait aux Editions mondiales. Outre des journaux spé*cialisés* dans la télévision, *VNU* a trouvé parmi les actifs de The Press, 11 % du capital de VTM, la chaîne de télévision commerciale en flamand. Sa *participation, qui* était déjà de 22 %, passe ainsi à 33 %. VNU, qui possède également *38 % de RTL4, une chaîne de télé*vision néerlandaise contrôlée par la CLT, conforte donc sa position de *premier actionnaire* de VTM.

DÉFENSE

La Turquie négocie l'achat de 20 hélicoptères Super-Puma

La Turquie a décidé d'entamer des négociations pour l'achat de vingt hélicoptères Super-Puma Cougar produits par le consortium franco-allemand Eurocopter, a *annoncé, lundi 1er mars*, à Ankara, le ministre de la défense, M. Nevzat Ayaz. Il s'agit d'une décision du *comité* exécutif de la défense prise après la visite en Turquie du chef d'état-major français des armées, l'amiral Jacques Lanxade. La semaine dernière, la Turquie avait annulé une commande d'hélicoptères russes.

En décembre 1992 (*le Monde* des 23 septembre et 11 décembre 1992), la Turquie avait choisi, contre une offre concurrente du *consortium* Eurocopter, de commander au groupe américain Sikorsky quatre-vingt-quinze hélicoptères Black Hawk, pour un montant équivalant à environ 5,5 milliards de francs. – *(AFP.)*

□ **M. Jacques Baumel (RPR) contre la professionnalisation des armées.** – Le député (RPR) des Hauts-de-Seine, membre de la commission de la défense à l'Assemblée, M. Jacques Baumel, a affirmé, lundi 1er mars, qu'il n'était *« pas sérieux de proposer la suppression du service militaire ou sa réduction à trois mois »*, un objectif qui vient d'être réaffirmé par le RPR (*le Monde* des 26 février et daté 28 février-1er mars). *« Il est encore plus utopique de croire qu'on pourrait aisément, en cas d'abandon de la conscription, créer de toutes pièces un service civil »*, ajoute-t-il dans un communiqué, et il conclut : *« Ce qu'il faut aujourd'hui par priorité, c'est arrêter le démantèlement de nos armées et redonner confiance aux responsables militaires. »*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5988

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II							■		
III				■					
IV					■				
V		■							■
VI				■					
VII			■				■	■	
VIII									
IX					■				
X				■				■	
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Qui peut avoir l'air juteux. – II. Est fourni par la défense. Parfois devant le total. – III. Partie serrée. Un bâtiment réservé en grande partie pour les animaux. – IV. *Solidement* bâti. Peut retenir la mine. – V. Une maigreur inquiétante. – VI. Utile pour le golfeur. Salé, à la Réunion. – VII. Symbole. N'est pas à mettre dans une *bibliothèque* scientifique. – VIII. Agir comme celui qui s'est trompé plus d'une fois. – IX. Vit sur un grand pied. En Espagne. – X. D'un auxiliaire. Peut marcher sur la tête. – *XI. Douches* sans savon.

VERTICALEMENT

1. *Endroit où ça réfléchit* beaucoup. – 2. Quand on le donne, on se mouille. Continue de fumer et de *cracher.* – 3. Qui a *donc pris* sa volée. A la noix, chez le boucher. – 4. Symbole. N'est pas en première ligne. Sur Formans, pour un curé. – 5. D'un verbe actif. En Allemagne. *Eau.* – 6. L'art de préparer les saucisses. – 7. Fit l'appel. Une astuce. – 8. A la peau dure quand il est de mer. Participe. – 9. Peut s'inquiéter quand il y a un mieux. Accompagnés de légumes.

Solution du problème nº 5987

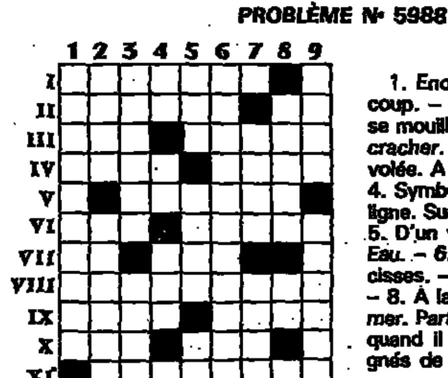
Horizontalement

I. Inhalées. – II. Veinardes. – III. Rude. Rime. – IV. Ote. Téter. – V. Gruyère. – VI. Ness. Ube. – VII. Harem. – VIII. Sa. Caisse. – IX. Sébile. On. – X. Ere. Lit. – XI. Sec. Elans.

Verticalement

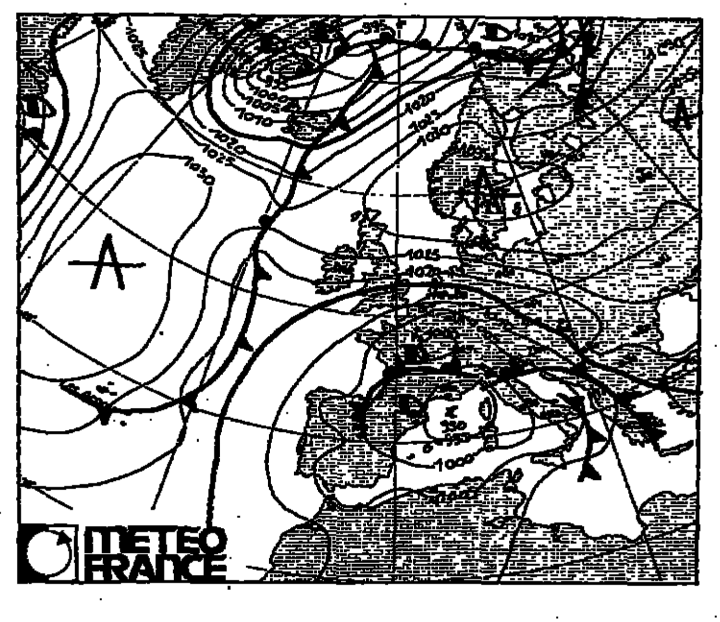
1. Ivrognesses. – 2. Neutre. Aéré. – 3. Hideuse. Bec. – 4. Ane. Ys. Ci. – 5. La. Té. Halle. – 6. Errer. Aïe ! – 7. Editeurs. La. – 8. Sème. Besoin. – 9. Serrements.

GUY BROUTY

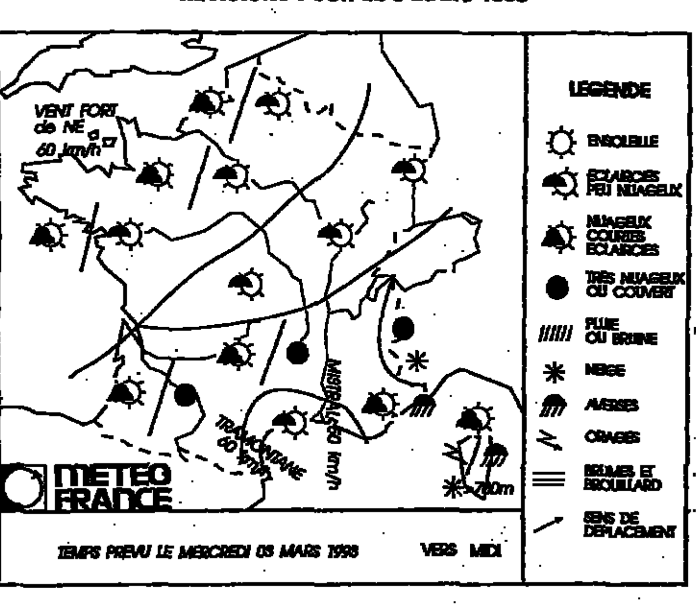


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 MARS 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 3 MARS 1993



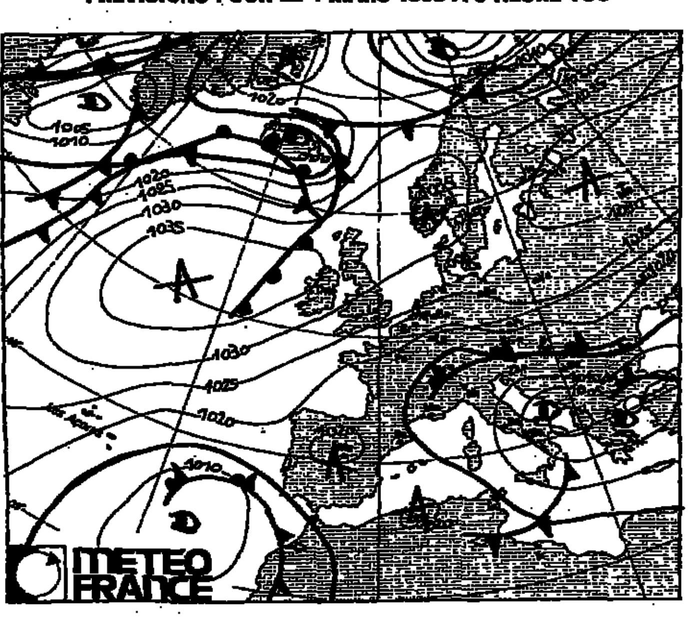
Eclaircies sur le Nord-Ouest. Ciel chargé sur le Sud-Est. – De l'Aquitaine à Rhône-Alpes à la Méditerranée, le ciel restera couvert à l'exception du golfe du Lion où le mistral et la tramontane amèneront de belles éclaircies. Des chutes de neige se produiront encore sur les reliefs en matinée. Elles seront plus marquées et plus durables sur la Corse et les Alpes frontalières. On aura des averses orageuses sur la Côte d'Azur et la Corse.

De Poitou-Charentes au Nord-Est les éclaircies timides le matin s'élargiront l'après-midi. C'est des Pays-de-Loire à la région parisienne et au Nord que le soleil sera le plus généreux. Par contre, le long des côtes de la Manche le vent de nord-est maintiendra un temps souvent gris.

Les températures minimales seront le plus souvent proches de 0 degré dans l'intérieur. Elles seront comprises entre 2 et 4 degrés près des côtes de la Manche, entre 4 et 8 près de la Méditerranée.

L'après-midi, il fera généralement entre 4 à 8 degrés, jusqu'à 12 près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 4 MARS 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 2-3-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-3-1993 à 18 heures TUC et le 2-3-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	13	7	P
BIARRITZ	8	0	*
BORDEAUX	4	1	*
BOURGES	4	0	C
BREST	3	0	C
CAEN	5	1	C
CHERBOURG	5	3	C
CLERMONT-FER.	0	–2	C
DIJON	2	–2	C
GRENOBLE	4	0	C
LILLE	3	1	C
LIMOGES	0	–1	C
LYON	1	–1	B
MARSEILLE	6	3	P
NANCY	3	0	C
NANTES	7	1	C
NICE	14	11	C
PARIS-MONTS.	5	1	C
PAU	6	–2	C
PERPIGNAN	3	1	P
POINTE-A-PITRE	29	21	D
RENNES	6	2	C
ST-ETIENNE	–1	–2	C
STRASBOURG	4	3	C
TOULOUSE	1	–1	C
TOURS	4	0	C

ÉTRANGER			
ALGER	12	3	D
AMSTERDAM	4	0	N
ATHÈNES	14	7	D
BANGKOK	35	25	C
BARCELONE	3	1	N
BELGRADE	6	1	C
BERLIN	5	–1	C
BRUXELLES	2	1	N
COPENHAGUE	2	–1	C
DAKAR	23	18	D
GENÈVE	2	–3	C
ISTANBUL	7	3	B
JÉRUSALEM	24	11	N
LE CAIRE	31	16	D
LISBONNE	10	3	D
LONDRES	6	3	C
LOS ANGELES	14	8	D
LUXEMBOURG	4	0	C
MADRID	6	0	C
MARRAKECH	13	8	C
MEXICO	23	10	N
MILAN	5	3	P
MONTRÉAL	–3	–14	C
MOSCOU	–3	–12	*
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	27	10	D
NEW-YORK	1	–5	D
PALMA	9	–2	D
PÉKIN	9	–5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	9	C
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	12	–2	D
SINGAPOUR	29	23	P
STOCKHOLM	0	–4	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	12	3	N
TUNIS	17	7	C
VARSOVIE	2	–7	D
VENISE	8	6	P
VIENNE	5	–1	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Une loupe dans les sables

DES cadavres dans les chemins creux, des cimetières, des parents accablés de douleur, des témoignages, authentiques ou reconstitués, de vaillants gendarmes, de dignes magistrats : ayant forcé la porte des palais de justice, TF 1 et l'ineffable Jacques Pradel s'emparaient en direct de dossiers judiciaires non élucidés. Une petite fille inconnue avait été retrouvée sur un bas-côté d'autoroute.

Quelqu'un, ce jour-là, sur cette autoroute, avait-il remarqué quelque chose ? Une autre petite fille avait été enlevée à la sortie de l'école, et son corps retrouvé trois mois plus tard. Des souvenirs tardifs allaient-ils se réveiller ? « Témoin n° 1 » était si attendue, ses dérapages éventuels guettés avec tant de vigilance, qu'on en remarqua d'abord les ostensibles glissières de sécurité : pas de diffusion en direct des appels téléphoniques, pas de photo de criminel présumé, rien qui puisse prêter le flanc à l'accusation de délation, que redoutaient par-dessus tout les producteurs de l'émission.

Pourtant, de quoi d'autre s'agissait-il, sous une forme impersonnelle, soumoise ? Et faut-il, d'ailleurs, le reprocher ? Si les enfants assassins présumés du garçonnet de Liverpool ont été si rapidement retrouvés, c'est grâce à une émission de télévision. Au nom de quoi décider de se priver de ce moyen-là ? *« Ne pas savoir, c'est le pire »*, vint dire le père d'une petite victime qui, lui, avait connu dans le détail les tourments infligés à son enfant. Certes, on sait qu'il n'est rien de plus fragile, de plus friable, qu'un témoignage. On sait sur quels sables mouvants est construite la mémoire humaine. Mais si la moindre chance existe de faire enfin se refermer une blessure, au nom de quoi la refuser ?

Le malaise suscité par « Témoin n° 1 » vint d'ailleurs, de ces nauséeuses reconstitutions auxquelles on ne parvient pas, décidément, à s'habituer. On avait mal pour les parents d'une fillette, de les voir rejouer dans le bureau du juge, devant les caméras, la scène de leur déposition après la disparition – *« elle portait un anorak de telle couleur »*, etc. C'est pour nous, le public, qu'on avait amené à cette comédie ces parents effondrés ? On aurait bien aimé voir Jacques Pradel et les responsables de TF 1 le lendemain. Que scruteraient-ils, avec leurs grosses loupes toutes neuves de détectives ? De quoi débattraient-ils ? Qu'est-ce qui déciderait de la poursuite ou de l'arrêt de l'expérience ? Les nouveaux indices recueillis, ou la qualité du spectacle et la courbe d'audience ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ *signalé dans « le Monde radio-télévision »* ; □ *Film à éviter* ; ■ *On peut voir* ; ■■ *Ne pas manquer* ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 2 mars

TF 1

20.55 Sport : Football. Coupe de l'UEFA, quart de finale aller : Real de Madrid-Paris-Saint-Germain, en direct de Madrid. Coup d'envoi à 21 h 15.
23.05 Côté enfants.
23.10 Magazine : Durand la nuit.
Y a t-il un scandale de la bouffe en France ?
1.05 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Les Mille et Une Nuits. ■ De Philippe de Broca (1989) (2e partie).
22.25 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Moi est un autre : les jumeaux. Reportages : Modesto et Erlys, de Marie-Monique Robin ; Sœurs ennemies, d'Amélie Develay ; Quadruples, d'Amélie Develay et Ariel Piasecki ; Les Yorubas sont bénis des dieux, de Patrick Boitet.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin (14e épisode).
21.35 ▶ Documentaire : Planète chaude. 17 octobre 1961 : une journée portée disparue, de Philip Brooks et Alan Hayling.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Téléfilm : Le Siècle des Lumières. Les Feux de la Révolution (1re partie).
0.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Le Parrain 3. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1990).
23.15 Flash d'informations.
23.25 Cinéma : *Docteur Norman Bethune.* ■ Film franco-sino-canadien de Phillip Borsos (1991).

ARTE

20.45 Moyen métrage : *Spaghetti clandestini.* De Jenny et Bernd Schütze.
21.20 Reportage : Bella Italia mia. De Carlota Tagliarini (15 min).
21.45 Reportage : La Double Italie. De Carlo Cresto Dina et Franco Fornaris.
22.15 Reportage : A la recherche de Don Camillo et Peppone. De Sabine Lehmann. *Brescello, le village où fut tourné* Don Camillo.
22.30 Orlando contre la Mafia. Interview de Leoca Orlando, ancien maire de Palerme.
22.40 *Marie Segni.* Interview sur la réforme constitutionnelle.
22.45 Téléfilm : Mery pour toujours. De Marco Risi.

M 6

20.35 Le Mardi, c'est permis.
20.45 Téléfilm : Le Voyage dans le temps. D'Alister Smart.
22.25 Série : Amicalement vôtre.
23.25 Série : Soko, brigade des stups.
0.20 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Orphée ou la réalité : les expériences vécues près de la mort.
21.30 Débat. Quand les parents sont en prison, ou comment maintenir le lien. Avec Monica Gicquel, Alain Bouregba, Marie-France Blanco, Sœur Anne, Annie Zamponi, Colette Oper.
22.40 Les Nuits magnétiques. Exil de la langue, langue de l'exil : l'enclave roumaine.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 février salle Olivier-Messiaen) : Quintette à cordes en ut majeur K 515, de Mozart ; Quintette à cordes en sol majeur op. 111, de Brahms, par Bertrand Walter, Florence Binder, violons, Nicolas Bône, Christine Jaboulay, altos, Nadine Pierre, violoncelle.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. La Traviata, extraits, de Verdi.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Ainsi la nuit. Quatuor pour piano et cordes n° 2 en mi bémol majeur K 493, de *Mozart ; Quatuor à cordes n° 72 en ut* majeur op. 74, de Haydn ; Bagatelles pour piano en ut mineur op. 119, de Beethoven.
0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 3 mars

TF 1

14.35 Club Dorothée.
17.25 Série : Premiers baisers.
17.50 Côté enfants (et à 22.20).
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité Dominique Bromberger.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.05).
19.50 Tirage du Loto (et à 21.15).
19.55 Journal et Météo.
20.20 Sport : Football. Coupe d'Europe des clubs champions : CSKA Moscou-Olympique de Marseille, en direct de Berlin ; A 22.25, meilleurs *moments du match* FC Porto-Milan AC ; A 23.30, résumés des matches FC Bruges-Glasgow Rangers et PSV Eindhoven-IFK Göteborg.
0.10 Journal et Météo.
0.15 Série : Intrigues.
0.40 Documentaire : La Saga de la chanson française. Serge Gainsbourg.

FRANCE 2

15.10 Variétés : La Chance aux chansons. Les derniers adieux de Georgette Plana.
16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.40 Feuilleton : Beaumanoir.
17.05 Magazine : Giga. Reportages ; Quoi de neuf docteur ? ; Happy Days ; La Fête à la maison ; Major Dad.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Téléfilm : La Tricheuse. De Joyce Bunuel.
22.25 Première ligne. Justice en France : chronique de la justice ordinaire. 1. Des juges et des hommes, documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé. *A Châlons-sur-Marne.*
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.
16.25 Big Bang. Peter Pan ; Il était une fois les Amériques : Simon Bolivar ; Tifou.
17.25 Magazine : Fractales. Dossier : Astronomie, les yeux dans les étoiles.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Bazar du bonheur*, de Franz Hessel.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada, en direct, en collaboration avec *Marie-Claire*. Sid'amour, le sexe au temps du sida. Invités : Alfred Spira, épidémiologiste à l'INSERM ; Claude Got, professeur d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Paris-Ouest, chef de service à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne, auteur *de la Santé* ; Arnaud Marty-Lavauzelle, président d'AIDES ; Pascal de Duve, ancien professeur de philosophie, malade du sida, auteur de *Cargo vie*. Reportages : L'amour chez les cadres, de Gaëlle Montlahuc et Philippe Ody ; Sexe et sida à l'école, de Bernard Vaillot et Christian Durand.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Sport : Voile. Défi Charal.
23.05 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.30 ▶ Téléfilm : L'Arbre de la discorde. De François Rossini.
17.10 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux (rediff.).
17.55 Sport : Football. Quart de finale aller de la Coupe de l'UEFA : Auxerre-Ajax Amsterdam, en direct d'Auxerre.

En clair jusqu'à 21.00

20.15 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano. Spécial Madonna.
21.00 Cinéma : Pulsion homicide. ■ Film américain de Graham Baker (1984).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Predator 2. □ *Film américain de Stephen Hopkins (1990)* (v.o.).
0.20 Cinéma : Le Juge et l'Assassin. ■■■ Film français de Bertand Tavernier (1974).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
17.55 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Uff Merbold/Peter Mooleitner.
19.30 Documentaire : Le Chamane et son Apprenti. De Howard Reid.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : *Notes personnelles I, II.* De Roland Zag.
22.15 Musique : Une leçon particulière avec Nikita Magaloff. De Thierry Benizeau.
23.10 Documentaire : L'Enfant aveugle. *De Johan Van Der Keuken.*
0.05 Magazine : Mégamix. (52 min, rediff.).

M 6

15.25 Magazine : Fréquenstar. Jacques Dutronc.
16.30 Magazine : Nouba.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Booker.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.40). *Une xylothèque unique au monde.*
20.45 Téléfilm : Pour le meilleur et pour le pire. De Clive Donner
22.35 Téléfilm : Violences conjugales. D'Anwar Kawadri.
0.00 Magazine : Vénus.
0.30 *Informations :* Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Livres de la mémoire.
21.28 Poésie sur parole.
21.32 *Correspondances.* Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre. 2. L'anthropozoologie.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les gens de Béchar.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Renaud Camus (Voyageur en automne).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 11 octobre 1992 lors du *Festival de l'Abbaye d'Ambronay)* : *Athalie*, drame biblique, de Mendelssohn, par le Chœur de l'Orchestre national de Lyon, la Philharmonie de Lorraine, dir. Bernard Têtu.
21.45 Concert (donné le 7 février, salle Olivier-Messiaen) : La Nuit du sortilège, de Manoury ; Dynamique des fluides, de Murail ; Symphonie *en douze mouvements*, de Gaibaidoulina, par l'Orchestre national de France, dir. David Robertson.
23.09 Feuilleton : Maldoror.
23.19 Ainsi la nuit. Sonate en trio en la mineur, de C. P. E. Bach ; Les Sept Dernières Paroles du Christ, de Haydn ; Nacht und Träume D 827, de Schubert.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales.

Le Monde

L'affaire du sang contaminé

Le parquet général s'oppose à la mise en liberté du docteur Garretta

La treizième chambre de la cour d'appel de Paris se prononcera, le 8 mars, sur la demande de mise en liberté présentée par le docteur Michel Garretta, condamné le 23 octobre 1992 à quatre ans de prison par la seizième chambre correctionnelle de Paris.

A l'audience du 1er mars, le parquet général a requis le maintien en détention de l'ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), qui comparaîtra dans deux mois devant la même juridiction d'appel pour être à nouveau jugé sur son rôle dans la contamination des hémophiles par le virus du sida.

Chacun a son regard. Me François Morette parle de présomption d'innocence, et l'avocat général, Christine Thin, évoque le trouble à l'ordre public. Pour le magistrat, si le docteur Garretta est en détention, c'est parce qu'il était aux Etats-Unis le jour du jugement et, si la condamnation prononcée par le tribunal est remise en question par l'appel du parquet, le mandat d'arrêt a gardé toute sa force. Mme Thin doute des garanties de représentation, mais surtout elle estime qu'*«on ne comprendrait pas que la cour décide cette mise en liberté»*. Ce «on», Me Morette lui donne un nom : *«C'est derrière l'opinion publique que se retranche l'accusation»*, proteste l'avocat.

Cette opinion publique n'avait pas ménagé son client bien avant qu'il comparaisse en correctionnelle, et Me Morette estime que cela n'a pas empêché qu'il se présente libre au tribunal, sans que l'ordre public en soit troublé. Et si l'on doit parler de trouble à l'ordre public, l'avocat se demande s'il ne faut pas plutôt le voir dans l'attitude d'anciens ministres *«qui, actuellement, se promènent avec leur prescription en bandoulière»*, ou dans le comportement de ceux qui, comme MM. Jacques Médecin ou Jean-Michel Boucheron, se sont réfugiés en Amérique latine.

«Et ceux qui ont le sida?»

Son client étant spontanément revenu se constituer prisonnier, Me Morette y voit la meilleure garantie de représentation. Et, pour lui, le mandat d'arrêt, qui ne donne aucun motif, constitue *«une lettre de cachet»*. Enfin, son dernier argument est fondé sur des conditions matérielles : le procès en appel étant prévu pour six semaines, l'avocat estime que son client ne sera pas en mesure d'exercer normalement sa défense avec les contraintes exigées par la détention.

Un raisonnement repris par le docteur Garretta, qui s'exprime en dernier, plaidant sa cause d'une voix brisée par l'émotion. Très amaigri, l'ancien directeur général du Centre national de transfusion sanguine s'avance vers la cour : *«J'ai eu beaucoup de mal à me faire entendre jusqu'ici. Je n'ai jamais pris une décision qui soit contre ma conscience. Durant ma vie professionnelle, j'ai toujours pris les décisions dans l'intérêt du malade.»* Puis il cesse de parler à la première personne : *«En vingt ans de transfusion française et internationale, on a sauvé beaucoup de vies»* ; et de la même façon il admet : *«On a commis des erreurs.»* Mais revenant à la première personne, il évoque sa condamnation : *«En octobre 1992, j'ai été écrasé par la décision. Je n'avais plus le courage de me battre. C'est pour cela que je n'ai pas fait appel.»*

C'est le parquet qui a relevé appel, obligeant le docteur Garretta à comparaître à nouveau – bien qu'il soit condamné au maximum de la peine – afin que l'affaire soit rejugée dans son ensemble. Aujourd'hui, le médecin y voit un espoir : *«On m'a donné l'occasion d'espérer être écouté. Je crois que la justice c'est la recherche de la vérité, pas celle d'un coupable.»* Aussi, il voudrait être libre, le temps de son procès, car, dit-il, *«on ne peut pas préparer sa défense dans les conditions physiques, morales et matérielles qui sont celles de la détention»*. Il laisse un silence, immédiatement occupé par une voix féminine qui crie du fond de la salle : *«Et ceux qui ont le sida?»* La réponse du docteur Garretta est presque inaudible lorsqu'il s'adresse à cette voix anonyme pour dire : *«Je suis profondément meurtri par ce drame. Ce n'est pas parce que j'en souffre et ce n'est pas en me faisant souffrir qu'on leur rendra la paix et la vérité.»*

MAURICE PEYROT

Le financement public des partis

Le Conseil d'Etat donne raison aux écologistes

Le Conseil d'Etat a donné raison aux écologistes contre le gouvernement : ils pourront toucher un peu de la manne que l'Etat va accorder en 1993 aux partis politiques, moins qu'ils ne l'espéraient, mais plus que ne l'avait prévu le premier ministre. La loi de 1990 sur les financements politiques a prévu qu'à l'avenir l'aide accordée par l'Etat aux partis ne sera plus attribuée seulement en fonction du nombre des parlementaires adhérant à chacun d'entre eux, mais, aussi, au prorata de leurs résultats électoraux, lors de chaque renouvellement général de l'Assemblée nationale.

Concrètement, la dotation fixée tous les ans dans la loi de finances sera divisée en deux parts égales. La première sera répartie proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chaque parti au premier tour des élections, à condition qu'ils aient présenté au moins cinquante candidats – ce qui explique l'émergence de nouveaux «partis» à l'occasion de ces élections législatives. L'autre moitié continuera à être répartie en fonction du nombre de députés et de sénateurs déclarant, à l'automne, adhérer à un parti ou à un autre. Mais depuis la loi anti-corruption, votée à la fin de la dernière session, seuls les partis bénéficiaires de la première partie de la dotation auront droit à la seconde.

Un tiers au prorata des résultats électoraux

Habituellement, la dotation de l'année est répartie par un décret du premier ministre fin février ou début mars. La loi de 1990 ayant décidé que le nouveau système n'entrerait en vigueur qu'après *«le prochain renouvellement intégral de l'Assemblée nationale»*, M. Bérégovoy avait estimé, en s'appuyant sur l'avis des juristes du secrétariat général du gouvernement, que la dotation de 1993 devait être attribuée selon le système ancien, puisque, au moment de la répartir, on ne connaîtrait ni les résultats des élections législatives ni les affiliations partisanes des nouveaux députés.

Cette interprétation avait été contestée par les Verts et par *Génération Ecologie* (*le Monde* du 28 janvier), qui, ayant besoin de la promesse de cet argent pour financer leur campagne, avaient décidé de saisir le Conseil d'Etat. Le premier ministre avait soumis, lui aussi, son projet de décret à cette assemblée. Celle-ci a rendu son avis le 26 février, et le chef du gouvernement, comme il s'y était engagé, est résolu à le suivre.

Le Conseil estime que, pour la part de la dotation correspondant au premier trimestre de l'année, soit 25 %, il ne peut être tenu compte que du système ancien, c'est-à-dire des adhésions signifiées par les parlementaires à l'automne dernier. Pour les 75 % restants, une moitié devra être attribuée en fonction des résultats des élections de mars prochain, l'autre moitié, soit 37,5 % du total, devant l'être en fonction des choix effectués par les députés et les sénateurs en novembre 1992.

Concrètement, ce sont donc 62,5 % de la dotation pour 1993, soit 367,5 millions de francs, qui seront répartis en fonction de la composition du Sénat et de l'Assemblée nationale sortante. Le reste, soit 230,5 millions, sera distribué par un autre décret, suivant les résultats obtenus par les partis ayant présenté plus de cinquante candidats le 21 mars.

THIERRY BRÉHIER

Soixante-dix personnes barricadées à Waco au Texas

Les policiers fédéraux font le siège de la propriété de la secte des Davidians

Environ soixante-dix personnes étaient toujours barricadées, mardi 2 mars, à l'intérieur de la propriété de la secte des Davidians à Waco (Texas). Huit otages, notamment des enfants, ont été remis aux forces de l'ordre depuis le début du siège, dimanche 28 février. L'assaut avait été donné par une centaine de policiers du FBI et du Bureau fédéral de l'alcool, du tabac et des armes pour saisir l'arsenal de la secte et arrêter son «chef religieux», Vernon Howell.

Au cours de deux fusillades, intervenues aux premières heures du siège, six personnes (dont quatre policiers et deux membres de la secte) ont trouvé la mort (*le Monde* du 2 mars). Le FBI a fait venir de Quantico (Virginie) son unité d'élite spécialisée dans la libération d'otages.

Interrogé au téléphone par la chaîne CNN, Vernon Howell, dit David Koresh, trente-trois ans, a répété à plusieurs reprises : *«Si la Bible dit vrai, alors je suis le Christ»*. Puis il est revenu sur les circonstances de l'action policière, préparée de longue date : *«Ils ont commencé à me tirer dessus. Je suis tombé en arrière sur la porte et les balles ont commencé à traverser la porte. Alors j'ai crié : «Allez-vous en, il y a des femmes et des enfants ici! Discutons.»* Howell poursuit : *«Il y a beaucoup d'enfants ici. J'ai eu beaucoup de bébés ces deux dernières années. C'est vrai que j'ai beaucoup d'enfants et beaucoup de femmes aussi.»* Mardi matin, les négociations se poursuivaient avec le chef de cette secte, afin qu'il libère les otages et accepte de se rendre. Citée dans cette affaire, l'Eglise adventiste du Septième jour a immédiatement pris ses distances avec les Davidians, qui se sont séparés de cette Eglise protestante officielle au début des années 30.

Une dissidence de l'Eglise adventiste

Le schisme a suivi la démission contrainte de Victor Houteff de son ministère de Los Angeles en 1929. Houteff, sa veuve, plusieurs membres de la famille Roden ont successivement dirigé la secte, jusqu'à la prise de pouvoir, en 1988, par Vernon Howell, chassé de sa congrégation adventiste de Tyler au Texas. La même année, il avait été acquitté après une fusillade avec George Roden, provoquée par un conflit pour la propriété du Mont-Carmel située près de Waco.

Les Adventistes du Septième jour sont sept millions dans le monde, dont un million en Amérique du Nord. Ils préconisent une vie familiale stricte et la soumission aux autorités publiques, observent le «sabbat» du septième jour, croient dans un deuxième avènement du Christ et prêchent la non-violence.

SOMMAIRE

DÉBATS

Big Bang : «Quelle refondation pour le socialisme français?», par Alain Bergounioux et Gérard Grunberg 2

ÉTRANGER

Colombie : Medellin à feu et à sang.. 3
Les difficultés de l'ONU au Cambodge 4
Les premiers parachutages de vivres en Bosnie-Herzégovine auraient manqué leurs cibles 5
L'ouverture du procès de Toto Riina 5
Irak: des centaines de Chiites auraient été exécutés dans des «camps de la mort» 6

POLITIQUE

La campagne pour les élections législatives : un entretien avec M. Chevènement 7
Les dirigeants de la Polynésie française se félicitent du rejet de l'indépendance par M. Mitterrand . 10

SOCIÉTÉ

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale........ 10
Au soir de l'enterrement du petit James, près de Liverpool, la Grande-Bretagne s'inquiète pour son «état moral» 10
La lutte contre l'alcoolisme 14
Education : timides mesures en faveur des enseignements artistiques 14
Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : «Coin du bois» 14

SCIENCES ◆ MÉDECINE

• Crimes de jeunesse • Deux bateaux romains mis à jour à Marseille • Lavoisier rentre à l'Académie • La fin du supplice de Tantale norvégien .... 11 à 13

CULTURE

Chanson : Reggiani, hier comme aujourd'hui 16
Musiques : Elvis Costello, le classique pop 16

ÉCONOMIE

British Gas serait fractionné en douze compagnies régionales .. 18
Crise de la pêche : le défi à la mort d'un bateau sans équipage......... 19
Un milliard de francs pour le Comptoir des entrepreneurs..... 20

COMMUNICATION

En Bourgogne, l'agence «audio» Canal A à la conquête du marché des radios associatives 22

INITIATIVES

• Dossier : développer les services • Santé : difficile remise en question de l'organisation du travail à l'hôpital • Lutter contre la «balkanisation sociale» • Tribune : «Hoover : une sacrée affaire», par Gérard Lyon-Caen .... 25 à 38

Services

Abonnements........ 13
Annonces classées 19
Carnet........ 22
Marchés financiers .... 20 et 21
Météorologie 23
Mots croisés 22
Radio-télévision 23
Spectacles........ 15

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Initiatives» folioté de 25 à 38

Le numéro du « Monde » daté 2 mars 1993 a été tiré à 510 922 exemplaires.

Mort du poète Jean Tortel

Espaces du regard

Le poète Jean Tortel est mort à Avignon, où il résidait, lundi 1er mars. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans. En 1990, le Grand prix national de poésie avait couronné l'ensemble de son œuvre

L'œuvre de Jean Tortel occupe dans le paysage poétique français de ce siècle une place beaucoup plus importante qu'il n'y paraît. La notoriété n'a peut-être pas suivi, comme il arrive souvent. Il n'empêche : aux côtés de Guillevic, d'André Frénaud et même de René Char, il a donné, par la poésie, un accès irremplaçable au monde visible et sensible. Moins lapidaire que le premier, moins métaphysicien que le deuxième, il évite, à la différence du poète de *Fureur et mystère*, certaines tentations sentencieuses. Il faut encore citer, dans la proximité de Tortel, les noms de Jean Follain et surtout de Francis Ponge. Avec ce dernier, il partage le goût et l'intelligence de la langue, de son aptitude à rendre quelque chose de la présence du réel.

Comme René Char, Jean Tortel est un homme du Sud, enraciné dans sa terre. Il est né dans le Vaucluse, à Saint-Saturnin-lès-Avignon, en 1904, de parents instituteurs. Receveur de l'enregistrement à Gordes, où il se marie en 1926, il passe sa vie entière sous cette lumière méditerranéenne qui imprègne sa poésie. C'est en 1931 que paraît son premier recueil, *Cheveux bleus*. A partir de 1938, il participe à l'aventure des *Cahiers du Sud*, avec Jean Ballard, Léon-Gabriel Gros et Joë Bousquet. Il découvre à cette époque les richesses de la poésie préclassique française, Malherbe, Scève (auquel il consacrera un essai en 1961). Les titres des livres de poèmes de Jean Tortel situent bien la nature de son art poétique : *Relations* (1968), *Limites du regard* (1972), *Instants qualifiés* (1973), chez Gallimard ; *Des corps attaqués* (1979), *Arbitraires Espaces* (1986), *Précarités du jour* (1990), chez Flammarion, pour ne citer que les plus récents.

Jean Tortel, et ce n'est pas son moindre mérite, ne s'est jamais installé dans une forme, ou dans des formes immuables. Sa modernité, il a su l'affirmer en actes, par le mouvement et la métamorphose constante de son écriture. Son influence parmi les poètes plus jeunes témoigne de cette modernité.

La sécheresse n'est, dans la poésie de Tortel, qu'apparente. Elle est le moyen de contourner les tentations d'un lyrisme qui ne parvient pas à se contrôler. La sensualité, l'amoureux regard, l'attention à toutes les vibrations du réel, donnent à la voix du poète une tonalité que le formalisme n'entrave jamais.

«Le dehors est masse taillée / Par l'aveuglante vitre où se cassent / Plusieurs soleils non acceptables / Les yeux saignant / le regard découpé.» (*Les Saisons en cause*, Ryoan-ji, 1987.) En 1991, Jean Tortel publiait un journal poétique, *Progressions en vue de* (Maeght Editeur), dernier signe d'un regard en éveil.

PATRICK KÉCHICHIAN

Un nouveau «trois étoiles» au Michelin

Pierre Gagnaire, au centre de la table

Alors que le chef du Moulin de Mougins, Roger Vergé, perd une étoile, l'édition 1993 du Guide Michelin en donne une troisième à Pierre Gagnaire, de Saint-Etienne. Il reste ainsi dix-neuf inscrits au gotha de la cuisine française.

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

A quarante ans, *«après un long bout de chemin dans le monde de la cuisine»*, Pierre Gagnaire a ressenti le besoin de prendre du recul. Depuis quelques mois, il a planté le décor de son restaurant dans une maison des années 30, à l'écart du centre de Saint-Etienne. Orné d'une fresque que l'ancien propriétaire avait fait réaliser à la gloire de la gastronomie, cet hôtel particulier, style arts déco, a été confié aux designers Marcelo Joulia et Alain Reck.

«Nous avons voulu parler de l'essentiel, créer un espace centré sur la cuisine, souligne Pierre Gagnaire. *Sans chercher à éblouir, sans détourner l'attention du centre de la table.»* Chef de file d'une *«cuisine sans contraintes»*, Pierre Gagnaire tient à *«donner du plaisir»* et pour cela compose des plats d'humeur joyeuse : *«Ce qui m'intéresse, c'est la palette que je m'offre et la manière dont je vais en jouer.»*

L'enfant d'Apinac, un village des monts du Forez, conserve de sa jeunesse une grand-mère qui tenait l'Auberge du fer à cheval. Il a hérité du restaurant de son père, comme, à la campagne, le fils aîné reprend naturellement la ferme parentale : *«J'ai appris ce métier auprès de vrais professionnels, un peu tristes, un peu routiniers.»* Depuis, il a cherché à rendre sa cuisine *«imprévisible»*, *«émotionnelle»*.

Il a trouvé dans cette recherche les références d'une ville, Saint-Etienne, une cité qui *«n'est pas gagnée par les excès»*, *«où l'on sait raison garder»*. Il sait encore s'octroyer trois quarts d'heure de marché buissonnier pour acheter des «barabans», comme on appelle ici les vulgaires pissenlits. S'il a passé, il y a dix ans, un contrat avec une chaîne d'hôtels japonaise, c'est *«pour faire passer un message»* : *«inciter à travailler les produits du cru.»*

VINCENT CHARBONNIER

► **Le restaurant de Pierre Gagnaire est situé 7, rue de la Richelandière, à Saint-Etienne. Tél : 77-42-30-90.**

► **Guide Michelin 1993, 130 francs.**

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : rétrospective Luis Bunuel à Paris

Serge Silberman a été le producteur de Bunuel pour cinq films entre 1964 et 1977, du *Journal d'une femme de chambre* à *Cet obscur objet du désir*. Il raconte Bunuel au moment où a lieu à Paris une importante rétrospective du cinéaste espagnol. Egalement *dans le supplément : le festival de jazz «Banlieues bleues»* en Seine-Saint-Denis, et un entretien avec Luc Bondy, qui met en scène *John Gabriel Borkman*, d'Ibsen, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe.

Le Monde

INITIATIVES

Développer les services

Après les «petits boulots», voici la piste économique. Du social aux loisirs, les secteurs se renvoient la balle. Le travail se cacherait dans la valeur ajoutée...



CINQ ans après Philippe Séguin, presque à la même date et dans des circonstances identiques, Martine Aubry a relancé le débat sur les emplois de services. En janvier, le ministre du travail organisait un colloque sur ce thème. Passionnant, comme l'avait été celui de décembre 1987, qui s'était tenu à l'OCDE, à une époque où «l'exemple américain» fascinait tout le monde.

Jusque dans leur répétition, les deux événements se ressemblent. Quand le chômage se maintient à un niveau élevé ou augmente, on *cherche des solutions pour sortir d'une situation* reconnue comme structurelle. Puisque l'emploi industriel diminue, et n'absorbe pas le trop-plein de main-d'œuvre, pourquoi ne pas explorer ce «gisement» que pourrait constituer le développement des services, notamment ceux rendus aux particuliers? Il y aurait des dizaines de milliers d'emplois possibles avec l'aide aux personnes âgées, la garde des enfants, les livraisons à domicile, etc.

A partir de cette intuition, les arguments avancés ne manquent pas de poids. La population vieillit et des besoins nouveaux apparaissent que le pouvoir d'achat des retraités pourrait financer. Avec l'accroissement du travail féminin, des éléments de la vie familiale pourraient être pris en charge différemment. Compte tenu de l'évolution des modes de vie, des tâches deviennent des contraintes et l'aspiration aux loisirs s'amplifie. Oui, mais voilà... Tout se complique, juste après l'énoncé de principe. Vaste, en théorie inépuisable, le champ à explorer demeure flou. Certes latente, la demande n'est pas solvabilisée, comme disent les experts. En parallèle, l'offre n'est pas davantage structurée. Il y a même une confusion voire une contradiction, à vouloir faire assurer ces nouveaux emplois, de confiance, par des chômeurs en insertion. Enfin, et Philippe Séguin avait buté sur cette difficulté, le risque est grand de voir l'opinion récuser ces «petits boulots». Un peu à la manière de Michel-Edouard Leclerc, à l'opposé de ce qui se passe au Japon.

DÈS lors, cela justifie le long intermède. Bien que l'idée soit jugée bonne, elle a connu peu d'applications concrètes, sauf marginalement, comme ce fut le cas avec les associations intermédiaires et quelques autres initiatives. Il fallut même attendre la fin 1991 pour que soient lancés les emplois familiaux, bénéficiant d'un crédit d'impôt, et dont on ne peut *pas dire que les 145 000 bénéficiaires, en 1992,* ne travaillaient pas précédemment.

Aujourd'hui, après avoir tant attendu une issue au chômage, chacun se convainc progressivement qu'aucune voie ne doit être abandonnée. Résolument, c'est l'option économique qui a été retenue, plutôt que celle du rêve, ne serait-ce que pour démontrer la faisabilité du recours aux services. Des chefs d'entreprise, dont Antoine Guichard (Casino), Philippe Lemoine (Galeries Lafayette), Philippe Francès (Darty) et... Edmond Maire (président du VVF) ont été associés à la réflexion, ainsi que des responsables de collectivités locales (Bordeaux, Strasbourg, et Georges Chavannes, maire d'Angoulême). Ceux-là, et quelques autres, ont accepté de participer à un Comité de parrainage, chargé, comme précédemment pour les entreprises d'insertion, d'initier un mouvement.

Au-delà des péripéties gouvernementales, la tentative sera-t-elle couronnée de succès? Quelques indices le laissent envisager, tandis que des raisonnements nouveaux se font jour. Par exemple, les Français ont renoncé à la société de consommation, et le ralentissement en ferait foi. Aux biens, ils seraient en passe de préférer les services ou, plutôt, la qualité, le confort et la commodité. De leur côté, à l'instar de Darty qui communique exclusivement sur le service, et le fournit avec le produit, les grands distributeurs sont en train de découvrir, selon l'expression de Philippe Francès, que *«la valeur ajoutée, chez nous, c'est le service»*. A les entendre, comme Antoine Guichard, l'arbitrage ne se ferait plus en faveur du prix contre le service et la chaîne IKEA s'apprêterait à abandonner son slogan, *«salut les radins»*. Attirée par des meubles bon marché, la clientèle souhaiterait désormais qu'on l'aide à les monter. Dans les stations-service *(sic)* la *réapparition de pompistes* – 50 000 postes, potentiellement – serait facilitée par le fait que la masse salariale ne représente plus que 2 % du prix du litre d'essence.

Un tel mouvement, s'il se confirmait, serait créateur d'emplois, et pas forcément sous-qualifiés. Si la bataille des prix *«passe par l'augmentation du chômage»*, comme le reconnaît un succursaliste, on peut aussi prétendre, à la suite de Mme Aubry, que le paiement des services a *«un moindre coût collectif»* que le non-emploi, supporté par l'impôt et les cotisations à l'UNEDIC, versées *«sans retour»*. Sans parler de solidarité, chacun y gagnerait en qualité de vie, surtout si, par extension, le phénomène atteignait les banques, les assurances – avec de nouveaux produits – et, bien sûr, le tourisme.

Ce serait également une façon d'enterrer un paradoxe français, qui veut que la productivité des services soit proche de celle de l'industrie. Souligné une fois de plus par un rapport du BIPE, réalisé pour l'occasion, ce facteur indéniable de la gravité du chômage en comparaison d'autres pays rend en effet la croissance de notre économie plus pauvre en emplois.

Alain Lebaube

■ **Livraison à domicile**
Emplois occasionnels
par Liliane Delwasse

■ **Le modèle japonais**
L'efficacité économique dans un souci d'équilibre social
par Philippe Pons

■ **Les syndicats intéressés, mais méfiants**
Les idées n'empêchent pas les craintes
par Marie-Béatrice Baudet
page 26

■ **Les indignations de M.-E. Leclerc**
Et la qualification?
par Marie-Claude Betbeder

■ **Service tout compris**
L'exemple de Darty
par Jean Menanteau

■ **Animateurs de piste**
Pour six mois...
par Catherine Leroy

■ **Le rejet des CES**
Le secteur public mise sur la productivité, la mission d'abord
par Valérie Devillechabrolle
page 27

SANTÉ
□ Difficile remise en cause de l'organisation du travail à l'hôpital
□ Lutter contre la «balkanisation sociale»
LIBRAIRIE
page 28
TRIBUNE
□ Hoover : une «sacrée affaire»
par Gérard Lyon-Caen
ECHOS, STAGES
page 29

DOSSIER • Développer les services

Livraison à domicile

Une source prospère pour les emplois occasionnels

LA livraison à domicile est le plus sûr moyen de créer des emplois. Le nombre de postes par franc de chiffre d'affaires est deux fois celui du commerce traditionnel, affirme Philippe Lemoine, dirigeant du groupe Galeries Lafayette, expert de la prospective technologique et auteur de l'ouvrage *le Commerce dans la société informatisée.*

Deux exemples illustrent cette constatation. Née aux Etats-Unis voilà une dizaine d'années, l'idée de livrer des pizzas à domicile a traversé l'Atlantique en 1988. En prenant la nationalité française, ce concept a fait l'objet de spécificités propres. La livraison s'effectue toujours en région urbaine et à scooter afin de respecter les délais. Spizza 30 s'engage à ne pas mettre plus de trente minutes après la commande pour livrer.

Le succès a dépassé toutes les espérances, et le chiffre d'affaires est passé de 0,6 million de francs en 1988 à 24 millions en 1989, puis 65 millions en 1990, 96 millions en 1991, pour arriver à 145 millions à la fin de 1992. Le nombre de magasins a évolué. Les 4 unités de départ sont devenues 14 au bout d'un an, 26 au bout de deux ans et 34 en trois ans.

Aujourd'hui, il existe 50 magasins Pizza 30 en France, auxquels il convient d'ajouter les 20 magasins implantés en Espagne et en Belgique. *«Chaque ouverture de magasin crée une vingtaine d'emplois. Trois ou quatre d'entre eux sont des emplois salariés à temps plein, les autres sont à temps partiel»*, explique le responsable du recrutement et de la formation. En 1992, il a recruté 120 personnes pour des postes d'assistants managers. En quatorze mois ces derniers reçoivent une formation maison de directeur de magasin. *«Nous recrutons plus un profil qu'un diplôme; mais plus de la moitié des jeunes embauchés sont titulaires d'un bac + 2. En général, un BTS d'action commerciale ou de force de vente,* souligne-t-il. *Les autres ont l'expérience du terrain le plus souvent de la restauration rapide ou de la grande distribution.»*

Du plein temps ferme

Chaque magasin a une équipe d'encadrement avec un responsable et deux ou trois assistants à temps plein. La quinzaine d'employés à temps partiel sont des polyvalents, capables d'assurer, après une formation sur le tas, les trois postes de l'entreprise. Ils accueillent les clients, c'est-à-dire prennent les commandes par téléphone, fabriquent les pizzas et les livrent. Les trois quarts des salariés sont des étudiants qui travaillent entre douze et trente heures par semaine. La livraison occupe 80 % de l'équipe. Le succès de Pizza 30 a permis aux 60 emplois de départ de devenir 500 en deux ans, puis 800 à la fin de 1992. L'objectif pour 1993 est d'atteindre 1 300 salariés. Avec ses 600 véhicules, dont 500 tournent en période de pointe, l'entreprise est le deuxième consommateur de scooters en France après La Poste. Le turnover fait partie, si l'on peut dire, des habitudes : les étudiants travaillent entre trois et douze mois et ne dépassent que rarement l'année.

Telemarket a créé moins d'emplois, mais ce sont de vrais emplois à plein temps, pas des petits boulots occasionnels : 100 en tout, pour 30 000 clients et un chiffre d'affaires de 100 millions. L'idée est née à l'époque héroïque de l'expérimentation du Minitel à Vélizy. Pour mettre du beurre dans ses épinards, un éducateur passionné de télématique et équipé d'un micro-serveur prenait une demi-douzaine de commandes par jour et s'en allait remplir les caddies et livrer lui-même les voisins du quartier avec l'aide de son épouse. On était là en plein artisanat. Le groupe Galeries Lafayette-Monoprix a repris l'affaire en 1989. Il y avait alors 25 salariés. Philippe Lemoine, responsable de la branche Services du groupe, affirme avoir privilégié la qualité de l'organisation plutôt qu'une action publicitaire forte.

Une dizaine de personnes s'occupent du contact avec la clientèle et prennent les commandes téléphoniques. Trois informaticiens gèrent le stock et s'assurent que les produits commandés sont bien disponibles. L'idéal est le «zéro manquant»; une cinquantaine de salariés appelés préparateurs sont à l'entrepôt à Orly, préparent les commandes, les rangent dans les cartons et glacières et chargent les camions. La troisième population (une trentaine de personnes) est composée de livreurs. Toute l'économie du système repose sur le calcul de l'optimisation de la tournée. 55 % des commandes sont faites par Minitel, 40 % par téléphone et 5 % par fax. Ce n'est pas une mince affaire que d'organiser en région parisienne les circuits de livraisons selon les six créneaux horaires proposés, dont le respect scrupuleux détermine la fidélité de la clientèle. Le turnover des débuts était un vrai problème. L'entrepôt avait recruté des gens sans aucune formation, totalement dénués de motivation et de notions élémentaires de service à la clientèle. Mais ce stade est dépassé.

Le client type est un couple bi-actif de 30-35 ans, aisé et doté de deux jeunes enfants. La naissance du deuxième, avec son cortège de couches, de biberons et de petits pots, met les parents devant un problème crucial d'intendance. Philippe Lemoine estime que le surcoût pour les clients n'est pas exagéré. La livraison est gratuite au-dessus de 2 000 francs et les produits reviennent entre 5 % et 10 % plus cher qu'en grandes surfaces. Pour lui, le temps global économisé se situe entre 250 000 et 300 000 heures par an. Il voit cependant beaucoup plus loin : *«Nous avons appris avec Telemarket,* explique-t-il, *à développer tous les services de livraison à domicile à partir de nos magasins. Nous allons désormais les appliquer à d'autres produits que l'alimentation.»*

Liliane Delwasse

Le modèle japonais

A côté du secteur soumis à la concurrence il en existe un autre, abrité

TOKYO

De notre correspondant

AU Japon, le service va de soi : il fait partie de la vie quotidienne et il est intégré à la vie marchande. Il n'est pas perçu comme un luxe mais comme un élément du succès commercial. Le *self service* pour les débits d'essence est inconnu et, au contraire, les pompistes assaillent la voiture du client pour laver les vitres ou nettoyer le cendrier et ils arrêtent la circulation pour faciliter sa sortie. La livraison à domicile est courante (des repas aux vidéos); on peut expédier ses bagages à l'aéroport la veille de son départ et les «commerces du pratique» (*benriya*) (nettoyage, déménagements légers, réparations) qui se développent, en relation notamment avec le vieillissement de la population, sont légion... La multiplication des vendeuses dans les grands magasins et la qualité des prestations dans les cafés sont d'autres expressions de l'extension du secteur des services.

Le poids du secteur tertiaire dans le produit national brut nippon est légèrement inférieur à ce qu'il est dans les autres pays avancés : 63,9 % du PNB et 58,2 % de la population active en 1991. Si l'on donne au service une définition plus étroite (n'incluant pas les banques, les maisons de titres, les hôpitaux, les agences de publicité ou les coopératives...), comme le fait l'agence de coordination administrative et des affaires générales (organisme dépendant du premier ministre), dans un rapport de 1991, se dessine un vaste secteur hétérogène de menus services rendus aux particuliers qui va des salles de *pachinko* (sorte de billards électriques nippons) aux magasins de location de vidéo, de disques compacts, en passant par la livraison à domicile : une foule d'«industries interstitielles» que l'on nomme ici en jap-anglais *nichi* (niches).

Ce secteur représentait plus d'un quart (28 %) du PNB en 1990, soit un revenu de 120 000 milliards de yens (environ 5 450 milliards de francs) et 20 % de l'activité nationale. Il employait 17 % de la population active (8,5 millions de personnes). Il se développe, en dépit du ralentissement actuel de la croissance, à un rythme supérieur à celui des nations européennes. Entre 1981 et 1991, la part des dépenses des ménages en services est passée de 33 à 37 %.

Indépendamment des facteurs socio-culturels (le service étant perçu ici comme une expression de sociabilité et n'étant en rien assimilé à une servilité) et de marketing (la vente personnalisée est un impératif : par exemple pour les voitures dont les clients sont démarchés au porte à porte), des considérations économiques expliquent ce développement du secteur des services aux individus. Tout d'abord, dans un pays où les produits ont atteint en général un niveau de qualité élevé, la concurrence doit se situer sur un autre plan que le produit lui-même : un élément qualitatif par lequel les fabricants cherchent à se différencier est le service, qui devient un facteur déterminant de la vente.

Le service contribue certes à alourdir les coûts (pléthore des effectifs et débauche des fioritures, à commencer par les emballages). En période de récession, les clients sont certes sensibles au prix mais ils semblent aussi attachés à une certaine qualité de service, quitte à payer (en toute connaissance de cause) un peu plus cher.

Un choix de société

Le développement des services aux individus est favorisé au Japon par l'existence d'un vaste marché de l'emploi temporaire et des «petits boulots», pratiqués notamment par les étudiants (servir dans un café, un *fast food*, une station d'essence, distribuer des journaux, réassortir les rayons des grandes surfaces) et les femmes («le Monde-Economie» du 13 juin 1992).

Le service s'inscrit, en outre, dans le cadre d'un système qui concilie l'efficacité économique et un souci d'équilibre social. Ce modèle est fondé sur la coexistence de deux secteurs : l'un de pointe, soumis à la concurrence internationale, et l'autre «abrité», retardataire du point de vue de la productivité, mais assurant un certain niveau d'emploi. Le Japon a depuis longtemps tranché : entre le sous-emploi (une pléthore de personnels «inutiles» selon les critères de la productivité) et un chômage important, coûteux socialement (malaise du sans-emploi) et politiquement (assistance), les autorités ont tranché en faveur de la première solution.

Dans la crise actuelle qui frappe le secteur exposé de l'économie tend à s'opérer un déplacement de la force de travail en surnombre vers le secteur abrité des services. Le Japon est favorisé pour opérer de tels transferts par les spécificités de son système d'emploi : le secteur des services est largement constitué par des petites et moyennes entreprises employant une main-d'œuvre embauchée en fonction de contrats temporaires. Les grandes entreprises, «prisonnières» du principe d'emploi à vie, qui rend le licenciement difficile, s'emploient à développer des «industries interstitielles» pour «recaser» leur personnel en surnombre.

Le dualisme de l'économie nippone n'est cependant pas statique. S'il y a encore deux fois plus d'échoppes de quartier et de petits commerces au Japon qu'aux Etats-Unis pour mille habitants, ce secteur est menacé par les grandes surfaces. Le système labyrinthique de la distribution nippone est, en outre, en train de se transformer. La réduction des heures de travail, conjuguée à un vieillissement de la population, conduira enfin le Japon à employer de manière différente cette main-d'œuvre largement laissée en friche que constituent les femmes.

La demande pour les services aux individus n'en est pas moins appelée à se développer à un rythme plus rapide que les experts ne l'avaient anticipé.

Philippe Pons



Les syndicats intéressés, mais méfiants

La crainte de la paupérisation du travail n'empêche pas d'avoir des idées

LES cinq confédérations syndicales en sont toutes conscientes : le thème des emplois de service devrait reprendre des galons pendant et après les prochaines élections législatives. *«Ne serait-ce,* indique, désabusé, Alain Deleu, secrétaire général de la CFTC, *que pour nous expliquer que ce sont les salaires exorbitants des salariés qui sont la cause du chômage. Car, ne nous trompons pas, derrière le discours des emplois de service se cache bel et bien une démarche de paupérisation de l'emploi.»*

Toutefois, le sujet intéresse, car les centrales syndicales sont unanimes à y identifier des gisements d'emplois. Pour la CFDT, il s'agit là de *«la nouvelle demande sociale»* que Gérard Dantin, secrétaire national, justifie de trois manières : *«Vous avez d'abord beaucoup plus de femmes qui travaillent. Il faut donc élaborer des systèmes de garde pour enfants et d'aide familiale. Ensuite, l'allongement de la durée de vie, qui génère des emplois de service vis-à-vis des personnes âgées qui souhaitent et peuvent rester chez elles. Et puis, on en parle beaucoup actuellement, c'est ce retour en arrière qu'opèrent certaines entreprises qui avaient confondu emplois de service, qui correspondent aux besoins de la clientèle, et productivité industrielle.»*

Sur ces erreurs commises, le constat syndical est assez sévère : *«La France,* insiste ainsi Gérard Dantin, *est le pays industriel qui a le moins bien réussi à compenser la baisse du nombre de ses emplois industriels par des emplois de service. C'est une des causes profondes de notre niveau actuel de chômage.» «Il y a aussi beaucoup de démagogie,* affirme Maurice Lamoot, secrétaire confédéral de la CGT. *Aujourd'hui, on nous parle de corriger les choix de ces dernières années, où l'automatisation à outrance – je pense par exemple aux billetteries automatiques de la SNCF – ne se justifiait pas. D'un côté, on semble regretter le mouvement, de l'autre, on le poursuit. Regardez ce qui se passe actuellement à La Poste avec la suppression de nombre des facteurs...»*

Si, malgré tout, la volonté politique existait bel et bien d'aider les emplois de service à prendre racine, les syndicats ne sont pas prêts, comme l'indique Chantal Cumunel, secrétaire nationale de la CFE-CGC, *«à accepter la confusion emploi de service et emploi servile. L'expression «petits boulots», lancée il y a quelques années, a fait beaucoup de tort. L'image a été dévalorisée. Voilà encore un travers typiquement français.»*

De vrais contrats de travail, un salaire qui ne soit pas au rabais mais égal au SMIC, qui semble la référence adéquate, telles sont les deux revendications majeures des syndicats. *«Si ces critères ne sont pas remplis, pourquoi,* explique Alain Deleu (CFTC), *parler honnêtement du développement des emplois de service? Ce n'est pas utile. Il n'y a pas besoin de penser à encourager les petits boulots : le travail au noir et le travail clandestin grossissent sans difficulté. C'est suffisant.»*

Risque de substitution

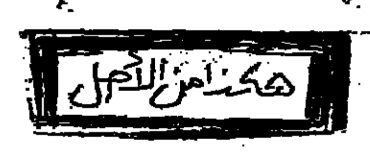
Globalement, les cinq organisations syndicales ne se contentent pas de mettre en avant leur cahier des charges. Pour éviter que les emplois de service ne bénéficient, au gré des élections, de mesures conjoncturelles et puis... le soufflé descend, elles proposent plutôt, en ordre dispersé d'ailleurs, un éventail de mesures incitatives.

Concernant le financement de ces emplois, la CGT reprend un des thèmes qui lui sont chers : une taxation sur la valeur ajoutée produite par les entreprises. *«Celles qui ont le plus automatisé, et donc le plus réduit leurs effectifs,* argumente Maurice Lamoot, *seront taxées plus fortement afin de ne pas pénaliser les efforts de celles qui ont valorisé le maintien de l'emploi.»* La stratégie des exonérations fiscales est plutôt contestée, car elle n'incite pas pour autant les entreprises à embaucher et entraîne des effets pervers de substitutions d'emplois. Cette prudence incite Gérard Dantin (CFDT) à demander, *«au cas où de nouvelles exonérations de charges sociales seraient accordées, qu'elles soient validées systématiquement via des accords cadres dans les branches professionnelles concernées. Un bilan pourrait être ainsi réalisé sur le nombre de créations d'emplois obtenu afin de savoir si, oui ou non, la mesure est efficace».*

La CFTC et la CGC s'intéressent, elles, particulièrement à la famille. La CFTC pour réclamer *«une vraie politique familiale, qui est aujourd'hui,* explique Alain Deleu, *réduite à la portion congrue alors qu'elle pourrait aider à décider les couples à recruter quelqu'un dans leur foyer».* La CGC réclame, elle, que la cellule familiale soit constituée comme un lieu fiscal, à l'instar de l'entreprise, où les investissements seraient soumis à des dégrèvements favorables.

Les idées, réalisables ou non, ne manquent donc pas. Reste aux syndicats à essayer de les faire entendre. Les mois qui viennent y seront propices.

Marie-Béatrice Baudet



DOSSIER • Développer les services



Les indignations de M.-E. Leclerc

L'embauche de gens sans qualification sur des postes artificiels est inacceptable

« *NAÏVETÉ* », « *populisme* », « *poujadisme* », « *crise de la pensée dans les sphères dirigeantes* »... Michel-Edouard Leclerc se dit « *perplexe* », « *attristé* », mais on le sent franchement en colère : « *Depuis quelques mois, on en appelle de partout à l'esprit de citoyenneté et de solidarité des entreprises. Martine Aubry, un certain nombre d'élus, y compris du RPR, et même des patrons, nous poussent à recréer des emplois peu qualifiés et sans vraie utilité, comme ceux de pompiste ou de poinçonneur du métro.* » Il y voit électoralisme et démagogie : « *C'est facile de manipuler les gens en évoquant une autre logique de croissance. Nous avons déjà connu ça en 1982-1983. J'en parle en connaissance de cause car j'ai été partisan d'une économie alternative, j'ai milité aux Amis de la Terre... Mais j'ai dû en rabattre, admettre les réalités de l'économie, et je ne suis pas prêt à cautionner ce nouveau discours.* »

M.-E. Leclerc réagit d'autant plus vivement que la grande distribution a longtemps été stigmatisée pour le faible niveau et la précarité de ses emplois. « *Nous avons pris en compte ce que ces critiques avaient de légitime et nous nous sommes lancés dans la mise à niveau sociale de notre secteur. En quelques années, il est passé d'une culture d'épiciers, de petits patrons paternalistes, à une vraie culture managériale.* » Il a tourné le dos à ses traditions en embauchant des cadres, devenant le plus gros recruteur en la matière, réussissant à progresser même en 1992.

Parallèlement, il s'est efforcé de qualifier ses emplois : « *Dans les quatre prochaines années, par exemple, nous allons embaucher quatre cents libraires et nous enverrons chaque année deux cent cinquante de nos salariés se former auprès de l'Association de formation des libraires.* » Des chefs poissonniers, des esthéticiennes, des pharmaciens (exigés par les fabricants de produits cosmétiques), des puéricultrices vont être recrutés en nombre important. Ceux et celles qui sont entrés sans qualification ne sont pas oubliés, assure le dirigeant des Centres Leclerc : « [Pour eux], *nous avons beaucoup investi dans la formation.* » Enfin, la grande distribution joue désormais la carte de la participation.

Après une telle « bataille » pour la qualité de l'emploi, M.-E. Leclerc ressent comme un retournement inacceptable l'appel à embaucher des gens sans qualification pour de « *petits boulots* ». Pour lui il est faux de dire que l'amélioration de la productivité débouche nécessairement sur une réduction de l'emploi. Il en voit la preuve dans l'histoire récente de son secteur : « *Notre groupe à lui seul augmente ses effectifs de plus de trois mille personnes par an. Il va continuer. Et la distribution, petits commerces compris, n'a cessé d'être créatrice nette d'emplois depuis dix ans.* »

Des « TUC privatisés »

Il conteste également qu'il soit possible d'augmenter les prix pour financer ces « *TUC privatisés* » et que la clientèle s'y prête en échange de services supplémentaires : « *Voyez les stations avec pompistes : elles continuent à être désertées par les consommateurs au profit de celles, plus sommaires mais meilleur marché, des grandes surfaces.* » Plus net encore : « *Nous avons nous-mêmes tenté une expérience en créant dans la région bordelaise voilà deux ans la plus grande société de vente à domicile de France, avec l'idée d'en faire autant ensuite à Paris. Mais nous avons dû mettre la clé sous la porte après avoir perdu 10 millions de francs. 1 à 2 % des ménages tout au plus sont prêts à faire les frais de ce service (...) Si j'augmente mes prix, en réponse à Martine Aubry, je vais disparaître comme Euromarché !* »

Enfin : « *Je suis choqué que l'on parle de recréer des activités sans intérêt alors que ceux que l'on va occuper ainsi, même sans qualification, seraient fort utiles pour accompagner socialement des personnes en détresse, que ce soit dans le cadre de la vie associative ou dans celui d'une politique de proximité.* » S'il faut créer des emplois de manière volontariste, « *faisons-le*, dit-il, *le moins artificiellement possible et dans les secteurs les plus utiles, là où il y a une demande : santé, éducation, prévention, sécurité... On ne va pas recréer les Ateliers généraux quand il y a tant de besoins insatisfaits à combler !* ».

Mais qui va payer ? D'abord, pour M.-E. Leclerc, il faut savoir dépasser l'immédiat : « *Pour investir, le chef d'entreprise que je suis ne regarde pas ce qu'il a en besace. Si, après étude, un projet s'annonce rentable à terme, il emprunte. La puissance publique doit faire de même en pensant aux économies qu'engendrera sur dix ans la création de ces emplois.* »

Les fonds publics devraient d'autre part être mieux utilisés : « *Les Centres Leclerc versent une taxe parafiscale d'aide au petit commerce rural qui équivaut chaque année au prix de trois cent cinquante supérettes clés en main. Où passe cet argent ? Si on nous le laissait avec obligation de le dépenser en participant à l'équipement des campagnes, je suis sûr que nous ferions mieux que la puissance publique !* »

Dans certains domaines, pense-t-il, particuliers et entreprises accepteraient de mettre la main au porte-monnaie pour des services de meilleure qualité. Ainsi : « *Pour la sécurité, nous sommes prêts à passer des contrats avec l'Etat plutôt que de devoir recruter des vigiles que nous ne sommes jamais sûrs de sélectionner correctement.* » En revanche, il existe bien d'autres secteurs dans lesquels l'Etat devrait laisser place, à côté de ses propres interventions, à l'initiative de sociétés privées : aux Etats-Unis, les Centres Leclerc se sont retrouvés indirectement propriétaires d'une société de services à domicile : « *Là-bas, le secteur privé opère carrément dans l'assistance aux personnes âgées et aux handicapés, l'éducation sanitaire, le soutien scolaire, etc. Ici l'Etat s'y oppose, et c'est absurde : il y a là des gisements d'emplois considérables pour demain !* »

Marie-Claude Betbeder

Animateurs de piste

Une expérience Elf limitée pour le moment à six mois

FAIRE soi-même le plein d'essence est aujourd'hui quasiment entré dans les mœurs. Mais ouvrir le capot pour vérifier le niveau d'huile, regonfler soi-même les pneus ou laver pare-brise et feux de route en cours de trajet sont des opérations dont beaucoup se passeraient bien. Ces petites tâches aussi rebutantes qu'indispensables ne seraient-elles pas susceptibles de créer des emplois ?

Elf, entreprise citoyenne s'il en est, a décidé d'explorer plus avant ces quelques pistes qui lui permettraient de « *participer à l'effort national de lutte contre le chômage tout en maintenant sa compétitivité* », explique Jean-Luc Vergne, adjoint au directeur des activités sociales. Pas question donc de créer artificiellement des emplois. « *Ils doivent correspondre à un véritable besoin.* » Cette réflexion engagée en septembre a abouti, en février, à l'embauche de quelque trois cents « animateurs de piste » et non pas de pompistes, insiste Elf. Les pompes resteront *automatiques*.

Après une première expérimentation de la formule par un groupe-test de dix jeunes en janvier, un accord-cadre a été signé le 5 février entre la société Elf, Antar France, l'ANPE, l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM). Le recrutement a démarré aussitôt un peu partout en France. Il concerne deux catégories de population : des jeunes de dix-huit à vingt-trois ans sans qualification et des chômeurs de longue durée. Il s'agit de permettre aux uns d'acquérir une première expérience du milieu industriel et aux autres de favoriser leur réinsertion professionnelle. Le personnel embauché à l'issue d'une évaluation en milieu de travail de cinq jours bénéficie d'un contrat de six mois : contrat d'orientation pour les jeunes avec une rémunération minimale brute de 3 750 francs à laquelle il faut ajouter les pourboires, et contrat de retour à l'emploi pour les chômeurs.

Un tuteur : le gérant de la station

Une formation de près de deux cents heures est prévue dans le cadre du contrat d'orientation. Les chômeurs de longue durée peuvent également la suivre s'ils le souhaitent. Cette formation, assurée par l'Association nationale pour la formation automobile (ANAFA), *est centrée sur le* contact clients et sur les techniques automobiles. Par ailleurs, un tuteur, généralement le gérant de la station, doit dispenser sur place une formation spécifique sur la vie de la station, les tâches courantes d'entretien et la sécurité. « *Les deux cent soixante-dix gérants retenus sont tous volontaires*, souligne Jean-Luc Vergne, *car de leur motivation dépend le succès de l'opération.* »

Et une fois ces six mois écoulés, que se passera-t-il ? « *Nous n'avons pas cherché à les leurrer. Il est clair qu'il s'agit d'un contrat de travail limité dans le temps* », précise Jean-Luc Vergne. Cela dit, dans quelques mois, un bilan sera effectué pour savoir si cette initiative a répondu à un véritable besoin de la clientèle, si elle a permis de fidéliser les clients. « *On verra alors si on généralise ou non cette expérience. Dans ce cas, certains jeunes pourraient être intégrés dans des stations, voire dans diverses branches du groupe. Certains pourraient également aller dans des cycles de formation à la mécanique plus complets, qui leur permettraient de trouver des débouchés dans des garages...* » Mais il ne s'agit encore que de pistes de réflexion, pas d'un engagement ferme et définitif.

L'opération vient à peine de commencer. Il est encore trop tôt pour en mesurer les retombées. Elf a pris à sa charge la totalité des frais. Les gérants n'ont rien eu à débourser. Les automobilistes non plus d'ailleurs, la compagnie n'ayant pas répercuté le coût de l'opération sur le prix de l'essence. Elle a quand même pris la peine de calculer ce qu'il en aurait coûté à l'automobiliste si elle l'avait fait : entre 2 et 5 centimes par litre. Est-ce réellement excessif quand des emplois sont en jeu ?

Catherine Leroy

Service tout compris

La valeur ajoutée d'un produit est dans la maintenance

« *LES magasins deviennent des entrepôts, à la limite on demandera un jour aux consommateurs d'aller se servir eux-mêmes, au pied du wagon, dans les gares de triage. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une erreur grave. Non seulement au plan commercial, mais aussi, dans le contexte actuel, en terme de pertes d'emplois.* »

Depuis sa création, la société Darty a toujours axé sa stratégie, comme ses campagnes de communication, sur la notion de service, en faisant un argument de vente efficace. Son président, Philippe Frances, en a conçu ce qu'il nomme son *credo*, à savoir que les services ajoutés au produit sont en outre créateurs d'emplois. Un argument qu'il a eu l'occasion de développer ces derniers mois auprès de diverses instances, notamment lors d'un colloque organisé par Martine Aubry, ministre du travail, sur le thème « Nouveaux services, nouveaux emplois ».

A ses yeux, « *le prix tout nu* », ou encore le « *catch and carry* » des Anglo-Saxons sont le contraire de la modernité commerciale, mais encore une « *régression deshumanisante* ». De surcroît, « *paupériser* » l'offre non seulement génère du chômage mais s'avère une pratique non payante : « *Nous avons effectué un test dans l'un de nos magasins*, explique Philippe Frances. *Nous avons allégé considérablement le personnel de vente. Non seulement nous n'y avons rien gagné, mais le chiffre d'affaires a chuté de près de 30 %. Notre clientèle est partie ailleurs. Cette expérience, en tous points négative, nous a vite ramenés à la raison.* »

Pour le président de Darty, ajouter du service ne nuit pas forcément à la rentabilité : « *Je témoigne que l'on peut piloter dans la distribution une entreprise rentable, ne pas licencier, payer ses charges sociales, et que cela est parfaitement supportable même si la conjoncture est difficile. A nous de nous débrouiller pour continuer à être compétitifs par une gestion saine sans sacrifier des emplois.* »

Coffre de voiture

Dans le secteur qui est le sien, Philippe Frances se montre persuadé que la véritable évolution se fera dans le sens du « *service compris* ». Ainsi, un téléviseur ne peut être qu'un produit « *mort* » s'il est acheté dans un hypermarché, mis dans le coffre de sa voiture par le client lui-même. Il y a de fortes chances, de surcroît, que ce consommateur ne saura pas régler seul les canaux à son domicile. Ni non plus coupler son récepteur à un magnétoscope. Et qu'il ne disposera pas d'équipes de dépannage tournant sept jours sur sept. Ce qui, *de facto*, induit des emplois. La valeur ajoutée d'un produit est donc dans la maintenance. Une notion simple, et paradoxalement oubliée dans la distribution au nom d'une pseudo modernité sacrifiant tout à la productivité.

La maintenance, mais aussi tout simplement la présence humaine. Ainsi, dans certains magasins, des bornes vidéo ont-elles été introduites. « *Nous avons constaté que nos clients étaient satisfaits d'être informés électroniquement*, fait remarquer Guy Lavaud, le directeur de la communication. *Puis ils s'adressent aux vendeurs et aux hôtesses afin de finaliser leurs choix et recevoir des conseils d'utilisation. Ce qui prouve que le consommateur a besoin de démythifier ses craintes.* »

A ce propos, l'exemple de magasins devenus de simples lieux de répartition n'est guère suivi à l'étranger. Les Français, en shopping à Londres, ne le constatent-ils pas qui sont aidés à emballer leurs emplettes ? Les magasins japonais, dans un pays qui a fait son dieu la notion de productivité, ne se sont jamais séparés d'un personnel nombreux et attentif, effectuant des tâches jugées nullement dévalorisantes. Ainsi, selon Philippe Frances, la récente décision de la part d'un pétrolier français de réintroduire des pompistes dans les stations-service va dans le bon sens : « *Il devrait en coûter 2 centimes du litre, ce qui est dérisoire.* »

« *En termes de concurrence*, ajoute-t-il, *ceux qui auront compris que le couple produit-service est moteur distanceront les autres. Et lorsqu'il est possible de faire coïncider le service, l'emploi et la performance économique, il faut être fou pour aller en sens inverse.* »

Jean Menanteau

Le rejet des CES

La responsabilité sociale consiste non pas à créer des emplois, mais à satisfaire la clientèle

ET si l'on rétablissait les poinçonneurs du métro ! A la recherche d'idées neuves pour endiguer le chômage, la scène politique s'est récemment prise à rêver au retour de cette vénérable profession dans les couloirs du métro parisien. Aussi plaisant soit-il, ce doux rêve oublie un peu vite les attentes rageantes et impuissantes générées par ces faiseurs de « *p'tits trous* » à l'entrée des quais et l'insondable ennui de ce métier immortalisé par Serge Gainsbourg !

Plus sérieusement, la RATP rappelle l'expérience désastreuse déjà conduite en 1984-1985 avec l'installation sur les quais de 4 000 agents de station dans le but d'améliorer la sécurité des voyageurs. « *Enfermés à longueur de journée dans leur guérite, ils donnaient une très mauvaise image de marque de l'entreprise* », rappelle-t-on à la Régie. Ils ont du reste été rapidement remplacés par des équipes mobiles.

D'une façon générale, qu'il s'agisse de la RATP, d'EDF-GDF ou de La Poste, les services publics se montrent très réservés *sur les possibilités d'* « *emplois de proximité* » qu'ils sont susceptibles d'offrir à leur « *clientèle* ». D'abord parce qu'ils ne sont pas du tout certains, à l'instar de Jean Amilhat, responsable du service emploi et développement des ressources humaines chez EDF-GDF, que leurs clients « *aient envie de payer plus cher un service dans le seul but d'obtenir une prestation de grand confort* ». Ces entreprises nationales estiment en effet que leur « *principale responsabilité sociale consiste non pas à créer des emplois mais à bien remplir leur mission vis-à-vis de leur clientèle* », comme le résume Aimé Perret, directeur des ressources humaines (DRH) de La Poste. En l'espace de quelques années, l'émergence de la concurrence a obligé ces sociétés à renforcer leur compétitivité en entamant une course aux gains de productivité.

Cette mission économique première ne doit surtout pas, poursuit Aimé Perret, être confondue avec « *les contributions particulières que La Poste est amenée à apporter à la demande de l'Etat agissant en qualité d'actionnaire unique* ». Le DRH fait ainsi référence aux embauches massives, réalisées à l'été 1992, dans les services publics de plusieurs milliers de chômeurs bénéficiaires d'un contrat emploi-solidarité (CES).

Réflexe d'exclusion

Ces CES avaient été alors recrutés à la demande du gouvernement après que ce dernier eut décidé d'engager une grande campagne contre le chômage de longue durée.

Que ce soit chez EDF-GDF, à La Poste où à la RATP, ces CES ont certes souvent contribué à améliorer la qualité du service à la clientèle. A EDF-GDF, un certain nombre d'entre eux ont ainsi été placés à l'accueil afin de faciliter l'orientation des personnes étrangères. D'autres sont employés à l'entretien des transformateurs électriques ou à la préparation de l'élagage autour des poteaux. A la RATP, des CES ont été incorporés aux brigades d'assistants propreté-sécurité chargés de repérer les anomalies sur les réseaux des bus, métros et RER (néons défectueux, voitures taguées). Enfin, à La Poste, certains sont venus renforcer les équipes au moment des heures de pointe. Mais aucune de ces entreprises nationales n'envisage de transformer ces occupations en véritables emplois. « *Ces occupations n'ont bien souvent aucune justification économique*, soutient Jean Amilhat, *et nous risquons au contraire de susciter parmi le personnel en place un réflexe d'exclusion vis-à-vis de ces faux emplois.* »

Tous conservent un mauvais souvenir des milliers d'embauches obligatoires réalisées au lendemain de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. « *Cela n'a pas été facile d'utiliser de façon rationnelle ces 5 000 nouveaux agents* », se souvient Aimé Perret. Le malaise interne généré par l'embauche de ces personnels pas toujours bien sélectionnés n'a apparemment pas encore fini de se dissiper...

Valérie Devillechabrolle

SANTÉ

Difficile remise en question de l'organisation du travail à l'hôpital

Les directions et les délégués syndicaux se penchent sur l'amélioration des conditions du travail. Les progrès sont encore timides...

CHARGES de travail physiques et psychiques sous-estimées, locaux et matériels inadaptés, organisation du travail contraignante : les mouvements infirmiers de 1988 et surtout de 1991 avaient jeté une lumière crue sur les conditions dans lesquelles les personnels soignants des hôpitaux exerçaient leur métier. Prenant la mesure de ce malaise, les accords signés le 15 novembre 1991 par Claude Durieux, ministre de la santé, avec quatre organisations syndicales (SNCH, CFDT, CFTC, CFE-CGC), ne manquaient pas d'ambition. En obligeant, d'une part, les hôpitaux à réduire, d'ici à fin 1993, le temps de travail de nuit des soignants à 35 heures (protocole n° 1) et en dégageant, d'autre part, une enveloppe de 150 millions de francs destinés à l'amélioration des conditions de travail (protocole n° 3), ces accords incitaient les partenaires sociaux à engager une réflexion décentralisée sur l'organisation du travail dans chaque hôpital.

Un an après l'entrée en application de ces accords le 1er janvier 1992, ministère de la santé et syndicats signataires peuvent se féliciter d'avoir *« impulsé une dynamique nouvelle »* dans les relations sociales hospitalières, direction et équipes syndicales étant, pour la première fois, incités à aborder les problèmes du personnel d'un point de vue qualitatif (l'exemple du CHG de Mulhouse). En un an, plus de deux cents établissements publics hospitaliers (soit 25 % des établissements susceptibles d'être concernés) ont ainsi signé un contrat local d'amélioration des conditions de travail, représentant un engagement financier total de l'État de l'ordre de 86 millions de francs.

Selon le bilan provisoire dressé, le 21 janvier, par les experts du ministère des affaires sociales, sur la mise en œuvre du protocole n° 3, seules cinq régions ont dépensé l'ensemble des crédits qui leur étaient alloués : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées. A l'inverse, aucun contrat n'a été signé en Corse et moins de 30 % des fonds ont été utilisés en Bourgogne. Tandis que les crédits dépensés se répartissent équitablement entre les différentes catégories d'établissements, le coût des contrats varie de 34 500 francs (Bains de Bretagne) à 4,5 millions de francs (CHU de Lille).

Répartition « mathématique »

Du point de vue qualitatif, plus du tiers (36 %) des contrats concernent l'achat de matériel, la création ou l'amélioration des locaux. Les deux tiers se répartissent entre le financement de formations liées à l'acquisition de ces nouveaux matériels (21 %), la réalisation d'audits (16 %) et la mise en place d'instances de dialogue (13 %). Au regard de l'ambition affichée à l'origine, ces résultats apparaissent, aux yeux de la CFDT notamment, quelque peu décevants, certains hôpitaux ayant eu tendance à privilégier la facilité plutôt que de s'engager dans une démarche forcément porteuse de remises en question.

Les discussions relatives à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail de nuit ont aussi pâti d'un certain conservatisme : *« Nombre d'hôpitaux se sont contentés de réclamer des effectifs supplémentaires sans se préoccuper de savoir si l'on pouvait travailler autrement »*, regrette ainsi Yolande Briand au nom de la fédération santé de la CFDT.

Cette solution de facilité a été, selon elle, alimentée par le ministère des affaires sociales lui-même, la répartition des 4 000 postes supplémentaires inscrits dans le protocole n° 1 ayant été effectuée régionalement avant que ne débouchent les discussions justifiant leur affectation. Un reproche réfuté par le ministère qui affirme qu' *« à l'exception d'une région qui a travaillé de façon mathématique »*, les directions régionales des affaires sanitaires et sociales, responsables de la répartition sur le terrain, ont tenu compte des spécificités de chaque hôpital.

Ces premiers résultats illustrent surtout la difficulté pour les directions et les équipes syndicales d'investir ces nouveaux champs de négociation sociale. *« Les contrats signés dans la logique originelle des accords Durieux l'ont été dans les hôpitaux où le CHSCT* (1) *fonctionnait déjà de façon novatrice, c'est-à-dire pas uniquement sous l'angle revendicatif »*, relève Yolande Briand. D'un côté, les directions ne disposent, en effet, pas des outils de gestion ni des compétences nécessaires pour mesurer la charge réelle de travail de chacun ou encore pour pointer les sujétions jugées insupportables. De l'autre, les équipes syndicales ne sont pas préparées à traduire les aspirations de personnels au sein desquels elles sont souvent sous-représentées.

Guides didactiques

Conscients de ces faiblesses, directions et syndicats tentent aujourd'hui d'améliorer leur pratique en matière d'organisation du travail à l'hôpital. Pour les y aider, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a publié depuis 1988 plusieurs guides didactiques d'analyse des situations de travail. La direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris a embauché, pour sa part, une équipe d'ergonomes chargés d'étudier les charges de travail des différents services : *« En un mois, leur cahier des charges a été rempli pour l'année »*, constate Jean-Pierre Cendron, directeur du personnel et des relations sociales de l'AP-HP.

Quant à la CFDT, elle a invité quelque mille sections syndicales à travailler sur la meilleure façon d'appréhender ces questions afin de dégager une méthodologie. Enfin, le ministère des affaires sociales devrait cette année procéder à l'évaluation qualitative des accords du 15 novembre 1991. En attendant, il a d'ores et déjà prévu d'organiser en mars un séminaire national de cinq jours destiné à permettre aux différents acteurs de confronter leurs expériences...

V. D.

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Lutter contre la « balkanisation sociale »

Le personnel médical à la recherche de son identité : la réalité quotidienne se heurte aux structures du XIXe siècle

MULHOUSE (Haut-Rhin)

De notre envoyée spéciale

LES petits pavillons de facture néo-classique du Centre hospitalier général (CHG) de Mulhouse, disséminés dans le parc boisé du Hasenrain, sont trompeurs. Survivance du passé, ces bâtiments témoignent de la conception de l'hôpital au XIXe siècle, lorsque l'on soignait les gens en les mettant dans un lit... Or ce cadre bucolique et dispersé ne reflète plus la réalité quotidienne de cette ruche où bourdonnent 3 500 personnes, et qui chaque année, accueille plus de 30 000 malades.

Enchâssée au milieu de ces pavillons, la « Maison des Sœurs » qui abrite toujours les dernières religieuses de l'hôpital, parties à la retraite dans les années 70, atteste aussi de la réalité d'un autre âge. Quand l'organisation du travail des soignantes dépendait avant tout de l'abnégation sans fin des congrégationnistes.

Explosion des temps partiels

Ce double héritage imprègne certes encore la vie du CHG de Mulhouse. Mais, en l'espace de vingt ans, ces points de repère historiques ont vacillé, victimes du progrès médical, de la maîtrise des dépenses, de l'augmentation de la demande de soins et de la pénurie des infirmières liée à leur aspiration à une vie meilleure...

Sous ces chocs successifs, l'uniformité des règles d'organisation du travail de l'hôpital, héritées des religieuses, a volé en éclats. Les services de soins se sont ordonnés en autant de bastides fonctionnant chacune de façon empirique. Avec, à la tête de ces « PME », des médecins n'ayant jamais, au cours de leur vie, été préparés à gérer l'activité de plusieurs dizaines de personnes.

Ultime *« balkanisation sociale »*, la reconnaissance *« sans précédent »* accordée aux infirmières à la suite des mouvements de grève de 1988 et 1991, a suscité la grogne des services administratifs, logistiques et médico-techniques (laboratoires, service de radiographie,...) qui emploient un tiers du personnel. Supportant depuis de nombreuses années l'essentiel des gains de productivité, ceux-ci vivent de plus en plus mal l'extrême sollicitude dont bénéficient les soignants, perçus comme des *« nantis »*.

« Notre priorité est de rétablir l'équité dans l'organisation du travail de tous les services », souligne Guy Richier, directeur du CHG. Grâce à une *« plus grande transparence des règles de fonctionnement de l'hôpital, l'évaluation objective de la charge de travail de chacun et l'anticipation des causes d'usure du personnel »*, précise Marc Wenzler, directeur des ressources humaines.

Cet ambitieux chantier de *« reconstruction de l'identité sociale de l'hôpital »* s'est ouvert en 1991 en concomitance avec – O symbole ! – le démarrage, attendu depuis quinze ans, de la dernière tranche de travaux sur le second site du CHG de Mulhouse, installé sur le plateau, à quelques kilomètres du parc du Hasenrain. L'ambition de la direction de l'hôpital s'est formalisée avec, d'une part, la signature avec les médecins du *« projet médical 1991-1996 »* qui a défini *« les objectifs médicaux compatibles avec ceux du schéma d'organisation sanitaire »*.

Elle s'appuie, d'autre part, sur la concertation qui s'est engagée, en 1991, dans les services de soins sur la répartition d'une enveloppe de 1 million de francs, dégagée par la direction en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Cette consultation a débouché, en décembre 1991, sur la signature, par tous les syndicats, d'un protocole d'accord sur l'amélioration des conditions de travail. D'un montant estimé à 12,5 millions de francs sur deux ans (incluant une participation de l'Etat de 360 000 francs), ce protocole prolonge les pistes défrichées par le personnel : aménagement du temps de travail, achat de matériels divers, extension de la crèche de l'hôpital, initiation des chefs de service à la gestion des ressources humaines... Jusqu'à présent, les avancées réalisées ont avant tout bénéficié aux services de soins, comme ne manque pas de le relever un syndicaliste (FO) de l'hôpital. Il est vrai qu'il y avait urgence ! En 1991, 12 % des postes d'infirmières étaient structurellement vacants depuis deux ans. Avec plus d'une centaine de départs par an, le turnover du corps infirmier frisait de plus les 15 % tandis que le temps partiel enregistrait une progression sans précédent, en intéressant 25 % des soignants.

Consignes orales

L'explosion de ces temps partagés qui complique singulièrement la tâche des surveillantes-chefs chargées de dresser les plannings de travail, a tendance à accroître encore l'opacité de la vie d'un service. Dans son souci de transparence et d'équité, la direction de l'hôpital a donc décidé d'évaluer le temps de travail de tout le personnel en heures mensuelles et non plus en journées forcément imprécises.

Le développement de ces temps partiels correspond à une aspiration profonde des infirmières. *« Elles peuvent se le permettre*, précise André Fritz, directeur adjoint du CHG, *nous sommes dans une région frontalière riche où le salaire de l'épouse n'est pas indispensable. »* En bénéficiant de trois jours de repos par semaine (dont un jour fixe connu à l'avance), la plupart d'entre elles atténuent ainsi l'incertitude qui – compte tenu d'une charge de travail aléatoire et du volume des absences – plane sur leur emploi du temps. *« Cette incertitude du lendemain est vécue comme la principale contrainte du métier de soignant »*, explique Marc Wenzler. Ce dernier réfléchit, de son côté, à la mise en place et au profil d'un réseau de remplaçants : *« Il s'agirait*, indique-t-il, *d'une sorte d'agence d'intérim interne où l'on tiendrait compte des spécificités des postes vacants : la charge de travail n'est pas la même en cardiologie et en réanimation... »*

Autre source importante de stress à laquelle s'est attaquée la direction, la charge mentale des soignants. *« Seuls 30 % de l'activité d'une infirmière sont liés à l'exécution d'une prescription médicale »* rappelle Marie-France Wittmann, directrice des services de soins infirmiers. Alors que les traitements aux malades sont de plus en plus sophistiqués, les médecins se contentent souvent de quelques *« consignes orales »*, laissant les infirmières seuls juges. *« Nous aimerions pouvoir discuter des protocoles de soins avec les médecins »* affirme Marie-France Wittmann. De même, les infirmières souhaiteraient-elles pouvoir enfin exorciser leur angoisse face à la mort de leurs patients.

La direction espère que la préparation des nouveaux projets de service fournira l'occasion d'une telle confrontation. A condition bien sûr que l'encadrement médical joue le jeu...

Inédite par son ampleur, la consultation sur l'affectation de 1 million de francs en faveur de l'amélioration des conditions de travail a permis *« de faire enfin émerger la multitude de problèmes anodins qui usent chaque jour le personnel »*, se félicite Guy Richier.

Dans le service de rééducation fonctionnelle, qui accueille beaucoup de malades en fauteuil roulant, les soignants consacraient, par exemple, l'essentiel de leur temps à *« porter les patients »*, faute d'avoir des portes de largeur suffisante et des équipements de levée appropriés. Grâce à l'enveloppe, ces derniers ont enfin pu être achetés et les futures chambres en construction sur le plateau ont cette fois été conçues en totale concertation avec le personnel. *« En un an d'études, les architectes ont dû revoir six fois leur copie pour satisfaire tout le monde »*, souligne André Fritz.

Le plan du futur site du plateau constitue en lui-même tout un symbole ! La lumière naturelle y occupe, paraît-il, une place prépondérante de manière à ce que le personnel sache toujours où il se situe. Une façon sans doute d'influencer les comportements de ceux qui vont y vivre...

V. D.

LIBRAIRIE

Les exclus face à l'emploi

■ *« Le chômage d'exclusion résiste à la fois aux améliorations du contexte économique et à l'extension des politiques d'insertion sociale et professionnelle. »* Le constat du socioéconomiste Simon Wuhl est cruel. Faut-il en déduire que le phénomène d'exclusion d'une partie des chômeurs est inéluctable ? Au-delà du perfectionnement des dispositifs existants, ne convient-il pas d'inventer de nouvelles formes d'intégration sociale, compatibles avec l'évolution de notre système productif ? Proposant un bilan détaillé des multiples formes de chômage d'exclusion, reflet d' *« un dysfonctionnement profond du marché du travail »*, le livre analyse les limites des dispositifs mis en place à la fin des années 80.

Que faut-il modifier ? Préconisant la *« généralisation »* des conceptions de l'insertion qui ont juqu'ici démontré leur efficacité, l'auteur estime que le défi de la lutte contre l'exclusion ne relève pas du seul système économique. Il plaide pour une *« intervention du politique »*, car l'Etat reste, selon lui, le seul garant d'une *« performance économique »* liée à l'impératif de *« cohésion sociale »*. Mais l'action des pouvoirs publics doit se mettre à l'abri de la *« pression pour des résultats à court terme »* et être capable de promouvoir la recherche en profondeur de *« solutions durables »*, et non de solutions d'attente, dans l' *« antichambre de l'emploi »*.

► ***Les Exclus face à l'emploi*, de Simon Wuhl, Editions Syros-Alternatives, 298 pages, 130 francs.**

« Génération ISA »

■ Après les livres qui racontent l'histoire de telle ou telle entreprise et qui se multiplient avec le souci de valoriser son image en interne comme en externe, voici un nouveau type d'ouvrage. Le livre consacré à l'histoire d'une grande école.

Sous le titre *Génération ISA*, c'est Thierry Domas, rédacteur en chef de *VISA*, la revue des anciens élèves de l'Institut supérieur des affaires (ISA), qui inaugure cette formule pour le compte de l'Institut. Mais, parce que cette institution fondée par la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris et le groupe HEC n'a que vingt-trois ans, il fallait innover. Cela donne un somptueux ouvrage, vivant et luxueusement illustré, qui retrace l'aventure au travers de portraits, de témoignages. La sociologie, les idées et les perspectives d'avenir y sont mêlées dans un récit à plusieurs entrées qui en rendent la lecture dynamique. Au passage, bien sûr, on retrouve les grands anciens et leurs parcours professionnels...

► ***Génération ISA*, de Thierry Domas, Editions Ronald Hirle. 3, rue Saint-Aloyse. 67100 Strasbourg. 192 pages, 290 francs.**

La psychologie du travail

■ Cette quatrième édition mise à jour présente l'ensemble des domaines d'intervention de la « psychologie du travail ». Partie de l'analyse du travail et de la mesure des aptitudes, cette jeune discipline a *« progressivement ajouté à ses méthodes de constat des démarches plus actives »* : la gestion du personnel, la prévention des accidents, l'ergonomie de conception, la formation et le perfectionnement, enfin, et désormais surtout, les communications.

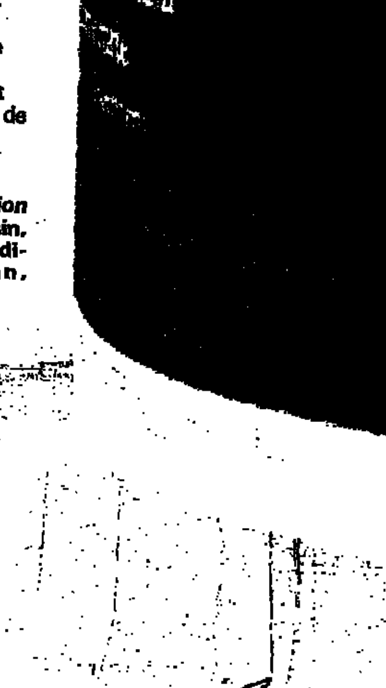
► ***La Psychologie du travail*, de Pierre Jardillier, collection « Que sais-je ? », PUF, 127 pages, 40 francs.**

La création de l'inspection du travail

■ Avec pour sous-titre *la Condition ouvrière d'après les débats parlementaires de 1881 et 1892*, cet ouvrage retrace la genèse de douze années de délibérations parlementaires au terme desquelles l'inspection du travail fut instaurée par la loi du 2 novembre 1892. Suivant les étapes de la lente maturation de cette loi, l'auteur, William Grossin, docteur en sociologie et ancien chercheur au CNRS, a le souci de présenter la réalité sociale de l'époque, consacrant notamment un chapitre entier aux conditions de travail des femmes et des enfants.

► ***La Création de l'inspection du travail*, de William Grossin, collection « Logiques juridiques », L'Harmattan, 256 pages, 130 francs.**





ÉCHOS

Mythes et réalité du management

■ Le Groupement pour la recherche et l'analyse des technologies, GRANYTECH, organise, le 5 mars, une journée consacrée aux pratiques actuelles en matière de management et intitulée «Mythes et réalité du management». Y participeront des responsables d'entreprise, des cadres, des formateurs et des chercheurs autour de quatre thèmes : la formation et le management, la communication et l'entreprise, la psychanalyse et l'entreprise, le social dans l'entreprise.

► **GRANYTECH, 40-42, rue Barbès, 92120 Montrouge. Tél. : 40-84-81-62 / 40-84-81-63. Lieu : Hôtel Guang Dong, Chinagora. 1, *place du Confluent-France-Chine*, 94147 Alfortville Cedex.**

Nouveau service de la statistique au ministère du travail

■ Prévue de longue date, une réforme est intervenue officiellement le 17 janvier au ministère du travail avec la création d'une nouvelle direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique (DARES). Celle-ci, qui est dirigée par Claude Seibel, inspecteur général de l'INSEE, remplace l'ancien Service des études et de la statistique (SES) dont Paul Koepp était le directeur.
Cette nouvelle direction comprend 145 agents et dispose de 40 millions de francs de crédits d'études. Ses compétences sont élargies, notamment pour l'analyse des problèmes de travail, d'emploi et de formation *professionnelle, ainsi que pour* l'évaluation des politiques menées dans ces domaines. En particulier, une cellule d'analyse économique est prévue.

Entreprises d'insertion : sensibiliser les réseaux bancaires

■ Pour sensibiliser les réseaux bancaires à la nécessité de lutter contre l'exclusion, M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, et Mme Martine Aubry, ministre du travail, ont *réuni dix-huit dirigeants de* grandes institutions financières. Ceux-ci ont manifesté de l'intérêt pour les entreprises d'insertion et ont décidé de désigner un correspondant national au sein de chaque réseau qui aura pour mission de *familiariser les* banques avec les structures d'insertion par l'activité économique, et de mettre en œuvre des expérimentations sur le terrain.
Cela correspond au souhait de *M. Claude Alphandéry, président* du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), qui militait pour ce rapprochement. Les *entreprises* d'insertion ont permis à 450 000 personnes de retrouver le chemin de l'emploi et ont fourni, en *1992, l'équivalent de 40 000* postes de travail à temps plein.

Deux séminaires Orient'Action

■ *L'association Orient'Action* à Niort, qui s'est fait connaître en organisant des rencontres nationales régulières entre formateurs et responsables d'orientation, a entrepris de décliner ses interventions.
En mai, elle organisera ses premières Universités de printemps avec deux séminaires. Le premier, du 26 au 28 mai, s'adresse au chefs d'entreprise et abordera le thème de «La gestion des carrières». Le second, du 24 *au 28 mai, qui vise les* animateurs, les formateurs, les conseillers, les éducateurs et les enseignants, sera consacré à «Une méthode pour créer une dynamisation d'insertion professionnelle». Dans les deux cas, l'animation sera assurée par Jacques Limoges, professeur à l'université de Sherbrooke (Québec), auteur de la méthode dite du «trèfle chanceux».

► **Orient'Action. 4, boulevard Louis-Tardy. 79000 Niort.**

L'emploi des cadres en janvier : morosité

■ Selon l'APEC (Association pour *l'emploi des cadres), qui publie* son indicateur mensuel sur l'évolution du marché du travail des cadres, le mois de janvier se caractérise par la «morosité». En données corrigées, le volume des propositions de postes publiées *dans la presse a été très* légèrement supérieur à celui du mois de décembre. Avec 2 972 postes offerts, la tendance est cependant moins favorable en données brutes, la baisse étant de 32 % par rapport à l'an *dernier. En janvier 1990, pour* rappel, il y avait eu 8000 propositions d'emploi.

Enquête sur les ingénieurs

■ Le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF) vient de lancer sa onzième enquête sur la situation des ingénieurs et des scientifiques. Ceux-ci, qu'ils soient en *activité ou en retraite, ont* jusqu'au 15 *mars* pour répondre à ce questionnaire.
Cette étude, réalisée avec le concours de l'INSEE, est adressée à 150 000 personnes et restitue, d'ordinaire, une *masse fructueuse de* renseignements sur une catégorie professionnelle importante. Elle sert notamment de référence pour les directions des ressources humaines.

► ***CNISF. 7, rue Lamennais.* 75008 Paris. Tél. : 44-13-66-88.**

TRIBUNE

Hoover : une sacrée «affaire»

par Gérard Lyon-Caen

L'ANALYSE juridique peut aider à *froidement prendre la mesure de* l'«affaire Hoover». Avant tout, on se trouve en présence d'un licenciement économique de caractère collectif soumis *à la loi du lieu de travail, la loi française.* Le juge sera saisi et se posera la question suivante : y a-t-il une cause économique à l'origine du licenciement ? Réponse probable : non, puisqu'il n'y a pas suppression mais déplacement des emplois. Au surplus, la jurisprudence oblige l'employeur à procéder au reclassement des *salariés dans les autres* établissements du groupe. Les avocats des salariés devront donc imposer que prioritairement leur soit offert un reclassement en Ecosse. Le plan social pourrait comporter des mesures d'aide au transfert de résidence et à la réinstallation... Cela coûtera cher, l'effet de la règle *juridique française.*

Ce qui coûtera plus cher encore à la direction, ce sont les indemnités pour un licenciement économique dépourvu de cause réelle et insuffisamment assorti de mesures d'accompagnement social. Sans parler du reste. Les avocats sont en général trop modestes dans leurs demandes d'indemnités.

Ce licenciement doit être évalué dans le cadre du droit communautaire. Une entreprise jouit certes de la liberté d'établissement (encore qu'extérieure à la Communauté). Mais, s'il est vrai (et un dossier doit bien exister quelque part au ministère des affaires européennes, et quelques rares juristes s'y rencontrer dans les couloirs) que les autorités régionales ou locales ont reçu, comme il est fréquent, des subsides du Fonds européen de développement régional (FEDER, un des fonds structurels de la Communauté), quelqu'un s'est trompé quelque part. Ce fonds doit aider les régions en retard à se développer en favorisant la création d'emplois afin d'assurer une plus grande cohésion économique et *sociale (art. 130 A et S du traité de* Rome modifié par le traité de Maastricht).

MAIS y a-t-il eu création d'emplois en Ecosse ? Evidemment non : il y a eu transfert, ou comme on dit dans le jargon, délocalisation. D'où détournement de procé*dure et détournement des fonds communau*taires. D'où éventuellement encore responsabilité de la Communauté. On s'étonne que personne n'ait saisi la Cour européenne des comptes. Les salariés concernés s'adresseront à la Cour de justice sur la base de l'article 215 du traité. Les entreprises n'ont *pas le monopole d'utilisation de cet article.*

Enfin, il existe dans ce litige un aspect syndical. Le Royaume-Uni n'a pas ratifié le protocole social de Maastricht, et tout le monde a bondi sur cette circonstance, qui pourtant ne joue ici qu'un rôle second. Mais il existe une Confédération européenne des syndicats (CES). Elle a là une magnifique occasion de rappeler son existence à l'opinion. Non pour négocier avec les organisations d'employeurs (encore qu'il ne soit pas interdit de rêver), mais pour arbitrer d'urgence ce qui apparaît bien être un différend entre ses propres adhérents. Si les syndicats britanniques ont consenti des avantages alléchants à leur nouvel interlocuteur (ce que le dossier doit clairement établir), alors ils doi*vent être confrontés par la CES à leurs homo*logues français. Celle-ci doit établir un code de conduite parmi ses propres adhérents et le faire respecter disciplinairement. Faute de quoi l'Europe (ne l'appelons pas sociale, de grâce) se résumera dans la concurrence entre entreprises à base de réduction progressive *des coûts salariaux.*

L'arrêt du Port de Gênes (Cour de justice 10 décembre 1991. Merci c. Sidérurgia) vient d'en faire l'irréfutable théorie. Conclusion très provisoire : la liberté de manœuvre est entière à l'intérieur de la CEE, mais le prix à payer doit être lourd pour tous. Quasi dissuasif. *Quelle autre logique ?*

► **Gérard Lyon-Caen est professeur de droit à Paris-I et auteur d'un rapport sur les libertés individuelles dans le travail.**

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
STAG'ETUD 12, av. Raspail, *94257 Gentilly Cedex, tél.* : 49-08-99-99.

GESTION

□ Lieu : Aix-en-Provence. Date : *immédiat. Durée : 2 mois. Ind.* : à définir. Profil : bac + 2, DUT logistique ECS, convention de stage. Mission : mise en place d'une procédure *de contrôle de gestion du matériel* d'étiquetage, étude de rentabilité. 04064.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : Lyon. Date : immédiat. *Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil :* bac +2, BTS comptabilité ou gestion, connaissance Macintosh, Word 55, Works, convention de stage. *Mission : gestion, saisie comptabilité,* mise en place fichier client sur informatique, réorganisation administrative. 04120.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 4, ESG, maîtrise comptabilité, connaissance gestion, comptabilité, bilan prévisionnel convention de stage. Mission : établissement budget, bilan prévisionnel après études de motivations données. 04076.

PERSONNEL

□ *Lieu : Lille. Date : immédiat.* Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 1, connaissance de fonctionnement de l'entreprise, convention de stage. *Mission : recrutement, gestion* et mise à jour de fichiers, contacts téléphoniques avec les candidats, différents travaux administratifs. 04119.

□ *Lieu : Paris. Date : immédiat.* Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : bac +1, ressources humaines, connaissances Word Perfect, dactylo, *notions d'anglais, convention de* stage. Mission : traitement des demandes d'emploi, suivi formation professionnelle, classement divers, participer à la préparation de l'élection du CE. 04096.

□ Lieu : Cachan. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 30 % du SMIC. Profil : Bac +2, connaissance micro-informatique et gestion des ressources humaines, convention de stage. Mission : participer à l'élaboration du bilan social et à la mise en place d'un module de gestion de la formation sur logiciel Héra. 04095.

MARKETING

□ *Lieu : Lyon. Date : immédiat.* Durée : 1 mois. Ind. : non rémunéré. Profil : bac, convention de stage. Mission : prospection téléphonique auprès de notaires et avocats pour prise de rendez-vous et constitution d'un fichier. 04128.

□ *Lieu : Cernay (68). Date : immédiat.* Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, connaissances génie mécanique ou techniques de commercialisation, convention de stage. Mission : étude de marché, vérifier implantation de la gamme outils sur départements limitrophes (88,90,67) par téléphone et enquêtes sur le terrain. 04124.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 000 F/mois. Profil : bac + 2, *ESC/ESSEC/EAP/BTS commerce* international, convention de stage. Mission : étude de motivation dans ambassades et auprès des écoles de *commerce de France, suivi et déve*loppement de la clientèle. 04077.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : *bac + 2, marketing, convention de* stage. Mission : études de marché, test et recherche documentaire. 04078.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, anglais et allemand courant, convention de stage. Mission : travailler sur la création et l'implantation d'une lettre professionnelle en anglais sur le parrainage d'entreprises. 04032.

□ Lieu : Nanterre. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 600 F net. Profil : bac, esprit d'équipe, sens commercial, aptitude à communiquer, aisance téléphonique, convention de stage. Mission : télémarketing, prise de rendez-vous pour les commerciaux. 04032.

VENTE

□ Lieu : Marseille. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : commissions. Profil : bac, action commerciale, notions d'informatique sur Word. Mission : collaboration et assistance au démarchage commercial, constitution de fichiers clients, téléphoning, prise de rendez-vous, présentation de la société. 04112.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac, première expérience de la vente, convention de stage. Mission : promouvoir un produit par des animations. 04110.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Mardyck (59). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, informatique, bases de données, langage Pascal, convention de stage. Mission : étude et réalisation d'un logiciel de gestion documentaire au sein du service travaux. 04118.

□ Lieu : Colmar. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : *à définir. Profil :* bac + 2, informatique, programmation systèmes MSDOS réseaux locaux. Mission : développement d'applications de gestion, analyse, programmation, maintenance. 04142.

□ Lieu : Aix. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 4, Miage, convention de stage. Mission : étude de rentabilité concernant la taxe sur le transport. 04063.

COMMUNICATION

□ *Lieu : Paris. Date : immédiat.* Durée : 3 mois et plus. Ind. : 1 500 F/mois. Profil : bac + 4, communication, commerces, économie, connaissance des médias, bon niveau d'anglais, convention de stage. Mission : assistant(e) consultant revue de presse, fichiers, recherche documentaire, contacts presse. 04054.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Profil : *bac + 4, communication, Macintosh,* Word 5, Excel 4, PAO, convention de stage. Mission : effectuer des missions de communication, capacités relationnelles et rédactionnelles. 04099.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 2 000 F. Profil : bac + 2, ESC, communication, *convention de stage. Mission : orga*niser et développer un centre de documentation de la société, suivi des dossiers dans le domaine de la *régie publicitaire. 03959.*

PUBLICITÉ

□ Lieu : Suresnes. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 800 F/mois. Profil : bac + 3, publicité, connaissances communication, promotion des ventes, aisance téléphonique, convention de stage. Mission : participer au développement de l'agence en participant à la prospection au développement des opérations hors médias. 04102.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. *Ind. : à définir.* Profil : bac + 2, BTS secrétariat, tourisme, connaissance informatique et langues, convention de stage. Mission : frappe de courrier, envoi de documentation, aide diverse et traduction. 04130.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : ticket restaurant. Profil : *BTS secrétariat,* bilingue, TTX si possible, Works et Wordperfect, convention de stage. Mission : répondre au téléphone, dactylographie en anglais et français (CV, correspondance mailing), classement et prospection téléphonique. 04124.

□ Lieu : La Défense. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 30 % Smic + *participation frais de repas. Profil :* bac + 1, bureautique, secrétariat, TTX si possible, convention de stage. Mission : tâches administratives, par*ticiper aux tâches du service salaire,* déclarations salaires, prévoyances, charges sociales. 04137.

□ Lieu : Courbevoie. Date : immédiat. Durée : 6 mois (18 h/semaine). Ind. : 38,50 F/heure. Profil : bac G1 indispensable, TTX, frappe de tableaux. Mission : frappe de courriers et de tableaux au service comptabilité clients. 03785.

□ Lieu : Bagnolet. Date : immédiat. *Durée : 2 mois. Ind. : 1 700 F/mois +* ticket restaurant. Profil : bac + 2, BTS secrétariat bureautique, Word 5 et anglais, convention de stage. *Mission : préparation et envoi des* dossiers d'inscription aux rencontres chorégraphiques internationales. 04131.

HOTELLERIE

□ *Lieu : Barr (67). Date : immédiat.* Durée : 1 mois. Ind. : 1 300 F. Profil : bac, convention de stage. Mission : comptabilité gestion, suivi budget, accueil clients, gestion hôtelière sur informatique. 04123.

□ Lieu : Barr (67). Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 1 300 F. Profil : bac, convention de stage. Mission : participation à l'élaboration des menus, fabrication, service en salle, gestion des stocks, économat, vins. 04121.

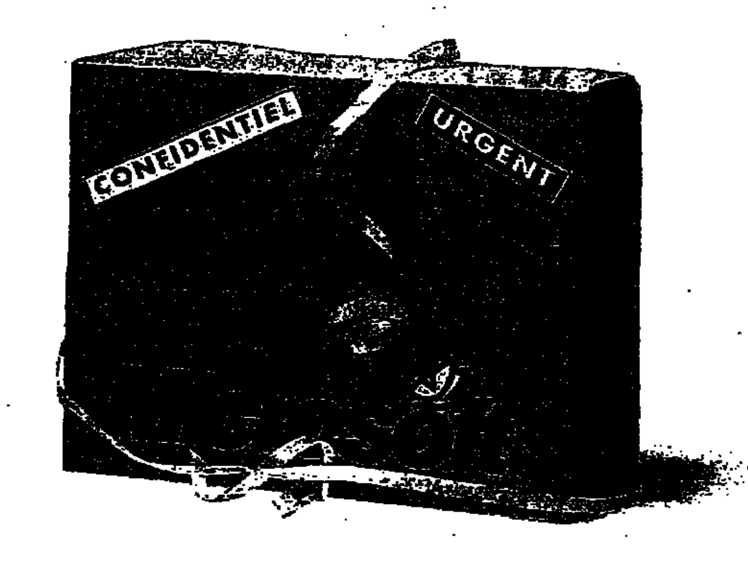
CARRIÈRES INTERNATIONALES

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute Technologie

WINDOWS NT

le plus beau cadeau que vous puissiez faire à votre carrière



Après le succès de Windows 3.1 et Windows pour Workgroups, Microsoft élargit son offre aux stations de travail et à l'informatique d'entreprise, et prépare le lancement de son nouveau système d'exploitation Windows NT.

En alliant portabilité et performances, Windows NT permet aux utilisateurs de décupler le potentiel de l'univers Windows. Bientôt des millions de Windows NT seront utilisés par nos clients et Microsoft constitue dès aujourd'hui l'équipe de professionnels qui sauront leur apporter l'assistance technique sur ce nouveau produit.

Ingénieurs Support
Windows NT

Votre mission : assurer l'assistance téléphonique et télématique de Windows NT auprès de nos clients, de l'utilisateur final aux grands comptes, et leur faire découvrir toutes les potentialités d'un système d'exploitation multitâche qui apporte des fonctions avancées d'administration réseaux et de messagerie.

Votre profil : Bac + 4/5 en informatique, vous êtes débutant ou vous possédez une expérience dans l'environnement micro, mini ou UNIX® en tant qu'administrateur réseaux ou ingénieur système.

Une expérience dans le support technique aux utilisateurs serait un plus. Bien évidemment vous maîtrisez l'**anglais.**

Si votre passion pour la technique rejoint votre goût du service, si vous voulez participer à la formidable aventure de Windows NT au cœur de la stratégie Microsoft, rejoignez-nous aux Ulis (banlieue sud-ouest de Paris).

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 214 à Microsoft France – Direction des Ressources Humaines – 18, avenue du Québec - 91957 Les Ulis Cedex.



LES LOGICIELS QUI DONNENT DES AILES.

*UNIX est une marque déposée

Un partenaire européen pour des télécommunications mondiales

Ingénieur Support Telecom et Produits

Débutant accepté

BT est un des plus grands opérateurs de télécommunications dans le monde.
Nous offrons aux grandes entreprises des solutions globales de télécommunications. Pour notre CENTRE EUROPEEN DE SUPPORT CLIENTELE, nous recherchons un jeune Ingénieur Support Telecom et Produits.

Vos responsabilités : ☐ au sein d'une équipe, vous intervenez du centre ou sur site en Europe sur toute la gamme de nos produits : support technique, suivi et résolution des problèmes clients, étude et détermination des dysfonctionnements, contrôle des performances réseaux ☐ d'éventuels courts déplacements sont à prévoir en Europe et aux USA (formation et interventions).

Vous avez : ☐ une formation supérieure enrichie d'une première expérience en Systèmes et Réseaux de Télécommunications, avec une orientation marquée pour le support clientèle : transmission de données (X 25, SNA, TYMNET...), réseaux numériques (multiplexeurs, modems...) ☐ un bon niveau d'anglais ☐ même débutant, une forte motivation.

Nous vous offrons : ☐ une excellente formation pour accéder au niveau de connaissances requis ☐ un travail en équipe ☐ des perspectives de progression.

Pour un entretien individuel avec la société, adressez ou télécopiez CV, lettre et photo à notre conseil EUROMAN / OPTEAMAN - 114 bis rue Michel Ange 75016 PARIS - Fax (1) 40 71 28 41 indiquez la référence 2060

La Défense

BT

GRANDE BANQUE A PARIS

Responsable Service Lots Techniques Bâtiment

Ce service technique : **génie climatique, électricité, automatismes et GTC,** a principalement la responsabilité, en tant que maître d'ouvrage ou d'oeuvre, de la conception et de la réalisation des **installations techniques de nos bâtiments** administratifs et informatiques.

Il joue un rôle important dans l'évolution de nos choix techniques et l'utilisation de nouvelles technologies, à toutes les phases de la vie de nos immeubles.

Nous souhaitons en confier la responsabilité à un ingénieur généraliste **(AM, ECAM, ICAM, INSA...)** d'environ 35 ans, idéalement avec double expérience : BE lots techniques et travaux neufs - Maintenance, en tertiaire ou industriel.

Merci d'écrire (CV, salaire actuel) sous réf. 3021 à

Gallos & Associés 116 Champs Elysées, 75008 PARIS.

Vous avez 5 ans et plus d'expérience dans le SECTEUR PÉTROLIER.

Rejoignez-nous...

Nous recherchons pour des postes basés en Région Parisienne (anglais souhaité)

- 2 INGENIEURS DE PROJET (généraliste, mécanique ou C.C.)
- 1 COST CONTROLLER (cost estimating)
- 1 INGENIEUR PLANNING (outil : Artémis 6 000)
- 1 INGENIEUR MARCHES (de l'appel d'offres au règlement des claims)
- 2 RELANCEURS (Expediting auprès des principaux fournisseurs)
- 1 INGENIEUR MACHINES TOURNANTES
- 1 INGENIEUR INSTRUMENTISTE

Merci d' adresser rapidement votre dossier sous réf. 203 à AITEC Ingénierie - 8 Parc Club Ariane - 78284 GUYANCOURT Cedex (fax 30.60.80.83)

AITEC

SECTEURS DE POINTE



Les achats passent à la vitesse numérique

La mobilité est la raison d'être de nos produits, des terminaux et des réseaux de radiotéléphonie publics et privés. C'est aussi l'état d'esprit qui anime les 1 500 collaborateurs d'Alcatel Radiotéléphone.
De la conception à la commercialisation, ils maîtrisent toute la chaine.
Nous vous proposons de contribuer au développement international du numérique (GSM) et ***d'accroître la valeur ajoutée de nos achats****, au sein d'une filiale du numéro un mondial des télécommunications.*

CHEF DE GROUPE ACHATS "CIRCUITS"

Vous animez une petite équipe d'acheteurs en composants de terminaux de radiotéléphonie. Vous assurez la responsabilité des achats de très haute technologie de ce secteur, en étroite collaboration avec le BE et les ingénieurs prescripteurs.

Ingénieur de formation, vous bénéficiez d'une expérience de 5 à 7 ans en achats de composants électroniques. Vous maîtrisez l'anglais et vos aptitudes relationnelles sont indéniables. (Réf. A 301)

INGENIEUR ACHETEUR "CIRCUITS"

Sous l'autorité du chef de groupe achats, vous assurez les achats de composants électroniques entrant dans la fabrication de nos radiotéléphones.

Ingénieur de formation, vous justifiez de 3 à 4 ans d'expérience achats de ces produits en secteur grande série et/ou produits grand public. Vous maîtrisez l'anglais. (Réf. A 302)

Ces deux postes sont basés à Colombes (92).

ALCATEL
RADIOTELEPHONE
La communication au cœur de l'action.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV en précisant la réf. choisie à notre Conseil :
APPIA - Luce MOURY - 5, rue Delerue - 92120 Montrouge.

HCAP

Responsable du département grands comptes
Division télécommunications

Grand constructeur européen de télécommunications, nous développons notre savoir-faire dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de réseaux de communications et de transmissions.

A ce poste de management d'une équipe et de négociation de haut niveau, vous :
• créez des marchés auprès de clients désireux d'ouvrir des réseaux et services pour le public, et négociez les réseaux complets "clés en main" ;
• développez et gérez la commercialisation des" systèmes de transmission en France auprès de sociétés qui utilisent des réseaux pour leurs besoins propres, ou souhaitent compléter leur offre.

Ingénieur Grande Ecole (X, TELECOM,...), vous désirez évoluer dans un grand Groupe. Vous justifiez d'au moins une première expérience de management et de commercialisation de réseaux "clés en main" à haut niveau. La connaissance de l'anglais est souhaitable.

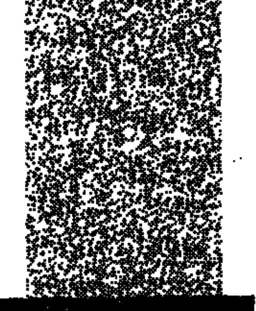
Sylvie CATHELAIN vous remercie de lui adresser votre candidature, ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération****, sous référence* ***9311****, au* ***7 rue de Monceau, 75008 Paris.***



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA-SYSTEM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE
DANS LE SECTEUR PÉTROLE ET GAZ
RECHERCHE POUR DIRIGER UNE IMPORTANTE
OPÉRATION DE RÉNOVATION D'UNE USINE DE
LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À L'ÉTRANGER, UN



DIRECTEUR DE CHANTIER

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur, vous maîtrisez parfaitement la direction de travaux TCE dans l'industrie pétrolière ou pétrochimique (10 ans d'expérience minimum).

Nous vous confions aujourd'hui une mission d'envergure sur un chantier complexe de 3 ans (*plusieurs millions d'heures*) dont vous coordonnerez toute la réalisation. En étroite collaboration avec le client étranger, vous serez responsable de l'organisation humaine, financière et technique du chantier et dirigerez les entreprises sous-traitantes.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature sous référence 47615 à ORGANISATION ET PUBLICITÉ
2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE NOUVELLE EXIGENCE !

Société d'ingénierie, filiale de plusieurs groupes pétroliers, notre savoir faire dans le domaine des sciences de la terre, reconnu dans de nombreux pays, nous a conduit, naturellement, à développer des interventions dans le secteur de *l'environnement*. La réussite dans notre diversification nous autorise de réelles ambitions et implique de renforcer nos équipes par le recrutement de deux nouveaux collaborateurs.

Au sein du département Environnement, nous vous proposons **deux postes de chefs de projets** dotés d'une très large autonomie. Le premier intervient sur des problèmes de pollution : études de dépollution avec traitements physico-chimiques, réhabilitation de sites (friches industrielles, décharges), études de mise en décharge ou de traitement de déchets... Le second est plus orienté risques : études d'impact, de danger ou de risques, audits environnement, études de déchets, impliquant l'utilisation d'outils de modélisation.

Ingénieur génie chimique ou biochimiste, vous suivez depuis une dizaine d'années les problèmes liés à l'environnement, de préférence dans l'industrie. Vous connaissez parfaitement la législation et les aspects techniques liés à la pollution et aux risques industriels. Bon négociateur, vous développerez facilement l'une des deux activités dans un secteur porteur et dans une entreprise très performante où le climat social est excellent. Claude DOS REIS, associé de Sirca, étudiera votre candidature. *Adressez lui un résumé de carrière et une lettre de motivation sous réf.* 506 251 LM à Sirca - 140 Bd Haussmann - 75008 Paris.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

MEMBRE DE SYNTEC

SAGERI

filiale du Groupe GRAS-SAVOYE
bénéficie d'une forte notoriété et est reconnue pour la qualité de ses prestations de conseil en Risk Management.
Dans le cadre du développement de son activité
"Evaluation des risques de pollutions ou d'atteintes à l'environnement"
elle recherche :

INGENIEUR GRANDE ECOLE
(Mines de préférence, Centrale, Ponts, etc...) SPECIALISTE ICPE

A 27-35 ans, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 ans minimum dans le domaine de la pollution, des déchets et des atteintes à l'environnement en milieu industriel. Vous possédez une bonne connaissance de la législation nationale et européenne relative à ces domaines.

Dans le cadre de votre mission d'Ingénieur Conseil, vous serez intégré à l'équipe chargée de l'audit et de l'analyse des risques environnement. Vous participerez également au développement d'un produit RC Pollution.
Vous êtes bilingue ou trilingue.

Ce poste basé en région parisienne, nécessitera de votre part une bonne mobilité géographique.

Adressez votre dossier de candidature détaillé (CV, photo, prétentions) sous réf. AA JCL/B à :
SAGERI - Direction des Ressources Humaines
2, rue Ancelle 92202 NEUILLY S/ SEINE.
Discrétion assurée.





Nous recherchons pour nos activités d'ETUDES et de REALISATION

INGENIEUR CHEF DE PROJET

Vos connaissances techniques (**contrôleurs de feux, stations de recueil de données, panneaux à messages variables, vidéo, télétransmission, centralisation...**) et votre expérience confirmée dans le domaine de la **régulation de trafic** vous amèneront à prendre en charge des réalisations de grande envergure.

Nous vous offrons l'opportunité de faire valoir et d'enrichir vos compétences dans des secteurs passionnants et en pleine expansion.

Merci d'adresser vos candidatures à l'attention de Monsieur *RANDRETSA* - SEMERU - 34 rue Charles Piketty - 91178 VIRY CHATILLON Cedex

---

XLOGX, spécialiste de l'administration système UNIX recherche dans le cadre de sa collaboration avec EDF en région parisienne ou en Savoie, des :

INGENIEURS INFORMATICIENS

XlogX

- *Grandes Ecoles ou Université, vous êtes débutants ou confirmés.*
- Vous maîtrisez l'un des domaines suivants:

ADMINISTRATION SYSTEME UNIX ou DOS
DÉVELOPPEMENT C. FORTRAN - PASCAL

Merci d'adresser votre dossier de candidature à J.F. ROCHEMAN
XLOGX – 6 bis Place Charles de Gaulle - 78180 Montigny-Le-Bretonneux - Saint-Quentin-en-Yvelines.

CBL CONTESSE



LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

INSTALLATIONS DE BROYAGE CONCASSAGE CRIBLAGE ET PRÉPARATION DE MATÉRIAUX.

Constructeur reconnu et réputé, nous bénéficions de l'appui d'un groupe puissant d'envergure mondiale nous ouvrant de nouvelles perspectives qui font de nous désormais **un généraliste complet dans la discipline**, ce qui nous permet d'aborder de nouveaux marchés importants. C'est dans ce contexte que nous recherchons notre

Ingénieur d'Affaires Grands Comptes

Votre mission : en liaison avec la Direction Générale, vous prospectez et suivez une importante clientèle à haut niveau de carrières, cimentiers, d'exploitants de minerais, BTP,..., pour leur vendre nos équipements et solutions complètes ainsi que notre nouvelle gamme.

Votre profil : homme de terrain, autonome, relationnel et réalisateur, vous savez négocier des affaires conséquentes selon des cahiers des charges complexes. La pratique de l'anglais ou l'allemand serait un plus.

Votre goût du challenge pour conquérir de nouveaux marchés et introduire de nouveaux produits dans un *contexte concurrentiel, celui de vous investir et évoluer* dans une société solide et qui progresse significativement nous intéressent. Pour établir un premier contact, nous vous remercions de bien vouloir adresser un dossier complet de candidature (lettre manuscrite + CV+photo) à notre Conseil en Recrutement sous la référence **630/MDE**.

Ce poste est basé en Ile de France.

Une confidentialité totale vous est garantie.

Walter



Nous sommes leader mondial de l'information destinée aux marchés financiers (CA : 16 milliards de francs et 10 000 personnes). Nous concevons et commercialisons entres autres des bases de données financières et des systèmes intégrés pour salles de marchés auprès des Banques, Etablissements Financiers, Institutionnels et Directions Financières d'entreprises. Notre offre s'enrichit en permanence de nouveaux produits et nous disposons d'une logistique performante.
Compte tenu de notre développement, nous recherchons :

Ingénieurs commerciaux
Marchés financiers

Mission : Vous vendez l'intégralité de nos produits et services à une clientèle bancaire. Vous proposez des solutions et négociez auprès de différents interlocuteurs (traders, directeurs informatiques, directeurs financiers) avec l'assistance, si nécessaire, de nos chefs de projets.

Profil : *Agé de 30 ans environ, vous avez une formation Grande Ecole d'Ingénieurs ou de Commerce. Doté d'un fort tempérament* commercial, vous avez une expérience réussie de la vente de solutions et de produits informatiques au sein d'une SSII, d'un constructeur ou d'un éditeur. Vous maîtrisez l'anglais. Votre connaissance du domaine financier et des grands comptes est un réel atout pour le poste.

La qualité de notre offre, une forte culture d'entreprise et les perspectives d'évolution au sein de notre groupe sauront motiver des candidats de valeur.

Pour ces postes basés à **Paris**, nous vous remercions d'adresser lettre, CV photo et rémunération actuelle, sous la référence IC393/LM, à notre Conseil EUROSERV, 121 bd Diderot, 75012 Paris.

EuroServ

Jonction

Spécialiste de la vente de logiciels micro-informatique et vente de services associés, HIS apporte des solutions uniques et complètes auprès des grands comptes (Banque, Industrie, Administration).
En véritable partenaire, nous avons su en 4 ans apporter à nos clients une logistique performante et réaliser ainsi une forte croissance (CA 1992, 190 MF, 45% de croissance).

HIS
Havard Information Support

INGENIEURS COMMERCIAUX SENIORS

A 28/35 ans, de formation supérieure, vous possédez nécessairement une première expérience de la vente de services ou de logiciels informatiques auprès de grandes entreprises.
Au sein d'une structure légère, vous prendrez en charge la prospection, le développement et la gestion de clients Grands Comptes. Vous aurez auprès de vos interlocuteurs (Directeur Informatique, Bureautique et Achat), toute latitude pour définir leurs besoins, analyser les stratégies (bureautiques, réseaux...), assurer la formation, l'installation..., la gestion du parc micro.

INGENIEURS COMMERCIAUX JUNIORS

A 25/27 ans, votre première expérience commerciale ou technico-commerciale dans le secteur informatique oriente naturellement votre carrière vers la gestion de Grands Comptes.
En binôme avec un responsable de secteur, vous assurerez le développement de nos ventes auprès de nos clients stratégiques. En fonction de vos résultats, vous aurez rapidement de larges possibilités d'évolution.
Envoyer CV + photo + lettre de motivation + prétentions à Mr H. JEZIC, HIS, 21 rue de Clichy, 93548 Saint-Ouen Cedex.

L.B.W.

Groupe international de 17 000 personnes, numéro un européen dans le domaine des armements terrestres, nous élargissons notre stratégie industrielle en développant la diversification *dans les domaines de l'informatique industrielle, l'électronique et la mécanique de pointe.*

Ingénieur commercial confirmé ✦ plasturgie

- *Au sein de la branche chargée de cette diversification, vous prendrez la* Direction Commerciale de l'activité moules notamment pour la plasturgie.
- Ce poste est basé à Versailles et il convient, en particulier, à un candidat de formation Ingénieur généraliste ayant une expérience commerciale efficiente.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 9242 à CURRICULUM 6, passage Lathuile 75018 Paris qui transmettra.

UNE CARRIÈRE DANS LA COMMUNICATION ?

vous avez moins de 26 ans
vous avez un BTS, DUT, ou équivalent
une carrière commerciale vous motive

devenez

CHEF DE PUBLICITÉ PRESSE

(Presse quotidienne, magazine, professionnelle)

contrat de qualification rémunéré en entreprise
(formation spécialisée assurée dans le cadre du contrat)

envoyez dès aujourd'hui CV, photo et lettre manuscrite à :

IFCEM
175, rue Blomet - 75015 Paris

AREA MANAGER
EUROPE OCCIDENTALE

TRILINGUE ANGLAIS-ALLEMAND

Important Groupe Industriel International *situé en proche banlieue parisienne* (sud-est) recherche **Area Manager** pour l'Europe **Occidentale.**
Issu d'une Ecole Supérieure de Commerce ou d'Ingénieur, entre 35 et 45 ans, vous justifiez impérativement d'une expérience commerciale dans la vente de produits industriels.
Eine einwandfreie Beherrschung der deutschen und englischen Sprache ist erforderlich.

Vous serez chargé de développer les ventes *de notre gamme de produits en* Europe Occidentale.
Les évolutions que nous prévoyons dans ce domaine pourront vous permettre d'envisager une carrière avec des responsabilités croissantes.

Merci d'adresser votre candidature s/réf. 8324 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex.

EUROMESSAGES

ORC CONTESSE

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

GUYANE

Directeur d'un centre médico-chirurgical

(Poste basé en GUYANE)

Importante Association à vocation humanitaire recherche un Directeur pour gérer un centre Médico-Chirurgical de 50 lits de chirurgie, médecine générale et maternité.

En charge de l'animation d'une équipe de 90 personnes, vous assurez, la gestion administrative, financière et humaine de cet établissement ainsi que la réalisation des projets médicaux et d'établissements. De plus, vous saurez entretenir d'excellents rapports avec les autorités de tutelles et partenaires publics et privés.

Agé d'au moins 35 ans, diplômé de l'Ecole de Rennes ou équivalent, vos expériences dans des postes similaires vous confèrent les compétences nécessaires pour prendre la direction de notre établissement. De même, votre sens du dialogue, vos qualités relationnelles et votre aptitude à la négociation sont des atouts sérieux pour mener à bien votre mission.

Le niveau de rémunération est régi par la Convention Collective + primes afférentes au poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manus. + CV + photo), *s/réf.* 144, à COMMUNIQUÉ 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

intervenant dans les domaines du développement rural en Afrique de l'Ouest et de l'insertion des migrants en France

recrute

SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

De formation supérieure (bac + 4), 30-40 ans, vous avez dirigé une équipe avec succès.

Vous possédez une expérience de l'Afrique et du monde associatif, une forte capacité d'écoute et un bon esprit de synthèse.

Envoyer CV et lettre manuscrite (sous réf. SG) *à :*

EUROPACT, 44, rue de la Paroisse - 78000 Versailles



Le District de l'agglomération de Montpellier qui regroupe 17 communes et dispose d'un budget global de 80 millions de francs, renforce ses équipes en recrutant un

INGENIEUR TERRITORIAL

Direction de l'Environnement

Dépendant directement du Directeur Général des Services Techniques, vous interviendrez sur l'ensemble des secteurs de l'environnement et serez plus particulièrement responsable du *traitement et de l'élimination des ordures ménagères et de* l'assainissement.

Vous aurez en charge l'élaboration des propositions et des *stratégies concernant les mesures de respect de l'environnement,* la mise en place d'**importants projets d'investissement** et le contrôle de la gestion des opérations et équipements.

Ingénieur expérimenté dans la fonction publique, vous êtes un *excellent praticien en particulier dans la collecte et le traitement* des déchets ainsi que dans le traitement des eaux. Des connaissances en génie, en droit de l'environnement et en *urbanisme sont des atouts souhaités.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo, copie des diplômes et du dernier arrêté de nomination) à PSYNERGIE, 20 esplanade de l'Europe, 34000 MONTPELLIER. *Confidentialité assurée.*

PSYNERGIE MONTPELLIER MARSEILLE PARIS



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE

LE CONSEIL GENERAL

RECRUTE UN SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA CULTURE ET DES SPORTS
(Direction de l'Innovation et des Finances)

Le Conseil Général a décidé de regrouper dans une sous-direction l'ensemble de ses moyens humains dans les domaines de la culture et du sport pour *renforcer la dynamique et la cohésion de ses interventions.*

PROFIL DU CANDIDAT

- Un intétêt réel pour les activités culturelles
- Une grande disponibilité,
- Capacité à mobiliser une équipe autour des projets culturels du Département (lecture, musique, danse, théâtre, patrimoine, soutien aux équipements et organismes culturels et sportifs),
- Une forte motivation pour développer le partenariat avec tous les acteurs départementaux.

STATUT

Cadre A expérimenté. Niveau minimum : Bac + 3.
Encadrement de plusieurs services et coordination des partenaires.

Les candidatures devront parvenir à
M. le Président du Conseil général
31, boulevard Emile-Roux, BP 1404 - 16017 ANGOULEME Cedex
AVANT LE 15 MARS 1993





LE MONDE DES CADRES



Concevoir des documents marketing... de A à Z

Leader mondial des logiciels pour micro-ordinateurs, Microsoft représente un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars et connait une croissance soutenue.
Microsoft France commercialise ces logiciels. Plus de 400 collaborateurs, chargés d'apporter le meilleur service aux clients, partagent une même passion pour la micro dans une entreprise où riment créativité et enthousiasme. Nous recherchons un :

Chargé de la Production des Outils Marketing

Vous exercez votre expertise à toutes les phases de l'élaboration de produits d'édition : gestion des rétroplannings pour des documents liés à des événements (cartons, brochures, PLV, documentation commerciale) ; secrétariat de rédaction et aide à la conception de textes ; suivi de l'exécution, de la fabrication et des budgets, gestion de la photothèque.

Vous vous occupez aussi d'organiser ponctuellement des manifestations (séminaires, conventions...).

De formation Bac + 4 ou 5 (type CELSA), vous justifiez de trois à cinq ans d'expérience.

Vous connaissez bien les techniques de fabrication ainsi que la micro-informatique, vous possédez de réelles qualités de rédacteur et vous avez déjà réalisé des opérations sur le terrain.

Votre goût pour le travail en équipe ainsi que votre rigueur dans la gestion et les relations avec les fournisseurs donneront à ce poste toute sa dimension.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo sous la référence 198 à Microsoft France – 18, avenue du Québec - 91957 Les Ulis Cedex.



LES LOGICIELS QUI DONNENT DES AILES.

Dupuy



DIRECTEUR TECHNIQUE ADJOINT

Nous sommes la filiale française de l'un des leaders mondiaux pour les systèmes de conditionnement carton. Notre forte expansion s'appuie sur une cible de clientèle constituée de leaders du secteur agro-alimentaire.

Directement rattaché au Directeur Technique, vous serez l'interlocuteur privilégié entre notre service commercial, la maison mère située en Allemagne, et nos clients. Vous suivrez de bout en bout la coordination des chantiers qui vous seront confiés : de l'analyse du dossier, l'étude détaillée, à la réception de fin de chantier. Ceci nécessite de nombreux déplacements. Vous pourrez compter sur une équipe de techniciens connaissant bien leur métier.

De formation Ingénieur Grandes Ecoles, ECAM, ENSAM..., vous possédez une première expérience de 4-5 ans comme responsable de maintenace en unité de production ou comme responsable d'installation de matériel chez un prestataire. Vous parlez l'allemand ou, à défaut, parfaitement l'anglais Lieu de residence : Région parisienne.

Rejoignez une équipe jeune, dynamique et investie.

Veuillez nous faire parvenir CV, lettre manuscrite et photo à France LAVIELLE, AGAPE CONSEIL, 23 rue de La Boétie, 75008 PARIS.



EN BRETAGNE

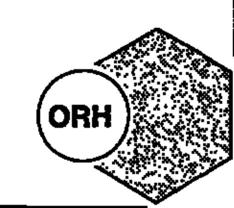
Cette importante entreprise régionale (+ de 1000 collaborateurs) bénéficie d'une forte image. Très connue, son activité est passionnante. La qualité de ses équipes pluridisciplinaires, sa dimension humaine et sociale contribuent à son développement harmonieux et continu. Pour aller plus loin, elle crée, auprès de ses équipes de direction opérationnelles, trois postes de cadre. Aussi, elle recherche

3 Jeunes Diplômés

- Sup de Co, Ingénieurs Généralistes, ou équivalent -

Après une première expérience réussie en entreprise (environ 2 ans), vous souhaitez aujourd'hui intégrer des équipes d'encadrement en Production, Ventes, Ressources Humaines ou Marketing. Dans un premier temps, il vous sera confié des missions d'étude et d'assistance sur des projets à moyen termes ; vous y apprendrez nos métiers et vous y développerez votre talent. Ensuite ? Votre réussite vous ouvrira des responsabilités opérationnelles au sein d'une de ses Directions. Le groupe est diversifié et performant, il offre de réelles perspectives d'évolution.

Merci d'adresser votre lettre de candidature, en précisant vos motivations, avec CV et photo sous la réf. JD/LM à notre conseil : Olivier Plesse **OUEST RESSOURCES HUMAINES 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes** qui vous garantit une totale discrétion et assure une réponse aux dossiers complets.



L'Ecole Supérieure de Vente et d'Exportation (ESVE) basée dans le 1er arrondissement de PARIS recherche



DIRECTEUR DES ETUDES

Grâce à vos réelles capacités pédagogiques, managériales et organisationnelles, vous serez l'animateur et le coordinateur central de l'Ecole en relation directe avec le corps professoral.

Ce poste à grande responsabilité sera confié à un candidat de formation supérieure, ayant déjà assuré avec succès une fonction similaire ou actuellement formateur principal dans une école de commerce.

La rémunération sera à la hauteur du poste à pourvoir et du candidat retenu.

Envoyer CV + lettre manuscrite + photo à notre conseil :

RS MANAGEMENT
1, rue Massue 94300 VINCENNES.

ORC. CONTESSE

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin de transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

E7 Eurosept Associés

Société de Conseil en Management, Organisation et Système d' Information,

(plus de 10 filiales en France et en Europe). recherche des

PROFESSIONNELS disposant d'une expérience SAP

en tant qu' Opérationnels ou Consultants.

Vous souhaitez vous appuyer sur votre expertise du produit et, le cas échéant, sur votre expérience de consultant pour participer activement à une réelle démarche de conseil, tant organisationnelle que technique et axée sur les métiers de nos clients.

Notre cabinet vous offre dès lors de réelles perspectives d'évolution et la possibilité de rejoindre une équipe motivée, performante et en pleine expansion.

Nous sommes partenaires de la Société SAP et nous avons conduit, depuis plusieurs années, de nombreux projets de mise en oeuvre de systèmes de gestion reposant sur les fonctions du progiciel SAP.

Notre fort développement nous conduit à renforcer encore nos compétences dans ce domaine.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions), sous réf. PSJ, à Isabelle DICHANT - Eurosept Associés - 98 Route de la Reine - 92513 BOULOGNE Cedex.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
MARSEILLE-PROVENCE

Participez aux grands projets de développement régional

au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence. Nous recherchons pour la Direction des Affaires économiques notre

Chef du service études

Assisté d'une équipe de 4 à 5 collaborateurs, vous devrez:
- identifier et analyser le tissu économique du Département;
- réaliser des études quantitatives et qualitatives correspondant aux demandes exprimées ou les anticiper;
- proposer des actions opérationnelles;
- faire connaître ces analyses et propositions pour définir des stratégies de développement;
- animer et gérer l'activité "environnement". Vous possédez une formation supérieure en économie (Bac + 4/5), une expérience de 5 à 10 ans environ en Cabinet ou entreprise industrielle, une bonne connaissance du tissu régional.

Merci d'adresser, sous réf.536-X, lettre manuscrite, CV, photo et rémunération souhaitée à notre Conseil PSYNERGIE, 42 rue Fargès, 13008 MARSEILLE.

MEDIA-SYSTEM

PSYNERGIE MARSEILLE PARIS MONTPELLIER

GRAND GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL, basé à **PARIS,** recherche

RESPONSABLE IMMOBILIER

COMPETENT et à FORT POTENTIEL

Pour défendre ses intérêts dans des gros programmes de promotion en Europe

Vous devez avoir une expérience de l'international dans le domaine de la promotion immobilière, sous l'angle juridique, financier et commercial plus que technique.

De culture française, vous devez avoir une bonne connaissance de l'espagnol et de l'anglais. Votre âge se situe entre 35 et 50 ans. Vous aimez les challenges et une rémunération fonction de vos performances.

Perspectives de responsabilités importantes à l'issue de la première mission.

Envoyer CV, photo et références d'opérations effectuées sous réf. 4103 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui transmettra ou tapez **3616 EUROMES code 4103**

3616 EUROMES

ORC. CONTESSE

Pour passer vos annonces :



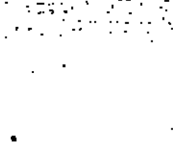
46-62-73-02
46-62-73-90

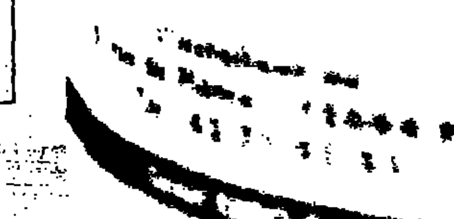
FAX : 46-62-98-74

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique









ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

C'est à l'Homme que notre banque accorde le plus de crédit

Nous recherchons pour notre Siège Social à Nanterre, un(e)

SPECIALISTE CREDIT-BAIL IMMOBILIER

*Responsable du **service après-vente** de l'activité CBI, vous serez le garant de la bonne gestion administrative et financière des contrats (facturations, cessions, transferts, **pré-contentieux**...).*

Vous participerez, en outre, activement au transfert de la gestion sur un nouveau système informatique.

Spécialiste du droit et de la fiscalité de l'immobilier, vous justifiez d'une dizaine d'années d'expérience dans ce secteur en ayant démontré de réelles qualités d'encadrement, d'organisation et de négociation.

Merci d'adresser votre dossier (CV, lettre manuscrite, photo) sous réf. DPC/MON à BFCC/DRH - BP 211 - 92002 NANTERRE Cedex.



OKC CONTESSE

JEUNE ORGANISATEUR

Besançon - Notre banque à vocation régionale connaît un développement important et régulier : 66 agences, 180.000 clients, 880 collaborateurs. Au sein du D.O.I., le professionnel de l'organisation que nous recherchons aura pour mission de participer au double objectif de la structure organisation générale et informatique : conduite de missions d'organisation générale - incluant l'animation d'équipes/projet - et participation à la mise en place du plan informatique de la banque en assurant l'interface du GIE, regroupant les moyens internes avec les utilisateurs et décideurs. A 25 ans au moins, de formation ESC, ingénieur ou maîtrise de gestion, vous avez déjà réussi une première expérience de deux à quatre ans dans la banque, l'industrie ou le conseil, dans une fonction de type audit, conseil en organisation ou inspection. Ecrire à Didier BONNEFOY en précisant la référence V/0272M - **PA Consulting Group - 78, bd du 11 Novembre - 69626 VILLEURBANNE Cedex - Tél. 78.93.90.63.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

ISM SA — JURISTE FISCALISTE

Important Groupe de sociétés spécialiste de l'immobilier d'entreprise (patrimoine de 35 milliards de francs) recherche :

Spécialiste de l'immobilier et du crédit, le collaborateur recherché assurera une double mission :

Opérationnelle : il animera l'équipe chargée de la réalisation des opérations engagées,

Fonctionnelle : il assistera les différents départements de la Direction Investissement-Engagements dans : • la conception des montages juridiques et fiscaux des opérations immobilières ou de crédits, • l'élaboration des contrats et protocoles divers.

Ce poste sera confié à un candidat de formation juridique supérieure, de 40 ans au moins, disposant d'une expérience significative acquise de préférence au sein de la Direction Juridique d'une Banque ou d'une importante Société de promotion Immobilière.

Pour réussir dans cette fonction le candidat devra allier rigueur et imagination et faire preuve de qualité de contact. Ce poste peut déboucher sur la création d'une Direction Juridique.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. et prétentions sous la référence B 304 JF à : ISM SA, Nicole ROBIN, Grand-Écran, 30 Place d'Italie, 75628 PARIS Cedex 13.

PRB Communication

Responsable Juridique

Société exportatrice à forte croissance, spécialisée dans le domaine médical recherche son

Littoral Nord

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, vous avez pour mission de créer et animer la fonction juridique. Vous êtes responsable de la mise en place des procédures juridiques dans la société ainsi que dans les filiales.

Vous supervisez l'ensemble des contrats (commerciaux, R et D, etc...) négociés par la société tant en France qu'à l'étranger en veillant à leur conformité.

Vous gérez le portefeuille des polices d'assurances ainsi que les dossiers de responsabilité civile en liaison étroite avec les cabinets et consultants extérieurs. Vous suivez aussi le secrétariat juridique de la société et de ses filiales.

Agé de 30/33 ans de formation juridique supérieure (DEA, DESS,...) vous avez acquis impérativement une expérience de 5 ans en entreprise ou en cabinet en tant que juriste d'affaires généraliste.

Excellent juriste, ayant un goût prononcé pour le conseil et aimant les contacts vous êtes dynamique et motivé et souhaitez vous investir dans une société riche en perspectives d'évolution.
Un excellent niveau d'anglais est indispensable.

Contactez **Antoine Rusconi**, au (1) 45.53.26.26 ou adressez CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf.AR8812MO.

MP
Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

TUNZINI

GENIE CLIMATIQUE
THERMIQUE ENVIRONNEMENT
PROTECTION INCENDIE

Notre groupe, 1.400 collaborateurs, réalise un CA de 1,1 milliard et souhaite accueillir :

JURISTE D'ENTREPRISE
ASSURANCES CONTENTIEUX

De formation BAC + 3 ou 4, vous disposez impérativement d'une expérience de 2/3 ans et maîtrisez l'anglais. Vous assurerez l'étude des clauses assurances de nos contrats et le suivi de nos dossiers contentieux avec des responsables d'affaires, des avocats et des courtiers.

Ce poste est à pourvoir à RUEIL MALMAISON.

Adressez votre candidature avec prétentions à TUNZINI, Caroline ALOY, D.P.R.H., 250 route de l'Empereur, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

ITA

UN DES PLUS IMPORTANTS INTERMÉDIAIRES SUR LE MARCHÉ OBLIGATAIRE (Paris)

RECHERCHE

1 OPÉRATEUR (H/F) EURO-OBLIGATAIRE
confirmé(e) ou débutant(e)

- Cette personne rejoindra une équipe reconnue sur la place financière.
- **L'opérateur senior aura une expérience réussie de 3 à 5 ans sur les euro-marchés.**
- **Le candidat débutant** sur l'euro-marché devra impérativement avoir une expérience de 1 à 2 **ans d'opérateur sur le marché obligataire domestique** (primaire ou secondaire).
- **Son dynamisme** et son sens du contact commercial avec la clientèle (française ou étrangère) **seront très appréciés.**
- La pratique courante de l'anglais est demandée.

Envoyez CV, photo et prétentions au journal, qui transmettra sous référence 8633
LE MONDE PUBLICITÉ, 15/17, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75902 PARIS Cedex 15

ISSY ? NON, ICI !

HCA
PLAIN-CHAMPS
RSCG CARRIERES

s'installent au 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS
Tél : 42 71 51 51

GROUPE EURO-RSCG

ISM SA — RESPONSABLE DU SERVICE CONTENTIEUX

Important Groupe de sociétés spécialiste de l'immobilier d'entreprise (patrimoine de 35 milliards de francs) recherche pour sa Direction Gestion Immobilière :

• Animant une équipe de 2 personnes, vous assurerez la mise en place et le suivi des procédures (désordre construction, litiges locataires : PME-PMI, législation baux commerciaux etc...), vous aurez de plus un rôle de conseil auprès des cadres gestionnaires du patrimoine et animerez la réflexion juridique et fiscale de la Direction Gestion par des notes d'actualités sur les problèmes courants.

• Agé de 40 ans environ, de formation juridique supérieure, spécialiste des procédures et des baux commerciaux, vous aurez 5 ans d'expérience minimum dans un service juridique et contentieux, spécialisé de préférence dans l'immobilier.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. et prétentions sous la réf. B 303 RC à : ISM SA, Élisabeth Jeanberné, Grand-Écran, 30 Place d'Italie, 75628 PARIS Cedex 13.

PRB Communication

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

JURISTE D'AFFAIRES CONFIRME

Notre Secrétariat Général recherche un Juriste d'Affaires confirmé.
En collaboration avec une équipe de juristes pluridisciplinaires, vous aurez à étudier et traiter des sujets complexes et variés relatifs à la vie du Groupe : réglementation economique relative à la distribution des produits d'assurances, droit boursier et financier, acquisition de sociétés et montages en droit des sociétés, contentieux relatif au droit des affaires, contrats de toute nature et marques,...
Titulaire d'un DESS ou DEA en droit, votre expérience de 5 ans minimum en entreprise ou en cabinet vous a permis d'analyser et de régler une grande diversité d'affaires dans de nombreux domaines.
Cette expertise a aiguisé votre esprit d'analyse et vos talents de négociateur.
Vous maîtrisez l'anglais et/ou l'allemand.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle), sous référence M2S, à Christine LABBE - AGF Département Ressources Humaines - 33, rue La Fayette - 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.

Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.

Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.



Organisation et Publicité

A LA POINTE DU PROFESSIONNALISME NOUS REHAUSSONS LE BLANC.



CONTROLEUR DE GESTION

Pour concevoir la gamme du blanc la plus performante, il faut la rehausser de certaines valeurs : satisfaction client, qualité totale, engagement pour le bien commun, bien-être de nos collaborateurs...
Dans le monde Whirlpool, 38 000 personnes réalisent 7 milliards de $ de CA dans 120 pays. Chacun y a sa place pour apporter sa touche personnelle et réaliser de grands desseins.

Au sein de l'équipe Contrôle de Gestion de Whirlpool France (3 MdF de CA en 1992), rattaché à la direction administrative et financière de la région Ouest (France, Belgique, Espagne et Portugal), vous intégrez une équipe légère et performante avec des responsabilités très polyvalentes.
Vos prochains domaines d'intervention : contrôle de gestion, contrôle budgétaire d'une marque, participation au plan stratégique, études et analyses financières spécifiques.
A 28/30 ans, de formation ESC, Dauphine ou équivalent, vous avez une expérience de 3/4 ans en entreprise et maîtrisez parfaitement l'anglais et l'outil informatique (tableurs).
Merci d'adresser votre candidature, à Whirlpool France, Michel Crouzet, Direction des Ressources Humaines, 2 rue Benoît-Malon, BP 300, 92156 Suresnes Cedex.



N°1 MONDIAL DE L'ELECTROMENAGER

MEDIA-SYSTEM

CONSEILLER DE GESTION



REGION OUEST

Dans le but d'accroître les performances financières de notre réseau, votre rôle consistera, d'une part, à conseiller nos concessionnaires de l'Ouest de la France dans le domaine de la gestion financière (analyse des éléments comptables, suivi de la trésorerie, élaboration de plans de financement), et d'autre part, de mettre en place, sur le terrain, les préconisations de BMW France en matière de gestion.

Vous êtes diplômé d'une Ecole de Commerce et/ou DECS, et vous avez acquis une première expérience de 2/3 ans dans le domaine de la comptabilité et/ou de la gestion financière alliée à une bonne pratique de l'informatique (audit, contrôle de gestion).

La connaissance de l'Anglais et/ou de l'Allemand serait un plus.

Le poste est basé sur la région concernée (Ouest) et implique une grande mobilité. Une voiture de service est fournie.

Adressez votre lettre de candidature, CV, photo et prétentions, sous référence 93/04/M à :

BMW France
Département des Relations Humaines
78886 Saint-Quentin en Yvelines Cedex

CHEF DU PERSONNEL

Etablissement Hospitalier Privé

Région Nord Pas-de-Calais

Un établissement hospitalier privé (Effectif : 300 p. - C.A. 120 MF) en plein développement (investissements : 100 MF) et qui possède une excellente réputation sur le plan régional grâce à la compétence de ses équipes médicales et chirurgicales pluridisciplinaires (n = 50 p.), utilisant un plateau technique ultramoderne, recherche un CHEF DU PERSONNEL. Sous l'autorité du médecin, Président de la Société d'Exploitation, il assurera la gestion du personnel à l'exception des médecins et chirurgiens. A ce titre, il sera chargé du recrutement, de la gestion des contrats, de la paie, de l'organisation des plannings (roulement des équipes, remplacements, congés payés, ...). Il suivra l'évolution de la législation sociale et il veillera à son application au sein de l'établissement. Il participera à la définition de la politique de formation et il veillera à sa mise en œuvre. Il traitera les problèmes de contentieux. Il sera l'interlocuteur des autorités administratives et professionnelles (URSSAF, Inspection du Travail, Caisses de Retraite, ...). Ce poste sera confié à un candidat (H ou F), âgé d'environ 32 ans, de formation supérieure et possédant plusieurs années d'expérience professionnelle acquise dans une fonction semblable au sein d'une PME-PMI. La connaissance du secteur hospitalier n'est pas indispensable. Ecrire sous référence 1381 M à :

GRH Conseils
12, rue de Castiglione
75001 PARIS.

Discrétion assurée

PLAIN CHAMPS

Grand Groupe Français, leader dans son secteur, recherche un

Juriste droit public

PARIS

LE POSTE : Conseil, assistance et négociation, suivi, en droit public, de la réglementation interne et communautaire dans le domaine des télécommunications en collaboration avec le département de droit communautaire et de la concurrence.

LE CANDIDAT : Publiciste, âgé de 27 à 30 ans, 3ème cycle en droit public économique, formation IEP appréciée, suivie d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise au sein d'une entité publique ou privée, amenée à traiter des affaires en droit public.

Veuillez contacter Charles SIMON THOMAS au (1) 42.89.09.17 ou envoyez-lui un dossier de candidature complet sous référence 1421B/STM à NORMAN PARSONS - 12, rue de Ponthieu - 75008 Paris.



Publipanel

ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE

Développer et vendre un Superordinateur Européen, **c'est le défi que relève aujourd'hui notre équipe multinationale (130 personnes).**

Adjoint au Chef Comptable

Bilingue anglais - Lyon

Rattaché au chef des Services Comptables du Groupe et assisté de deux collaborateurs, vous assumez l'ensemble des missions comptables liées à nos deux établissements français.

A ce titre vous prenez en charge : la comptabilité fournisseurs, le suivi de trésorerie, les arrêtés mensuels, la préparation du bilan, la cohérence avec la comptabilité analytique, et les déclarations fiscales courantes.

A 30/35 ans, de formation supérieure (Bac+5, DESCF ou équivalent) vous possédez une expérience de 5 ans minimum en cabinet et/ou dans une structure internationale. La pratique de l'informatique de gestion sur PC et gros systèmes est indispensable.

Si vous souhaitez intégrer une entreprise jeune et évolutive, merci d'adresser votre candidature à Catherine Lardon :
ADVANCED COMPUTER RESEARCH INSTITUTE,
1 bd Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 3, s/réf. 93-02/312.

Notre Grand Projet : un Superordinateur Européen

ORC. CONTESSE

"La fonction juridique au Gan, une assurance de réussite"

Nous sommes l'un des tout premiers groupes d'assurance aux particuliers et aux entreprises et nous créons au sein de notre Secrétariat Général un poste de :

JURISTE CONFIRMÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS.

■ Rattaché au Service Sociétés, vous participez à la préparation, au montage, à la réalisation et au suivi des opérations juridiques des filiales du groupe ainsi qu'à leurs projets de développement. Vous rédigez les actes correspondants :
- constitution d'entités juridiques,
- délibération des conseils d'administration, assemblées générales,...,
- opérations sur le capital, acquisitions et prises de participation.

Diplômé d'un 3è cycle en Droit des Affaires, vous avez de solides connaissances en Droit des Sociétés et une expérience similaire de 5 ans en entreprise ou en cabinet. Vous avez acquis une excellente maîtrise de la rédaction et vos qualités relationnelles affirmées vous permettent d'être un interlocuteur apprécié, à tous les niveaux de l'entreprise.

■ Merci d'adresser votre candidature, sous réf. PR/03, au GAN, DRH/GRC, 2 rue Pillet-Will, 75448 Paris Cedex 09.

gan ASSURANCES
L'ÉNERGIE DE TOUS LES PROJETS

MEDIA-SYSTEM



Groupe français leader mondial sur son marché, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de biens d'équipements High Tech (CAO, FAO), recherche pour sa Division FRANCE (105 pers.) et dans la perspective de la prochaine filialisation de celle-ci un

Directeur Administratif et Financier

Rattaché à la Direction de cette future filiale, vous assurerez la responsabilité d'une équipe administrative et financière.

Votre mission :
- *Contrôler la comptabilité générale et analytique.*
- *Maîtriser les flux financiers.*
- *Superviser la gestion du Personnel et l'administration des ventes.*
- *Assurer les obligations de reporting.*

De formation supérieure et justifiant d'une expérience réussie à ce poste dans un milieu à forte culture commerciale, votre position vous amènera à utiliser vos compétences afin d'optimiser la gestion de l'entreprise.

Ce poste basé à NANTERRE est à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, sous réf. DAFN, à Denis MARTIN, LECTRA SYSTEMES, Chemin de Marticot, BP 34, 33611 CESTAS CEDEX

